This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

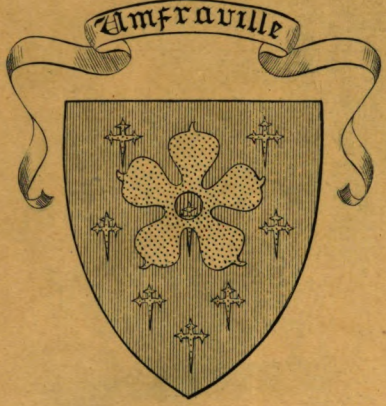

Wight

Digitized by Google

Library
of the
University of Wisconsin

A
14

Digitized by Google

OTTO FRIEDRICHS

ÉTUDES ET POLÉMIQUES HISTORIQUES
sur Louis XVII

Brelan d'Adversaires

GEORGES MONTORGUEIL
HENRI ROCHEFORT — ERNEST DAUDET
PAUL GAULOT

Je voudrais que chacun écrivît ce qu'il sait, juste comme il le sait, et rien de plus : c'est vraiment pitié de voir tant d'individus parler de choses qu'ils ignorent.
MONTAIGNE.

PARIS (IXe)
H. DARAGON, Libraire - Éditeur
96-98, rue Blanche, 96-98
1911
Copyright by H. Daragon, 1911.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Brelan d'Adversaires

Digitized by Google

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

20 exemplaires sur papier vergé d'Écosse
numérotés 1 à 20
10 exemplaires sur papier du Japon
numérotés 21 à 30

Droits de traduction réservés pour tous pays y compris la Suède, la Norvège et le Danemark.
S'adresser pour traiter à la librairie H. Daragon.

Digitized by Google

Digitized by Google

LOUIS XVIII

en crapaud

et... en adoration devant la couronne de sa victime.

CARICATURE RARISSIME (Collection Otto Friedrichs)

Voir page 242, note 1).

Digitized by Google

OTTO FRIEDRICHS

ÉTUDES ET POLÉMIQUES HISTORIQUES
sur Louis XVII

Brelan d'Adversaires

GEORGES MONTORGUEIL
HENRI ROCHEFORT — ERNEST DAUDET
PAUL GAULOT

PARIS (IXe)
H. DARAGON, Libraire-Éditeur
96-98, rue Blanche, 96-98
1911
Copyright by H. Daragon, 1911.

Digitized by Google

Digitized by Google

A
14

592408

BRELAN D'ADVERSAIRES

I

GEORGES MONTORGUEIL

> Si l'on veut dire la vérité, on s'expose à beaucoup de haines ; si on a la faiblesse de la taire, on trahit le premier de ses devoirs.
>
> GUILLAUME,
> *archevêque de Tyr* (XIIe siècle).

> Ni le Vrai, ni le Beau, ni le Juste ne sont dans les moyens termes. La paix y est, mais quelle lâcheté !
>
> SCHOPENHAUER.

> Amicus Plato, sed magis amica veritas.

Sous le titre *La Bataille de la Survivance*, M. Georges Montorgueil a publié dans *Le Petit Marseillais* du 29 septembre 1909 un article vraiment extraordinaire.

M. Montorgueil est un homme charmant, plein d'urbanité et remarquablement doué. Il sait bien que j'éprouve depuis longtemps pour lui une très sincère amitié et je crois que personnellement nous n'avons jamais eu à nous plaindre l'un de l'autre. Cette idylle continuerait indéfiniment, sans aucun heurt possible, si Louis XVII n'existait pas... Et, dame ! entre

Digitized by Google

M. Montorgueil et moi, il en existe même deux : son Louis XVII et le mien. Or, que c'est son Louis XVII qui devra porter la responsabilité de la fin de l'idylle et non le mien, c'est ce que je vais avoir l'honneur de démontrer...

En présence de l'attitude étrange prise par M. Montorgueil à l'égard de la Question Louis XVII, question dans laquelle nous étions, moi et quelques autres collaborateurs de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* dont M. Montorgueil est le très distingué directeur, en droit de le supposer plus averti ; en présence d'une attaque, avec les armes de l'ignorance, contre le vrai Louis XVII de l'histoire, il est impossible en effet de renier mon devoir pour l'amour de l'idylle... Je relèverai donc sans animosité, mais aussi sans faiblesse et sans pitié, ce que l'article d'attaque de M. Montorgueil a de répréhensible, de partial, d'erroné ou d'absurde.

Quand on pense au mal que font des articles ainsi hâtivement bâclés dans une néfaste demi-science des témoignages, des faits et des événements que comporte la Question Louis XVII ; quand on pense aux conclusions de ces articles, conclusions insuffisamment étayées, insuffisamment pesées, conclusions si peu adéquates à la réalité des faits historiques et pourtant si hostiles ; quand on pense que tout cela est jeté négligemment en pâture à des lecteurs qui pour la plupart sont incapables de contrôler les affirmations de leurs fournisseurs d'opinions et par conséquent se fient à leur science et à leur intégrité ; quand on pense que de telles manœuvres sont dirigées contre le roi-martyr — deuxième de la lignée — que fut Louis XVII et contre sa famille, qui est

Digitized by Google

légalement la famille *de Bourbon* et qui a le droit de ne pas vouloir passer pour une famille d'escrocs et d'imposteurs ; alors il faut bien que la vérité historique se lève pour balayer les erreurs et les mensonges dont nos adversaires encombrent ses avenues afin d'empêcher le public de l'apercevoir et de monter vers elle, comme vers l'Idéal, pour épurer son jugement à son haut enseignement.

Cela dit, venons-en à l'article de M. Montorgueil. Je le reproduis textuellement :

LA BATAILLE DE LA SURVIVANCE

Avec la pièce de M. Decourcelle, *le Roy sans Royaume*, le petit jeu de la survivance va recommencer.

La question Louis XVII va, du reste, être portée ailleurs que devant le théâtre. M. Boissy d'Anglas, bon républicain, mais historien nouveau venu dans l'arène, pas fâché, en outre, de faire une niche aux royalistes, doit demander à la Chambre de reconnaître aux Naundorff le nom de Bourbon.

Il est probable que ça n'ira pas tout seul. Car la question se pose ainsi. Partisans et adversaires sont divisés en deux catégories :

1° Ceux qui, insensibles à la séduction du roman, croient à la vérité historique;

2° Ceux qui croient à l'évasion, mais qui ne savent pas ce que, après l'évasion, le dauphin est devenu.

3° Ceux qui croient savoir que le dauphin

A est Naundorff.

B est Richemond (1).

C est Bruneau.

Les partisans de Naundorff — qui comptent dans leur

(1) Je reproduis avec la loyauté d'une précision photographique le texte de mon adversaire, mais j'avertis, pour ici et pour plus bas, qu'il faut toujours lire Richemont au lieu de Richemond.

Digitized by Google

camp des historiens de grand talent, il n'est que juste de le reconnaître — tiennent la corde. Cependant, depuis quelques mois, Richemond gagne du terrain. Bruneau n'a qu'une zélatrice assez mal informée. Du reste, les partisans de Richemond ont fait, en quelque sorte, le trust des faux dauphins, sous la raison sociale : Richemond-Louis XVII, qui mourut en 1853, à Villefranche ; ils absorbent le faux dauphin Hervagault, qui mourut fou en 1812, à Bicêtre ; et le faux dauphin Bruneau, qui mourut fou au mont Saint-Michel, en 1825, lesquels ne seraient que le seul et même Richemond.

Depuis vingt ans, j'entretiens les relations les plus régulières et les plus cordiales avec les partisans de la survivance. J'ai suivi leurs travaux avec une curiosité passionnée; j'ai été avisé de toutes leurs découvertes; j'ai lu tous leurs plaidoyers ; j'ai assisté à leurs investigations dans les archives; j'ai été avec eux remuer la terre du cimetière Sainte-Marguerite et toucher ce crâne d'enfant scié, qui a pu contenir le faible cerveau du petit roi martyr. Ils ont créé mes doutes sur la vérité historique; mais ils les ont fait d'eux-mêmes s'évanouir. Plus je les ai écoutés, plus je me suis convaincu qu'ils étaient attirés par le charme de cette sirène qu'est la fiction.

Dans ce qui précède, M. Montorgueil en dit lui-même assez au sujet de Bruneau et de Richemont pour que je n'aie pas besoin de m'y arrêter.

Je n'ai qu'à m'occuper de la façon dont mon honorable ami et adversaire prétend prouver la mort de Louis XVII au Temple puisque, aussi bien, c'est là le but principal de son article.

Or, je suis tout d'abord obligé de relever cette phrase : « j'ai été avec eux... toucher ce crâne d'enfant scié, qui a pu contenir le faible cerveau du petit roi martyr ». Cette hypothèse, il faut bien le dire, n'est pas un seul instant soutenable. Et en voici la très simple raison : Louis XVII avait, à la

Digitized by Google

date officiellement indiquée comme étant celle de sa mort, dix ans et deux mois ; et le crâne scié, que M. Montorgueil a « touché », comme je l'ai moi-même touché lors de l'exhumation présidée par Georges Laguerre en 1894, était le crâne d'un adolescent, de 16 à 18 ans et plus, auquel la dent de la sagesse avait déjà poussé — beaucoup plus qu'à certains d'entre ceux qui l'entourèrent pour en extraire des conclusions historiques en faveur de la mort de Louis XVII au Temple...

Mon honorable confrère avoue ensuite que les partisans de la survivance « ont créé ses doutes sur la vérité historique », mais il ajoute bien vite ce correctif qu' « ils les ont fait d'eux-mêmes s'évanouir ».

Les raisons qu'allègue M. Montorgueil pour expliquer son étonnant revirement n'ont malheureusement rien de sérieux, rien de péremptoire :

> Leurs échafaudages compliqués et fragiles ne sont que déductions et hypothèses. Ils ont combattu des *faits* avec des *raisonnements*. Ils ont lutté contre l'histoire avec la fable. De bonne foi, éloquemment et savamment, ils ont édifié le plus extraordinaire des chefs-d'œuvre de l'imagination.

En s'exprimant ainsi, M. Montorgueil prouve clairement qu'il n'a jamais rien lu sur la *Question Louis XVII* avec la sincère volonté de prendre le temps nécessaire pour l'étudier à fond. Il s'en est tenu à une vague et certes fort commode superficialité : *aurea mediocritas*...

Ou bien, est-il le moins du monde juste de dire des défenseurs de la survivance de Louis XVII qu'ils répondent uniquement par des « raisonnements » à des « faits » ? !

Digitized by Google

Si nous citons par exemple le *témoignage* de Sénar, agent intime et secrétaire-rédacteur du Comité de Sûreté Générale, sur la substitution d'un enfant au Temple, fait si nettement éclairé ensuite par la découverte d'un squelette d'enfant mystérieusement enterré au pied de la Tour du Temple, sur laquelle découverte nous apportons le *témoignage* direct du général comte d'Andigné enregistrant par-dessus le marché l'aveu corroborant de l'évasion de Louis XVII par sa propre sœur, la duchesse d'Angoulême, je m'adresse directement à la conscience de M. Montorgueil pour qu'il me dise s'il est équitable d'appeler cela : « combattre des faits avec des raisonnements ». Les témoignages de Sénar et du général d'Andigné ne sont pas des « raisonnements » et ne sont, au contraire, *que* des *faits*. (1)

Si nous publions, à côté de cela, et en corrélation très étroite avec ces faits, le *témoignage* de l'aveu fait parMme Vve Gonnhaut à Mme Vautor des Roseaux, fille du célèbre royaliste Cazotte, que son propre fils fut substitué à Louis XVII et mourut à la place de ce dernier (2), alors, là encore, c'est un *fait* qui confirme éloquemment les autres faits. Et il les confirme de manière à rendre impossible toute critique sérieuse, car les témoignages Sénar, Andigné, des Roseaux sont indépendants entre eux et n'ont pu être arrangés les uns d'après les autres, si même les personnalités, à qui on les doit, n'étaient pas

(1) Voir sur ces deux témoignages *Le Dernier Roi légitime de France*, par Henri Provins. Paris, Ollendorff, 1889, t. I, p. 363, et *Autour d'un Problème. Réfutation du livre de M. Joseph Turquan sur Louis XVII*, par Otto Friedrichs. Paris, Daragon, 1908, p. 27.

(2) Voir *La Question Louis XVII*, édition de *La Plume*, Paris, 1900, p. 52 et suivantes.

Digitized by Google

entièrement à l'abri d'une telle supposition — je parle du général d'Andigné et de Mme des Roseaux, Sénar étant décédé le 10 mars 1796 et étant par cela même hors cause sur ce point.

Le seul moyen, donc, d'avoir « raison », en apparence seulement, de ces *faits* et de ces *témoignages*, c'est de les ignorer — et c'est, d'ailleurs, la seule ressource à laquelle recourent peu bravement nos adversaires... y compris M. Montorgueil.

Si, pour donner, en passant, quelques autres exemples, qu'il serait si facile de multiplier, nous citons le *témoignage* notarié et assermenté de la marquise de Broglio-Solari, femme du ministre de la République de Venise, sur l'aveu de l'évasion de Louis XVII fait par Barras devant elle et devant son mari ; si nous citons le même solennel *témoignage* sur l'aveu de la même vérité historique par la reine Hortense répétant au témoin l'aveu de sa mère, l'impératrice Joséphine, ce ne sont pas là non plus des « raisonnements », mais des *faits* d'ailleurs confirmés par d'autres témoignages tout aussi incontestables. (1)

(1) Voici le témoignage de la marquise de Broglio-Solari :

« Aujourd'hui, le 6 juillet 1840, par devant Me John Sise Venn, notaire public à Londres, dûment admis et juré, se trouvant à Camberwell Green, n° 8, près Londres, et les deux témoins soussignés, qui ont attesté l'identité de la comparante, fut présente Mme Catherine Hyde, marquise de Broglio-Solari, anciennement attachée au service de S. M. Marie-Antoinette, reine de France, et de Mme la princesse de Lamballe ; laquelle comparant en présence de moi notaire et des dits témoins, a déclaré solennellement, comme suit, à savoir :

« Moi, Catherine Hyde, marquise de Broglio-Solari, anciennement « attachée au service de S. M. Marie-Antoinette et de la princesse de « Lamballe, et connue sous le nom de la Petite Anglaise, je déclare « ce qui suit :

« 1° Que me trouvant à Bruxelles avec mon mari, le marquis de Broglio-Solari, ministre de la République de Venise, pendant

Digitized by Google

Mais si l'on s'est mis en tête d'ignorer ces témoignages et tant d'autres, il est facile de laisser croire que les défenseurs de la survivance de Louis XVII n'ont que des « raisonnements » à opposer à des faits et ne maçonnent leur œuvre qu'avec de l'imagination...

« l'hiver de 1803, nous fûmes invités à dîner chez Barras, un des ex-« directeurs de la République française.

« Bonaparte étant devenu le sujet de la conversation entre mon « mari et Barras, ce dernier, un peu échauffé par le vin, s'écria : « Je vivrai pour voir pendre ce scélérat de Corse, à cause de son « ingratitude envers moi, qu'il a exilé ici pour l'avoir fait ce qu'il « est ; mais il ne réussira pas dans ses projets ambitieux, car le fils « de Louis XVI existe. » Ceci se passait en 1803. A cette époque, le « préfet Pontécoulant avait reçu l'ordre de ne laisser visiter Barras « que par les étrangers.

« 2° Que mon mari et moi, nous étions présents à la vente que fit « cet ex-directeur au général Moreau de la terre de Grosbois, ancien-« nement appartenant au comte de Provence, fait que je cite ici comme « une preuve de l'intimité de Barras avec mon mari, qu'il appela à « signer audit contrat de vente.

« 3° Qu'ayant passé quelque temps avec Hortense, reine de Hollande, « à Augsbourg, vers l'année 1819 ou 1820, elle me confirma, dans plu-« sieurs conversations, l'évasion du Dauphin du Temple ; et qu'entre « autres choses elle me dit que, lorsque l'empereur Alexandre et le « roi de Prusse allèrent visiter Joséphine, ils lui dirent : Qui met-« trons nous sur le trône de France ? et Joséphine leur répondit : « Naturellement le fils de Louis XVI.

« 4° Qu'ayant appris à Londres qu'un personnage, demeurant à « Camberwell, se disait être le fils de Louis XVI, je sollicitai une « audience et, l'ayant obtenue, j'ai acquis la ferme et parfaite convic-« tion, par les faits qui sont venus à ma connaissance et par les « preuves que Son Altesse Royale m'a données, que lui, Charles-Louis, « duc de Normandie, autrefois connu sous le nom de Naundorff, est « le véritable fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, reine de « France. Je m'empresse donc d'offrir à Son Altesse Royale cette « présente déclaration, affirmant devant Dieu et devant les hommes « que tout ce qu'elle contient est l'exacte vérité.

« En foi de quoi j'ai signé :

« CATHERINE HYDE,

« Marquise de BROGLIO-SOLARI, native d'Angleterre. »

« La dite dame comparante et déclarante ayant signé sa dite déclaration en présence de moi notaire et des témoins, les dits témoins ont signé cet acte avec moi notaire, les jour, mois et an ci-dessus écrits, pour servir et valoir ce que de droit.

« JOHN SISE VENN, notaire public,

« Les témoins ont signé :

« CHARLES DE COSSON, CHABRON DE JUSSAC. »

Digitized by Google

M. Montorgueil continue son exposé quelque peu partial, comme on le verra davantage encore dans la suite, par ce... raisonnement :

« Si la vérité est nue, a dit un satiriste, c'est pour permettre à chacun de l'habiller à sa guise. » Ils ont usé de cette liberté-là avec une outrance inlassable ; mais je suis de ceux qui pensent que la vérité ne s'habille pas, surtout la vérité historique.

Et M. Montorgueil de prouver par tout le reste de son article que, loin de ne pas habiller la vérité historique, il ne sait l'habiller que de vêtements officiels, la couvrir que d'oripeaux et de fanfreluches de pacotille capables seulement d'éblouir des cerveaux simples qui se plaisent au clinquant et au trompe-l'œil dont de tous temps et en tous pays usent les tenants de la raison d'État pour égarer ceux qu'ils gouvernent.

Il est bizarre de voir de nos jours un écrivain aussi remarquable que M. Montorgueil se soumettre avec une dévotion et un aveuglement aussi obstinés à l'enseignement de l'histoire officielle, quand on sait que l'histoire officielle est par essence mensongère. Comme le disait fort justement Edouard Conte dans les *Droits de l'Homme* du 3 août 1898 : « Il faut apprendre notre histoire ailleurs que dans les mensonges officiels. »

M. Montorgueil devrait s'imprégner profondément des paroles suivantes de Frédéric Masson qui, quels que soient certains reproches mérités, est tout de même un grand et très expérimenté historien. Se plaignant avec raison de ceux qui « s'efforcent à cacher la vérité, la travestir ou la tourner », il dit que

Digitized by Google

pour les uns cela s'explique par l'esprit sectaire et :

« Pour d'autres, cela tient à leur mode même de travail, à leur absence d'esprit critique, *à leur confiance en ce qui est officiel. Ils conçoivent la vérité d'après des témoignages diplomatiques, les lettres ministérielles, les pièces d'archives publiques et cela les mène loin.*

« On ne saurait dire que rien de ce qui est officiel n'est vrai, mais on doit en être convaincu. Depuis qu'il y a une diplomatie, il est admis que, de ministre à ambassadeur, il y a toujours deux séries de dépêches, souvent trois, parfois quatre : *la première où on n'écrit rien qui soit un peu secret; c'est celle qui est destinée aux archives*; la deuxième où l'on dit à peu près ce qu'on pense, fait et voit, et elle reste dans le portefeuille du ministre avec la troisième, où, s'il y a lieu, l'on fait ses prévisions et l'on donne ses avis. *Prendre la première, qui seule est dans les dépôts publics, comme contenant une parcelle de vérité, c'est un enfantillage et c'est une duperie, mais c'est commode* et, depuis qu'on a ouvert au public les archives des Affaires étrangères et que quantité de gens qui n'y étaient point préparés se sont découvert une vocation d'historiens, c'est devenu un sport presque élégant. » (1)

Voilà ce qu'il faut penser de l'histoire officielle et des archives qui lui servent d'entrepôts et de catacombes !

Ah ! l'aveugle confiance de M. Montorgueil « en ce qui est officiel » ! S'il est un homme capable de jauger ce que contient de vérité réelle une barrique de

(1) *Autour de Sainte-Hélène, Première Série*, par FRÉDÉRIC MASSON, Paris, Société d'Éditions littéraires et artistiques, 1909, p. VIII.

Digitized by Google

« vérités officielles », cet homme à coup sûr est Léopold Ier, roi des Belges, qui fut une des plus vastes intelligences et l'un des plus profonds politiciens de son temps. Or, il exprimait comme suit sa méfiance éclairée à l'égard de l'histoire officielle, en écrivant à propos d'un parallèle entre Louis XVIII et Charles X :

« Cela nous apprend *ce que nous devons croire de l'histoire lorsqu'elle est composée d'après les événements* APPARENTS ET LES RÉSULTATS CONNUS DE LA GÉNÉRALITÉ DES HOMMES. » (1)

Je recommande aussi à M. Montorgueil cette observation de Nauroy : « Entre l'histoire officielle et l'histoire vraie, il y a la même différence qu'entre les Livres bleus que la diplomatie imprime pour les parlements et la vérité. »

Mais peut-être M. Montorgueil a-t-il plus de confiance en Napoléon. Or, l'empereur disait ces paroles remarquables qui s'appliquent tout à fait au cas de naïveté simple de notre honorable adversaire : « ...Comme l'histoire n'est guère que ce que répètent les hommes, à force de répéter... » (2)

Bref, l'histoire officielle est un plat tout fait, plus ou moins habilement cuisiné dans l'officine de la politique, un plat délicieux et commode, tout de suite prêt à être servi. Il ne faut nuls préparatifs intellectuels puisqu'il s'adresse uniquement à l'estomac. Son ingestion ne fatigue pas les méninges. On n'a besoin d'exercer son sens critique sur aucun problème. Il

(1) Lettre de Léopold Ier à la reine Victoria, datée du 18 novembre 1836. Lettre citée par Robinet de Cléry dans *Les Deux Fusions* (1800-1873), Paris, Juven [1908], p. 92.

(2) *Mémorial de Sainte-Hélène*, par le Comte de Las Cases, Paris, Garnier, 1895, t. I. p. 610.

Digitized by Google

n'y a qu'à ouvrir le bec, à fermer les yeux et à se laisser faire, béatement... Dans la cuisine de l'histoire officielle, la consigne est de s'attabler, d'adorer et d'avaler. Il s'y glisse parfois, souvent même, des couleuvres, mais on ne s'en aperçoit pas puisqu'on est volontairement aveugle et dans l'ignorance voulue des réelles contingences historiques...

M. Montorgueil en est là : il s'attable devant « les mensonges officiels ». Et hélas, je suis appelé à troubler sur ce point sa digestion par des « raisonnements », des *témoignages* et des *faits*...

Que voulez-vous ? M. Montorgueil, quoi qu'il en dise, n'a que fort peu étudié la question de Louis XVII et, au lieu de l'approfondir *ou* de se taire, il préfère se cramponner à l'histoire officielle. C'est si facile : ça ne prend pas de temps et ça ne l'enlève pas à ses multiples occupations et obligations à l'*Éclair*, à *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, à quantité de journaux de province, à ses remarquables études sur Paris et les Parisiennes, à ses fort beaux livres d'étrennes, à ses pièces théâtrales, etc. et etc. Bref, M. Montorgueil est, on le voit, un des hommes les plus occupés de notre époque ! Je le dis avec un point d'exclamation admirative très sincère. Mais il m'est bien permis ensuite de constater qu'une occupation si universelle ne prédispose guère à l'étude approfondie d'un problème historique aussi compliqué et aussi ramifié que celui de Louis XVII. Il faut bien le dire : celui qui a attaché à ses pattes de mouche le boulet de l'article quotidiennement obligatoire sur *omni re scibili, et quibusdam aliis* ne saurait élever la prétention de connaître consciencieusement à fond un quelconque de ces « omni re

Digitized by Google

scibili »... Ou, s'il élève imprudemment une telle prétention, ce sera pour tomber à plat devant la critique compétente. Ce serait donc une plaisanterie que de prétendre à tant d'omniscience.

Mais M. Montorgueil prétend ne pas plaisanter — et c'est par là qu'il prouve qu'il n'est pas sérieux — en tenant les... raisonnements suivants, selon l'impure doctrine officielle :

Dans le cas du dauphin, les faits sont d'une limpidité absolue. La mort au Temple est incontestable.

C'est pour cela, sans doute, que des hommes de haute intelligence tels que Louis Blanc, Gruau de la Barre, Jules Favre, le docteur de Carro, van Buren, van Meurs, le comte d'Hérisson, Sardou et tant et tant d'autres ont toujours si victorieusement troublé cette « limpidité absolue », aussi bien par des *faits* que par des « raisonnements » ; et c'est pour cela aussi, évidemment, que « la mort au Temple » a toujours été contestée et cela *depuis le jour même* où cette mort a été officiellement annoncée ! (1)

Aucun événement mémorable n'est accompagné de plus de précisions; aucun ne prête moins à la suspicion légitime.

Et voilà comment on énonce tranquillement une

(1) Et cette mort a surtout, et dès le début, été contestée dans le quartier du Temple même. Voici, en effet, ce que dit un rapport conservé dans les *Tableaux de la Révolution Française, publiés sur les papiers inédits du Département et de la Police secrète de Paris,* par Adolphe Schmidt, professeur d'histoire à l'Université d'Iéna, Leipzig, Veit et Comp., 1867-1871, t. II, p. 356 :

«... dans le quartier du Temple, le peuple disait hautement : que les préparatifs faits pour l'enterrement du petit Capet n'étaient qu'une feinte, qu'il n'était pas mort, et qu'on l'avait fait partir et sauver bien loin. »

La Sagesse des nations a dit : « Pas de fumée sans feu... »

Digitized by Google

véritable énormité que rien ne justifie ! De cette énormité, avis aussi aux écrivains non-Naundorffistes mais évasionnistes qui ont nom docteur Cabanès et G. Lenôtre ! Les voilà, en sous-entendu tout au moins, assimilés à de quasi-ganaches, en la belle compagnie des Naundorffistes avérés tels que : Séverine, Georgina Weldon, Osmond, Henri Provins, Renard, Lanne, Cornulier-Lucinière, Paul Vibert, Boissy-d'Anglas, Naville, Macquat, Léon Bloy, Wildeman, Gaumy, Tessier, Champion, Boissard, Laguerre, Maurevert, Tabarant, Bergerat, sans oublier ce pauvre Otto Friedrichs et tant d'autres que la charité — je n'ai pu décemment la commencer par moi-même — m'ordonne d'épargner !

Mais voyons quels sont les... raisonnements de M. Montorgueil pour appuyer ces invisibles « précisions » :

Au lendemain de Thermidor, Barras, qui visite les postes de Paris, s'arrête au Temple. Il se fait montrer l'enfant royal. Il trouve dans un cachot fétide, un pauvre être maigre, hébété, couvert de vermines et de plaies. Barras qui a *connu* (1) le dauphin, le *reconnaît* (1) derrière ce masque de douleur. Il ordonne qu'on place à côté de lui un gardien sévère et vigilant, mais humain ; ce sera Laurent. Les craintes justifiées d'un possible enlèvement (il y eut, à cette époque, des tentatives certaines auxquelles Laurent ne fut pas étranger) font resserrer autour du prisonnier les mesures de rigueur. Il sera dans son cachot, comme muré vivant...

Barras a connu le dauphin et l'a reconnu. D'accord : si bien même qu'il était vraiment inutile d'imposer les italiques au typographe ! Les Naundorffistes en

(1) Mot souligné par M. Montorgueil.

Digitized by Google

effet sont là-dessus absolument de l'avis de M. Montorgueil — ou plutôt celui-ci est de l'avis des Naundorffistes qui ont signalé ce fait longtemps avant lui. Mais cette reconnaissance de Barras a eu lieu le 10 thermidor, c'est-à-dire le 28 juillet 1794, vieux style, et l'enfant détenu au Temple n'est décédé que le 8 juin 1795. Il y a donc une marge suffisante pour admettre que la constatation faite sur ce point par M. Montorgueil n'implique en aucune façon qu'entre le 28 juillet 1794 et le 8 juin 1795 une substitution n'a pu avoir lieu et n'a eu lieu — cette substitution que nous prouvons, non par des « raisonnements » mais par des *témoignages*, dont M. Montorgueil oublie d'entretenir ses lecteurs...

Et d'ailleurs ce *fait* est indéniable : Barras a, postérieurement à l'époque comprise entre le 28 juillet 1794 et le 8 juin 1795, *avoué* l'évasion de Louis XVII. Si M. Montorgueil n'a garde de parler de cet aveu, le témoignage n'en existe pas moins. Ce témoignage, qu'on a pu lire ci-dessus en note, auquel témoignage je pourrais en ajouter d'autres prouvant que Barras connaissait pertinemment la survivance de Louis XVII, est déposé parmi les minutes du notaire John Sise Venn à Londres et je cherche vainement ce que M. Montorgueil pourrait invoquer pour en contester l'authenticité. Mais mon honorable adversaire n'invoque rien contre ce témoignage — sinon son ignorance réelle ou feinte... Je suis malheureusement obligé d'ajouter « ou feinte », parce que M. Montorgueil a déclaré au début de son malencontreux et malintentionné article contre les « partisans de la survivance » qu'il a « lu tous leurs plaidoyers ». Or, le témoignage de la marquise de Bro-

Digitized by Google

glio-Solari ayant été maintes fois reproduit par eux, mon « ou feinte » s'impose... à mon grand regret, du reste.

Quant à ce « raisonnement » de M. Montorgueil : que le prisonnier « sera dans son noir cachot, comme muré vivant », il n'a qu'un défaut : de... n'être qu'un raisonnement en l'air, un raisonnement de pure imagination, puisqu'il est carrément réfuté par le *fait* historique établi ! à savoir que l'enfant fut, dès l'entrée de Laurent au Temple, traité avec humanité et *retiré* de son « noir cachot ». M. Montorgueil a tout simplement, mais très indiscutablement, *confondu* l'époque, où Louis XVII se trouvait sous la garde de Laurent, avec l'époque qui suivit immédiatement le départ des Simon — ce départ eut lieu le 19 janvier 1794 — et pendant laquelle on peut dire à la rigueur que l'enfant fut « dans son noir cachot comme muré vivant ». Mais, je le répète, cette époque prit fin précisément avec l'arrivée de Laurent au Temple.

Une telle confusion, mon Dieu, est, après tout, compréhensible chez les esclaves de l'article journalier qui ont par conséquent bien autre chose à faire qu'à réfléchir sur les problèmes historiques quelque peu difficultueux. Mais lorsqu'on donne de tels accrocs à l'histoire, il est peut-être séant de ne pas parler de la « limpidité absolue des faits » démontrant prétenduement la mort de Louis XVII au Temple...

M. Montorgueil continue ainsi :

A Laurent sera adjoint Gomin, qui a *connu* (1) l'enfant royal, et, avec Gomin, qui est bien élevé et bon, le trai-

(1) Mot souligné par M. Montorgueil.

Digitized by Google

tement du prisonnier sera encore adouci. Laurent quitte le Temple remplacé par Lasne, ancien officier de la garde nationale, qui a vu le petit dauphin aux Tuileries et qui le *reconnaît* (1) parfaitement dans l'enfant débile et scrofuleux dont la vie n'est plus qu'un souffle.

Si M. Montorgueil a réellement, comme il le prétend, *étudié* la question Louis XVII, on ne peut dire qu'une chose que je dis avec regret mais que le dilemme m'impose : il est impossible de mieux se moquer du public. En effet : Gomin a *avoué n'avoir pas connu* l'enfant royal, de ne l'avoir même *jamais vu* ! Il n'y a qu'à ouvrir l'histoire de Louis XVII par Beauchesne, qui tenait ce *fait* de Gomin lui-même, pour s'en convaincre. (2) Et s'il est vrai que Gomin, lorsqu'il fut invité et incité par la justice à accréditer la mort de Louis XVII au Temple, a déclaré alors avoir connu le Dauphin avant d'être devenu son gardien, il était nécessaire tout au moins, en toute équité, de rapporter la version contradictoire de Beauchesne certifiée conforme à la vérité par ce même Gomin ! Or, comme M. Montorgueil omet ce détail qu'on peut qualifier d'indispensable, je trouve qu'il nous donne là un déplorable exemple de sa façon d' « habiller » la vérité !...

Quant à Lasne, il a juré qu'il avait vu le petit Dauphin aux Tuileries lorsqu'il était soldat dans les gardes françaises. Or, quand Lasne a-t-il quitté les gardes françaises ? Le 11 mai 1782. D'où il résulte qu'il a vu le Dauphin trois ans avant sa naissance !... A moins que Lasne n'ait vu en 1782 le premier Dau-

(1) Mot souligné par M. Montorgueil.
(2) *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort, etc.*, par A. de Beauchesne, Paris, Plon, 1852, t. II, p. 271.

Digitized by Google

phin, fils aîné de Louis XVI, frère de Louis XVII, décédé le 4 juin 1789, qu'il n'ait ignoré sa mort et qu'il n'ait cru que le « Dauphin » était toujours le même : de sorte qu'il aurait « reconnu » dans l'enfant substitué non le second Dauphin Louis XVII, mais le premier Dauphin déjà vu en 1782 ! ! ! Cette erreur est d'autant plus possible qu'aujourd'hui encore beaucoup de gens confondent le second fils de Louis XVI avec le premier et le premier avec le second, au petit malheur... Mais alors Lasne aurait « reconnu » en 1795 un enfant qu'il aurait vu à l'âge de 7 mois ! à laquelle difficulté il faut ajouter que la famille royale n'habitait pas en 1782 les Tuileries...

Donc, de toute façon, Lasne est un effronté menteur.

Il suffit, du reste, pour faire pleine justice des témoignages intéressés de Gomin et de Lasne, de les confronter, et, ce faisant, Louis Blanc est arrivé aux conclusions suivantes, qu'aucun raisonnement ni aucun fait ne saurait annuler :

« M. de Beauchesne — et l'on a lieu d'en être surpris — a ignoré que Gomin et Lasne ont fait en public, à l'occasion du procès fameux, des déclarations inconciliables entre elles.

« Un simple rapprochement donnera une idée de la confiance que méritent les rapports faits en particulier à M. de Beauchesne par les deux hommes qui lui ont fourni les seules choses qu'il y ait dans son livre.

« *Déposition de Lasne en* 1834.

« D. Avez-vous causé avec l'enfant ? — R. Tous les jours. — D. Sur quels objets ? — R. Jamais que

Digitized by Google

sur des objets sérieux et graves. Ces conversations ont laissé des souvenirs profonds chez moi... Je surprendrais l'auditoire, si je voulais dire ce qu'il me disait. »

« *Déposition de Lasne en* 1837.

« Au milieu des souffrances les plus aiguës, le prince montrait une impassibilité extraordinaire : aucune plainte ne sortait de sa bouche, et jamais il ne rompait le silence. » Ici, Lasne raconte qu'un jour, ayant présenté à l'enfant une potion stomachique, que ce dernier hésitait à prendre, comme s'il eût craint qu'elle ne fût empoisonnée ; lui, Lasne, pour le rassurer, porta le verre à ses lèvres ; sur quoi, l'enfant se serait écrié ; « Tu as donc juré que je boirai ce verre ? Eh bien ! donne, je vais le boire. » Et il ajoute : « Ce sont les seules paroles que je lui aie entendu proférer pendant tout le temps que j'ai passé près de lui. »

« Ainsi, le Lasne de 1834 *avait causé tous les jours* avec l'enfant, au Temple, et le Lasne de 1837 ne l'avait entendu parler *qu'une fois* ! » (1)

Mais cette histoire de la potion est trop amusante, trop significative et trop... variée aussi pour ne pas la raconter avec plus de détails. N'oublions pas que M. Montorgueil, qui a une foi aveugle dans les dires de Gomin et Lasne, aime de plus les « précisions » en histoire et donnons-lui cette histoire avec toutes les précisions voulues :

Voici comment Lasne s'exprime dans sa déposition au procès de Richemont, le 30 octobre 1834 :

« Le médecin qui vint commanda un traitement ; il

(1) *Histoire de la Révolution Française,* par M. Louis Blanc, Bruxelles et Leipzig, Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1863, t. XIII, p. 82.

Digitized by Google

consistait en deux gouttes de potion. Le premier jour, l'enfant repoussa cette potion à trois reprises différentes. Alors *le médecin* lui dit : « Vous croyez donc cette potion empoisonnée ? Eh bien, *je vais* la boire » : et *il* la but. L'enfant lui dit : « On a donc juré que je la boirais aussi ? » Ce qu'il fit. » (1)

Dans sa déposition de 1840, le même Lasne débite cette histoire de la façon suivante :

« Au milieu des souffrances les plus aiguës, le prince montrait une impassibilité extraordinaire, aucune plainte ne sortait de sa bouche, et jamais il ne rompait le silence.

« Dans une seule circonstance, il daigna m'adresser la parole. Un jour, plus souffrant que de coutume, il était étendu sur son lit ; la douleur avait altéré ses traits, il cherchait encore à dissiper son mal. *Je* lui présentai une potion stomachique, qu'on m'avait recommandé de lui donner dans ses moments de crise ; il refusa. *Je* revins à la charge à diverses reprises ; même refus. Enfin, fatigué de mes importunités, il prit le verre qui renfermait le breuvage, et, contractant sa figure d'une manière toute particulière, signe manifeste de son mécontentement, il en jeta le contenu à terre. Sans me déconcerter, sans lui adresser le moindre reproche, *je* remplis de nouveau le verre, et, pour lui inspirer plus de confiance, *je* le portai à ma bouche et bus *moi-même* devant lui : « Tu as donc juré que je le boirais ? *me* dit-il, en se levant brusquement sur son séant ; eh bien ! donne, je vais le boire. » Et, d'un trait, il avala ce qu'il y avait *dans le verre*, puis me le remit. Ce sont

(1) *Gazette des Tribunaux* du 31 octobre 1834.

Digitized by Google

les seules paroles que je lui aie entendu proférer pendant tout le temps que j'ai passé auprès de lui. »

Maintenant, voyons ce que cette histoire touchante devient sous la plume de Beauchesne enregistrant les affirmations de ses faux témoins Gomin et Lasne, et après s'être fait certifier par tous deux l'exactitude de son récit :

« Les frictions ordonnées furent faites par Lasne... ; mais il fut moins facile de lui faire accepter la potion ordonnée la veille, et dont il n'avait pas voulu encore goûter. Soit dégoût de la vie, soit crainte de poison, il demeurait insensible à toutes les instances que *ses gardiens* faisaient pour le décider. Le premier jour, son refus était resté inébranlable, *Gomin eut beau*, à trois reprises différentes, *boire* devant lui un verre de cette potion, son exemple ne le persuada pas plus que ses paroles, et il n'en obtint rien. Le second jour, *Lasne* renouvela ses sollicitations... et comme... *Lasne* recommençait *à goûter la potion dans un verre*, l'enfant lui prit des mains la *cuillerée* qu'il lui présentait : « Tu as donc juré que je le boirais ? s'écria-t-il avec fermeté, eh bien ! donne, je vais le boire. » (1)

Et maintenant, pour bien « préciser », le résumé de ces variantes et leur genèse :

En 1834, Lasne raconte que c'est le docteur Desault qui offre à l'enfant la potion. C'est Desault qui dit : « Vous croyez donc cette potion empoisonnée ? » C'est Desault qui, pour inspirer confiance à l'enfant, la boit.

En 1840, cette simple histoire est tranformée d'une

(1) *Louis XVII, etc.*, par A. DE BEAUCHESNE, etc., t. II, p. 342.

Digitized by Google

manière surprenante. Ce n'est plus Desault qui offre la potion, mais Lasne. Ce n'est plus Desault qui est obligé de revenir à la charge à diverses reprises; c'est Lasne. En 1840, Lasne invente même un détail dramatique nouveau : l'enfant prend le verre et jette le contenu à terre. Lasne comprenait sans doute en 1834 qu'il ne devait pas permettre à l'enfant de se conduire ainsi devant l'illustre Desault. Comme, en 1840, ce n'est plus Desault, mais Lasne lui-même qui est le principal acteur de la scène, Lasne, dont l'éducation n'a pas dû être des plus soignées, ne se montre pas difficile. Il reproduit fidèlement l'image, entrevue dans son imagination mal cultivée, d'un enfant tirant une affreuse grimace et jetant brusquement sa potion à terre. Lasne est de l'école réaliste... Quoi qu'il en soit, ce n'est plus Desault, mais Lasne qui, pour inspirer plus de confiance — à l'enfant au sujet de la potion, non au lecteur au sujet de ses racontars assermentés — a la pensée de boire. Et enfin ce n'est plus Desault, mais Lasne lui-même qui boit, reçoit la réponse de l'enfant et est obéi par lui !

Mais voilà Gomin jaloux des lauriers de son compère !

Donc, Gomin va trouver Beauchesne. Celui-ci n'avait rien à refuser à Gomin qui, avec Lasne, l'avait si puissamment aidé à élever son monument à la mémoire de Louis XVII. Beauchesne, en vérité, aurait eu mauvaise grâce de ne point chercher à complaire à son fidèle Gomin. On n'a pas tous les jours, non plus, la chance de trouver des individus qui, pour un peu de gloire et même dans un intérêt plus substantiel, sont prêts à déclarer et à certifier

Digitized by Google

tout ce qu'on veut. Beauchesne aurait donc été mal inspiré de ne pas profiter des bonnes dispositions de Gomin, et voilà comment de leur étroite collaboration est née la troisième version de l'histoire de la potion.

Beauchesne en distille les effets et les mérites très équitablement entre ses deux compères. Le rôle de Gomin n'est pas trop glorieux, il est vrai ; mais Beauchesne chercha et trouva un expédient pour égaliser, autant que possible, les deux rôles. Il retrancha tout simplement l'épisode, d'ailleurs trop vulgaire pour son roman, qui avait probablement le plus séduit son cher Gomin. Aussi, dans la nouvelle version, l'enfant ne jette plus la potion à terre. Par cela même, Lasne ne peut plus se glorifier d'avoir montré sa grandeur d'âme en négligeant de réprimander l'enfant pour sa grave inconvenance. De plus, au lieu de nous montrer l'enfant avalant ce que Lasne avait laissé dans le verre, il nous le montre buvant sagement sa médecine dans la cuillère que Lasne lui présentait, laissant ce dernier en pleine possession du verre. Ainsi, toute cette histoire s'écoule d'une manière infiniment plus propre...

Voilà comment Beauchesne met d'accord ses deux incomparables témoins et voilà comment M. Montorgueil peut, de cette triple version historique d'un même fait, admirer les « précisions » successives...

Et combien d'autres contradictions, erreurs et mensonges pourraient être relevés dans les dépositions et récits de ces témoins, dont Adolphe Aderer disait avec raison, dans *le Temps* du 5 février 1898 : « On les surprend d'ailleurs, à tout propos, en flagrant délit d'erreurs et de mensonges. » Louis Blanc

Digitized by Google

aussi écrivait avec infiniment de justesse et de justice :

« Pour ce qui est de beaucoup d'autres paroles que, sur la foi de Gomin et de Lasne, M. de Beauchesne prête au prisonnier, il suffira de les citer pour montrer que ce sont des paroles imaginées à plaisir et arrangées...

« Inutile d'insister, et de donner place dans un livre sérieux aux détails fantastiques dont Gomin et Lasne ont composé leur roman de la mort du prisonnier du Temple. » (1)

M. Montorgueil aurait dû se rendre compte, par de semblables confrontations des témoignages de Gomin et de Lasne, qu'il est impossible de tabler sur leurs dires une argumentation quelconque en faveur de la mort de Louis XVII au Temple. Mais mon honorable adversaire a bien autre chose à faire, et il préfère leurrer ses lecteurs de prétendues « précisions » et d'une fort trouble « limpidité absolue »...

Au reste, les dates sont trop importantes en cette discussion pour les omettre. Et comme M. Montorgueil les a omises, je vais les préciser ici avec d'autres détails ignorés ou du moins omis par lui :

C'est le 9 novembre 1794 que Gomin fut adjoint à Laurent.

C'est le 31 mars 1795 que Laurent, quittant le Temple, est remplacé par Lasne.

Or, avant le 9 novembre 1794 et le 31 mars 1795 se sont passés au Temple des faits sur lesquels nous renseignent des lettres de Laurent, dont l'authenticité est évidente aux yeux de tous ceux qui ne se

(1) *Histoire de la Révolution Française*, par M. Louis Blanc, etc., t. XIII, pp. 94 et 95.

Digitized by Google

laissent pas aveugler par les mensonges obligatoires de l'histoire officielle. (1)

La lettre de Laurent du 7 novembre 1974 démontre, en effet, qu'un enfant muet venait de prendre la place du Dauphin. Et ce témoignage est corroboré par le rapport d'Harmand de la Meuse qui, ayant fait une visite au Temple, avec ses collègues Reverchon et Mathieu, y trouva un enfant incontestablement muet.

Voyez, sur ce point encore, l'opinion autorisée de Louis Blanc :

« C'est à peine s'il est nécessaire de réfuter, tant elle est absurde, l'hypothèse qui montre un enfant de neuf ans, faible, infirme, malade, prenant tout à coup la résolution de ne plus prononcer un mot de sa vie et y persévérant jusqu'à la fin : hypothèse difficile à admettre, même s'il s'était agi d'un homme plein de santé, plein de force, doué d'une volonté de fer... Reste donc ce fait, qu'il faut absolument expliquer, si l'on nie celui de l'évasion suivie d'une substitution : à l'époque de la visite d'Harmand (de la Meuse), l'enfant se trouva être... muet. » (2)

La lettre de Laurent du 3 mars 1795 prouve qu'à l'enfant muet avait été substitué un enfant gravement malade de la scrofule, dont la mort prochaine devait permettre d'en finir à bref délai avec l'imbro-

(1) Pour les lettres du gardien Laurent, voir notamment la *Plaidoirie de Me Jules Favre devant la Cour d'Appel de Paris pour les héritiers de feu Charles-Guillaume Naundorff*, Haarlem, van Brederode; Paris, Chevalier, 1874; *La Légitimité*; *Le Dernier Roi légitime de France*, par Henri Provins; *La Question Louis XVII*, édition de *La Plume*; *Une Amie de Marie-Antoinette — Mme Atkyns et la Prison du Temple* (1758-1836), *d'après les documents inédits*, par Frédéric Barbey, Paris, Perrin et Cie, 1905.

(2) *Histoire de la Révolution Française*, par M. Louis Blanc, etc., t. XIII, p. 82.

Digitized by Google

glio du Temple. Et ce témoignage de Laurent est confirmé par les témoignages de Sénar, du général d'Andigné et de Mme des Roseaux, dont j'ai parlé plus haut, et surtout aussi par le procès-verbal d'autopsie dont il sera question plus loin.

Ajoutez à cela que les docteurs Peladan et Cabanès ont démontré jusqu'à l'évidence, par des arguments puisés dans la science médicale, que l'enfant « scrofuleux » décédé au Temple ne pouvait pas être Louis XVII, et vous avez là de quoi admirer les « précisions » de M. Montorgueil et la « limpidité absolue » des faits se rattachant à la prétendue mort de Louis XVII au Temple !

Mais transcrivons la suite des allégations de M. Montorgueil :

Le 4 mai 1795, le Comité de sûreté générale est prévenu que le prisonnier est malade, qu'on craint pour ses jours.

On envoie près de lui le chirurgien Desault, qui *connaissait* (1) parfaitement le dauphin ; il fait un rapport sur son état de santé et sur l'urgence qu'il y a à intervenir, sans espoir de guérison. Trois jours après, Desault mourut. Naturellement, on vous dira que, comme il avait vu que l'enfant du Temple n'était pas le dauphin, on l'a empoisonné. Il aurait été plus simple, si on avait à cacher l'identité de l'enfant du Temple, d'envoyer auprès de lui un médecin qui n'avait pas connu le dauphin.

Je voudrais, tout d'abord, que M. Montorgueil s'exprimât autrement que de pure imagination sur le rapport de Desault, car les historiens Naundorffistes, en fait d'imagination, dont cependant il les accuse, ne se sont jamais permis d'en élaborer autant. Ce rapport, en effet, M. Montorgueil l'ignore totalement,

(1) Mot souligné par M. Montorgueil.

Digitized by Google

comme je l'ignore moi-même, comme l'ignorent tous ceux qui se sont occupés du problème de Louis XVII. Ce fameux rapport est resté inconnu jusqu'à nos jours et rien, pas même l'imagination, n'autorise M. Montorgueil à dire que ce rapport contenait un seul mot « sur l'urgence qu'il y a à intervenir sans espoir de guérison ». Au reste, à la simple réflexion, on comprend que Desault n'a pas dû faire un rapport « sur l'urgence qu'il y a à intervenir », puisque sa visite au Temple *était* déjà *une intervention.*

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas la peine, pour en arriver là, d'accuser les historiens Naundorffistes de « déductions et d'hypothèses » et d'avoir édifié « le plus extraordinaire des chefs-d'œuvre de l'imagination », car, affirmer à tort qu'un rapport, qu'on n'a jamais vu, contient telle chose ou telle pensée, est pire en histoire que de prendre des témoignages authentiques et son bon sens en aide pour émettre sur le contenu de ce rapport une hypothèse absolument logique.

Thiers écrivit avec raison cette pensée, récemment rappelée par mon excellent ami, M. Naville, que « les suppositions sont admissibles en histoire quand elles sont nécessaires pour expliquer un fait qui autrement serait inexplicable, quand elles reposent sur la vraisemblance et sur des inductions tirées de l'ensemble des événements ». (1)

Les historiens Naundorffistes ont donc simplement fait ressortir, à la suite de Louis Blanc, au sujet du rapport de Desault ce détail étrange :

« Une circonstance remarquable, c'est que le rapport

(1) Le *Journal de Genève* du 3 mai 1909.

Digitized by Google

de Desault sur l'état du malade confié à ses soins ne fut jamais produit. Le texte de sa déclaration est indiqué dans la table du *Moniteur*, comme devant se trouver au n° 263 du journal officiel, et, chose singulière, le n° 263 ne contient rien de tel ! » (1)

Et, après cette constatation de fait, usons-nous de trop d' « imagination » en soutenant logiquement que, si le rapport de Desault n'avait point contenu sur le mystère du Temple quelques réflexions ou affirmations dangereuses à ébruiter, ce rapport serait connu depuis longtemps ? Et l'historien n'a-t-il pas d'autant plus ce droit que des témoignages formels, et non pas de simples « raisonnements », viennent affirmer le *fait* de l'empoisonnement de Desault à la suite de son aveu que l'enfant n'était pas Louis XVII ? !

Mais, avant de donner quelques-uns de ces témoignages, il me faut constater que l'exposé de M. Montorgueil au sujet de Desault manque de clarté et de « précision ». Il dit :

> Le 4 mai 1795, le comité de sûreté générale est prévenu que le prisonnier est malade... On envoie près de lui le chirurgien Desault... ; il fait un rapport... Trois jours après, Desault mourut.

Le récit de M. Montorgueil donne à croire que cela s'enchaîne étroitement et que Desault mourut le 7 mai. Or, le Comité a été prévenu le 4 mai ; Desault a fait sa première visite le surlendemain 6 mai et il est mort plus de trois semaines après : le 1er juin. Il avait, dès le début, constaté que le petit prisonnier malade n'était pas le Dauphin, comme

(1) *Histoire de la Révolution Française*, par M. Louis Blanc, etc., t. XIII, p. 88.

Digitized by Google

nous le dira tantôt sa nièce, et il avait fait, avant de déposer son fatal rapport, quelques recherches pour savoir ce qu'il pouvait être devenu.

Donc, Desault est décédé le 1er juin. M. Montorgueil écrit vaguement et au petit bonheur : « trois jours après » ! Pourquoi M. Montorgueil, lui qui est dévotement aux genoux de l'histoire officielle, ne se met-il pas au moins d'accord avec cette histoire officielle affirmant, du haut de la tribune de la Convention et par la bouche de Sevestre, cet effronté mensonge : que Desault était décédé le 4 juin?! Et si ici M. Montorgueil a des raisons pour déroger à ses habitudes de fidélité officielle à outrance, pourquoi ne communique-t-il pas à ses lecteurs la raison de ces « raisons » ? Pourquoi n'a-t-il pas la franchise de leur dire que c'est parce qu'elles conduisent fatalement à des explications très gênantes qu'il n'a rien voulu savoir ici des « précisions » des dates ? — lui qui trouva cette perle : « Aucun événement mémorable n'est accompagné de plus de précisions » !...

Mais les raisons du silence de M. Montorgueil sur ce point ne doivent pas m'empêcher de suppléer à ses omissions étranges en transcrivant sur ce « mensonge officiel » ces réflexions sensées de Louis Blanc, dont M. Montorgueil aurait au moins dû signaler l'existence à ses lecteurs :

« Autre fait non moins étrange : Sevestre, dans la séance du 21 prairial (9 juin), vint annoncer à la Convention, et cela au nom du Comité de sûreté générale dont il était membre, que Desault était mort le 16 prairial (4 juin). *Or cela était faux* : la date vraie était celle-ci : 13 prairial (1er juin).

« Il est difficile de comprendre que le Comité de

Digitized by Google

sûreté générale, qui avait à sa disposition l'acte de décès de Desault, ait pu se tromper à ce point sur une date qu'il avait à préciser officiellement; et si l'on suppose que l'erreur ait été volontaire, quelle autre cause lui assigner que le désir de détourner l'opinion publique *de certains rapprochements estimés dangereux*? » (1)

Mais venons-en aux témoignages dont j'ai parlé plus haut. Voici, entre beaucoup d'autres, celui de Mme Thouvenin, nièce par alliance de Desault, qui va nous dire ce qu'on savait de l'événement dans la famille même de Desault :

« Je soussignée, Agathe Calmet, veuve de Pierre-Alexis Thouvenin, demeurant à Paris, place de l'Estrapade, 34;

« Déclare que, du vivant de M. Thouvenin, mon mari, neveu de M. le docteur Desault, j'ai souvent entendu madame Desault, ma tante, me raconter que le 17 floréal an III de la République, mai 1795 (2), le docteur Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, fut appelé pour visiter « l'enfant Capet, » qui était à cette époque enfermé au Temple, ce sont les expressions dont se servirent les membres du Comité de sûreté générale de la Convention dans l'ordre écrit qui fut transmis à M. Desault.

« Lorsque le docteur Desault fit sa visite au malade qui était au Temple, on lui présenta un enfant « qu'il ne reconnut pas pour être le Dauphin, » qu'il avait vu quelquefois avant l'arrestation de la famille royale.

(1) *Histoire de la Révolution Française*, par M. Louis Blanc, etc., t. XIII, p. 90.
(2) Exactement le 6 mai 1795.

Digitized by Google

« Le jour où M. Desault déposa son rapport, après avoir fait quelques recherches pour tâcher de découvrir ce que pouvait être devenu le fils de Louis XVI, puisqu'on lui avait présenté un autre enfant à sa place, un dîner lui fut offert par les conventionnels. Au sortir de ce repas, en rentrant chez lui, le docteur Desault fut pris de violents vomissements, à la suite desquels il cessa de vivre, ce qui laissa croire « qu'il avait été empoisonné ».

« Paris, le 5 mai 1845. *Signé* : A. THOUVENIN. » (1)

Ce précieux témoignage a été confirmé dans une lettre adressée par le sculpteur Daragon à Édouard Drumont et insérée dans *La Libre Parole* du 9 juin 1894. En voici les principaux passages :

« Paris, 7 juin 1894.

« MON CHER MAÎTRE,

« A propos de Louis XVII, voici quelques renseignements *authentiques* que je mets à votre disposition.

« J'ai connu très intimement une nièce par alliance de Desault, chirurgien de Louis XVI ; c'est d'elle que je tiens ces renseignements.

« Mme Thouvenin, née Marguerite-Agathe Calmet, bien avant son mariage avec le neveu de Desault, avait vécu aux côtés de la femme du chirurgien et avait beaucoup entendu parler des événements relatifs à Louis XVII...

« Mme Thouvenin nous a souvent dit, dans ses in-

(1) *La Restauration convaincue d'hypocrisie, de mensonge et d'usurpation... ou Preuves de l'existence du Fils de Louis XVI réunies et discutées*, par J. SUVIGNY, Avocat, Paris, au Bureau de l'*Inflexible*, 1841, p. 42.

Digitized by Google

téressantes conversations, qu'un enfant mort avait été présenté au Temple à M. le docteur Desault comme étant Louis XVII (1), mais que M. Desault s'était formellement refusé de reconnaître, dans cet enfant, le jeune Dauphin...

« M. Desault fut, quelques jours après ce refus formel, empoisonné dans un dîner auquel assistaient des membres du gouvernement...

« Je n'ai pas revu Mme Thouvenin depuis près de vingt ans, je ne sais si elle vit encore, mais c'était une très honnête et loyale personne, très instruite, et dont la parole était toute de vérité.

« Cordialement à vous, mon cher Maître.

« LAURENT DARAGON.
« 99, quai d'Orsay. »

Que pense M. Montorgueil de ces témoignages ? Ceci : l'ignorance et le silence sont des moyens bien commodes pour inculquer au public cette idée contraire à la vérité que les historiens Naundorffistes répondent seulement par des « raisonnements » aux prétendus « faits » de l'histoire officielle. *Et nunc erudimini...*

Cependant, augmentons sans pitié la somme d'ignorance que possède notre adversaire pour brasser ses articles Anti-Evasionnistes et Anti-Naundorffistes en lui reprochant de ne pas connaître davantage les autres témoignages qui suivent et qui ne sont pas moins affirmatifs et probants sur Desault. En ignorant de telles déclarations et en les laissant ignorer

(1) Ici, M. Daragon, rapportant des paroles entendues de longues années auparavant, commet, sans le vouloir, une déformation de témoignage, car il est bien certain qu'on présenta à Desault un enfant vivant.

Digitized by Google

à ceux qu'il prétend instruire, M. Montorgueil peut-il affirmer avoir attaqué les historiens de la survivance avec les armes de la conscience ? Au lecteur impartial de juger :

« M. Abeillé, élève en médecine sous le docteur Desault à l'époque de sa mort violente, a déclaré à qui a voulu l'entendre en France et aux États-Unis, où il s'est réfugié depuis, que l'assassinat de ce docteur suivit immédiatement le rapport qu'il fit que l'enfant qu'on venait de lui présenter, n'était pas le Dauphin qu'il connaissait parfaitement. *L'Abeille américaine*, rédigée par M. Chaudron, mentionne ce fait dans un article inséré en 1817. Mme Delisle, habitante de New-York, et actuellement à Paris, déclare avoir entendu raconter cette anecdote par M. Abeillé lui-même, et avoir, en outre, lu l'article précité dans le journal américain. » (1)

Voici une confirmation de ce témoignage important :

« Je soussigné déclare qu'ayant habité New-York (États-Unis d'Amérique), j'y ait fait, en 1830, la connaissance du docteur Abeillé, ancien élève du docteur Desault qui soigna le Dauphin, fils de Louis XVI, dans la prison du Temple et que ledit docteur Abeillé m'a assuré plusieurs fois que le Dauphin n'était pas mort au Temple; mais que pour faire croire à sa mort, l'on avait substitué à sa place un autre enfant de son âge : que cet enfant ayant

(1) *Nouvelles Révélations sur l'enlèvement et l'existence du Duc de Normandie, fils de Louis XVI*, par M. Lebreli (*sic*). de Fontaine; Bibliothécaire de Son Altesse la Duchesse d'Orléans, Douairière, Paris, chez tous les Marchands de Nouveautés, 1832, p. 14, note 1.

On trouve dans la *Restauration convaincue d'hypocrisie, de mensonge et d'usurpation*, par J. Suvigny, encore beaucoup d'autres témoignages relatifs à Desault que je ne puis citer ici.

Digitized by Google

été empoisonné, l'on fit venir le docteur Desault pour le soigner, que ce docteur ordonna des contre-poisons qu'il fit prendre à l'enfant; mais que ne reconnaissant pas dans cet enfant le Duc de Normandie, qu'il connaissait parfaitement, il eut l'imprudence de communiquer ses soupçons à l'un de ses amis, et que ledit docteur Desault est mort empoisonné le lendemain même de son imprudente communication. C'est un fait public.

« Le docteur Abeillé, en sa qualité d'élève du docteur Desault, craignant pour ses propres jours, a, en conséquence, quitté la France sur-le-champ, pour aller habiter les États-Unis où il réside depuis cette époque. Lorsque je l'ai connu, en 1830, il demeurait au N° 27, Reid Street Broadway, derrière Washington-hôtel, à New-York.

« Ces faits ne m'ont pas seulement été communiqués par le docteur Abeillé, mais bien aussi par Mme Delisle, demeurant à New-York, Fulton Street, depuis fort longtemps, amie intime du médecin Abeillé, ainsi que de moi-même.

« En foi de quoi, j'ai délivré la présente déclaration comme un hommage que je rends à la vérité.

« F.-M. Estier. »

« Londres, 22 mai 1843.
« 18 High Street, Camden-Town. » (1)

Parmi tant de témoignages confirmant la découverte de la substitution par Desault, je ne veux plus

(1) *Intrigues dévoilées, ou Louis XVII dernier roi légitime de France, décédé à Delft*, le 10 *août* 1845, par M. Gruau de la Barre, ancien procureur du roi, Rotterdam, H. Nijgh, 1846-1848, t. I, p. 527.

Digitized by Google

citer que ces quelques lignes d'une attestation de M. Lair, propriétaire et maire :

« Mon aïeul (1), convaincu de l'existence du Dauphin, revenait souvent sur ce sujet, en 1815 ou 1816, lors du licenciement de l'armée de la Loire, il en parlait à la femme d'un commissaire des guerres, logé devant notre maison à Saumur. Voici ce qu'elle lui répondit en ma présence : « Je suis d'autant plus portée à croire comme vous, monsieur, à l'existence du fils de Louis XVI, qu'étant toute jeune et liée avec la fille du médecin Desault, toute jeune comme moi, je vis, un jour que nous étions réunies pour jouer, rentrer M. Desault très pâle et fort ému; on ne faisait pas attention à nous, petites fillettes; mais je me rappelle fort bien qu'il répondit à Mme Desault qui s'inquiétait de son trouble : « On vient de me pré« senter comme étant le Dauphin un enfant qui, bien « certainement, ne l'est pas. » (2)

Que vaut, en présence de ces *faits* et témoignages, cette phrase de M. Montorgueil : « Il aurait été plus simple, si on avait à cacher l'identité de l'enfant du Temple, d'envoyer auprès de lui un médecin qui n'avait pas connu le Dauphin » ? Qui ne voit que c'est là simplement un « raisonnement » et même un raisonnement fort spécieux que, d'après la théorie émise par mon contradicteur et si injustement appliquée par lui aux historiens Naundorffistes, je serais en droit de rejeter d'emblée, sous prétexte, également imité de M. Montorgueil, de l'ignorer ? ! Je préfère lui répondre que, si l'on voulait admettre la justesse de son raisonnement, il faudrait admettre que jamais

(1) M. Marchand de Verrières.
(2) *La Légitimité* du 11 novembre 1883.

Digitized by Google

depuis que le monde est monde une distraction, une erreur, une imprudence, une maladresse, une faute n'ont été commises. L'histoire est remplie de combinaisons manquées, d'imprudences, de maladresses ou de simples oublis.

On a pu ne pas savoir ou ne pas se rappeler que Desault avait connu le Dauphin. On a pu aussi penser que l'autorité du témoignage de Desault serait particulièrement inattaquable au cas, toujours possible, où il ne se douterait pas de la substitution. Après tout, Desault n'était pas absolument et nécessairement forcé de reconnaître que l'enfant malade, revêtu de pauvres habits de prisonnier, n'était pas le même enfant qu'il avait connu plusieurs années auparavant bien portant et dans tout le luxe de ses vêtements royaux. On a pu penser aussi que, même en constatant la substitution d'un enfant au Dauphin, Desault aurait la prudence de se taire et de ne pas tenter de mettre le pouvoir dans un cruel embarras en trahissant un secret d'État. On a pu ainsi se tromper en Desault, voilà tout.

En tous cas, ce qui est certain, c'est que la teneur du rapport de Desault est restée inconnue; que M. Montorgueil, par conséquent, ne peut pas dire qu'il était fait « sur l'urgence qu'il y a à intervenir, sans espoir de guérison »; que le fait de la disparition du rapport de Desault s'explique beaucoup plus facilement et plus logiquement par l'hypothèse de la présence au Temple d'un substitué que par celle du véritable Louis XVII, puisqu'en ce cas il n'y aurait eu aucune raison pour faire disparaître le rapport en question; que Desault a reconnu et avoué la substitution d'un autre enfant à Louis XVII; que cette substitution est

Digitized by Google

confirmée par une quantité d'autres témoignages dont je ne veux rappeler ici que ceux de Sénar, Andigné, Laurent, Mme Vautor des Roseaux; que la proche famille de Desault a cru qu'il était mort à la suite de son imprudente révélation.

De tout quoi l'on peut conclure très logiquement, et sans faire appel à l'imagination, que M. Montorgueil décrie, tout en y recourant largement, que la disparition étrange du rapport de Desault et la disparition du célèbre chirurgien lui-même sont en très étroite corrélation avec le drame de la mort du substitué à la place de Louis XVII évadé.

Et puis, M. Montorgueil oublie de mentionner, à côté du nom de Desault, celui de son collègue et ami intime : Choppart. Or, Choppart ne saurait nous rester indifférent, puisqu'il fut étroitement et étrangement mêlé au drame du Temple. Et voici ce que Louis Blanc raconte à ce sujet :

« Six jours après la mort subite de Desault, eut lieu la mort subite du pharmacien Choppart (1), qui fournissait les remèdes, et qui avait commencé avec Desault, son ami, le traitement du jeune malade. Desault et Choppart étant liés d'amitié, indépendamment des rapports que nouaient entre eux les habitudes et les devoirs de leurs professions respectives, on supposa naturellement que le secret découvert par le premier avait été révélé au second, et que de ce dernier aussi on avait cru important de se défaire. » (2)

(1) Choppart était bien chirurgien et non pharmacien — à moins qu'il n'ait été l'un et l'autre.

(2) *Histoire de la Révolution Française*, par M. Louis Blanc, etc., t. XIII, p. 91.

Digitized by Google

Un troisième médecin, Doublet, fut mêlé au drame du Temple, et de celui-là aussi M. Montorgueil ne souffle mot. Or, voici ce qu'écrivit un de leurs collègues, le docteur Valentin, dans un document intitulé : *Examen du procès-verbal de l'ouverture du corps de Louis XVII, et des causes de sa mort*, brochure imprimée en 1795 (1) :

« *MM. Doublet, médecin, et Choppart, chirurgien*, qui, comme Desault, ont vu le jeune roi (2), *comme Desault sont morts en moins de quatre jours* ; il est donc permis de redouter le nouveau genre de mandat d'arrêt qu'ont adopté les nouveaux comités. » (3)

M. Montorgueil est-il bien sûr que ces détails n'auraient point intéressé ses lecteurs ?...

(1) *Le Dernier Roi Légitime de France*, par Henri Provins, etc., t. I, p. 268.

(2) Le docteur Valentin ignorait qu'une substitution avait eu lieu.

(3) Gomin, dans sa déposition du 2 août 1837, a sans doute voulu faire allusion à Doublet, car il y parle « *d'un troisième* (*médecin*) dont j'ai oublié le nom ». Oubli prudent... Un témoignage de Voisin, directeur des pompes funèbres, que je cite plus loin, parle aussi de la mort de ces trois médecins.

Seulement, Gomin, selon son habitude, se trompe ou ment. En effet, Pelletan fit sa première visite au Temple le 5 juin — il ne s'adjoignit Dumangin que le 7 juin — le jour même de la mort de Doublet. Celui-ci n'accompagna donc pas Pelletan et Dumangin. Il venait, au contraire, d'être entraîné dans la même catastrophe, dans le même « nouveau genre de mandat d'arrêt » qui supprima Desault et Choppart. Gomin ne tenait sans doute pas à rapprocher le nom et le souvenir de Doublet de ses co-victimes. Voilà pourquoi, après avoir fait une rapide et imprudente allusion au « troisième médecin », il se reprit et répara autant que possible la bévue commise en le disant assistant de Pelletan et Dumangin et en... oubliant son nom !

Doublet, ai-je dit, est décédé le 5 juin. En effet, son portrait que je possède (C.-N. Cochin f. del^t., 1787 ; B. Roger, sculp^t., 1809) porte cette inscription : « François Doublet, Né à Chartres, le 30 Juillet 1751. Mort à Paris, le 5 Juin 1795. Professeur à l'École de Médecine de Paris. Médecin des Hôpitaux de Paris ; etc., etc. »

Il est à remarquer que Desault, Choppart et Doublet, tous trois victimes « du Temple », étaient tous trois dans la force de l'âge !

Digitized by Google

Il est évident, n'est-ce pas, que les décès presque simultanés de l'ami intime de Desault et de Doublet ne rendent pas la mort de Desault d'une... limpidité plus absolue, dans le sens que M. Montorgueil attribue à cette expression hasardée.

Mais, voyons ce que nous réserve la suite de l'exposé de notre honorable adversaire :

Un second médecin est choisi pour remplacer Desault, et c'est encore un médecin qui a *connu* (1) le dauphin, le docteur Pelletan. Le docteur Pelletan *reconnaît* (1) si bien le dauphin que, quelques jours plus tard, lorsqu'il fera l'autopsie, il dérobera le cœur et le gardera comme une précieuse relique. Elle est aujourd'hui chez le prince de Parme.

Pelletan ne fut nommé, il est bon de le dire, que quatre jours après la mort de Desault. La question de savoir si Pelletan avait autrefois connu le Dauphin est fort controversée. (2) Ce qui est certain, c'est qu'il ne l'a pas « reconnu » dans le prisonnier du Temple.

Voici un témoignage qui le prouve et qui aurait été affirmé sous la foi du serment en 1874, au procès des héritiers « Naundorff », si la Cour d'Appel avait eu le courage et la justice d'admettre des témoins et d'ordonner l'enquête contradictoire instamment demandée par Jules Favre. Voici la copie textuelle de

(1) Mot souligné par M. Montorgueil.

(2) Ainsi, je lis dans *Le Passé et l'Avenir expliqués par des Événements extraordinaires arrivés à Thomas Martin, laboureur de la Beauce, etc.*, Paris, Bricon, 1832, p. 232 : « A l'époque où MM. Pelletan et Dumangin furent nommés médecins du prisonnier du Temple, ils n'avaient jamais vu le fils de Louis XVI. C'est ce que M. Pelletan lui-même avoua il y a quelques années à un illustre personnage qui vit encore. »

Digitized by Google

ce témoignage, tel que je l'ai trouvé dans les papiers de Jules Favre provenant du procès de 1874 :

« Déclaration que vient de me faire Mme veuve Élise Jal, rue de Vaugirard, 58, veuve du médecin de ce nom, 18 février 1874. (*Signé*) Jules Favre.

« J'ai eu à mon service une cuisinière qui m'a souvent parlé du jeune dauphin, qu'elle affirmait avoir vu à sa sortie du Temple ; elle était alors chez le général Charette qui le reçut dans sa maison. Mon mari, M. le Dr Jal, ayant plusieurs fois entendu cette fille dans ses déclarations, en parla au Dr Pelletan en lui faisant remarquer que ce récit était en complète contradiction avec ce qu'il avait affirmé dans son procès-verbal d'autopsie. Le Dr Pelletan lui répondit : « Il est des circonstances où il est sage de se taire. J'ai très bien reconnu que l'enfant qui nous a été présenté n'était pas le Dauphin, mais je ne voulais pas être empoisonné comme Desault. » Mon mari me rapporta cette conversation aussitôt qu'il rentra chez lui, — il me l'a souvent répétée. Je n'ai jamais douté qu'elle ne fût l'exacte expression de la vérité. J'ai donc la conviction que le Dauphin n'est pas mort au Temple. »

« (Suivent deux faits concernant la duchesse d'Angoulême et la veuve Simon, « hors-d'œuvre » ici.)

« Toutes ces déclarations de ma part sont bien désintéressées. Je suis et j'ai été toujours républicaine. Mon mari ne s'occupait que de son art, il était étranger à toute idée, à tout parti politique. »

En présentant dans l'audience du 20 février 1874 des conclusions additionnelles, Jules Favre ne parla de ce témoignage que sous la forme d'analyse. Il ne donna que l'initiale J... et se contenta de désigner le

Digitized by Google

Dr Pelletan comme « l'un des médecins qui avaient signé le procès-verbal d'autopsie ». Mais Jules Favre termina en disant : « Mme veuve J... vit encore et déposera de ce fait. » (1)

Hélas, Mme Jal, comme tant d'autres, ne fut point admise à témoigner devant la Cour d'Appel. C'est ainsi que d'aucuns prétendent qu'il y a chose jugée. Heureusement que devant le tribunal de l'Histoire les débats ne se ferment jamais...

La vérité vraie est donc que Pelletan n'a pas reconnu le Dauphin.

Louis Blanc fait à cet égard des rapprochements curieux, qui auraient pourtant bien intéressé les lecteurs de M. Montorgueil :

«... le 17 prairial (5 juin), le Comité de sûreté générale nomma, pour remplacer Desault auprès de l'enfant malade, le docteur Pelletan, chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité. C'était remplacer, par un médecin *qui ne connaissait pas le Dauphin* (2), un autre médecin *qu'on soupçonnait d'être mort empoisonné, pour l'avoir trop bien connu!* Choix fort étrange assurément, puisque le meilleur moyen de combattre et de faire tomber les soupçons si généralement répandus, *si on les savait mal fondés*, eût été d'envoyer au malade un médecin qui, l'ayant vu autrefois, eût qualité pour constater son identité et la constatât.

« Le délai de cinq jours mis entre ce qu'on pourrait appeler la disparition du docteur Desault et la

(1) *Plaidoirie de Me Jules Favre devant la Cour d'Appel de Paris, etc.*, p. 336.

(2) Louis Blanc aussi, on le voit, est, contrairement à M. Montorgueil, de l'avis que Pelletan n'a pas connu le Dauphin.

Digitized by Google

nomination du docteur Pelletan, était une autre particularité bien propre à fournir aliment aux conjectures. » (1)

Mais M. Montorgueil objecte ce... raisonnement que Pelletan, « lorsqu'il fera l'autopsie, dérobera le cœur et le gardera comme une précieuse relique ».

M. Pelletan, c'est très vrai, a eu l'idée de dérober le cœur de l'enfant que, par les témoignages Sénar, Andigné, des Roseaux, Laurent — et ce ne sont pas les seuls que nous pourrions citer — nous savons être le substitué Gonnhaut. Mais cette soustraction du cœur de l'enfant autopsié démontre tout au plus que Pelletan *crut* de bonne foi avoir eu affaire à Louis XVII. Et ce qui prouve *combien il se trompait*, c'est que Louis XVIII, Charles X, la duchesse d'Angoulême, le comte de Chambord *ne le crurent pas.* Ils refusèrent à tour de rôle très énergiquement, et très inexplicablement si Louis XVII, comme le soutient M. Montorgueil, est mort au Temple, d'accepter le cadeau que Pelletan voulait leur faire avec une obstination digne d'une meilleure cause. Pourquoi M. Montorgueil ne fait-il pas même, à l'intention de ses lecteurs, la moindre allusion à ces refus aussi formels que significatifs ? Cela était cependant bien autrement nécessaire en histoire consciencieuse que de leur apprendre que ce cœur vagabond « est *aujourd'hui* (!) chez le prince de Parme ».

Au reste, si le cœur de l'enfant mort au Temple se trouve aujourd'hui, non pas précisément « chez le prince de Parme », mais déposé dans les caveaux de la chapelle de Frohsdorf, c'est que, il y a quelques

(1) *Histoire de la Révolution Française*, par M. Louis Blanc, etc., t. XIII, p. 92.

Digitized by Google

années à peine, Don Carlos, par caprice politique et besoin de comédie, jugea bon de faire enfin un sort à ce cœur tant délaissé, lui — je parle de Don Carlos — qui évidemment était beaucoup moins que Louis XVIII, la duchesse d'Angoulême et Charles X compétent à juger de l'authenticité de ce pitoyable viscère !... (1)

Voilà à quels avatars se résume la fantastique his-

(1) C'est à propos de cette plaisanterie, à la fois sotte et odieuse et même sacrilège, de l'intronisation, symbolique et fumiste tout au moins, du cœur du substitué à la place de celui de Louis XVII, que le prince de Valori, outré de tant d'audace, écrivit dans *Le Journal* du 13 juillet 1895 :

« Moi, j'ai consulté les personnages qui tiennent le plus près aux Bourbons : ils nient formellement le fait. Je conclus : qu'on s'adresse au duc de Parme, au comte de Bardi, à la grande-duchesse de Toscane, à Charette, aux Lucinge. S'ils reconnaissent que le reliquaire de MM. Dumont, Deschamps et Pelletan, dont la loyauté est hors de cause, renferme le cœur de l'Enfant Martyr, je ne croirai pas davantage, mais je me tairai.

« L'intelligence, l'esprit investigateur, fin et pénétrant du comte Urbain de Maillé ne sont pas contestés. Son autorité vaut-elle celle de Louis XVIII, du Conseil des ministres, des Chambres françaises, n'accordant pas une minute d'attention à une honnête, mais par trop mystique élucubration ? »

Comme je l'ai dit plus haut, à l'autorité de Louis XVIII, du Conseil des ministres et des Chambres françaises, on peut ajouter celle de la duchesse d'Angoulême, de Charles X, bref de *tous* les Bourbons jusques, et y compris, ce cabotin de Don Carlos lui-même ! Le mot que j'emploie n'est pas trop violent, car voici ce que le même prince de Valori obligea, par exploit d'huissier, *l'Avant-garde de l'Ouest* du 7 septembre 1895 à insérer dans ses colonnes :

« Que l'incrédulité du requérant au sujet du cœur de Louis XVII s'appuie sur l'incrédulité de Louis XVIII, de la Dauphine, de Charles X, de Henri V, du duc de Parme, du comte de Bardi et de Don Carlos lui-même.

« Le noble prince (Don Carlos) aurait-il oublié que lorsque le requérant avait l'honneur de le représenter, il lui a dit, à Venise, le quatorze mai mil huit cent quatre-vingt-douze : « Mais je ne suis « pas sûr du tout que l'affaire Naundorf soit une farce. »

Ajoutons que ni Don Carlos, ni le duc de Parme, ni le comte de Bardi, ni la grande-duchesse de Toscane, ni le baron de Charette, ni les princes de Lucinge n'ont osé démentir ces déclarations du Prince de Valori. Celles-ci sont donc acquises à l'Histoire, et l'on ne saurait pas ne pas en tenir compte.

Digitized by Google

toire de ce cœur rebuté, rejeté par ceux-là mêmes qui avaient les premiers un puissant intérêt au contraire à le recueillir et à le faire déposer dans les caveaux de Saint-Denis, s'il s'était agi du cœur de Louis XVII.

Pelletan, d'ailleurs, tout en croyant sans doute de bonne foi avoir pratiqué l'autopsie de Louis XVII, se garde bien de certifier l'identité du cadavre, et, en fin de compte, il ne certifia que le fait plutôt bizarre qu'on ne lui avait pas changé son malade, puisque dans le procès-verbal d'autopsie il déclare ceci : « que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours » ! et puisque ces deux médecins étaient Pelletan et Dumangin.

M. Montorgueil continue ainsi son cours d'histoire officielle :

Car le touchant martyr n'a plus que quelques jours à vivre ; le 8 juin, à 3 heures, il rend le dernier soupir, en présence du commissaire civil Damont qui a *vu* (1) le dauphin, autrefois, sur la terrasse du bord de l'eau. Le décès est constaté par le commissaire Bourguignon ; puis, le lendemain, par quatre membres du comité de sûreté générale ; puis par les officiers et sous-officiers de garde.

Ne perdons pas notre temps ici à discuter sur l'heure de « 3 heures », heure infiniment discutable. Remarquons seulement que M. Montorgueil nous a prouvé plus haut qu'il met — à tort il est vrai — beaucoup de confiance en Gomin et Lasne. Or, selon les témoignages assermentés de ces Messieurs, voici à quel inextricable imbroglio se réduit « la présence »

(1) Mot souligné par M. Montorgueil.

Digitized by Google

du commissaire civil Damont « qui a *vu* le dauphin, autrefois sur la terrasse du bord de l'eau », ce qui demanderait d'ailleurs à être prouvé :

Le 2 août 1837, Gomin jura que l'enfant « est mort sous mes yeux » ! Le 23 avril 1840, il certifia à Beauchêne : « Il n'y a rien de plus vrai que ce que vous venez d'écrire sur les derniers moments du Dauphin, sur ses conversations et sur sa mort. » (1) Or, voici le contexte du récit de Beauchesne : « Lasne remontait *pour relayer Gomin*; *celui-ci sortit* le cœur serré... Lasne s'assit auprès du lit; le prince le regarda longtemps d'un œil fixe et rêveur... Lasne mit la main sur le cœur de l'enfant: le cœur de Louis XVII avait cessé de battre. Il était deux heures un quart après-midi. Lasne *prévint Gomin* et Damont, commisssaire de service, *qui montèrent* immédiatement dans la chambre funèbre... » (2) L'enfant est donc décédé *en l'absence de Gomin !*

Lasne, au procès de Richemont, le 30 octobre 1834, déclara que l'enfant « au bout de neuf mois » de maladie — or, Lasne n'a été appelé au Temple que le 31 mars 1795 ! — était mort « sur ces bras ». (3) Dans sa déposition du 13 juillet 1837, il déclara que l'enfant « est mort au Temple après une maladie de deux jours; il a rendu le dernier soupir sur mon bras gauche dans un instant où je le soulevais de son lit ». Le 21 octobre 1837, il certifia à Beauchesne : « Vous vous êtes parfaitement souvenu des détails que je vous ai donnés. la Rédaction que vous en *avés*

(1) *Louis XVII, etc.*, par A. DE BEAUCHESNE, etc., fac-similé *ad* p. 270.
(2) *Ibidem*, p. 365.
(3) « (Sensation prolongée) » ajoute la *Gazette des Tribunaux*, qui oublie d'ajouter : *Risum teneatis ? !...*

Digitized by Google

faite et que vous m'*avés* lue est de la plus scrupuleuse exactitude. » et Lasne faisait suivre sa signature de ces mots : « dernier gardien des *amfants* de france et le *seulle* qui ait soigné Louis XVII pendant les deux derniers mois de sa vie ». (1)

De son côté, Damont déclare, le 16 août 1817, au ministre de la Police : « qu'il n'y avait dans la chambre, au moment où le prince expira, que Lasne et lui déclarant, Gomin s'étant rendu à la Convention pour l'informer de la situation désespérée du prince ».

On le voit, cela devient inextricable. En effet : Damont *dément* et Lasne qui prétend avoir été *seul* et Gomin qui prétend avoir été *présent*. Gomin *dément*, par conséquent, et Lasne et Damont. Lasne, par conséquent encore, *dément* et Damont et Gomin ! ! !

Selon le témoignage de Damont, Gomin ne se trouvait même pas au Temple lors de la mort de l'enfant !

Et voilà ce que M. Montorgueil appelle des « précisions » !

Non, en réalité, le seul fait précis qui existe, le seul point sur lequel Damont, Gomin et Lasne sont d'accord, est celui-ci : ils se liguent en un trio bien homogène pour démentir M. Montorgueil, qui prétend que « dans le cas du dauphin, les faits sont d'une limpidité absolue » ; que « la mort au Temple est incontestable » ; qu' « aucun événement mémorable n'est accompagné de plus de précisions » ; qu'« aucun ne prête moins à la suspicion légitime »...

(1) *Louis XVII, etc.*, par A. DE BEAUCHESNE, etc., fac-similé *ad* p. 328.

Digitized by Google

Mais à propos de Damont, *puisque mon honorable adversaire invoque son témoignage*, pour quelle raison ne raconte-t-il pas à ses lecteurs l'histoire plus que significative qui lui arriva avec les cheveux de l'enfant mort au Temple ?! Cette histoire, tout à fait édifiante, est cependant bien connue des historiens qui s'occupent de Louis XVII et du reste, tout récemment encore, Lenôtre la rappela dans *les Annales politiques et littéraires* si répandues. C'était le 2 octobre, donc plus de huit jours *avant* le présent extraordinaire article de M. Montorgueil ! Pourquoi ne pas la mentionner, tout au moins, cette histoire, afin de permettre d'y recourir à ceux de ses lecteurs qui ont le souci de contrôler et de juger par eux-mêmes, puisque l'article de M. Montorgueil ne saurait les guider consciencieusement ?!

Voici donc quelle étrange aventure — fatal parallèle de celle de Pelletan — arriva à Damont lors de la Restauration :

« Le commissaire Damont, auquel le docteur Pelletan, au moment même de l'autopsie, remit une boucle de cheveux, ce Damont avait conservé précieusement ce souvenir. En juillet 1817, il commanda une belle boîte fleurdelisée, garnie de velours blanc, y plaça la pieuse relique, encore roulée dans le fragment de journal où il l'avait serrée le 9 juin 1795, et porta le tout aux Tuileries, où il s'attendait à être très bien reçu. On l'introduisit au pavillon de Flore, chez le duc de Grammont. Je cite le texte du document. Celui-ci l'a désabusé en lui disant :

« On vous a trompé, mon ami, ces cheveux ne sont pas ceux de M. le dauphin : ils étaient d'un châtain doré, je l'ai tenu assez souvent sur mes genoux

Digitized by Google

pour en être sûr, et ceux que vous me présentez sont d'un blond rouge. » (*Archives Nationales*, F 7, 6808.) (1)

« Damont s'en retourna, fort piteux. Il était sûr, pourtant, d'avoir les cheveux, les vrais cheveux de l'enfant mort au Temple, puisqu'il les avait pris sur le cadavre. » (2)

Je le demande encore : pourquoi M. Montorgueil a-t-il si soigneusement omis de raconter cette histoire significative, ce *fait* renversant si nettement les conclusions qu'il voudrait imposer à ses lecteurs à l'égard de la prétendue reconnaissance de Louis XVII par Damont ?! A-t-il péché par ignorance, ce qui serait grave, ou, ce qui serait pire, y a-t-il omission voulue ?... Hélas, que c'est donc attristant d'avoir à poser ce dilemme à un homme qu'on aime ! Mais aussi pourquoi m'y obliger par un article aussi cruellement inconsidéré et hostile contre Louis XVII et ses défenseurs ?!

Quoi qu'il en soit, sur ce point encore, que M. Montorgueil réfléchisse donc un seul instant et qu'il nous dise après cela : si c'est avec des « raisonnements » que nous répondons à des faits ou si ce n'est pas plutôt avec des *faits* que nous répondons à son piètre raisonnement ? !

Car enfin, et tout d'abord, M. Montorgueil « raisonne », imagine et suppose, que Damont, ayant vu

(1) On ne saurait, d'ailleurs, concevoir aucun doute sur la solidité à toute épreuve de l'objection du duc de Grammont. Je possède moi-même des cheveux du jeune Dauphin recueillis par Cléry, le valet de chambre de Louis XVI et de son fils au Temple. Ces cheveux sont bien de la nuance indiquée par le duc de Grammont et n'ont rien de comparable, par conséquent, à ceux qui valurent au pauvre Damont une réception si singulière aux Tuileries !

(2) *Les Annales politiques et littéraires* du 3 octobre 1909.

Digitized by Google

le Dauphin trois ans auparavant, de loin, « sur la terrasse du bord de l'eau », l'avait ainsi assez connu pour pouvoir, plusieurs années après, le reconnaître dans un enfant malade ! Peut-on, à supposer que la « reconnaissance » par Damont soit sincère, peut-on la considérer un seul instant comme sérieuse et comme valable ? ! (1) La vérité est qu'appelé au Temple, Damont, tout comme Pelletan, avait très simplement et naturellement, en l'absence de toute compétence sérieuse, *cru* voir le Dauphin. Mais ce qui prouve nettement que de plus compétent *ne crut pas* qu'il avait vu juste, c'est son aventure avec les cheveux de l'enfant mort au Temple ! Et M. Montorgueil d'ignorer ou de feindre ignorer cette histoire et d'enseigner à ses lecteurs que les historiens Naundorffistes, ou, comme Lenôtre, simplement évasionnistes, ne répondent que par des « raisonnements » à des « faits » ! Oh ! la paille et la poutre ! quelle éternelle vérité !

En tout cas, ce double énergique refus du cœur et des cheveux de l'enfant décédé au Temple, qui eussent été pour la famille royale restaurée de saintes reliques si réellement cet enfant-là avait été Louis XVII, ne confirme-t-il pas éloquemment les

(1) C'est avec raison que Jules Favre s'écrie à propos de prétendues reconnaissances de ce genre :

« Et c'est cet enfant, qu'on a entrevu dans les splendeurs de l'opulence, c'est cet enfant aujourd'hui flétri par la souffrance et couvert de vêtements sordides de la prison... qu'on va reconnaître après un intervalle de trois ans... après l'avoir suivi de loin dans une promenade aux Tuileries ?

« C'est là une hypothèse inadmissible. » (*a*)

Au reste, je ressusciterai plus loin l'opinion professée par M. Montorgueil lui-même à une époque où sa raison était plus ...raisonnable.

(*a*) *Plaidoirie de Me Jules Favre*, etc. p. 200.

Digitized by Google

autres *témoignages* et *faits* prouvant que l'enfant, dont provenaient ces reliques, était un enfant substitué ? Mais M. Montorgueil ne veut rien voir : il se prosterne aveuglément devant « l'histoire officielle », posture que je trouve ni courageuse ni intelligente...

Le « décès », nous a dit plus haut M. Montorgueil, fut constaté par le commissaire Bourguignon, par quatre membres du comité de sûreté générale et par les officiers et sous-officiers de garde. Les historiens Naundorffistes n'ont jamais dit le contraire. Mais constater le décès n'est pas constater l'identité. (1) Comment, par exemple, s'y seraient d'ailleurs pris les officiers et sous-officiers de la garde descendante et de la garde montante qui arrivèrent lorsque le corps de l'enfant se trouvait en pleine autopsie ? C'est donc simplement faire nombre et jeter de la poudre aux yeux des lecteurs que de leur parler des « officiers et sous-officiers » qui constatèrent le... décès que personne n'a jamais nié ! Au reste, lorsque M. Montorgueil aura produit les procès-verbaux de tous ces soi-disant témoins qu'il appelle à la rescousse de son « raisonnement », on pourra discuter sur leur compétence respective à constater l'identité de l'enfant mort au Temple. Car enfin, même en admettant l'existence de ces témoignages, on doit encore se demander si ces braves gens auraient pu reconnaître, dans ce lamentable cadavre de rachi-

(1) Louis Blanc dit à ce sujet :

« Les circonstances étaient telles, que le gouvernement aurait dû, ce semble, prendre les précautions les plus minutieuses pour que l'identité fût bien constatée : au lieu de cela, le soin de constater, non l'identité, mais simplement la mort de l'enfant, fut abandonné aux « officiers et sous-officiers de la garde montante et descendante », c'est-à-dire à ceux qui se trouvaient là ! » (*Histoire de la Révolution Française*, par M. Louis Blanc, etc., t. XIII, p. 95.)

Digitized by Google

tique et de scrofuleux, le Dauphin qu'ils auraient entrevu très jeune, lorsqu'il était bien vivant, en bonne santé et richement habillé ? !

Mais, j'y songe ! il sera intéressant, pour les lecteurs de M. Montorgueil et pour les miens, de leur montrer quelle piètre confiance M. Montorgueil lui-même témoigna jadis en des « reconnaissances » de ce genre. Cela date déjà de bien loin, mais il n'en est que plus piquant de reproduire ici l'article très raisonnable et très logique qu'il publia dans *l'Éclair* du 21 avril 1895, lorsque, ne songeant pas encore à défigurer l'histoire de Louis XVII par ses «précisions», il se contenta d'y mettre du bon sens :

« L'exposition passionnante des deux petites noyées de Suresnes a rajeuni la question du déplacement de la Morgue. Elle n'est pas d'aujourd'hui, et rien ne permet de supposer que cette vieille histoire soit sur le point de toucher à l'épilogue.

« *L'enfant de* 1840.

« Pour l'instant, le public estime que tout est bien ainsi. Les petites filles étaient exposées à sa convenance, sur une chaise. On a dû les retirer, mais sa curiosité était à peine satisfaite. Pourtant, il n'a pas à se plaindre. Autrefois, l'exposition n'était que de trois jours. Aussi fut-il gêné, en 1840, quand déjà la mort mystérieuse d'un petit enfant frappa l'imagination populaire.

« On avait trouvé cet enfant dans un fossé de la Villette. Il portait au cou une médaille de la Vierge, dans sa poche il avait une toupie. La foule assiégea la Morgue pour voir *l'Enfant de la Villette,* et ne le reconnut point. Les trois jours d'exposition étant

Digitized by Google

écoulés, on s'avisa d'un stratagème que M. Talrich demanderait à renouveler dans un autre genre.

« Gannal embauma l'enfant — il n'y avait pas alors de frigorifique — et le maquilla. Puis on exposa cette momie sur sa chaise.

« *Une mère qui se trompe.*

« L'enfant fut reconnu par un autre enfant — qui se trompait. La série des reconnaissances inexactes, qui fut si particulière à l'endroit des petites noyées, se déroula alors.

« Et l'on vit une chose très extraordinaire. Le lendemain du jour où un écolier l'avait reconnu, une femme s'écria : « Ah ! mon Dieu ! c'est mon enfant. »

« On l'introduit près du cadavre, elle examine les effets, constate une cicatrice au front. « C'est bien, dit-elle, mon pauvre fils, perdu depuis juillet dernier. On me l'aura volé et on me l'a tué ! »

« La femme était concierge rue du Four, et se nommait Chavandret. On fit venir son beau-frère qui, sans hésitation, dit: « Voilà le petit Philibert. » Plusieurs habitants de la rue reconnurent Philibert Chavandret dans l'enfant de la Villette, sans compter son propre maître d'école, pour qui la médaille était un indice.

« Eh bien ! les voisins, le beau-frère, le maître d'école et la mère se trompaient. Six semaines plus tard, l'identité de l'enfant fut établie. C'était un enfant de Bordeaux, tué à Bordeaux et, par les messageries, apporté à Paris.

« *Perplexité.*

« Qu'on se fie à présent aux preuves qui résultent,

Digitized by Google

dans ces minutes de fièvre, de suggestion, de la reconnaissance par l'exposition ! Qu'on se fie aux témoins qui affirment avoir vu l'accusé ! Qu'on se fie à la victime qui, dans le prévenu, certifie, sous l'empire d'une sorte de délire, retrouver son assassin ! Une mère a pu se tromper au point de reconnaître son enfant dans l'enfant d'un autre !

« Quelle circonspection n'enseigne point cette erreur ! Et qu'après ces surprises inouïes des yeux et du cœur abusés, les partisans de la survie de Louis XVII ont beau jeu à s'écrier, comme Otto Friedrichs : « Suffit-il encore à votre conviction d'un témoin qui dise : « J'ai vu son cadavre : c'était bien l'enfant ? »

Voilà ce que pensait et écrivait M. Montorgueil en 1895, quand il était encore à l'âge de raison...

Aujourd'hui, il voudrait faire accroire à ses lecteurs que les officiers et sous-officiers de garde avaient une compétence quelconque pour constater l'identité de l'enfant décédé et exposé au Temple et qu'ils ne visitèrent d'ailleurs que lorsque le corps se trouvait en pleine autopsie !

Notez que, pour le prétendu Louis XVII, on n'avait pas pu invoquer le témoignage de sa mère, puisqu'elle était morte. On n'a même pas invoqué celui de sa « sœur » qui se trouvait sous le même toit. Non, le pouvoir n'a littéralement fait appel qu'au témoignage d'inconnus composant la garde du Temple le lendemain du décès, de gens qui n'avaient nulle compétence en l'espèce, puisqu'ils n'ont point connu le véritable fils de Louis XVI !

Je conçois que de bonne foi l'on puisse se déjuger avec de bonnes et valables raisons, après plus ample

Digitized by Google

information. On peut donc justifier un changement d'opinion par un raisonnement logique établi sur des preuves nouvelles. Mais comment M. Montorgueil peut-il espérer de pouvoir expliquer logiquement son étrange changement d'avis par un déraisonnement ?!

Veut-on, d'ailleurs, un autre exemple de la facilité avec laquelle de telles erreurs se produisent et de la suspicion absolue dans laquelle il faut tenir des reconnaissances faites en des cas semblables ?

Voici ce que je trouve dans *la Fronde* du 14 avril 1903 :

« *Enterrée pour une autre.*

« Wilkesbarre. — Mme Martin Breman, de Wilkesbarre (Pensylvanie), qui, depuis plusieurs jours, avait disparu de cette ville, est rentrée chez elle, au grand étonnement des siens, qui portaient son deuil, étant persuadés d'avoir assisté à ses funérailles quelques jours auparavant.

« Le premier moment de frayeur passé, ses parents, qui avaient fui à son approche, revinrent dans la chambre où elle se trouvait et lui racontèrent qu'on avait enterré, quelques jours auparavant, une femme dont le corps avait été retiré de la Susquehanna River. Cette femme lui ressemblait au point qu'ils avaient cru que c'était elle et l'avaient fait enterrer.

« Le corps de la femme enterrée a été exhumé et reconnu pour être celui de Mme Peter Mathews, qui avait également disparu de chez elle quelques jours auparavant et se serait donné la mort. »

Ici encore, ce sont des proches parents qui se sont

Digitized by Google

trompés. Nos adversaires en seront-ils à l'avenir plus circonspects à invoquer des témoignages beaucoup moins graves et beaucoup moins compétents encore en faveur de la mort de Louis XVII au Temple ? !

Cela dit, continuons à suivre le raisonnement de M. Montorgueil :

Le bruit de l'empoisonnement court. La Convention ordonne l'autopsie. On désigne pour cette opération les hommes les plus éminents : les médecins en chef de l'hôpital de l'Unité, le docteur Demongin (*sic*) ; le docteur Pelletan, qui a soigné l'enfant pendant ses derniers jours ; le professeur de Lassus, qui avait *connu* (1) le dauphin, et le docteur Jeanroy, médecin de Mme Victoire, qui lui aussi *reconnaissait* (1) le dauphin.

L'autopsie eut lieu en présence de six témoins. Aucun n'éleva de doute sur sa personnalité. Les quatre médecins furent d'accord pour dire qu'il avait succombé à la misère physiologique, conséquence inévitable des cruautés de sa détention.

Les médecins Dumangin, Pelletan, Lassus et Jeanroy ont uniquement certifié en termes fort ambigus :

« Nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires *nous ont dit être* celui du fils de défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins *depuis quelques jours*. »

Comme preuve d'identité, c'est d'autant plus insuffisant que précisément Lassus et Jeanroy auraient pu et dû *certifier* l'identité s'ils l'avaient reconnue. Or, ils n'en font rien du tout.

(1) Mot souligné par M. Montorgueil.

Digitized by Google

Ce serait pécher contre le bon sens de supposer que, s'ils avaient constaté la substitution, ils l'auraient dénoncée hautement. Ils avaient le plus grand intérêt, au contraire, à faire semblant de ne rien voir de suspect, à s'en tenir à « ce qu'on leur a dit être » — merveilleuse formule d'abri ! — et à ne pas contrecarrer les visées et les machinations du pouvoir. La guillotine n'était pas une vaine menace, ni le poison non plus. Le sort de Desault, de Choppart et de Doublet, comme nous l'avons vu plus haut par le témoignage de Mme Jal, n'était guère envié par les collègues, leurs successeurs. Rappelons-nous, au surplus, que, dès 1795, le docteur Valentin, un contemporain qui savait mieux que M. Montorgueil juger les mœurs, les originalités et les risques de son temps, écrivit ces lignes caractéristiques, à propos de Desault, Choppart et Doublet « morts en moins de quatre jours » : qu' « il est donc permis de redouter le nouveau genre de mandat d'arrêt qu'ont adopté les nouveaux comités » !

Voilà un mot qui peint son époque ! et voilà pourquoi l'on n'a pas logiquement le droit de s'étonner qu' « aucun des médecins et des témoins n'éleva de doute sur sa personnalité ». On doit même s'étonner qu'ils en aient laissé simplement *entrevoir* autant, puisqu'ils se sont abstenus d'affirmer l'identité de l'enfant autopsié avec Louis XVII ; puisque Lassus et Jeanroy, qui *connaissaient* le fils de Louis XVI, n'ont pas voulu prendre sur eux de certifier cette identité ; puisque Pelletan et Dumangin n'ont voulu certifier qu'une chose : l'identité de l'enfant avec celui soigné par eux « depuis quelques jours » !

M. Montorgueil fait preuve d'une robuste naïveté

Digitized by Google

en remarquant : « les quatre médecins *furent d'accord* pour dire qu'il avait succombé à la misère physiologique, conséquence inévitable des cruautés de sa détention. » Ce n'est pas cela en effet, qu'il importait de constater. C'est sur *l'identité* que « *l'accord* » des quatre médecins aurait dû se faire. Or, *en faveur de l'identité*, aucun des quatre médecins n'a risqué sa peau. Voilà l'évidente vérité historique, et même officielle puisque le procès-verbal d'autopsie est bien un document officiel.

D'ailleurs, où M. Montorgueil a-t-il vu que les médecins aient été d'accord « pour dire qu'il avait succombé à la misère physiologique, conséquence inévitable des cruautés de sa détention » ? Pas dans leur procès-verbal, à coup sûr. Le procès-verbal se borne à constater prudemment que l'enfant, que les commissaires « nous ont dit être » le fils de Louis Capet est mort « d'un vice scrofuleux existant depuis longtemps ». La « conséquence inévitable des cruautés de sa détention » est une... conséquence, qui était évitable, de l' « imagination » de M. Montorgueil, et cette imagination, il l'aggrave encore en en accusant les historiens Naundorffistes ! Ce qui, au surplus, rend plus insoutenable encore le raisonnement de M. Montorgueil, c'est que les docteurs Peladan et Cabanès, étudiant, au point de vue purement médical et physiologique, la situation de l'enfant du Temple et le fameux procès-verbal d'autopsie, arrivent précisément et très nettement à la conclusion formelle que cet enfant-là n'a pu être le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Ils troublent ainsi terriblement la « limpidité absolue » et officielle de M. Montorgueil...

Digitized by Google

Dès l'époque même, des médecins étrangers absolument désintéressés en la question portèrent un jugement semblable sur le fameux procès-verbal d'autopsie. Si M. Montorgueil veut bien ouvrir *The European Magazine* de décembre 1799, il pourra y lire ceci :

« The British Cabinet... ordered the bulletin to be examined by a physician of the very first reputation. This gentleman reported to the King's Council, that the young King could not have died af the cause assigned in the bulletin. The case was fictitious, and the consequence would not have followed from the premises, even if they had been true. »

Au reste, même à une mentalité laïque en médecine il suffit de savoir que, lors de la visite des conventionnels Harmand de la Meuse, Reverchon et Mathieu, le petit prisonnier avait des abcès à certains endroits du corps, abcès qui n'auraient pu disparaître, sans laisser de traces, à travers quelques mois d'évolution *vers la mort* et que cependant les médecins chargés de l'autopsie n'ont point retrouvés. Ces médecins ont, par contre, relevé des abcès à certaines places, qui étaient indemnes à l'époque assez récente de la visite des trois conventionnels. On peut donc conclure formellement à la non-identité entre l'enfant vu par Harmand, Reverchon et Mathieu et l'enfant autopsié succombant à « un vice scrofuleux existant depuis longtemps ».

De tout cela, M. Montorgueil n'examine et ne relève rien, sans doute de peur de troubler la « limpidité absolue » de son rêve prétendu historique. Ce ne sont cependant pas des « raisonnements » que nous opposons, mais des *faits*, et il n'avait pas le

Digitized by Google

droit de les ignorer ou dédaigner, s'il tenait à ne pas égarer le jugement de ses lecteurs.

M. Montorgueil continue ainsi son article :

Après quoi, l'acte de décès fut dressé ; puis l'enfant mis dans un cercueil de bois pour être porté, dans la soirée, au cimetière Sainte-Marguerite, escorté discrètement à distance, par mesure de police.

La bière fut mise en terre, dans le trou qu'un fossoyeur avait creusé, au milieu des autres tombes, dans la fosse commune. Nous avons le procès-verbal de cette inhumation.

M. Montorgueil passe vraiment un peu vite sur l'acte de décès, afin de n'avoir pas à en révéler les nombreuses irrégularités et illégalités, qui en font un acte qu'il est impossible d'invoquer en histoire sérieuse. Si, sans se lancer en de longues dissertations, M. Montorgueil avait au moins communiqué là-dessus à ses lecteurs l'avis de Louis Blanc ! Mais il faut encore que je supplée à cet oubli :

« A cette époque, comme aujourd'hui, en cas de décès dans une prison, il en devait être donné avis sur-le-champ à la municipalité, qui se transportait immédiatement sur les lieux, vérifiait le décès et signait l'acte ; qu'arriva-t-il, cependant ? L'enfant était mort le 8 juin, et l'acte de décès fut dressé le 12 seulement ! Pourquoi ce délai inusité ? Y eut-il hésitation sur la question de savoir s'il valait mieux avouer l'évasion ou faire un faux ?

« Quant à l'acte de décès lui-même, — cet acte qui devait attester la mort d'un enfant pour les prétendus droits duquel des flots de sang avaient coulé et coulaient encore, — au lieu d'être dressé de manière à écarter tous les doutes, il fut fait en dehors des

Digitized by Google

prescriptions légales, en l'absence du *commissaire de section* préposé par la loi spéciale du temps à la garde du prince, et fut signé par deux témoins obscurs, lorsque deux jours déjà s'étaient écoulés depuis l'enterrement du corps. » (1)

En ce qui concerne l'inhumation, M. Montorgueil omet soigneusement, comme pour l'acte de décès, tout ce qui donne à réfléchir à de moins pressés... ou bien, il n'a jamais étudié sérieusement tout ce qui entoure cet épisode. Il ne nous parle notamment pas des quatre porteurs qui, selon le témoignage de Voisin, le directeur et conducteur des pompes funèbres, « firent *une mort aussi funeste que les trois médecins* ». (2)

(1) *Histoire de la Révolution Française*, par M. Louis Blanc, etc., t. XIII, p. 96.

Louis Blanc ajoute en note (p. 97) :

« Cet acte, dressé *quatre jours après le décès*, est, dit avec raison M. Gruau de la Barre, avocat, dans le mémoire publié par lui au mois de décembre 1840, « la seule pièce authentique qu'on ait représentée pour attester la mort d'un roi, dans des circonstances où il importait qu'un événement assez grave ne laissât pas le moindre doute dans l'esprit de qui que ce soit... Il suffit de le lire pour se convaincre qu'il ne mérite aucune foi. »

Mais, pour M. Montorgueil, qui n'approfondit rien du problème de Louis XVII, toutes les questions se résolvent en une seule : « Est-ce officiel » ? Or, l'acte de décès, dont il serait facile de démontrer la fausseté par bien d'autres arguments encore, est incontestablement une pièce officielle... et dès lors M. Montorgueil se confond en un incurable fétichisme : « l'acte de décès fut dressé ». C'est tout. Inutile de réfléchir. M. Montorgueil pêche ainsi dans les eaux profondes des mensonges officiels, mensonges qui ressortent effectivement avec une... limpidité absolue de tous les faits historiques, la « conviction » de la mort de Louis XVII au Temple ! C'est écrit ; c'est officiel. Cela suffit à M. Montorgueil !

Que ne médite-t-il pas cette parole de Pie IX (du 16 septembre 1863) : « Depuis longtemps la peste du mensonge a envahi non seulement les journaux, mais encore l'histoire elle-même, de telle sorte que l'un des plus illustres écrivains de ces derniers temps (M. de Maistre) a pu proclamer que l'histoire des trois derniers siècles, n'est autre chose qu'une perpétuelle conjuration contre la vérité ! »

Voilà bien la juste caractéristique de l'histoire officielle.

(2) *La Légitimité* du 7 décembre 1884. Ce témoignage, daté du

Digitized by Google

M. Montorgueil ne se demande pas un seul instant : pourquoi cette « mort funeste » et subite des trois médecins mêlés au drame du Temple, à la mort de l'enfant que l'histoire officielle prétend, mais ne prouve pas être Louis XVII ! Il ne se demande pas davantage pourquoi cette mort tout aussi funeste et tout aussi subite des quatre porteurs qui transportèrent le cercueil depuis le donjon du Temple jusqu'à la rue et ensuite depuis la porte du cimetière jusqu'à la fosse d'inhumation ! N'est-il pas évident, cependant, que ces morts mystérieuses et suspectes se rattachent au grave et redoutable secret politique qu'il s'agissait de sceller d'une manière absolue en supprimant tous les témoins involontaires ou récalcitrants qui auraient pu trahir les machinations du pouvoir ? !

S'il fallait accepter l'hypothèse de la mort du véritable Louis XVII au Temple, hypothèse que M. Montorgueil juge — il est, avec la meilleure volonté du monde, impossible de s'apercevoir pourquoi ! — d'une « limpidité absolue », qu'il nous explique donc ces morts étranges et tragiques ? M. Montorgueil ignore et n'explique pas, ce qui est commode. Et s'il n'ignore pas, son silence sur des faits aussi graves et significatifs est... encore plus commode !

M. Montorgueil ne nous dit pas davantage que l'inhumation se fit louchement à la tombée de la nuit et que le gros bon sens populaire déclarait hautement « que les préparatifs faits pour l'enterrement du petit Capet n'étaient qu'une feinte ». Il n'ajoute pas que le *fait* de la découverte du squelette d'un

28 janvier 1815 fut découvert par l'abbé Dupuy aux Archives Nationales.

Digitized by Google

enfant au pied de la Tour du Temple ; joint au *fait* de la révélation de Sénar ; joint au *fait* qu'il a été impossible de découvrir au cimetière de Sainte-Marguerite le squelette d'un enfant pouvant passer pour celui de Louis XVII ; joint au *fait* qu'on y a, au contraire, trouvé une « pierre rompue et une boîte de plomb contenant des papiers » (1) ; que tous ces *faits*, en confirmant, la croyance populaire, donnent, en même temps, plusieurs entorses formidables à la thèse défendue par M. Montorgueil.

Or, des entorses de ce genre, on n'a pas le droit de les laisser dans l'ombre. On a le devoir de les discuter loyalement, publiquement, lorsqu'on veut ne pas tromper ses lecteurs. Mais il en est toujours ainsi chez nos bons apôtres adversaires : ce qui les gêne, ils l'ignorent et... le contournent avec une remarquable souplesse... Dans cet exercice-là, ils ne sentent plus les entorses !

C'est avec infiniment de raison que le docteur Adrien Peladan prélude à la discussion des preuves *officielles* tant admirées par M. Montorgueil, en faisant ces justes remarques :

« Oui, j'ose l'affirmer, et tout homme de bon sens sera bientôt, non pas de mon avis, mais de *l'avis des pièces authentiques*, les personnes qui croient encore à la mort du fils de Louis XVI dans la prison du

(1) Voici la note découverte par le Dr Cabanès aux Archives Nationales :

« Les recherches faites pour découvrir les restes du roi Louis XVII offrent le résultat suivant :

« On a trouvé à l'endroit indiqué, dans le cimetière de Sainte-Marguerite, une pierre rompue et une boëte de plomb contenant des papiers qui ont été remis au ministre de la Police. » (a)

(a) *Les Morts mystérieuses de l'Histoire*, Paris, Maloine, 1901, p. 512.

Digitized by Google

Temple, n'ont certainement jamais examiné les preuves que la police nous a données de ce prétendu décès. Ces preuves portent en elles-mêmes d'une manière si évidente le cachet du mensonge, qu'il suffit de les lire avec attention pour être convaincu de la fausseté du fait qu'elles s'efforcent de constater. Elles offrent le monstrueux caractère de documents *authentiques* par le fait, mais faux dans leur contenu. » (1)

Mais M. Montorgueil poursuit son article sans pour cela poursuivre une étude rationnelle, réfléchie et logique du problème :

Plus tard, au retour des Bourbons, quand chacun s'ingéniera à prouver son zèle pour la Restauration, des fouilles seront faites dans ce cimetière, que *le Journal des Débats* annoncera en ces termes :

Jeudi 28 mars 1816. — Il sera procédé incessamment, par ordre du roi, dans le cimetière Sainte-Marguerite, du faubourg Saint-Antoine, à l'exhumation des restes mortels du dauphin, fils de Louis XVI, qui n'a régné, sous le nom de Louis XVII, que dans les fers. Les déclarations faites par quelques serviteurs fidèles qui ont concouru à l'enterrement de l'enfant roi et de plusieurs témoins oculaires recommandables fortifient des espérances que l'on a de réussir dans les recherches que la piété de Sa Majesté Louis XVIII ordonne comme organe de la volonté de Dieu.

De même que des concours ont été promis — et payés — pour l'évasion, concours qui n'étaient que fictifs, certains prétendaient savoir que l'enfant mort au Temple avait reçu clandestinement une pieuse sépulture. On arriva vraisemblablement à la découverte de cette caisse d'ossements suspects, qui existe encore, et que Louis XVIII, qui n'était pas sceptique qu'en matière de reliques, refusa de porter à Saint-Denis.

(1) *Semaine religieuse de Lyon* du 27 mars 1869, p. 200.

Digitized by Google

Mais non, mais non, on « arriva » à tout autre chose que cette « caisse d'ossements suspects qui existe encore » *et qui n'existait certainement pas déjà en* 1816. Tous ceux qui l'ont vue, comme moi, en 1894, seront là-dessus de mon avis et penseront qu'elle remonte tout au plus à l'exhumation ou plutôt à la réinhumation de 1846.

On « arriva » donc à la découverte de tout autre chose que cette caisse. On « arriva » à un résultat beaucoup plus positif, à ce *fait*, déjà signalé plus haut : « on a trouvé à l'endroit indiqué, dans le cimetière de Sainte-Marguerite, une pierre rompue et une boëte de plomb contenant des papiers qui ont été remis au ministre de la Police » !

Et ce *fait*, que M. Montorgueil ne devait ni ignorer ni soustraire à la légitime curiosité de ses lecteurs, osera-t-il aussi l'appeler un... « raisonnement » ? !

M. Montorgueil connaît ou devrait connaître ce texte tout aussi bien que moi. Pourquoi n'en pas même révéler l'existence dans un article qui a la prétention d'enseigner ses lecteurs ? C'est qu'il s'agit, sans doute, d'abattre, par tous les moyens possibles, la thèse Naundorffiste et évasionniste trop solide pour ne pas défier toute attaque loyale.

Ces papiers « qui ont été remis au ministre de la Police » appartiennent pourtant à l'histoire officielle, chère à M. Montorgueil ! Comment explique-t-il qu'on n'a jamais osé les produire ? Or, une fois de plus, ce *fait* vient à l'appui de notre thèse et non de celle de M. Montorgueil, notre adversaire ou ignorant ou oublieux avec trop d'à-propos...

Voilà donc pourquoi Louis XVIII, qui n'était pas

Digitized by Google

légitime, était du moins *légitimement* « sceptique en matière de reliques », lorsques ces reliques : le cœur et les cheveux, provenaient de l'enfant décédé au Temple ! Voilà pourquoi Louis XVIII et Charles X furent contraints de régner sans même avoir pu honorer les cendres de leur prédécesseur, qui était toujours vivant quoique démonétisé par la mort civile en juin 1795. Est-il besoin, en effet, de répéter que, si ces papiers remis au ministre de la Police avaient le moins du monde prouvé la mort de Louis XVII au Temple, Louis XVIII se serait empressé de les publier, afin de démontrer à tous sa légitimité tant suspectée ? !

Tout cela, tous ces *faits*, M. Montorgueil, bien qu'il ait déclaré au début de son article avoir « lu tous les plaidoyers » des historiens Naundorffistes, les ignore, et, ce qui est pire, les laisse ignorer à ses lecteurs. Et il est si facile, ce faisant, de conclure en posture de génuflexion adulatrice devant l'histoire officielle :

> Au total, il y a une vérité historique officielle, logique et solide. Que lui opposent les historiens de la survivance ou les tenants de tel ou tel « Louis XVII » ? Rien, que des racontars, des raisonnements, des déductions et des hypothèses.
>
> Et s'ils étaient au moins d'accord !
>
> GEORGES MONTORGUEIL.

Eh bien, et ceux qui prétendent prouver la mort de Louis XVII au Temple, sont-ils d'accord ? ! Ils sont au contraire dans le plus complet désaccord qu'il soit possible d'imaginer, et cela dès le premier moment où l'enfant a fermé les yeux.

Digitized by Google

A cette seconde même déjà, la question se pose :

A quelle heure a-t-il fermé les yeux !

M. Montorgueil dit « à 3 heures ». Il s'est mis « d'accord » avec l'acte de décès, mais il a négligé de se mettre d'accord avec les témoins oculaires, parce que cet « accord » est impossible. M. Montorgueil, je gage, n'a pas même essayé de se mettre d'accord avec Gomin, avec Lasne, avec Damont, pas plus du reste qu'avec la saine raison.

Voici, en effet, très brièvement les remarques qu'il convient de faire au sujet de l'heure du décès :

L'acte de décès dit : « trois heures après midi ».

Beauchesne, se basant sur les dires de ses deux ineffables faux témoins, Gomin et Lasne, déclare : « Il était deux heures un quart après midi. »

Dans sa déposition de 1840, Lasne affirme que l'enfant est mort « un *matin* ».

Le procès-verbal d'autopsie dit que l'enfant est décédé « vers trois heures de relevée ».

Sevestre, parlant au nom du Comité de sûreté générale, déclare : « à deux heures un quart après midi, nous avons reçu la nouvelle de la mort du fils de Capet. » (1) Or, pour recevoir à deux heures un quart au Comité la nouvelle du décès survenu au Temple, il faut admettre que ce décès a eu lieu au plus tard à une heure. Il était impossible, à cette époque qui ne connut ni télégraphe, ni téléphone, d'apporter au Comité à deux heures un quart la nouvelle d'un décès survenu au Temple à... deux heures

(1) *Le Moniteur* du Tridi, 23 Prairial, l'an 3e (jeudi 11 juin 1795, vieux style).

A côté de cela, et au sujet de la mort de Desault, les déclarations officielles de la Convention ne sont pas non plus d'accord avec son acte de décès.

Digitized by Google

un quart, selon Gomin, Lasne et Beauchesne, et à... trois heures, selon l'acte de décès !

Donc, l'enfant est mort à une heure; non, à trois heures ; non, à deux heures un quart ; non, *vers* trois heures ; non, un matin.

Et M. Montorgueil de se pâmer devant de telles « précisions » !

Au reste, il faut encore faire ressortir d'autres faits significatifs :

Selon Beauchesne, quand Gomin arriva au Comité de sûreté générale pour apporter la nouvelle du décès, l'un des membres de ce Comité, Gauthier, lui dit : « ... la séance est levée. Le rapport n'en peut être fait aujourd'hui à la Convention nationale. Gardez la nouvelle secrète jusqu'à demain et jusqu'à ce que j'aie pris des mesures convenables. Je vais envoyer au Temple M. Bourguignon, l'un des secrétaires du Comité de sûreté générale, pour s'assurer lui-même de la vérité de votre déclaration.. » (1)

Beauchesne affirme que la séance était levée quand arriva Gomin. Or, *le Moniteur* dit formellement : « La séance est levée à 4 heures. » Tout aussi bien que moi, Beauchesne aurait pu vérifier ce fait. Mais, en disant qu'il fallait attendre jusqu'au lendemain, il esquive la difficulté de trouver un prétexte plausible pour expliquer le fait assez étrange que la mort de l'enfant du Temple ne fut pas annoncée à la Convention le même jour encore. Pourquoi, en effet, fallait-il attendre jusqu'au lendemain, 9 juin, pour donner une nouvelle qui était de toute première importance, si réellement il s'agissait de Louis XVII ?!

(1) *Louis XVII*, etc., par M. A. de Beauchesne, etc., t. II, p. 366.

Digitized by Google

Mais voilà, il y avait « des mesures convenables » à prendre. Il fallait, sans doute par crainte d'une maladresse, rédiger très soigneusement, en comité secret, les termes dans lesquels on ferait connaître le décès. Il était urgent de se concerter pour décider ce qu'on pourrait dire et ce qu'on devrait taire. Peut-être aussi voulut-on délibérer sur la question de savoir s'il valait mieux avouer la substitution ou forcer le substitué, même à l'état de cadavre encore, à jouer le rôle du fils de Louis XVI ! C'est pour toutes ces raisons qu'il fallait anxieusement garder le secret jusqu'au lendemain. Et cela importait énormément, car, nous dit Beauchesne, « M. Bourguignon effectivement suivit de près Gomin à la tour : il constata l'événement, renouvela la recommandation d'en garder le secret et de continuer le service comme à l'ordinaire. » (1) N'empêche : pour M. Montorgueil tout est limpide...

Nous avons déjà montré plus haut à quelle homérique discussion donne lieu la question de savoir qui de Gomin, Lasne et Damont était présent au moment de la mort de l'enfant.

On a souvenance aussi de certaine triple version d'une histoire de potion, qui ne laisse rien à désirer pour apprécier sainement la véracité des principaux témoins chers à M. Montorgueil.

Si nous examinons quelles furent les dernières paroles prononcées par le mourant, l'imbroglio ne fait qu'augmenter, car voici comment l'histoire officielle « précise » les dernières paroles et les derniers instants de l'agonisant :

(1) *Louis XVII*, etc., par M. A. de Beauchesne, etc., t. II, p. 367.

Digitized by Google

Damont déclare dans son témoignage du 16 août 1817 que l'enfant prononça ces dernières paroles : « Mettez-moi dans un endroit où je ne souffre pas tant. »

Lasne, dans sa déposition de 1840, raconte ces détails plutôt réalistes qui prouvent que les dernières paroles de l'enfant furent un ... signe trahissant une détresse particulière et un soupir :

« Un matin, et le souvenir de ce moment me suivra jusqu'au tombeau, il me fit signe qu'un besoin le tourmentait ; depuis deux jours il était alité. Je le pris dans mes bras ; il jeta les siens autour de mon cou ; puis un soupir sortit de sa poitrine : l'infortuné avait cessé de souffrir ! Le cœur navré, je replaçai sur le lit les restes du fils de Louis XVI, et aussitôt je fis à la Convention le rapport détaillé de ce qui venait de se passer. »

A présent, comparons à ces deux témoignages, à ces détails d'une trivialité déplorable, le récit du maître Beauchesne s'appuyant sur ses faux témoins Gomin et Lasne :

« Et maintenant oserais-je vous répéter les paroles suprêmes de l'orphelin ? Ceux qui recueillirent son dernier souffle me les ont rapportées, et je viens fidèlement les inscrire dans le martyrologe royal.

« Gomin, voyant l'enfant calme, immobile, muet, lui dit : « J'espère que vous ne souffrez pas dans ce « moment ? — Oh ! si, je souffre encore, mais beau- « coup moins : la musique est si belle ! »

« Or, on ne faisait aucune musique ni dans la tour ni dans les environs ; aucun bruit du dehors n'arrivait en ce moment à cette chambre où le jeune martyr s'éteignait. Gomin, étonné, lui dit : « De quel « côté entendez-vous cette musique ? — De là-haut !

Digitized by Google

« — Y a-t-il longtemps? — Depuis que vous êtes à « genoux. Est-ce que vous n'avez pas entendu? « Écoutez, écoutez! » — Et l'enfant souleva par un mouvement nerveux sa main défaillante, en ouvrant ses grands yeux illuminés par l'extase. Son pauvre gardien, ne voulant pas détruire cette douce et suprême illusion, se prit à écouter aussi avec le pieux désir d'entendre ce qui ne pouvait être entendu.

« Après quelques instants d'attention, l'enfant tressaillit de nouveau, ses yeux étincelèrent, et il s'écria dans un transport indicible : « Au milieu de toutes les voix, j'ai reconnu celle de ma mère! »

« Ce nom tombé des lèvres de l'orphelin semblait lui enlever toute douleur. Les sourcils froncés se détendirent, et son regard s'alluma de ce rayonnement serein que donne la certitude de la délivrance ou de la victoire. L'œil attaché sur un spectacle invisible, l'oreille ouverte au bruit lointain d'un de ces concerts que l'oreille humaine n'a pas entendus, il sentait éclater dans sa jeune âme toute une existence nouvelle.

« Un instant après, l'éclat de ce regard s'était éteint, ses bras s'étaient croisés sur sa poitrine et un froid découragement était empreint sur son visage. Gomin l'observait de près et suivait d'un œil inquiet tous ses mouvements. Sa respiration n'était pas plus pénible, seulement sa prunelle errait lentement et distraite, ramenant de temps en temps un regard vers la fenêtre... Gomin lui demanda ce qui l'occupait de ce côté. L'enfant regarda son gardien quelques instants et, bien que la même question lui eût été faite de nouveau, il ne parut pas l'avoir comprise et il n'y répondit point.

Digitized by Google

« Lasne remontait pour relayer Gomin : celui-ci sortit, le cœur serré, mais non pas plus inquiet que la veille, car il ne prévoyait pas encore une fin prochaine. Lasne s'assit auprès du lit ; le Prince le regarda longtemps, d'un œil fixe et rêveur. Comme il fit un léger mouvement, Lasne lui demanda comment il se trouvait et ce qu'il désirait. L'enfant lui dit : « Crois-tu que ma sœur ait pu entendre la musique ? Comme cela lui aurait fait du bien ! » Lasne ne put répondre. Le regard plein d'angoisse du mourant s'élançait perçant et avide vers la fenêtre. Une exclamation de bonheur s'échappa de ses lèvres ; puis, regardant son gardien : « J'ai une chose à te dire... » Lasne approcha et lui prit la main ; la petite tête du prisonnier se pencha sur la poitrine du gardien qui écouta, mais en vain. Tout était dit. Dieu avait gardé pour lui seul la confidence de sa dernière pensée. Lasne mit la main sur le cœur de l'enfant : le cœur de Louis XVII avait cessé de battre. Il était deux heures un quart après-midi.

« Lasne prévint Gomin et Damont, commissaire de service, qui montèrent immédiatement dans la chambre funèbre. » (1)

Rapprochez des « dernières paroles » citées par Damont... qui n'était pas présent, et mêlez avec le récit *assermenté* et horriblement réaliste de Lasne cette page élégiaque de Beauchesne, « osant répéter les paroles suprêmes de l'orphelin » d'après Gomin et Lasne « qui recueillirent son dernier souffle » — à eux deux, bien que Gomin fût, comme Damont, *absent* ! — et les inscrivant « fidèlement dans le martyrologe

(1) *Louis XVII*, etc., par M. A. DE BEAUCHESNE, etc., t. II, pp. 364-366.

Digitized by Google

royal », et dites-moi si ce n'est pas là un chef-d'œuvre de mensonge et de fumisterie élaboré par Gomin et Lasne et accommodé dans sa cuisine historique par le maître queux poète et romancier qui a nom de Beauchesne ?! Ce plat émouvant et empoignant a-t-il un quelconque rapport avec la vérité historique, avec la décence de la Vérité tout court, avec la pureté de la Vérité toute nue ?!

N'oubliez pas que Gomin certifia à Beauchesne, non en paroles, mais par un autographe, s'il vous plaît, qu' « il n'y a rien de plus vrai que ce que vous venez d'écrire sur les derniers moments du Dauphin, sur ses conversations et sur sa mort » ; que Lasne déclara solennellement, également de sa plus belle plume : « Vous vous êtes parfaitement souvenu des détails que je vous ai donnés, la Rédaction, que vous en avés faite et que vous m'avés lue est de la plus scrupuleuse exactitude. »

Néanmoins, M. Montorgueil, imperturbable, a la naïveté d'entretenir ses pauvres lecteurs de « précisions » et de « limpidité absolue » dans tout ce qui se rattache à la mort de « Louis XVII » au Temple !

Mon Dieu, que dire en présence d'une telle énormité ?! Quelle épithète employer pour apprécier selon la vérité historique une telle ignorance et un tel aveuglement ?! Je puis dire qu'il m'a été extrêmement pénible et que j'ai hésité longtemps à me résoudre à réfuter cet incroyable article, et cela en raison des rapports parfaits que j'ai toujours eus avec M. Montorgueil, mais la vérité avant tout : cette vérité que l'illustre philosophe Fichte plaçait sur un piédestal si haut qu'il voulait même qu'elle fût dite si elle devait donner la mort à qui devait l'entendre ! Dieu merci,

Digitized by Google

nous n'en sommes pas là, car à notre époque de veulerie, le manque de conscience, qui permet d'aborder, de développer et de juger les sujets les plus disparates n'ayant de commun entre eux que le fait qu'on les ignore également... ; de notre temps, où les vrais caractères deviennent de plus en plus rares, la mauvaise foi qui attaque, poursuit et condamne sans connaître sont jeux d'enfants pour la plupart de nos contemporains. Cela est si fréquent, si banal que cela en devient presque naturel et on écrit, écrit à tort et à travers, surtout à tort et surtout à travers, sans s'inquiéter du mal qu'on fait à autrui. Déplorables mœurs littéraires !

Heureusement, les écrivains modernes sont vaccinés : le microbe de la vérité ne les tue plus... M. Montorgueil donc n'en mourra pas. Et, ma foi, si notre amitié doit en mourir, cela me chagrinera beaucoup ; mais j'aurai la consolation du moins de l'avoir sacrifiée à l'impérieuse vérité, sans faiblesse et sans me laisser influencer par l'intérêt qu'il y aurait pour moi à cultiver soigneusement au contraire l'amitié d'un homme influent tel que M. Montorgueil...

Pour en revenir à la mort du petit prisonnier du Temple, il suffit, n'est-ce pas, de confronter les témoins Damont, Gomin et Lasne, ainsi que le martyrologiste Beauchesne, pour admirer comme tout est, selon les expressions si élégantes et si troublantes de M. Montorgueil, « d'une limpidité absolue » et comment « aucun événement mémorable n'est accompagné de plus de précisions » !

Et je n'ai relevé qu'une faible partie de tout ce qu'il y aurait à dire sur d'autres points du même problème !

Digitized by Google

Et M. Montorgueil de nous accuser de n'opposer à sa « vérité historique officielle, logique (?) et solide (??) » que « des racontars, des raisonnements, des déductions et des hypothèses » et de n'être point « d'accord » !

Si cependant l'accord aurait dû être obligatoire au sujet d'un événement qu'il était nécessaire et facile de constater sans trouble et sans contradictions, si c'était un événement normal sans subterfuges et sans manigances, il est par contre tout naturel que les défenseurs « de la survivance ou les tenants de tel ou tel Louis XVII » ne soient pas d'accord. Comment M. Montorgueil n'a-t-il pas compris que, si tout ce monde-là était d'accord, ce serait précisément le comble du gâchis ?! Car, enfin, il faut bien que, entre tant de prétendants, parmi lesquels *un seul* peut être le vrai Louis XVII, il y ait de nombreux désaccords, puisque chacun a et doit nécessairement avoir son système pour l'évasion et pour l'identité, système différent de celui de son compétiteur. Cela n'est-ce pas l'évidence même ?! Au reste, c'est bien pour cela que l'étude de la *Question Louis XVII* n'est pas l'affaire d'une chronique bâclée au milieu de 364 autres à l'année ! Il faut, en effet, étudier, creuser le problème ; exercer son sens critique ; connaître les documents, les témoignages et les faits ; distinguer entre les différents systèmes et enfin savoir raisonner logiquement et loyalement... (1)

(1) C'est avec raison que Charles Vellay, dans *les Annales Révolutionnaires* de Janvier-Mars 1908, dit de notre époque que c'est « l'heure où les recherches historiques restreignent de plus en plus le champ de leur action, où chaque historien éprouve le besoin d'une spécialisation toujours plus étroite et plus profonde ». Je sais

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, ce serait un non-sens complet que de reprocher aux défenseurs de tel ou tel Louis XVII de ne pas être d'accord entre eux puisque tel Louis XVII exclut tel autre et puisque le véritable Louis XVII exclut *tous* les autres.

Par contre, pour la mort du prisonnier du Temple, un événement qui n'a pu se passer que d'une seule manière, à la seule et même seconde, sur cet événement-là, s'il s'était passé dans des conditions normales en honnêteté et vérité, sans être troublé par de louches manœuvres et sans obliger à toutes sortes de manigances, puisqu'il fallait empêcher la découverte de la substitution, il ne devrait être possible de relever des désaccords aussi flagrants. Cet événement se présenterait net, propre, clair ; il serait... d'une « limpidité absolue » ! Si l'enfant décédé au Temple avait été le véritable Louis XVII, l'accord sur cet événement s'approcherait de la perfection une et indivisible, car tout ce qui s'y rattache se serait écoulé logiquement, naturellement. Les témoins,

bien que tout le monde en général et M. Montorgueil en particulier ne peut prétendre se spécialiser et se condenser en un « historien » mais alors on ne puise pas dans le domaine de l'histoire et de la justice les sujets qu'on veut traiter en chroniques légères. On se tait sur les sujets qu'on n'a pas eu le temps ou le goût d'approfondir consciencieusement. On a d'autant plus le devoir de se récuser pour les sujets qu'on connaît insuffisamment lorsque les écrits erronés et injustes peuvent avoir une répercussion néfaste pour ceux qui vivent à côté de nous et qui ont le très naturel désir de ne pas passer pour imposteurs. Parlez-nous avec fantaisie du Masque de Fer. Cela ne fait de mal à personne — encore que, philosophiquement parlant, cela en ferait à l'intangible Vérité et à l'Idéal qu'elle représente. Mais ne prononcez pas avec tant d'inconscience et tant d'ignorance un jugement contraire au bon sens, contraire à la vérité dans une cause qui est toujours pendante devant la justice et devant l'histoire, car, ce faisant, vous égarez la bonne foi de ceux qui vous lisent et vous faites « à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on fît à vous-même »...

Digitized by Google

les documents, les défenseurs : Simien-Despréaux, Eckard, Beauchesne, Sicotière, Chantelauze, Pierre Veuillot, Georges Montorgueil n'auraient qu'à se copier (sans faire de fautes, bien entendu) les uns les autres... Ce serait l'Idéal !

Mais, en attendant de l'avoir atteint, qu'on n'exige pas des écrivains qui défendent la thèse de l'évasion et de la survivance de tel ou tel Louis XVII d'être d'accord, puisque les différents prétendants ne sont nécessairement pas d'accord entre eux.

C'est lamentable de voir M. Montorgueil se perdre dans l'irréflexion de cette exclamation par laquelle il a voulu amuser ses lecteurs en ridiculisant les historiens évasionnistes ou Naundorffistes : « Et s'ils étaient au moins d'accord ! » Une bande d'échappés de Charenton pourrait seule réaliser l'accord désiré par M. Montorgueil, car un défenseur de « Naundorff », par exemple, ne saurait être d'accord avec un défenseur de Richemont, l'un excluant nécessairement l'autre.

En demandant l'accord, M. Montorgueil demande à la fois l'impossible et l'absurde. Là-dessus, du moins, j'espère que M. Montorgueil, après réflexion, tombera avec moi... d'accord !

Quant à dire qu'à la « vérité historique (?) officielle (!), logique (??) et solide (???) », les « historiens de la survivance » n'opposent « rien, que des déductions et des hypothèses », c'est, je le répète, opposer à la vérité et à la réalité, l'aveuglement, l'ignorance ou le mensonge. Les historiens Naundorffistes ont publié depuis tant d'années autre chose que « des déductions et des hypothèses », dont nuls ne font consommation plus effrayante et plus gloutonne que

Digitized by Google

les défenseurs de la thèse du décès de Louis XVII au Temple. C'est se moquer de la vérité que de lancer une telle affirmation à la tête des lecteurs qui n'ont pas l'occasion ou le temps de la contrôler et dont on abuse en conséquence.

J'ai toujours eu, je le répète, de profondes sympathies pour M. Georges Montorgueil et j'aurais préféré avoir à me taire. Mais il est absolument impossible de laisser passer sans protestation un article aussi dénué de raison, de logique et de justice.

M. Montorgueil est hypnotisé et obnubilé par l'histoire *officielle*. Il se retranche commodément derrière ce paravent de mensonge n'ayant pas le temps de se risquer à une étude consciencieuse du problème. La mort au Temple simplifie délicieusement la besogne. Trop encombré de ses multiples écritures hâtives sur mille et un sujets qui ne lui demandent que des conclusions faciles, frivoles, superficielles, nonchalantes et élégantes, il adopte la thèse de la mort au Temple parce qu'elle écarte d'emblée l'étude des événements de plus d'un siècle et les conclusions plus laborieuses qu'ils imposent. Et voilà pourquoi, nous autres historiens Naudorffistes, ou simplement évasionnistes que j'ai cités dans le cours de cette étude, nous ne sommes que les édificateurs du « plus extraordinaire des chefs-d'œuvre de l'imagination » ! Et M. Montorgueil et ses pareils, adorateurs de la sacro-sainte histoire officielle, de s'appuyer sur des « faits » que rien ne prouve —ce qui est bien la quintessence de la naïveté et de l'imagination... Sénar, Andigné, Mme des Roseaux, Laurent, le rapport d'Harmand de la Meuse, la note des Archives Nationales sur les papiers trouvés au cimetière de Sainte-Marguerite, Bar-

Digitized by Google

ras, l'Impératrice Joséphine (1), la reine Hortense, tant et tant d'autres témoignages, tout cela ne serait, à en croire M. Montorgueil, que des « racontars, des raisonnements, des déductions et des hypothèses », car lui n'admet que les « racontars » officiels, les documents faux, les raisonnements *ab absurdo*, les déductions non frottées de logique et les hypothèses que la moindre réflexion reconnaît insoutenables.

Tenez, ce qu'il faut penser au fond et en toute impartialité de la valeur des méthodes historiques et critiques mises en œuvre par les Naundorffistes comparée à celles des anti-Naundorffistes, dont M. Montorgueil, c'est une lettre récemment reçue qui va vous le dire. Je passe la plume à M. le capitaine de

(1) En outre de ce que nous en avons appris par la déclaration solennelle de la marquise de Broglio-Solari — voir ci-dessus p. 7, la note 1, — je veux encore transcrire ici, parmi tant d'autres témoignages se rattachant à Joséphine, cette lettre que j'ai trouvée dans les papiers de Jules Favre provenant du procès plaidé en 1874 en faveur des descendants de Louis XVII-Naundorff :

« Rome, 14 Février 1874.
« Ripetta, Palazzo Marini.

« Un détail qui me revient à l'esprit en lisant les journaux français :

« Le prince Repnine, fils du feld-maréchal de ce nom, avait appris de la bouche même de l'Impératrice Joséphine que le fils du roi Louis XVI était vivant à l'époque où le Prince fut présenté à l'Impératrice. Je tiens ce renseignement de Madame Balabine, ma mère, et mère de M. Victor Balabine qui fut ambassadeur de Russie à Vienne. Ma sœur est mariée au fils de ce Prince Repnine qui citait le témoignage de l'Impératrice Joséphine dans notre cercle de famille.

« Marie de Wagner,
« née Balabine. »

Que peut-on répondre à ce témoignage de quelqu'un qui n'est pas Naundorffiste et qui raconte simplement une tradition conservée dans sa famille ? — probablement sans même savoir que tant d'autres témoignages prouvent les aveux de l'impératrice Joséphine relatifs à la survivance de Louis XVII.

On ne peut rien répondre, mais on peut tout ignorer... et nos adversaires ne s'en privent pas !

Digitized by Google

M..... qui, le 14 octobre dernier — j'ignorais même son nom jusqu'à cette date — a bien voulu m'écrire ce qui suit. Je recommande à M. Montorgueil de lire attentivement cette lettre, car il pourra y trouver la peinture fidèle et la critique sensée de ses procédés de discussion à l'égard de la question Louis XVII :

« A...., le 14 Octobre 1909.

« *Le capitaine de M..... à A....*

« MONSIEUR,

« Simple curieux que la question de la survivance de Louis XVII intéresse beaucoup, j'ai déjà lu une dizaine d'ouvrages à ce sujet et je puis dire que les partisans de Naundorff m'ont à peu près convaincu.

« Je viens de terminer votre opuscule : *Autour d'un problème*, réponse à Mr. Turquan.

« C'est, pour moi, l'occasion d'une nouvelle remarque déjà plusieurs fois faite : Tandis que les Naundorffistes raisonnent *logiquement* (1), que leurs dires sont appuyés de preuves ou de remarques judicieuses, que les faits sont pris un à un et examinés de près, leurs adversaires, au contraire, du moins tous ceux dont j'ai lu les ouvrages jusqu'à présent, discutent par à peu près, débitent des lieux communs, reproduisent des erreurs depuis longtemps réfutées, bref semblent ne rien connaître à la question, même pour moi qui ne suis pourtant pas assez ferré pour me permettre d'écrire des ouvrages sur ce sujet, comme ils le font eux-mêmes.

(1) Mot souligné dans l'original.

Digitized by Google

« Ci-joint, à ce propos, un article découpé dans *le Petit Marseillais*. Tout ce radotage ne prouve pas grand'chose selon moi. Mr. Daudet prend Louis XVIII pour un honnête homme ! Cela prouve sa belle âme ! Que les papiers relatifs à l'évasion aient disparu, même qu'ils n'existent pas et n'aient jamais existé ? Quoi d'étonnant ? Un seul point m'embarrasse dans l'article d'Ernest Daudet : C'est celui qui est encadré de crayon de couleur. Qu'en est-il au juste ? (1)

« A mon avis, *le seul* (2), *l'unique* (2) point qui m'empêche de me dire complètement et définitivement convaincu, c'est celui-ci : Les faits rapportés par les Naundorffistes, du moins les plus importants qui trancheraient la question, sont-ils bien authentiques et ne sont-ils pas erronés ? (3) Comme je ne suis pas à même de les contrôler moi-même, d'une part; que les Anti-Naundorffistes, d'autre part, du moins ceux que j'ai lus, ne *savent pas* (4) discuter là-dessus, parlent à leur point de vue, mais ne réfutent guère les faits importants avancés par leurs adversaires, je ne puis encore affirmer que les documents des Naundorffistes sont hors de doute : l'erreur se glisse si facilement !

« En résumé, je trouve que la mort de Louis XVII au Temple semble très douteuse du fait de tous les documents produits jusqu'ici.

(1) Je m'occuperai plus loin de cet article de M. Ernest Daudet.
(2) Mot souligné dans l'original.
(3) Ils sont parfaitement authentiques. Au reste, une grande quantité de ces faits et témoignages, comme ceux de Sénar, d'Andigné, d'Harmand de la Meuse, le document découvert par le Dr Cabanès sur les mystérieux papiers trouvés à la place de Louis XVII — pour nous en tenir aux points discutés dans la présente étude — tout cela sont des documents qui n'ont point une origine Naundorffiste.
(4) Mots soulignés dans l'original.

Digitized by Google

« Mais que Naundorff ait eu tous les caractères physiques et moraux, tous les signes particuliers de Louis XVII, que ses enfants aient eu une ressemblance aussi parfaite avec les Bourbons, que sa vie, en Prusse, ait été telle que vous le rapportez, que sa mémoire fut telle sur les événements concernant Louis XVII, qu'on peut dire qu'elle a été intégrale, qu'un soi-disant allemand non fou, parlant à peine le Français, ait pu se dire Louis XVII, que le gouvernement français l'ait traité comme il l'a fait, etc., etc., etc., voilà ce que je ne pourrai *jamais* (1) *admettre* (1) si Naundorff n'était pas Louis XVII.

« Que vos adversaires discutent ces questions et me prouvent que ce que vous avancez est erroné, et alors je les croirai. Mais ils préfèrent, et pour cause sans doute, s'attaquer aux suppositions de l'évasion et traiter la question par le rire et la plaisanterie, alors en juge impartial je suis *forcé* (1) de reconnaître que le bon droit semble absolument et uniquement de votre côté.

« Agréez, etc.

« DE M..... »

Ainsi parle la saine raison...

Je suis aise, je l'avoue, de reproduire cette lettre d'un homme qui montre réflexion et logique dans sa manière de penser, qui juge impartialement le pour et le contre et donne franchement l'impression reçue tant des ouvrages Naundorffistes que des ouvrages Anti-Naundorffistes. N'étant pas partisan de Naundorff, ou du moins ne l'étant pas encore formellement, M. de M..... se tient sur une prudente réserve.

(1) Mot souligné dans l'original.

Digitized by Google

En un mot, il n'est un fanatique ni en faveur de la thèse soutenue par M. Montorgueil, ni en faveur de celle défendue par moi. Cela ne l'empêche pas, cependant, d'expliquer avec une grande netteté, quoique sans l'ombre de passion, ce qui différencie la méthode employée par les historiens défenseurs du prétendu Naundorff de celle en honneur chez leurs adversaires. Et, il n'y a pas à dire, la justesse des impressions et de l'exposé de M. le Capitaine de M..... peut se vérifier tous les jours. La façon de discuter de M. Montorgueil n'est-elle pas, en effet, pour ainsi dire, l'illustration nette et précise des observations si logiques et si claires de mon honorable correspondant ? J'en laisse juges mes lecteurs, sans autrement insister : les pages qui précèdent les ont mis à même de se prononcer en toute connaissance de cause...

Je laisse juge aussi M. Montorgueil de reconnaître — car j'ai besoin de ne pas encore désespérer de sa bonne foi, preuve en quelle haute estime je tiens son caractère ! — jusqu'à quel point il s'est abaissé devant l'histoire « officielle » pour pécher contre l'histoire historique et pour s'égarer contre les défenseurs de l'évasion et de la survivance en des appréciations, qu'aucune logique ni aucune justice humaines ne sauraient admettre comme fondées...

Je prie surtout M. Montorgueil de réfléchir sur ce fait indéniable qu'il n'a puisé, lui, ses arguments, ses racontars, ses raisonnements, ses déductions, ses hypothèses que dans « sa confiance en ce qui est officiel », en ce qui est déposé dans « les pièces d'archives publiques » pour donner le change sur les secrets et les crimes d'État ! et que, selon l'expression

Digitized by Google

de Frédéric Masson, il s'est ainsi laissé « mener loin »...

Invoquer en faveur de la mort de Louis XVII au Temple la « vérité historique officielle » comme recélant un atome de vérité pure et simple, de vérité tout court, n'est effectivement, je crois l'avoir prouvé à suffisance dans les pages qui précèdent, « qu'enfantillage » et « duperie ».

Digitized by Google

II

HENRI ROCHEFORT

> Ah ! fils des hommes ! qui avez toujours une pierre en main pour lapider l'innocent, mépris sur vous !
>
> BLANQUI.

> Mais l'histoire ne se satisfait pas à si bon compte.
>
> HENRI ROCHEFORT.

> On sait d'ailleurs, que les objections présentées par la haine, l'orgueil ou l'intérêt, sont invincibles. Elles renaissent à mesure qu'on les égorge.
>
> LÉON BLOY.

Parmi les adversaires de Louis XVII, l'un des plus ardents, des moins impartiaux et des plus ignorants — en cette spéciale question s'entend — est Henri Rochefort.

Je connais M. Henri Rochefort personnellement. Nous nous sommes rencontrés trois ou quatre fois dans la vie. J'ai eu l'honneur de sa visite comme il a eu... celui de la mienne. Nous nous sommes entretenus de part et d'autre en excellents termes. Beaucoup plus tard, quand, en 1901, à l'Exposition de l'Enfance, au Petit Palais des Champs-Élysées, j'ins-

Digitized by Google

tallais la vitrine consacrée à Louis XVII, Henri Rochefort a dit à M. Georges Cain, qui voulait me présenter au célèbre polémiste, ce joli mot aimable et amusant : « Mais, je connais M. Otto Friedrichs : c'est le père de Louis XVII » ! Puis, il m'a cordialement serré la main.

Tout cela soit dit, pour bien établir dans quelle situation je me trouve placé entre Rochefort et Louis XVII. Quel que soit mon désir de fumer le calumet de la paix avec mes contemporains, il n'est cependant pas possible de manquer à un devoir essentiel ou de forfaire à la vérité historique, uniquement pour ne pas laisser s'éteindre le calumet... Aussi, du moment que M. Rochefort s'attaque à Louis XVII — et avec quelles armes ! — il ne trouvera pas mauvais, vu mes antécédents par lui-même reconnus, que je défende « mon enfant » avec des entrailles de père... Cent dix-sept ans après la mort de Marie-Antoinette, j'ose, en effet, aujourd'hui encore, accepter cette « paternité » fantaisiste, mais en quelque sorte symbolique, et M. Rochefort ne croira peut-être pas avoir dit aussi juste... que le démontrera le présent chapitre.

Ce qu'est M. Henri Rochefort, inutile de le dire. M. Tout le Monde a sur lui, comme sur toute autre personnalité fortement marquée, des idées très contradictoires.

Ici, je veux seulement faire ressortir — et il n'est que juste de le reconnaître — que M. Rochefort. pour le grand bonheur de ses lecteurs, dépense tous les soirs, trois cent soixante-cinq fois par an, dans le journal qui a sa précieuse collaboration, des trésors d'esprit, de verve, de fantaisie, d'enthousiasme, de

Digitized by Google

passion, de jeunesse. C'est son procédé littéraire, son tempérament et c'est un véritable tour de force. Mais, au fond de tant de talent si généreusement dépensé, il y a, lorsqu'il touche à Louis XVII, et ainsi que je le démontrerai facilement plus loin, peu d'étude, peu de savoir, peu de conscience. M. Rochefort, en perpétuel état de blague, s'emballe facilement et ensuite se laisse emporter par son imagination dans les sphères de l'inconnu, de l'inexistant ou du controuvé, parages peu propres à inspirer une œuvre sérieuse. Cela dit pour le cas où M. Rochefort s'imaginerait sérieusement que ses articles puissent avoir une valeur historique quelconque.

Henri Rochefort, donc, est un homme d'infiniment d'esprit — mais de là à avoir étudié consciencieusement la *Question Louis XVII* il y a loin, comme il le prouve lui-même par sa discussion naïve et inconsidérée. On peut lui appliquer, à cet égard, les remarques déjà faites dans le chapitre précédent à M. Montorgueil. Aussi ne veux-je plus m'appesantir ici sur des considérations dont la justesse s'impose, je pense, aux moins clairvoyants. Ce qui manque aux contempteurs de Louis XVII, c'est le temps d'apprendre son histoire et la conscience de se rendre compte jusque dans quelle mesure on s'empêtre dans le tort de vouloir quand même la discuter. M. Rochefort, malgré tout son esprit, n'est pas exempt de ce travers.

A l'égard du problème du Temple, il vit tranquillement sur ce que Victorien Sardou a appelé la « croyance convenue ». Faute de piocher son sujet, Henri Rochefort reste là-dessus au même point où il se trouvait déjà au début de sa vie. Aussi est-il tout

Digitized by Google

prêt à rééditer, en le transposant dans la tonalité de Louis XVII, ce mot exquis : « Les Papes à Avignon, quelle blague ! S'ils y étaient venus, ça se saurait » ! Mais transcrivons-la tout entière, cette charmante et instructive anecdocte que conta un jour Victorien Sardou avec sa compétence si particulière des choses de la Révolution :

« Si je voulais vous dire tout ce que j'ai noté contre la mort au Temple et en faveur de l'évasion, aussi bien que pour expliquer le silence du Dauphin après sa fuite et son effacement forcé, je n'en finirais pas. Les partisans de la mort au Temple nous diront : Mais si le Dauphin s'est évadé, comment n'en a-t-on rien su ? — Cela rappelle ce cri du voyageur à qui l'on montre le château des Papes à Avignon, et qui s'écrie :

« Les Papes à Avignon, quelle blague ! S'ils y étaient venus, ça se saurait ! »

«Ceux qui n'ont pas pris le soin d'élucider la question Louis XVII vivent sur la croyance convenue. S'ils l'avaient un peu creusée, ils sauraient que toute la France a parlé de l'évasion, que la Convention s'en est sérieusement occupée, et que, depuis, cinquante témoignages sérieux y ont fait allusion. »

Dans sa discussion sur Louis XVII, Rochefort aussi varie ce thème dans tous les tons majeurs et mineurs, sérieux ou plaisants : « si Louis XVII s'était évadé, ça se saurait » ! Quelques fois il prononce ce mot épique fort et dur comme roche et le lance comme un coup de massue sans réplique. Et, au lieu d'étudier la question et de se convaincre qu'en effet « ça se sait », il continue à vivre sur la « croyance convenue » vieille de toute sa vie, étant

Digitized by Google

peut-être tombé sur une nourrice anti-évasionniste !...

Tout ceci a l'air d'une plaisanterie faite sans rime ni raison. Eh bien, l'article que Rochefort a publié dans *La Patrie* du 17 septembre 1909 prouve bien la justesse d'une comparaison avec... les Papes à Avignon que l'ignorant ignore..., car M. Rochefort y affirme des choses cent fois controuvées, nie des choses cent fois prouvées et ignore des choses cent fois publiées.

Alors, si l'on en est à ne pas vouloir se rendre compte de ce qui se découvre et publie sur une question ; si l'on ferme systématiquement les yeux, on s'ankylose l'esprit, si étincelant qu'il puisse être. Pourquoi, au lieu de courir sur ses pattes de mouche en aveugle, ne pas simplement se dire: Je n'écrirai plus rien sur Louis XVII, puisque je ne veux pas me donner la peine de me tenir à la hauteur de cette question ! Se taire, si l'on refuse de se renseigner au préalable, voilà, semble-t-il, ce qui serait logique. Je suis étonné que M. Rochefort ne le comprenne pas, lui qui s'est souvent montré logicien parfait. Mais chez Rochefort la passion irréfléchie fait tort au logicien. Cela explique tout, et bien d'autres choses encore...

Quoi qu'il en soit, il n'y a aucune raison pour que cela cesse et M. Rochefort pourra journellement refaire sur Louis XVII le même article sans jamais songer à s'enquérir de rien. Fermer les yeux obstinément n'est vraiment pas fait pour progresser... avec le progrès. Dans un pareil système, on reste lamentablement stationnaire et on n'augmente ni sa propre science ni celle des autres.

Digitized by Google

Cela dit, je tiens à reproduire ici mot à mot l'article de M. Henri Rochefort :

TRIBUNE LIBRE

UN MENSONGE HISTORIQUE

Pierre Decourcelle va faire jouer à la Porte-Saint-Martin un drame intitulé le *Roi sans royaume*. Ce roi est Louis XVII qui, en effet, n'a pas plus régné que Napoléon II qui fut empereur sans empire. Naturellement l'auteur des *Deux Gosses* et de *Sherlok Holmes* ne pouvait faire autrement que d'adopter la thèse de l'évasion du prisonnier du Temple, sans quoi il n'y aurait plus eu de pièce, de même que pour un auteur dramatique il n'y aurait pas de pièce non plus dans l'affaire du Collier si Marie-Antoinette n'était pas innocente. Mais l'histoire ne peut se plier ainsi aux nécessités du théâtre, et la vérité est que le fils putatif de Louis XVI est mort au Temple, d'où personne n'a même jamais cherché à le faire évader.

M. Rochefort, on le voit, ne veut pas admettre que M. Decourcelle, dans son *Roi sans royaume*, ait adopté par conviction la thèse de l'évasion de Louis XVII. M. Decourcelle a cependant, tout comme tant d'autres auteurs dramatiques, tels Sardou, Jean-Bernard, René Fauchois, le baron de Polhès, Lionel des Rieux, Hector Fleischmann, et, plus récemment, Émile Bergerat, auteur d'un drame tout à fait remarquable et puissant sur Louis XVII — auxquels, plus récemment encore, on peut, je crois, ajouter M. Serge Bernstamm — affirmé s'être fait une conviction de l'évasion de Louis XVII. Émile Bergerat, Serge Bernstamm et Hector Fleischmann ne craignent pas d'ajouter qu'ils sont même partisans de l'identité du prétendu Naundorff avec Louis XVII. Il

Digitized by Google

n'y a aucune raison de ne pas les croire sincères, car si par hasard ces auteurs avaient la conviction de la mort au Temple, rien ne pourrait les empêcher d'adopter tout de même pour leur pièce la thèse de l'évasion de Louis XVII, puisque tel serait leur droit strict de dramaturge.

En juin 1895, *Le Gaulois*, qui se livra alors à une simili-enquête sur la question Louis XVII, reçut de M. Pierre Decourcelle une lettre dans laquelle il déclara nettement :

« Non, mon cher confrère, je ne crois pas que Louis XVII soit mort au Temple, et cette opinion n'est pas seulement celle d'un auteur dramatique qui cherche dans cet étrange mystère de l'histoire un « empoignant » sujet de pièce, mais celle d'un lecteur impartial et sans parti pris que désarçonne à chaque instant, même alors qu'il s'applique de toutes ses forces à ajouter foi à « la légende », l'implacable logique des événements. »

Pourquoi donc cette profession de foi gêne-t-elle, M. Rochefort et pourquoi ne veut-il pas en admettre la sincérité ? Ajoutons que, dans cette même lettre, M. Decourcelle pose aux partisans de la « mort réelle » du Dauphin quelques questions qui embarrasseraient M. Rochefort tout le premier et qui prouvent, en effet, que « l'auteur des *Deux Gosses* et de *Sherlok Holmes* ne pouvait faire autrement que d'adopter la thèse de l'évasion du prisonnier du Temple » ! Mais, en ce qui concerne Louis XVII, M. Rochefort n'a jamais été — ses articles le prouvent — « un lecteur impartial et sans parti pris ». Il n'a même pas été un « lecteur » du tout, tant ses articles sentent la fantaisie, la blague et les idées précon-

Digitized by Google

ques. Dans sa jugeote, Louis XVII *doit être* mort au Temple et dès lors il devient absolument superflu de s'enquérir des documents et preuves contraires qu'offre l'histoire...

Cela n'empêche d'ailleurs pas M. Rochefort de donner carrément son opinion : « la vérité est que le fils putatif de Louis XVI est mort au Temple... ». Malheureusement pour M. Rochefort, il *prouve* aussitôt et incontestablement que son opinion n'a aucune base sérieuse en achevant sa phrase par ces mots : « d'où personne n'a même jamais cherché à le faire évader » ! Cette affirmation est en effet tellement contraire à la vérité historique que par là seul M. Rochefort émet un véritable pléonasme de l'ignorance. Voir, sur les tentatives d'évasion organisées par ceux ... qui « n'ont même jamais cherché à le faire évader », les documents historiques formels recueillis par A. de Beauchesne dans *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort* (1) ; par Paul Gaulot dans *Un Complot sous la Terreur* (2) ; par Frédéric Barbey dans *Une amie de Marie-Antoinette* (3) et par bien d'autres auteurs encore ! Je me borne ici à renvoyer M. Rochefort à ces seuls ouvrages : pour se renseigner avant d'écrire à coups d'affirmations inexactes et fort hasardées...

Quant à dire que Louis XVII était le fils « putatif » de Louis XVI, c'est une de ces allégations gratuites dont M. Rochefort est coutumier et qui ne reposent sur rien de prouvé, sur rien de sérieux

(1) Paris, Plon, 1852.
(2) *Un Complot sous la Terreur* (*Marie-Antoinette, Toulan, Jarjayes*), Paris, Ollendorff, 1889.
(3) *Une amie de Marie-Antoinette. — Madame Atkyns et la Prison du Temple*, etc.

Digitized by Google

même. C'est une insinuation puisée dans l'arsenal malpropre de Philippe-Égalité et du comte de Provence, futur Louis XVIII, dont on a encore fait justice, il y a deux ans, dans *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*. Je ne m'y arrête donc pas davantage ici.

L'article de M. Rochefort continue comme suit :

Seulement il était à peu près inévitable qu'après la tourmente révolutionnaire il se présentât de faux dauphins, comme jadis un faux Smerdis et un faux Pongatcheff qui essaya de se faire passer pour le tsar Pierre III. En France, nous avons eu la bonne mesure... Il s'est produit jusqu'à huit faux dauphins, parmi lesquels celui qui a surnagé, l'horloger Naundorf, était précisément le moins recommandable de tous. Cet imposteur, doublé d'un filou, fut en effet condamné à trois ans de prison pour diverses escroqueries, ce qui n'empêcha pas un certain nombre de naïfs, probablement les mêmes qui croient à l'innocence de Dreyfus, de donner dans les mensonges de ce saltimbanque.

M. Rochefort ne compte que « huit faux dauphins ». C'est une autre preuve de l'ignorance dans laquelle il végète par rapport à Louis XVII. Renvoyons-le à *Les Faux Louis XVII*, par Léon de la Sicotière (1), dont l'énumération est pourtant loin d'être exacte et surtout complète, car j'ai eu l'occasion d'allonger sa liste d'une certaine quantité d'autres faux dauphins — si bien qu'on arriverait plus facilement, je crois, au chiffre de quatre-vingt qu'à celui de huit!

Quoi qu'il en soit, s'il était « à peu près inévitable », selon l'avis de M. Rochefort, « qu'après la

(1) Paris, Palmé, 1882.

Digitized by Google

tourmente révolutionnaire il se présentât de faux dauphins », qu'il nous explique donc pourquoi il ne se présentait ni de faux Louis XVI, ni de fausses Marie-Antoinette, ni de fausses Mme Élisabeth ! Apparemment parce que leur décès était sûr et certain et bien constaté. Or, on n'aurait jamais vu apparaître tant de faux dauphins si la mort du véritable Dauphin au Temple avait été clairement et irréfutablement démontrée. La plupart des faux dauphins trouvent leur origine, leur seule explication, leur seule raison d'être précisément dans la certitude de l'évasion et de la survie du vrai fils de Louis XVI. C'est là en quelque sorte une vérité de La Palice qu'on ne devrait pas avoir besoin d'offrir à un homme qui a la réputation d'avoir de l'esprit à revendre... et qui en aurait si la passion anti-Naundorffiste ne l'aveuglait pas au delà de toute mesure !

Celui qui parmi les faux dauphins « a surnagé, l'horloger Naundorf », déclare M. Rochefort, en bisbille avec son habituelle logique, « était précisément le moins recommandable de tous ». C'est sans doute « précisément » pour cette raison que c'est « celui qui a surnagé » ? ! Explique qui pourra...

Mais pourquoi était-il, selon l'idée fantaisiste de M. Rochefort, le moins recommandable de tous ? Parce que « cet imposteur, doublé d'un filou, fut en effet condamné à trois ans de prison pour diverses escroqueries ». Que M. Rochefort commence donc par prouver que le prétendu Naundorff fut condamné à trois ans de prison « pour diverses escroqueries ». M. Rochefort fait confusion et se sauve par l'à peu près, procédé inadmissible en histoire. Il veut sans doute faire allusion au crime de « fausse monnaie »,

Digitized by Google

au procès de Brandebourg. Mais la vérité est que « Naundorff » ne fut même pas condamné pour le crime de fausse monnaie. Le jugement a reconnu, tout au contraire, que les « indices » n'étant pas suffisants pour justifier une condamnation pour le crime de fausse monnaie, qui fut le prétexte à l'action judiciaire, « Naundorff » devait quand même être condamné parce qu'il s'est déclaré Prince natif. Celui que M. Rochefort condamne « à trois ans de prison pour diverses escroqueries » fut donc, en réalité, poursuivi pour un crime dont on n'a pas pu le convaincre et condamné pour un soi-disant « crime » pour lequel il n'avait pas été poursuivi et dont on n'a d'ailleurs pas étudié au procès le bien ou le mal fondé. Ainsi, il reste indiscutablement acquis à l'histoire que, n'ayant pas même pu condamner « Naundorff » à la simple peine de suspicion (la *pœna extraordinaria*) que la loi permettait alors, la « justice » s'est rabattue sur un motif absolument étranger aux causes avouées de la poursuite, afin de réaliser quand même la ruine complète de la victime, aussi bien physiquement que surtout moralement. Si M. Rochefort découvre dans ce procédé une ombre de justice, il n'y a qu'à désespérer de son équilibre mental...

A propos de ce crime judiciaire, dont M. Rochefort parle sans rien en savoir, il faut rappeler quel était l'avis du baron de Seckendorf, le directeur de la prison de Brandebourg, où le prétendu Naundorff expia le crime d'être né... Les directeurs de prison sont généralement gens à mine rébarbative, pleins de méfiance et de sévérité à l'endroit de leurs hôtes forcés. Or, le baron de Seckendorf, après avoir vu,

Digitized by Google

connu et étudié longtemps son prisonnier — beaucoup plus, à coup sûr, que M. Rochefort, qui ne l'a jamais vu, ni connu, ni surtout... étudié ! — est devenu l'un des amis les plus dévoués du prétendu Naundorff, de ce faux monnayeur, de cet impudent menteur, de cet infâme imposteur ! Et quand, plus tard, son ancien « administré » lui demande un certificat, le baron de Seckendorf, l'ancien fonctionnaire sévère, rigide, discipliné — comme le sont tous les fonctionnaires prussiens — n'hésite pas à le délivrer dans les termes les plus élogieux. J'en recommande la lecture à M. Rochefort :

Je, soussigné, atteste et certifie à tous ceux qu'il appartiendra que, pendant la durée de mes fonctions d'inspecteur général de la maison de correction sise à Altstadt, Brandebourg, j'ai fait la connaissance d'un détenu nommé Naundorff, ci-devant horloger à Brandebourg, lequel, je puis l'assurer, en mon âme et conscience, se distinguait par une très bonne conduite ;...

Que, pour ma part, je me suis convaincu, après les épreuves et les observations les plus minutieuses, que le nommé Naundorff est un homme très honorable, moral, dans tout le sens du mot, un honnête homme.

Crossen, le 23 avril 1836.

Signé : Baron de Seckendorf. (1)

(1) *Mémoire présenté par Me Gruau de la Barre, avocat, Ancien Procureur du Roi, Conseiller du Duc de Normandie, au soutien de la Plainte en Diffamation portée contre le Gérant responsable du Journal le Capitole, par Son Altesse Royale le Duc de Normandie, connu sous le nom de Naundorff, et ledit Me Gruau.* Police correctionnelle, 8e Chambre. Avocats : MM. Jules Favre et Briquet. (Imprimerie de Mme de Lacombe, 1840), deuxième pagination, p. 58.

Dans une de ses lettres, M. de Seckendorf complétait ainsi son impression sur « l'imposteur Naundorff » :

« Les traces de sa naissance n'ont pu être effacées par de longs malheurs. Quelque chose de noble et d'imposant dans toute sa personne et dans sa manière de penser révèle son origine et le distingue suffisamment. Je suis même sûr que s'il avait été élevé pour

Digitized by Google

Voilà l'homme dont M. Rochefort, qui, je le répète, ne l'a jamais vu, dit que « cet imposteur, doublé d'un filou, fut en effet condamné à trois ans de prison pour diverses escroqueries » ! C'est à se demander de quoi peut bien être « doublé » M. Rochefort... Quoi qu'il en soit, de l'avis d'un témoin compétent, « Naundorff », lui, était doublé d' « un homme très honorable, moral, dans tous les sens du mot, un honnête homme », et c'est déjà quelque chose...

Le 4 juin 1907, M. Rochefort avait écrit dans *l'Intransigeant*, avec son ignorance habituelle de la question Louis XVII, que « Naundorff » était « un Hollandais qu'on a appris plus tard avoir été condamné pour vol ». Or, jamais le prétendant n'a été considéré comme Hollandais; jamais il n'a été condamné pour vol. J'ai défié M. Rochefort, dans la *Revue historique de la Question Louis XVII* de janvier 1908, d'apporter la preuve de ce qu'il avançait. Il n'a pas alors songé le moins du monde à prouver la justesse de son assertion et il n'y songe pas davantage aujourd'hui.

J'ajoute, entre parenthèses, qu'on a si peu appris « plus tard » que le « Hollandais » imaginé par M. Rochefort avait été « condamné pour vol », que le prétendu Naundorff a lui-même été le premier à

devenir un jour roi, il aurait été un prince extrêmement remarquable. » (*Motifs de Conviction sur l'Existence du Duc de Normandie* par MM. Gruau et Laprade, Paris, Vve Goullé, 1836, p. 31.)

Voilà, certes, des qualités qui « doublent » un homme dans un sens bien différent de celui voulu par M. Rochefort ! Personnellement, je ne fais des réserves que sur la dernière phrase du baron de Seckendorf. Si je pouvais me mettre un instant dans la peau d'un royaliste, je suis sûr, au contraire, que c'est justement parce qu'à partir de sa huitième ou neuvième année il n'a pas été élevé pour devenir roi, et parce qu'il a vécu et souffert avec le peuple, que « Naundorff » aurait été un roi « extrêmement remarquable ». Sa correspondance en fait foi.

Digitized by Google

révéler publiquement eette monstrueuse condamnation à trois ans de prison pour s'être dit Prince natif. Et cette révélation, à laquelle rien ne l'obligeait alors, il l'a faite dès 1832 dans le journal *Der Komet*, paraissant à Leipzig. (1) De plus, il avait déjà, longtemps avant cette époque, avec l'assistance de Pezold, commissaire de justice et syndic de la ville de Crossen, demandé la révision de son procès.

Bref, « Hollandais », « plus tard », « vol », « diverses escroqueries », « imposteur », « doublé d'un filou », tout cela — et il y en a d'autres — sont « diverses » fantaisies écloses dans la cervelle bouillante de M. Rochefort. Une fois de plus, je défie M. Rochefort de prouver ce qu'il affirme si légèrement. Je l'en défierai d'ailleurs en vain, car ce sont de simples mensonges pour lesquels il n'existe pas de preuves. Mais alors, pourquoi M. Rochefort les énonce-t-il ? Est-ce parce qu'il espère « qu'un certain nombre de naïfs » donnera « dans les mensonges de ce saltimbanque » ?... M. Rochefort devrait comprendre qu'on ne doit pas se lancer en de telles expressions sous l'égide de tels accrocs à l'histoire, si l'on veut passer pour un écrivain consciencieux !

Continuons à reproduire et à commenter l'article de M. Rochefort :

Il ne faut pourtant pas pousser le raisonnement bien loin pour comprendre que la légende de cette fuite du royal détenu ne tient pas debout. Selon les Naundorfistes, car il y en a, il a quitté sa prison en 1795. Mais c'est précisément la même année que Madame Royale, sa sœur, alors âgée de quinze ans, fut échangée contre des soldats

(1) Numéro du 1er août 1832.

Digitized by Google

français prisonniers de l'Autriche. Comment ! voilà un enfant de dix ans qui, captif en même temps que sa sœur, n'a pas eu pour première pensée d'aller se jeter dans ses bras le jour même où il a recouvré sa liberté ! Les Naundorfistes prétendent que si la future duchesse d'Angoulême n'a pas voulu le reconnaître, c'était afin de ne pas annuler les droits de Louis XVIII à la couronne. Mais, à ce moment, elle était trop jeune pour sacrifier ainsi l'amour fraternel à une combinaison politique qui faisait de cette adolescente presque une fratricide.

Cet alinéa contient un argument auquel j'ai déjà répondu dans la *Revue historique de la Question Louis XVII* de janvier 1908, car M. Rochefort avait déjà reproduit ce même non-sens dans *l'Intransigeant* du 4 juin 1907 — quand je vous disais que M. Rochefort peut reproduire son même article à tout bout de champ s'il a le parti pris de ne rien apprendre et d'en rester à la conception incomplète, inexpérimentée de sa première enfance, sans tenir compte de l'enseignement historique moderne ! Je ne veux pas m'arrêter ici à cette bizarrerie d'appeler « des soldats français prisonniers de l'Autriche » les Camus, Lamarque, Bancal, Quinette, Drouet, Sémonville et Maret qui firent partie du groupe échangé contre Madame Royale et n'étaient pas des soldats. (1) Je ne veux pas relever non plus — et l'on m'excusera de le faire tout de même — que Madame Royale « alors âgée de quinze ans » avait, à l'époque de l'échange, dix-sept ans, étant née le 19 décembre 1778, à onze heures du matin, et ayant quitté le Temple, le 18 décembre 1795, à onze heures et

(1) Le huitième prisonnier échangé était Beurnonville et... soldat.

Digitized by Google

demie du soir, pour être échangée à Bâle le 26 décembre.

Mais comment Louis XVII aurait-il pu penser se jeter dans les bras de sa sœur « le jour même où il a recouvré sa liberté » ?! M. Rochefort sera bien aimable de me l'expliquer. Louis XVII a quitté le Temple le 12 juin 1795. A cette date, sa sœur était encore pour environ six mois... enfermée au Temple! Louis XVII aurait donc quitté les combles de la Tour pour faire un... tour de promenade au dehors; puis, il serait rentré pour faire plaisir à M. Rochefort et serait remonté jusqu'au troisième étage pour se jeter dans les bras de sa sœur ?! Voyons, est-ce sérieux? En tout cas, sérieux ou plaisant, M. Rochefort devrait au moins savoir que l'Histoire ne peut pas se passer de la Chronologie, et se dire avec un peu de logique que si l'on a fait sortir Louis XVII du Temple, ce n'était évidemment pas pour le prier d'y rentrer aussitôt afin d'embrasser sa sœur!

Et voilà à quel pitoyable non-sens se réduit le principal argument de celui qui déclare, de si prétentieuse façon, qu'« il ne faut pourtant pas pousser le raisonnement bien loin pour comprendre que la légende de cette fuite du royal détenu ne tient pas debout »! C'est justement parce que M. Rochefort ne pousse pas le raisonnement « bien loin », que sa raison déraille dans l'insanité, car, en effet, on le comprend par le simple rapprochement des dates, son raisonnement « ne tient pas debout » contre les faits historiques...

Quant à se jeter dans les bras de sa sœur plus tard, il faut savoir que c'est dans le plus grand mystère, que Madame Royale quitta, dans la nuit du 18

Digitized by Google

au 19 décembre 1795, le Temple (1) pour être échangée à Bâle contre les citoyens français prisonniers de l'Autriche. Et, à peine arrivée à Vienne, elle y fut retenue prisonnière ou du moins séquestrée — c'est le terme exact — à la Cour de l'Empereur, au point qu'on sépara d'elle les serviteurs dévoués qu'elle avait amenés de France et qu'on n'admit aucun Français à la voir, moins encore à... se jeter dans ses bras !

D'autre part, Louis XVII avait à peine dix ans et demi. Un enfant de cet âge n'est généralement pas libre de ses mouvements, surtout s'il incarne une valeur politique de premier ordre. Alors, le désir ou la volonté de cet enfant pèsent peu dans la balance de ceux qui l'exploitent ou qui en ont la charge ou la responsabilité à un point de vue quelconque.

Il y avait donc tout d'abord, et pendant longtemps, impossibilité matérielle de réunir le frère et la sœur.

Il ne faut pas oublier, en effet, que le neveu et roi légitime de Louis XVIII était, entre les mains de ceux qui le retenaient, un moyen de pression, une garantie très précieuse, une véritable épée de Damoclès suspendue sur le chef... du chef de l'émigration. Il faut savoir aussi qu'il fut quelques années durant hospitalisé dans les prisons de Napoléon, d'où il ne s'échappa, avec l'aide de Joséphine et de Fouché, que pour tomber au pouvoir de la Prusse,

(1) *Le Moniteur Universel* annonça la nouvelle dans son numéro du 26 décembre 1795 :

« Marie-Thérèse-Charlotte est partie le 28 frimaire, à quatre heures du matin... Les préparatifs du départ ont été faits dans le secret que la prudence exigeait... » Madame Royale écrivit elle-même : « Je suis sortie du Temple à onze h. et demie du soir sans être aperçue de personne. » D'ailleurs, le plus strict incognito lui avait été recommandé.

Digitized by Google

qui elle-même ne pouvait que souhaiter de tenir à sa merci le Dauphin évadé. La Prusse avait su retenir le gage politique que représentait Louis XVII en l'emprisonnant tout d'abord dans la camisole de force de la bourgeoisie de Spandau sous le nom de « Naundorff ». Plus tard, à Brandebourg, elle le retint en le poursuivant successivement comme incendiaire et comme faux monnayeur. « Naundorff » fut pleinement acquitté comme incendiaire, malgré les facilités que la loi de suspicion en vigueur alors offrait au gouvernement. Mais celui-ci prit sa revanche dans l'affaire de fausse monnaie. La Prusse essaya de démonétiser complètement sa victime, en laissant croire au monde que « Naundorff » avait été convaincu et condamné comme faux monnayeur, tandis qu'en réalité, ne pouvant le retenir comme faux monnayeur, elle l'avait condamné sous le prétexte de s'être dit Prince natif. La Prusse tenait tellement à donner le change sur le véritable prétexte qu'elle avait utilisé pour obtenir une condamnation, que Jules Favre, avocat de « Naundorff », malgré toutes les démarches entreprises, n'a jamais pu se faire délivrer une expédition légalisée officielle du fameux considérant du jugement qui prouve la vérité sur le procès immonde et particulièrement sur la condamnation pour un motif différent de celui de la poursuite !

Ce procès causa, en outre, la ruine matérielle de la victime, et ainsi il n'y a rien d'étonnant à ce que le prétendu Naundorff n'ait pu se jeter dans les bras de sa sœur aussitôt qu'il l'aurait voulu. Je pourrais prouver à M. Rochefort que dès 1809, « Naundorff » fit, entre deux calamités, la tentative de se rapprocher

Digitized by Google

de sa sœur, de la revoir. Il renouvela ses efforts à différentes époques sans jamais obtenir de réponse.

Entre temps, du reste, Madame Royale avait été endoctrinée, inféodée aux principes et aux projets d'ambition de son cher oncle Louis XVIII, qui avait bien vite su l'attacher au char de sa fortune en la faisant épouser le duc d'Angoulême, son neveu et héritier. Elle pouvait, à un moment donné, monter sur le trône. En reconnaissant son frère, non seulement elle aurait proclamé le déshonneur de ses oncles ; non seulement elle aurait éloigné son mari et se serait elle-même éloignée du trône ; non seulement elle aurait été obligée de rendre à son frère la moitié d'une fortune immense dont elle et son mari jouissaient indûment ; mais encore elle aurait, par une reconnaissance officielle de son frère, ouvert la boîte de Pandore de toutes les calamités politiques possibles. Louis XVIII n'était pas homme à le permettre. (1) M. Rochefort pourra se faire une idée du caractère, des ambitions et des intrigues de Louis XVIII s'il veut bien lire le chapitre suivant consacré à M. Ernest Daudet, qui tente si drôlement la réhabilitation de l'ex-comte de Provence.

Faut-il ajouter que, même au temps de son enfance,

(1) Son mari non plus, du reste, ainsi que son entourage, n'était disposé à lui laisser faire une imprudence généreuse, même si personnellement elle en avait éprouvé la velléité. La sœur Vincent, petite-fille de Pauline de Tourzel, qui avait épousé le comte de Béarn, déclare dans son témoignage publié par H. de Grandvelle :

« Mon père et bien d'autres personnages de l'entourage royal m'ont répété souvent que Naundorff avait demandé à être reçu, faisant précéder sa prière de rappels de souvenirs d'enfance que lui seul était à même de préciser, mais que Madame Royale ne pût jamais le voir ; *le duc d'Angoulême et l'entourage du roi l'en empêchèrent.* »

(*L'Evasion de Louis XVII*, par H. de Grandvelle, *Extrait de la Revue de Paris* du 1er septembre 1904, Paris, Imprimerie Chaix, 1904, p. 20.)

Digitized by Google

Madame Royale n'a jamais prouvé que chez elle « l'amour fraternel » pour son plus jeune frère eût été plus développé que l'amour filial pour sa mère ?! Elle n'a jamais eu le caractère bon et aimable de son frère. Elle était fière, revêche et jalouse de son cadet qui, en sa qualité d'héritier du trône, brilla au premier rang. A côté de lui, elle était peu de chose et les cris de « Vive le Dauphin » le lui firent souvent cruellement sentir. Il est vrai, d'autre part, qu'elle ne sut pas se faire aimer, car elle se distingua dès sa première jeunesse par une remarquable sécheresse de cœur. Elle en donna même un jour à sa mère une preuve telle que Marie-Antoinette en éprouva de l'épouvante et se refusa pendant quelque temps à revoir sa fille ! (1) Il serait facile de relever chez de

(1) La « sainte » Duchesse ne témoignait qu'un amour et un respect fort médiocres à sa mère : elle n'était pas trop bonne fille. Ainsi, dans son récit du Temple, elle se croit obligée de nous apprendre, en parlant du séjour de sa mère à la Conciergerie, que la « prison lui avoit donné beaucoup de religion ». Cette phrase peu filiale, qui se trouve dans la copie textuelle de la duchesse d'Harcourt (*a*), a été expurgée de l'édition de la maison Plon. (*b*)

En revanche, cette édition donne (p. 136) une observation semblable en reproduisant, par distraction sans doute, le passage suivant : « Ma mère, qui avoit beaucoup de religion, depuis qu'elle étoit à la Conciergerie... » Tout cela, parce que Marie-Antoinette était peut-être, dans ses sentiments religieux, moins *extérieure*, moins démonstrative que Mme Élisabeth ! Quoi qu'il en soit, Madame Royale elle-même aurait, ce nous semble, prouvé plus de religion... en en parlant moins !...

Mais, où cette « sainte » si terriblement surfaite prouva une sécheresse de cœur révoltante, c'était lors de la découverte du testament autographe de Marie-Antoinette, découverte qui, en 1816, émotionna pour ainsi dire toute l'Europe. Louis XVIII chargea Decazes d'offrir ce document inestimable à la Duchesse. Quelques heures

(*a*) *La Duchesse d'Angoulême. Relation de la Captivité de la famille royale à la Tour du Temple publiée pour la première fois dans son intégrité et sur un manuscrit authentique*, Paris, Poulet-Malassis, 1862, p. 88.

(*b*) *Mémoire écrit par Marie-Thérèse-Charlotte de France*, Paris, Plon, 1892.

Digitized by Google

nombreux témoins de l'époque des preuves à l'appui de ce que je viens de dire sur le caractère de Madame Royale. Rien que le fait suivant montre suffisamment combien grande était la différence entre le frère et la sœur :

« La Reine et le prince-royal sont très aimés de tous ceux qui les approchent. L'une et l'autre n'ouvrent la bouche que pour dire des choses agréables. Il n'en est pas ainsi de *Madame* : son air fier et dédaigneux repousse, et la garde nationale s'en plaint hautement. » (1)

Ce simple constat, qui remonte à l'année 1792, révèle déjà le caractère de Madame Royale tel qu'il

après, la fille de Marie-Antoinette le lui rendit « avec la phrase la plus froide possible sur ce qu'en effet elle reconnaissait l'écriture et l'authenticité de la pièce. M. Decazes en fit faire des fac-similés et en envoya un paquet à Madame; elle n'en distribua pas un seul, et témoigna plutôt de l'humeur dans toute cette occurrence »! (*a*)

Mme de Boigne ajoute : « Madame était sévère à la mémoire de sa mère. »

N'oublions pas que Marie-Antoinette, qu'honore si bizarrement sa fille, avait été une mère admirable et qu'elle a sacrifié son existence à l'amour qu'elle portait à ses enfants en refusant de se laisser sauver, si elle devait pour cela, même provisoirement, se séparer d'eux ! C'est la mère qui écrivit, en mars 1793, à Jarjayes ce généreux refus de se laisser, seule, enlever du Temple : « ... comptez que je sens la bonté de vos raisons pour mon propre intérêt, et que cette occasion peut ne plus se rencontrer, mais je ne pourrais jouir de rien en laissant mes enfans, et cette idée ne me laisse pas même de regret ». (*b*)

(1) *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour et la Ville, etc.*, publiée par M. DE LESCURE, Paris, Plon, 1866, t. II, p. 596.

(*a*) *Récits d'une tante, Mémoires de la Comtesse de Boigne, née d'Osmond*, publiés d'après le manuscrit original. Par M. CHARLES NICOULLAUD, Paris, Plon, 1907-1908, t. II, p. 361.

(*b*) *Mémoire de M. le Baron de Goguelat, Lieutenant-Général, sur les Événements relatifs au voyage de Louis XVI à Varennes, etc.*, Paris, Baudouin frères, 1823.

J'ai copié ce passage d'après le fac-similé joint à l'ouvrage, car, chose singulière, la transcription typographique que donne Goguelat de cette même lettre (p. 78) n'est pas du tout conforme à l'original.

Digitized by Google

s'est maintenu et développé à travers toute sa vie : sans cœur et froidement, énergiquement calculateur.

En 1836, le baron de Seckendorf, l'un des plus dévoués amis du prétendu Naundorff, *depuis qu'en sa qualité de directeur de la prison de Brandebourg il l'avait particulièrement appris à connaître et à estimer*, faisait, comme tant d'autres, des démarches pour obtenir que la duchesse d'Angoulême consentît à accorder une entrevue de quelques instants à celui qui se prétendait son frère, afin de le reconnaître ou de le démasquer. Le baron de Seckendorf écrivit en conséquence à sa sœur, veuve du Conseiller intime de la Légation de Weissenbach, une longue lettre — elle est en date du 28 avril 1836 — pour lui exposer toutes les raisons qui lui faisaient réclamer une entrevue entre la duchesse d'Angoulême et « Naundorff », et il la priait de s'adresser à cet effet à sa parente, la conseillère de Weissenbach, née princesse d'Estignac, amie de la duchesse d'Angoulême. Or, Mme de Weissenbach répondit à son frère que le succès de l'intercession de la conseillère de Weissenbach serait d'autant plus douteux « que la duchesse n'est nullement telle que tu la dépeins, généreuse, franche et bonne ; il m'a été dit que, quoique religieuse, elle est très sévère, impérieuse et entêtée dans ses opinions ». (1)

Le vicomte de Courson, dans *Le dernier Effort de la Vendée*, appelle la duchesse d'Angoulême « la plus maussade, la plus irascible des saintes » qui poursuivait la duchesse de Berry de sa haine. (2) Ailleurs,

(1) *Mémoire présenté par Me Gruau de la Barre, etc.*, deuxième pagination, p. 64.

(2) Vicomte A. de Courson, *Le dernier Effort de la Vendée* (1832). *D'après des documents inédits*, Paris, Emile Paul, 1909, p. 328.

Digitized by Google

il parle encore de « l'inimitié poussée jusqu'à la haine de la petite cour de Prague où les derniers Bourbons de la branche aînée s'éteignaient, enveloppés d'un linceuil de déplorable niaiserie. » (1)

La Duchesse, c'est un fait cent fois constaté, était d'ailleurs d'une indépendance de cœur absolue envers bien d'autres obligations accumulées dans sa vie !

Voilà quel était le vrai caractère de la duchesse d'Angoulême, et ce caractère à la fois fier, dédaigneux, sévère, impérieux, entêté, maussade, irascible, haineux, saint et niais explique facilement comment, malgré tous les efforts faits par le prétendu Naundorff et par ses amis pendant toute la vie de ce véritable martyr, la Duchesse n'a jamais voulu le recevoir, ne fût-ce qu'une minute. Elle avait, cependant le devoir de faire la lumière à l'égard de cette grave question de l'identité et ce d'autant plus qu'elle était convaincue de l'évasion de son frère du Temple. Mais rien n'a pu amollir son cœur de roc. « Naundorff » avait beau avoir été reconnu comme étant le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette et le frère de la duchesse d'Angoulême par les témoins les plus compétents du monde : par Mme de Rambaud, la propre femme de chambre du Duc de Normandie et Dauphin depuis le jour de sa naissance jusqu'au 10 août 1792, donc par une femme qui avait connu l'enfant plus intimement que Marie-Antoinette elle-même — jusqu'à cette époque tout au moins ; par M. et Mme Marco de Saint-Hilaire, lui, huissier de la chambre de Louis XVI, elle, Dame d'honneur de

(1) Vicomte A. de Courson, *Le dernier Effort de la Vendée* (1832), etc., p. 319.

Digitized by Google

Mme Victoire de France, fille de Louis XV ; par de Joly, dernier ministre de la Justice de Louis XVI ; par Brémond, secrétaire particulier de Louis XVI depuis 1788 jusqu'au 10 août 1792 ; par le Marquis de la Feuillade, des Princes d'Aubusson, page à la Cour de Louis XVI ; par la Marquise de Broglio-Solari, attachée au service de Marie-Antoinette et de la Princesse de Lamballe ; par le Chevalier de Cosson, par d'autres encore ; — Mme de Rambaud, M. et Mme de Saint-Hilaire et Brémond ont eu beau écrire à la duchesse d'Angoulême pour lui expliquer leur témoignage et luicertifier que le prétendu Naundorff était incontestablement, sûrement son frère ; — Morel de Saint-Didier et Mme de Rambaud ont eu beau se rendre à Prague pour solliciter de la Duchesse une entrevue pour « Naundorff », entrevue que toutes les raisons humaines lui faisaient un devoir sacré d'accorder ; — « Naundorff » lui-même a eu beau faire pendant toute sa vie, je le répète, les démarches les plus touchantes, les plus déchirantes pour obtenir cette entrevue de quelques minutes qui devait aux yeux de tous décider de la vérité ou de l'imposture de sa personnalité ! Tout a été en vain...

Madame Royale, duchesse d'Angoulême, plane sur cette cause comme un lugubre spectre ou comme un vilain oiseau des ténèbres. Elle plane sur cette cause de toute la tragique de sa sécheresse de cœur en l'épouvantable système de méconnaissance d'un frère, dont tant de nobles témoins compétents lui ont affirmé l'existence et qu'elle aurait par conséquent dû au moins recevoir pour se convaincre *de visu* de la vérité ou du mensonge : pour le recon-

Digitized by Google

naître ou le confondre ! Elle est effrayante de froide cruauté et de féroce endurcissement, cette femme hideuse fermant les yeux, se bouchant les oreilles, pour ne pas voir, pour ne pas entendre et mettant un glaçon à la place de son cœur pour ne rien ressentir de toutes ces choses qui ne peuvent pas ne pas émouvoir profondément le cœur même des plus indifférents. Et cette monstrueuse cruauté, de vils courtisans, d'odieux thuriféraires l'abritèrent sous l'hypocrisie d'une sainteté combien usurpée ! C'est avec cette « sainteté », avec ses continuelles « prières », qu'elle a donné le change à presque tous ses contemporains ! Que n'était-elle mahométane ! la Duchesse Caïn, comme l'appelle Léon Bloy avec son éloquence incisive, peut-être aurait-elle connu alors ce beau proverbe turc : « Exercer une heure de justice vaut plus que soixante-dix ans de prières » ! et peut-être aussi aurait-elle alors, selon ce bel enseignement, eu le courage de distraire une heure de ses soixante-dix ans de prières pour accorder l'entrevue tant sollicitée par l'infortuné qui se disait son frère et qui se faisait fort de se faire reconnaître par elle ! Elle aurait su alors que c'est être religieux que d'être juste et bon et que c'est avoir de la piété que d'être accessible à la pitié.

Si cette femme avait été de bonne foi, elle aurait, par strict devoir, par rigueur de conscience, par le saint amour de la vérité et de la justice, accordé l'entretien tant de fois proposé en des élans d'angoisse combien poignants ! Elle *devait* se prêter à une entrevue, quelle que pût être son opinion sur la mort ou la survie de son frère. Elle le devait si elle était certaine de sa mort au Temple, parce qu'elle

Digitized by Google

devait désabuser tous les légitimistes sincères que le prétendant avait réussi à convaincre de son identité ; elle le devait s'il lui restait l'ombre d'une ombre de possibilité de retrouver ce frère — et elle, qui savait et avouait qu'il n'était pas mort au Temple, elle avait par conséquent cent raisons pour une de recevoir et d'examiner scrupuleusement le prétendant déjà reconnu par de nombreux et les plus compétents témoins du monde. En quelques minutes, la duchesse d'Angoulême pouvait éclaircir et résoudre à tout jamais l'un des problèmes les plus tragiques des temps modernes...

Elle ne l'a pas voulu... Elle a préféré, devant la postérité, mériter le surnom de Duchesse Caïn !...

Et M. Rochefort, qui imagine, avec autant d'ingéniosité que d'ingénuité, des époques et des circonstances où il était manifestement impossible à Louis XVII d'aller « se jeter dans les bras de sa sœur », lui reproche cette impossibilité matérielle — et, lorsqu'aucune impossibilité matérielle ne pouvait empêcher la duchesse d'Angoulême de recevoir et de reconnaître ou de démasquer le prétendu Naundorff, M. Rochefort — il nous le dira clairement plus loin — invoque comme un argument *contre* Louis XVII le fait que la Duchesse n'a voulu recevoir aucun des prétendants ! Drôle de façon de raisonner... car, enfin, qui donc, du frère ou de la sœur, *ne voulait pas* revoir son... pendant ? Qui *refusait* une entrevue ? ! C'est la duchesse d'Angoulême et non pas le prétendu Naundorff. C'est la sœur qui refusait, et non pas celui qui prétendait être son frère et qui de bonne foi voulait se soumettre à cette épreuve terrible et mortelle entre toutes s'il était un imposteur ! Alors on voit

Digitized by Google

combien l'argumentation de M. Rochefort pèche contre la logique et la justice...

En somme, la simple évidente vérité est que la duchesse d'Angoulême était politiquement, dynastiquement, financièrement et moralement — pour « l'honneur (*sic !*) de la famille royale » ! (1) — intéressée à la méconnaissance de son frère, qu'elle savait évadé du Temple. C'est la reine de Roumanie, Carmen Sylva, qui a dit — après une longue expérience de ces choses — :

« En politique, on sacrifie tout : son ami, *son frère*, son épouse, *sa conscience*. Soi-même seulement presque jamais. » (2)

(1) Voyez ce qu'en disent les *Mémoires de M. le vicomte de Larochefoucauld, aide-de-camp du feu roi Charles X* (1814-1836), Paris, Allardin, 1836, t. V.

(2) *Pensées d'une Reine.*

Pour comprendre comment le caractère de la duchesse d'Angoulême avait déjà en germe, dès son plus tendre âge, la sévérité, la morgue, la hauteur, la vanité et la jalousie; combien elle était revêche; combien son cœur était pétrifié et inaccessible à la pitié — toutes « qualités » expliquant fort bien sa conduite orgueilleuse, sèche et impitoyable envers celui qui prétendait être son frère et que les témoins les plus compétents lui avaient juré être son frère — je conseille de lire l'intéressant chapitre premier de *La Dernière Dauphine, Madame Duchesse d'Angoulême*, par Joseph Turquan (Paris, Emile-Paul, 1909 p. 1-52). Seulement, je conseille aussi de prendre garde à la singulière confusion commise par M. Turquan au sujet du « Dauphin ». En effet, il raconte, p. 18, la naisssance du Dauphin à la date du 22 octobre 1781, et le met ensuite en scène dans ses aventures avec sa sœur aux journées d'octobre 1789, dans la fuite de Varennes, pendant les journées des 20 juin et 10 août 1792 et jusqu'à leur entrée au Temple, sans avoir cru devoir raconter que le 27 mars 1785 était né le deuxième frère de Madame Royale et que c'est celui-ci, devenu Dauphin *par la mort de son frère aîné*, le 4 juin 1789, qui est par conséquent le frère et le Dauphin ayant partagé la vie de Madame Royale jusqu'au jour où, au Temple, il fut remis entre les mains de Simon.

Preuve d'une confusion plus étrange encore, de la part d'un auteur qui a cru pouvoir y aller de son livre sur Louis XVII ! cette phrase (p. 120): « On lui (à Marie-Antoinette) avait suggéré que son fils aîné, le duc de Normandie, qui devait mourir enfant, avait une bien

Digitized by Google

Mais M. Rochefort n'est pas à bout d'arguments d'équivalente non-valeur :

En outre, l'empereur d'Autriche, leur oncle à tous deux, n'avait aucun motif pour protéger Louis XVIII aux dépens de son neveu. Au contraire, les idées relativement libérales du frère aîné du cagot comte d'Artois, l'ayant rendu suspect aux émigrés catholiques qui le qualifiaient de « jacobin blanc », n'auraient pas mieux demandé que de lui substituer le jeune prisonnier du Temple si celui-ci s'en était échappé. (1)

Raisons fort spécieuses que tout cela. La vérité est que l'Autriche « n'avait aucun motif pour protéger » autre chose que ses propres intérêts. Elle avait un intérêt politique, par exemple, à tenter d'utiliser Madame Royale pour un mariage avec l'archiduc Charles. La survie de Louis XVII, frère de Madame Royale et roi légitime, ne pouvait que gêner l'Autriche. Des combinaisons politiques avaient déjà empêché l'empereur et son gouvernement de sauver Marie-Antoinette et ses enfants, alors que cela leur eût été parfaitement possible. Pourquoi donc, à l'égard de Louis XVII, l'empereur aurait-il tout à coup été pris d'un accès de sentimentalité éminemment antipolitique ? L'Autriche, comme toutes les autres

mauvaise santé. » Or, le fils « aîné » était le Dauphin qui devait mourir enfant, le 4 juin 1789. C'est le fils *cadet* et non le fils aîné qui avait reçu le titre de duc de Normandie.

Il est étonnant aussi que M. Turquan fasse le silence le plus complet sur l'épisode du procès du faux dauphin Mathurin Bruneau à Rouen, affaire qui fit sensation en Europe et dont la duchesse d'Angoulême s'était cependant personnellement préoccupée.

A part ces légères critiques, le livre consacré par M. Joseph Turquan à la duchesse d'Angoulême est remarquable. Il faut le lire pour comprendre la psychologie écœurante et cruelle de la « sainte » femme.

(1) La rédaction de cet alinéa manque de clarté. Je l'ai reproduit textuellement.

Digitized by Google

puissances, n'avait que faire d'un roi mineur : elle avait beaucoup plus à attendre d'un roi « illégitime » que du roi légitime. Aussi peut-on dire que l'Autriche a lâchement sacrifié à sa politique Marie-Antoinette et Louis XVII qu'il lui aurait été facile de sauver.

Ce refus de les sauver a été jusqu'au crime. En effet, lorsque, au mois de juillet 1793, Sémonville fut envoyé en Toscane et Maret à Naples pour négocier la remise des enfants de Louis XVI, l'Autriche n'eut rien de plus pressé que de les arrêter en territoire neutre, au mépris du droit des gens ! (1) C'est un fait historique certain et il ne prouve que trop clairement la mauvaise foi et l'égoïsme inhumain de l'Autriche dans les affaires de la Révolution et dans la tragédie vécue par la famille royale.

M. Rochefort semble n'avoir aucune idée de la politique exclusivement intéressée suivie par la Cour d'Autriche et par les autres grandes puissances d'alors. Qu'il veuille s'en rendre compte en lisant ce que le ministre John Russell écrit à ce sujet dans ses *Mémoires et Souvenirs*. Comme j'aime à instruire en amusant, je m'amuse à transcrire ici ces pages pour les soumettre à M. Rochefort :

« Les alliances de l'Angleterre sur le Continent formaient un contraste frappant avec sa supériorité morale. Là, tout était faiblesse, discorde, prétentions opposées, qui semblaient devoir amener un autre conflit. *L'Autriche et la Prusse, qui affectaient un si grand zèle pour sauver Louis XVI et pour*

(1) Ils avaient sur eux de l'argent et des bijoux, propriété personnelle de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Papiers, argent et bijoux, tout fut saisi et ne fut pas plus rendu que Maret et Sémonville eux-mêmes !

Digitized by Google

anéantir le gouvernement des Jacobins à Paris, ne songeaient vraiment qu'à se procurer pour elles-mêmes des agrandissements de territoire. Ce désir était, de leur part, autrement sérieux que celui de sauver la tête de leur royal frère ou d'arrêter les progrès de la démocratie. Une convention provisoire fut passée à Mayence, par laquelle les deux grandes puissances se mettaient d'accord sur ce principe, que tout accroissement obtenu par l'une d'elles serait immédiatement contrebalancé par une part égale attribuée à l'autre. L'application pratique de ce principe était aussi difficile qu'il l'est, entre larrons, de faire un honnête partage des fruits du vol. La Prusse prétendait à un grand territoire en Pologne, l'Autriche demandait qu'on lui cédât en retour Bareith (*sic*) et Anspach. La première rejeta cette proposition. Au moment où l'armée Prussienne, sortant des défilés de l'Argonne, venait de regagner les frontières de France, il y eut entre le Roi de Prusse et quelques agents diplomatiques de l'Autriche une entrevue, dont le récit peut donner une idée de ces difficultés.

« Le Roi était à Merle, village situé aux portes du Luxembourg, quand il reçut les envoyés Autrichiens, Spielman, Mercy et Thugut. *Ses desseins étaient-ils arrêtés sur la nécessité de rendre la liberté à Louis XVI, de restaurer en France le gouvernement autoritaire, et d'arrêter les progrès rapides de la Révolution qui menaçaient de détruire l'ordre social en Europe ? Nullement. Et, bien loin de là, son unique préoccupation était d'imaginer comment il pourrait arrondir la Prusse en laissant à l'Autriche le plus petit lot possible.* Il ne voulait pas entendre parler de la cession de Bareith ni d'Anspach, mais il demandait une plus

Digitized by Google

grande étendue de terre en Pologne, dans le cas où il mettrait sur pied vingt hommes de plus. Spielman démontra que la base de tout arrangement entre les deux Puissances avait toujours été l'égalité dans le partage après conquête. Comment donc la Prusse pouvait-elle bien demander toute une province en Pologne, quand l'Autriche, alors même qu'elle échangerait la Belgique contre la Bavière, n'obtiendrait pas en vérité un mille carré de territoire en étendue ? Haugwitz répliqua que, dans cette guerre, les deux Puissances ne couraient ni les mêmes chances, ni le même péril ; que l'Autriche seule était alors attaquée ; que si la Prusse avait offert spontanément son appui, elle avait droit à une indemnité plus considérable, en raison même de ses efforts volontaires. « Ceci », s'écria Spielman, « est vraiment nouveau. Vous ouvrez le tombeau des alliances. » Haugwitz, pour toute réponse, déploya une carte de la Pologne, où le Roi de Prusse avait marqué de sa main, en y écrivant les mots de « Province Prussienne, » une partie du territoire Polonais, double de celle qui avait été naguère désignée et accordée à Mayence.

« Spielman avait bien raison de dire que ces prétentions seraient le tombeau de l'alliance Allemande. *Après ce récit, il est avéré que l'Empereur et le Roi de Prusse étaient bien plus soucieux de l'agrandissement de leurs États que du rétablissement de la paix et de l'ordre social en France.* Le premier objet de la guerre était oublié et les deux faibles monarques hésitaient, discutaient, tantôt invitant la Russie à leur venir en aide pour dépouiller, de concert avec eux, la malheureuse Pologne, et tantôt se tournant

Digitized by Google

vers la Trésorerie Britannique et tendant la main pour nous demander notre argent. *François d'Autriche se souciait bien du Roi et de la Reine de France, ses proches parents, pourvu qu'il eût les forteresses de Valenciennes et de Condé.* Le Roi de Prusse, que l'on croyait de tous les souverains de l'Europe le plus ardent à réduire la Révolution, était ardent surtout à verser dans ses coffres les énormes subsides de l'Angleterre et ce n'était point pour une autre raison qu'il entrait si bien dans les vues anti-Jacobines de Burke. Quand il eut touché l'argent, il l'employa à faire passer son armée en Pologne et à occuper ces mêmes provinces Polonaises qu'il avait marquées sur la carte présentée à Spielman comme sa part du butin.....

« Burke souhaitait avant tout la restauration des Bourbons, Pitt n'avait point de plus étroit souci que de sauvegarder la Belgique des entreprises de la France. L'un et l'autre se trouvèrent également abattus devant cette nouvelle complication des choses.....

« Catherine, Impératrice de Russie, vit les souverains d'Autriche et de Prusse, comme des mendiants, à sa porte. La Pologne était dans sa main, comme un morceau de pain, qu'elle pouvait jeter à celui de ces affamés qu'il lui plairait de choisir.

« Catherine n'avait de prédilection ni pour l'un ni pour l'autre de ces deux princes. En politique comme en amour, les hommes étaient ses jouets.....

« Catherine était inflexible, et ni caresses ni menaces n'avaient le pouvoir de lui arracher la part du lion en Pologne. « *Prenez la moitié de la France,* » *répondit-elle,* « *prenez toute la Vénétie, prenez même des*

Digitized by Google

provinces Turques, nous n'y ferons pas d'objection; mais en Pologne, le Bug sera notre frontière. »

« Parmi les hommes d'État Autrichiens, il n'y en avait aucun qui fût capable de lutter contre une volonté si ferme. En outre, l'Impératrice était bien informée et savait à merveille que, *pourvu que la Prusse n'obtînt rien ou moins qu'elle-même, la Cour de Vienne se prêterait à toutes les ambitions les plus outrées de la Russie.....*

« L'achèvement de la conquête de ce malheureux pays et l'œuvre du partage définitif avaient coûté à Catherine des peines infinies... Il avait fallu obtenir la complicité de l'Autriche et de la Prusse, complicité intéressée, mais qu'elle ne pouvait sûrement entretenir, si l'œil des deux Puissances restait uniquement fixé sur la Pologne. « *J'use ma cervelle,* » disait Catherine à l'un de ses confidents, « *pour amener les Cabinets de Vienne et de Berlin à intervenir dans les affaires de la France.* Je voudrais voir les mains de la Prusse et de l'Autriche occupées afin que les miennes fussent libres, et il faudrait qu'elles fussent tenues en haleine de ce côté jusqu'au jour où je n'aurai plus à me contraindre. »

« C'est au début des intrigues qui aboutirent au troisième démembrement que Catherine parlait ainsi.....

« *Tel fut le labyrinthe d'intrigues, d'égoïsme, de trahison, d'hypocrisie, au fond duquel la Grande-Bretagne s'engagea, pour accomplir la tâche qu'elle s'était imposée de délivrer l'Europe du spectre de la Révolution Française. Les vues différentes de l'Autriche et de la Prusse et leurs intérêts opposés dans la poursuite de la guerre, brouillaient toutes les com-*

Digitized by Google

binaisons et paralysaient tous les plans de campagne, tandis que Pitt jetait dans les mains des deux Puissances subsides sur subsides, le tout puisé dans les trésors de l'Angleterre.....

« Pitt, d'un autre côté, insistait vigoureusement pour que les alliés défendissent la Belgique. Toutes ses représentations et notre or même qu'il prodigua, demeurèrent impuissants. On proposa, on discuta, on abandonna bientôt les plans de campagne, dont la marche sur Paris devait être le complément. Les armées Prussiennes et Autrichiennes remportèrent des avantages, bientôt suivis de leur retraite ; *la cause de Louis XVI était ouvertement abandonnée ; l'Autriche poussait à la conquête, et c'est le pavillon Autrichien que ses généraux faisaient hisser sur les forteresses prises...* (1)

M. Rochefort, s'il a bien voulu suivre jusqu'ici les révélations de John Russell, doit commencer à comprendre que son « empereur d'Autriche, leur oncle à tous deux, n'avait aucun motif pour protéger » Louis XVII... au détriment de ses propres intérêts ! Il se souciait de la voix du sang, comme les Adam de nos jours se soucient de la première pomme dont il est fait mention dans les annales de l'Histoire... Si M. Rochefort pouvait encore en douter, John Russell le démontre plus nettement encore dans les passages suivants, qui se rapportent au mois de mai 1794 :

« ... peu de temps après, l'Empereur, de retour à Vienne, donna des ordres pour l'évacuation de la

(1) *Mémoires et Souvenirs* 1813-1873, par le Comte JOHN RUSSELL. Traduit de l'Anglais par Charles Bernard-Derosne avec l'autorisation spéciale de l'Auteur, Paris, Dentu, 1876, pp. 469-478.

Digitized by Google

Néerlande par ses soldats. C'est alors que les regards de la Cour d'Autriche se tournaient non plus sur Bruxelles, mais sur Cracovie ; *le sentiment prédominant à Vienne n'était nullement d'horreur pour les sanglantes exécutions qui déshonoraient la France, mais exclusivement de jalousie contre les empiètements de la Prusse en Pologne. Quelques agents Autrichiens parlaient même complaisamment d'une paix avec la France alors entièrement gouvernée par l'influence de Robespierre.....*

« On peut ne point penser avec Alison, que si les alliés s'étaient avancés en masse au cœur de la France, le but de cette guerre eût été atteint si aisément ; mais il n'y a pas à douter que *lorsque les Puissances alliées, au lieu de ne se proposer ouvertement que la délivrance de Louis XVI, la restauration de la monarchie, et la renaissance de l'ordre social, laissèrent voir qu'elles avaient pour objet l'agrandissement de la Prusse et de l'Autriche*, l'anéantissement définitif de la Pologne, et le plus grand avantage du commerce Anglais par la prise de Dunkerque, *ces ambitions découvertes et ces cupidités avouées doublèrent l'énergie des Français contre les soldats de la coalition. On conçoit que les royalistes Français qui combattaient parmi les armées coalisées durent être quelque peu refroidis dans leur enthousiasme, et désirer avec moins d'ardeur un succès final qui aurait fait avancer la frontière Autrichiennne jusque sur la Somme et remis l'Alsace aux mains de l'Allemagne*. » (1)

(1) *Mémoires et Souvenirs*, 1813-1873, par le Comte John Russell. Traduit de l'Anglais par Charles Bernard-Derosne, etc., pp. 483-486.

Digitized by Google

Donc, l'Autriche songeait uniquement à ses intérêts et ne poursuivait que cela.

La duchesse de Brissac constate, elle aussi, dans ses *Pages Sombres*, que rien n'a pu ébranler l'empereur d'Autriche qui savait cependant quel immense danger courait Marie-Antoinette. Mais, dit-elle, « l'empereur n'admet aucune parenté avec la France. » et elle ajoute plus loin : « D'ailleurs, le souverain autrichien ne cache pas sa satisfaction de nous voir menacés de démembrement. « Aucun monarque, déclare-t-il, ne peut s'occuper de la constitution choisie par une nation voisine. Tant mieux pour lui, si elle est affaiblie, il en profitera. » (1) (2)

L'intérêt de l'Autriche et son égoïsme à l'égard de tout ce qui concerne les affaires et la situation de la France sont si évidents qu'ils constituent une donnée d'histoire élémentaire. Comme l'écrivait l'ardente publication intitulée *Neue Feuerbrände* : « Les Autrichiens... ne voyaient aucune autre perspective que de diminuer (trad. littérale : rendre petit) la France partagée par les opinions, les préjugés et les intérêts, et de lui arracher de nouveau les provinces allemandes que Louis XIV leur avait prises. » (3)

Sa politique et ses intérêts tendaient à cela et l'existence reconnue de Louis XVII ne pouvait qu'y mettre obstacle.

(1) « FORNERON, *Histoire générale des émigrés.* » (Note de Mme la Duchesse de Brissac.)

(2) Duchesse DE BRISSAC, *Pages Sombres*, 1789-1794, Paris, Plon, 1904, p. 198.

(3) Voir les *Aphorismen über den Weltgeist der neueren Zeit. Parallele zwischen der Reformation und der französischen Revolution*, dans *Neue Feuerbrände. Marginalien zu der Schrift : Vertraute Briefe über die innern Verhältnisse am Preussischen Hofe seit dem Tode Friedrichs II.* Von demselben Verfasser. Zweyter Band, Viertes bis sechstes Heft. Amsterdam und Cölln, 1807, by Peter Hammer, p. 36.

Digitized by Google

Le prétendu Naundorff lui-même a fort bien répondu à une objection semblable dans une lettre adressée en mai 1836 à « Monsieur Gruaut (*sic*), avocat au Mans, Sarthe », c'est-à-dire à Modeste Gruau, qui devint bientôt son conseiller et ami dévoué :

« Tout le monde sait que la famille Autrichienne dans ses membres, se compose d'excellentes ames (1), mais le personnel de ce Cabinet a toujours été dans chacun de ses membres, les Ennemis de la france, et le fils de Louis 16 reconnu par lui, et par là la réunion de tous les français effectuée, il ne restait d'espoir pour le Cabinet d'avoir tôt ou tard, l'Alsace et la Lorraine. Au surplus, je pourrais demander aux questionneurs, pourquoi ce même Cabinet a sacrifié en 1814, l'archiduchesse Marie-Louise qu'il avait donnée pour Épouse à Napoléon; cette preuve est suffisante, je pense, pour rappeler que la Politique des Empyres ne respecte guère les liens de famille, la justice et la vérité. »

M. Rochefort, qui apprécie tant M. Ernest Daudet, devrait au moins l'avoir lu... Or, voici ce qu'il écrit dans son *Histoire de l'Émigration* :

« Mais l'Autriche ! que pouvait-on espérer d'elle ? Depuis dix ans, elle ne manifestait aux Bourbons que mauvais vouloir et dédain. Le refus de leur venir pécuniairement en aide, malgré les liens de parenté, les empêchements longtemps opposés au mariage de madame Thérèse avec le duc d'Angoulême, les susceptibilités soulevées par le voyage du duc de Berry à Naples, la volonté nettement exprimée de ne pas reconnaître le comte de l'Isle comme roi de France,

(1) C'était une opinion beaucoup trop optimiste.

Digitized by Google

d'autres traits encore en font foi. Ils révèlent l'égoïsme de la cour de Vienne, comme sa conduite constante envers ses alliés révélait son ambition, « son ambition insatiable », disait Paul Ier. »

Et, M. Daudet ajoute en note :

« Langeron (1), dans ses Mémoires inédits, raconte qu'au commencement de l'émigration, le comte d'Artois étant allé à Vienne solliciter les secours de l'Autriche, l'empereur Léopold lui fit les promesses les plus positives. M. de Gallo, l'ambassadeur de Naples, exprima à l'empereur son étonnement de la manière dont il s'engageait : « Vous croyez donc à tout cela ? s'écria Léopold. Je ne me mets à la tête de votre prétendue coalition que pour empêcher un autre souverain, *qui aurait l'intention d'agir efficacement*, de s'en rendre le chef. » Il semble que toute la politique autrichienne, pendant la révolution, soit résumée et prédite dans ce langage. » (2)

Plus loin, à propos de l'entrevue du général Willot avec Thugut, M. Daudet ajoute : « Willot se convainquit que l'Autriche ne souhaitait rien tant que de voir la France livrée de nouveau à l'anarchie, qu'elle rêvait d'y rallumer la guerre civile, d'y provoquer au besoin une révolution nouvelle, parce qu'elle espérait la maîtriser, la diriger, façonner le gouvernement qui en sortirait, *de la manière la plus utile* à ses plans d'agrandissement, la plus conforme à ses besoins de domination, plans et besoins par lesquels étaient incessamment menacées la liberté et

(1) Le comte de Langeron, général émigré en Russie.

(2) *Histoire de l'Émigration. Les Émigrés et la seconde Coalition* (1797-1800) (d'après des documents inédits), par Ernest Daudet, Paris, Librairie Illustrée, s. d. [1886], pp. 259-260.

Digitized by Google

l'indépendance des autres puissances. Par la France, l'Autriche voulait tenir l'Europe. » (1)

M. Rochefort, qui apprécie tant M. Daudet sans le connaître, commence-t-il à comprendre enfin la politique autrichienne à l'égard des Bourbons et de la France ? Lui, qui nous parlera plus loin avec un enthousiasme peu réfléchi de Madame Royale à propos de son récit du Temple, devrait aussi y lire cette phrase extraordinaire et amère : « Nous ne pouvions pas aussi imaginer l'indigne conduite de l'empereur, quil aissa la reine sa parente périr sur l'échafaud sans faire de démarches pour la sauver; c'est pourtant ce qui est arrivé. Nous ne pouvions pas croire à ce dernier trait d'indignité de la maison d'Autriche. » (2)

Quand M. de Simolin, envoyé des Tuileries, alla voir Kaunitz, le tout-puissant ministre, celui-ci répondit à la pressante argumentation de son interlocuteur avec une cruelle et égoïste franchise « que chaque État n'avait qu'à prendre soigneusement garde à ce qui se passait chez lui et à veiller à ce que des émissaires de la *propagande* n'y répandent pas leur venin;... que l'exemple de la dégradation de la France depuis l'adoption de ces principes avait de quoi effrayer les nations qui voudroient l'imiter; que ce que je venois de lui exposer étoit des doléances, des plaintes qu'il avait déjà entendues, et qu'il défioit de répondre à ses raisons et arguments autrement que par des lieux communs

(1) *Histoire de l'Émigration. Les Émigrés et la seconde Coalition* (1797-1800) (d'après des documents inédits), par Ernest Daudet, Paris, Librairie illustrée, s. d. [1886], p. 264.

(2) *La Duchesse d'Angoulême. Relation de la Captivité de la Famille Royale à la Tour du Temple publiée pour la première fois dans son intégrité et sur un manuscrit authentique*, Paris, Poulet-Malassis, 1862, p. 98.

Digitized by Google

et en battant la campagne » ! (1) Ainsi, pour la politique de l'Autriche, les exhortations et les instances de Marie-Antoinette n'étaient autre chose que des doléances déjà entendues, des lieux communs. Il s'agissait bien de tenter de la sauver, elle et sa famille ! Ce qu'on avait de mieux à faire, c'était, comme l'indique Kaunitz, d'empêcher les idées révolutionnaires de pénétrer ailleurs et de profiter de la « dégradation de la France » pour la poser en exemple repoussant, exemple ayant de quoi « effrayer les nations qui voudroient l'imiter » !... A ce compte-là, quel bon exemple devait être le triple meurtre de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Mme Élisabeth ! Quel bon exemple encore que le martyre de ce pauvre petit Louis XVII !... Alors, décidément, il valait mieux le tenir pour mort au Temple, selon la légende officielle, mort « à la suite des mauvais traitements » de la part de Simon !

Plus clairement peut-être encore que tout ce qui précède, la véritable tendance politique de l'Autriche est-elle résumée dans ces quelques lignes d'une dépêche adressée, en date du 26 mai 1795, par Trevor, représentant de l'Angleterre à Turin, à Wickham, chargé par le même gouvernement d'une mission en Suisse : «... ce cabinet est bien plus anxieux d'établir en France un gouvernement QUELCONQUE *avec lequel il puisse traiter à des conditions raisonnables*, que de travailler à la restauration de l'ancienne monarchie légitime, comme il le devrait... » (2)

(1) *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth*, etc., par F. FEUILLET DE CONCHES, etc., t. V, pp. 258-259.

(2) *L'Angleterre et l'Émigration française de* 1794 à 1801, par ANDRÉ LEBON, etc., Paris, Plon, 1882, p. 44.

Digitized by Google

N'est-il pas de toute évidence que le comte de Provence rentrait bien plus superlativement dans ces « conditions raisonnables » d'une politique essentiellement égoïste que le petit roi mineur qui, à une douzaine de jours de là, allait être démonétisé par la mort civile et avec qui il était impossible de « traiter » de quoi que ce soit ? !

Il est certain et historiquement établi que l'Autriche ne se serait même pas un seul instant mêlée de vouloir sauver Madame Royale, si l'idée ne lui était pas venue de la marier à l'Archiduc Charles. Ce n'est que cette considération-là, ou plutôt ce sont les conséquences pratiques qui devaient s'ensuivre qui fléchirent le Baron Thugut et l'inspirèrent dans les négociations en vue d'échanger les prisonniers français contre la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Ce projet de mariage était habilement combiné. Par ce moyen, l'Autriche comptait se faire céder l'Alsace et la Lorraine, en attendant que les circonstances lui permissent d'occuper militairement ces deux provinces. Il est évident que dans une semblable combinaison, Louis XVII ne pouvait être qu'un obstacle, un « embarras », — c'est le mot abominable que les Princes de Condé appliquent directement à Louis XVII, comme je le prouverai dans ma réponse à M. Ernest Daudet — et par conséquent la Cour d'Autriche était intéressée à accepter la mort *civile* de Louis XVII selon le faux acte de décès du 12 juin 1795. Louis XVII, évadé, comme l'a si bien dit Touchard-Lafosse, était nécessairement un imposteur aux yeux de tous ceux qui avaient intérêt à sa méconnaissance.

Digitized by Google

Cette pauvre Madame Royale, en vérité, était tiraillée dans tous les sens. Pour un peu, on l'aurait écartelée vers les quatre points cardinaux ! L'Autriche la voulait à Vienne pour la tenir sous sa main et mieux la faire servir à ses combinaisons politico-matrimoniales. Louis XVIII la voulait à Vérone pour la faire servir à ses combinaisons matrimonio-politiques et mieux la tenir sous sa main. (1) Et un troisième parti, formé par des royalistes encouragés par le prince de Condé, rêvait de faire évader la princesse lors de son passage à Bâle pour l'interner à Berne ! Ces singuliers « royalistes » désiraient l'abdication de Louis XVIII en faveur du duc d'Angoulême et de sa cousine-épouse. (2) On voit à quelles multiples intrigues donna lieu la mise en liberté de la fille de Louis XVI. Louis XVII devait d'avance être le gêneur et fatalement par conséquent la victime de chacune de ces combinaisons dont Marie-Thérèse était le pivot ! Alors pourquoi donc ne l'aurait-on pas « cru » mort au Temple, puisque cette croyance faisait le bonheur et les affaires de tout ce beau monde d'intrigants et de politiciens scélérats ? ! Louis XVII reconnu aurait renversé les plus beaux calculs politiques. Il ne faut donc pas s'étonner que son existence ait été méconnue. On avait trop d'intérêt à la nier pour ne pas prendre au mot l'acte de décès du 24 prairial an III...

Cet intérêt, l'Autriche l'avait aussi bien que les émigrés, beaucoup plus portés à s'entendre avec le comte de Provence qu'avec le petit roi mineur démo-

(1) Je le prouverai nettement plus loin.
(2) *L'Angleterre et l'Émigration française de* 1794 à 1801, par ANDRÉ LEBON, etc., pp. 151-153.

Digitized by Google

nétisé. J'en donnerai plus loin, dans ma réponse à M. Daudet, des preuves aussi nombreuses que formelles. M. Rochefort pourra se convaincre — s'il veut du moins consentir à lire quelque chose sur Louis XVII avant de lui consacrer son prochain article ! — qu'il est excessivement loin de la vérité historique en supposant que les émigrés auraient préféré « le jeune prisonnier du Temple » à Louis XVIII. C'est très nettement le contraire qu'enseigne l'histoire — quand du moins on se donne la peine de l'interroger...

Mais pourquoi M. Rochefort se donnerait-il cette peine, puisqu'il prouve qu'on peut écrire des articles pleins de fantaisie sans se fatiguer les méninges ?... Aussi continue-t-il avec le même dédain de l'histoire :

Et, d'ailleurs, peut-on admettre que les hommes dévoués qui auraient risqué leurs têtes pour accomplir cette évasion à peu près impossible ne s'en seraient pas vantés auprès des royalistes. Or, pas un de ces libérateurs ne s'est, à aucun moment, présenté quelque part, en disant : « C'est moi qui l'ai arraché à ses geôliers », et en racontant par quels moyens il était parvenu à réussir en cette périlleuse tentative.

C'est ici, qu'on peut tout d'abord rappeler à M. Rochefort ce que disait Sardou :

« Si je voulais vous dire tout ce que j'ai noté contre la mort au Temple et en faveur de l'évasion, aussi bien pour expliquer le silence du Dauphin après sa fuite et son effacement forcé, je n'en finirais pas... Ceux qui n'ont pas pris le soin d'élucider la question Louis XVII vivent sur la croyance convenue. S'ils l'avaient un peu creusée, ils sauraient que

Digitized by Google

toute la France a parlé de l'évasion, que la Convention s'en est sérieusement occupée, et que, depuis, cinquante témoignages sérieux y ont fait allusion. »

— « S'ils l'avaient un peu creusée »... Mais M. Rochefort est de ceux qui touchent à tout et ne creusent rien...

Cependant, si M. Rochefort voulait, pour une fois, faire abstraction de la règle et se reporter à ma réponse à M. Montorgueil, parue comme premier chapitre de ce livre, il y verra, à la page 26 et suivantes, que les trois médecins Desault, Choppart et Doublet, qui savaient certainement quelque chose du mystère du Temple, ont été supprimés. Et si M. Rochefort veut bien, avant de reprendre sa plume de fantaisiste aéroplanant au-dessus des mesquines exigences de l'histoire, ne pas interrompre trop tôt son exploration, il pourra découvrir dans ce même chapitre, à la page 60, que les porteurs du cercueil, plus directement que les médecins mêlés au mystère de l'évasion et de la « feinte » de l'enterrement officiel, firent « une mort aussi funeste que les trois médecins ». Ces sortes d'accidents sont bien faits pour refroidir rapidement le zèle trop intempestif des imprudents. Tout le monde n'est pas, comme M. Rochefort, prêt à se faire le martyr d'une idée ou d'une opinion...

Mais est-il vrai, d'ailleurs, que des hommes dévoués ne se sont pas « vantés auprès des royalistes »? Le contraire paraît certain. Voici, du moins, ce qu'affirme sous la foi du serment Jean-Baptiste-Jérôme Brémond, secrétaire particulier de Louis XVI, depuis le commencement de 1788 jusqu'au 10 août 1792, ensuite réfugié en Suisse, où il s'occupa, avec

Digitized by Google

de Steiger, le célèbre avoyer de Berne, du sort de Louis XVII :

« A l'appui de ce qui a déjà été dit et publié sur l'existence de Louis XVII, j'ajoute encore, sur ce qui me fut dit en 1795, par feu son Excellence M. l'Avoyer de Steiger, de Berne, avec lequel je travaillais alors, de concert avec d'honorables amis, pour rétablir l'orphelin du Temple sur son Trône, affaire dans laquelle l'Angleterre était intervenue, sous le prétexte d'en favoriser le succès; cependant, comme nous avions cru devoir lui demander des gages de confiance que son Ministre, Mr. Wickam, Envoyé en Suisse à ce sujet, ne se trouvait autorisé d'accomplir qu'en partie; son intervention finit pour nous à une seule séance, à laquelle je me trouvais présent.

« Nos travaux avaient cessé depuis quelques mois, à cause de la prétendue mort du Dauphin au Temple, lorsqu'un jour son Excellence Mr. de Steiger me fit appeler pour me dire qu'il avait été informé, par des courriers expédiés des généraux Vendéens à Vérone (1), que le jeune Prince n'était pas mort au Temple, mais qu'on l'avait, au contraire, sauvé de prison.

« Environ trois mois après cette nouvelle, Mr. de Steiger me la confirma, en m'assurant qu'il venait de recevoir des renseignemens très certains de l'évasion du Temple du Royal orphelin . » (2)

On peut conclure de ce qui précède qu'il en est qui se sont « vantés auprès des royalistes » — mais qu'ils sont tombés dans ... « le siège fait » !

(1) Louis XVIII résidait alors à Vérone.
(2) Déposition de Brémond devant le Tribunal de Vevey (Canton de Vaud).

Digitized by Google

Bientôt, du reste, le bruit de l'évasion courut si bien parmi les royalistes de Londres que les Princes de Condé jugeaient que ce bruit, vrai ou faux, constituait un nouvel « embarras » pour le parti royaliste! On ne songea pas un seul instant dans la famille de Condé, et probablement parce qu'on y savait déjà la vérité, à examiner si le bruit de l'évasion de leur roi légitime était ou n'était pas fondé. (1) Louis XVII n'était et ne pouvait être qu'un embarras. La consigne était donnée contre Louis XVII. On n'en voulait pas dans le parti royaliste, comme je le prouve, avec documents certains à l'appui, dans le chapitre suivant. Je prie M. Rochefort d'y recourir, afin qu'il puisse se convaincre de la faiblesse excessive de son argumentation sur ce point. Que M. Rochefort lise aussi *Fleur de Lys* par Osmond (2); il y trouvera de nombreux témoignages sur la réalité de l'évasion de Louis XVII. Il en trouvera une grande quantité également dans *La Restauration convaincue d'hypocrisie, de mensonge et d'usurpation*, par J. Suvigny.

Il y a là des preuves inattaquables qui ne laissent

(1) Il résulte notamment de la lettre que le duc de Bourbon écrivit en cette occasion à son père, le Prince de Condé, que les Condé croyaient à la possibilité de l'évasion de Louis XVII, malgré toutes les pièces officielles, malgré le procès-verbal d'autopsie, malgré le silence de ses « libérateurs » qui depuis plus de quatre années « ne se sont à aucun moment présenté quelque part » pour dire qu'ils ont arraché Louis XVII à ses geôliers. M. Rochefort lira là-dessus des renseignements plus complets au chapitre suivant. En attendant, qu'il me permette de penser dès maintenant que l'opinion des Princes de Condé en 1799 a tout de même plus de poids que ne saurait en avoir celle de M. Rochefort. Ils étaient mieux à même que lui de porter un jugement juste sur la situation et de savoir si le silence des « libérateurs » constitue une objection sérieuse. Or, ils n'étaient point du tout de cet avis-là.

(2) Nantes, Dugas, 1905.

Digitized by Google

subsister le moindre doute sur la réalité de l'évasion. Il suffit de ne pas les ignorer systématiquement.

Puis, je recommande à M. Rochefort de méditer les réflexions et observations suivantes de Louis Blanc :

« On demandera sans doute comment il se peut, s'il est vrai que le fils de Louis XVI ne soit pas mort au Temple, que son existence n'ait pas été reconnue, depuis, d'une manière certaine et son identité solennellement constatée. Il y a effectivement lieu de s'en étonner. Et toutefois, l'étonnement diminuera, peut-être, si l'on considère :

« Qu'à l'époque indiquée comme celle de l'évasion, le Dauphin n'avait pas encore neuf ans ; (1)

« Qu'il était conséquemment livré sans défense à toutes sortes d'embûches ;

« Que, dans ce temps-là, l'Europe entière vivait dans un état d'effroyable confusion ;

« Que le parti royaliste était un foyer d'intrigues ;

« Que ses principaux meneurs ne voyaient dans le rétablissement de la monarchie qu'une proie à dévorer, et, entre des prétentions rivales, se tenaient prêts à soutenir celles qui leur promettaient une plus large part dans la curée des emplois ; (2)

« Que le comte de Provence, appelé à ceindre la couronne, faute d'héritier direct, joignait à une astuce profonde le plus violent désir de régner ;

« Qu'il avait un intérêt puissant à laisser dans l'ombre, dont les événements l'avaient enveloppée, la destinée de son neveu ;

(1) Il avait, lors de son évasion, dix ans et deux mois.

(2) « Voy. ce que dit à ce sujet Puysaye lui-même, t. IV de ses *Mémoires*, pp. 240-241. » (Note de Louis Blanc.)

Digitized by Google

« Qu'après la Restauration qui mit sur le trône Louis XVIII, le fait de Louis XVII retrouvé, reconnu aurait tout remis en question et créé des embarras incalculables ;

« Que, dans cette situation, un gouvernement peu scrupuleux a pu faire fléchir les considérations de famille devant les exigences de ce qu'on nomme la raison d'État, ou, s'il ignorait la vérité, s'étudier à ne pas la connaître !

« Il est, certes, possible que, parmi les faux Dauphins qui, à diverses époques, mirent en éveil la curiosité publique, certains, tels que Mathurin Bruneau, aient été suscités par le gouvernement lui-même pour étouffer toute prétention de ce genre sous le ridicule, et il n'est pas douteux que d'autres aient été d'audacieux imposteurs : reste la question de savoir pourquoi les successeurs de Louis XVII ont fait plus d'efforts pour épaissir les ténèbres qu'il ne leur en eût peut-être fallu pour les dissiper; et, ce qui est plus inexplicable encore, pourquoi ils ont toujours montré une répugnance invincible à attester par un acte public que, dans leur conviction, l'enfant mort au Temple était bien le fils de Louis XVI ! » (1)

(1) *Histoire de la Révolution Française*, par M. Louis Blanc, etc., t. XIII, p. 100.

Le vicomte Sosthène de Larochefoucauld reconnaissait aussi dans ses *Mémoires* :

« La réflexion est obligée de convenir qu'à toute rigueur ce déplorable enfant a pu être retiré des mains de ses bourreaux ; que, pour dérober sa tête à toutes les poursuites, il a dû vivre dans une obscurité et une agitation peu favorables, à sa récognition subséquente, et qu'enfin, dans l'état de proscription, de trouble et de domination où l'Europe a été tenue sous la Convention et l'Empire, il se peut, rigoureusement aussi, que le fils de Louis XVI n'a jamais pu parvenir à se montrer et à faire valoir des droits qui auraient été un arrêt de mort pour lui et pour tous ceux, grands et petits, rois et

Digitized by Google

Si M. Rochefort veut bien s'assimiler ces réflexions fort sensées du grand historien, elles l'aideront beaucoup à mieux comprendre la question Louis XVII. Au surplus, dans ma réponse à M. Ernest Daudet, qu'on lira plus loin, j'ai été amené à développer davantage quelques points trop rapidement effleurés ici. J'y renvoie mes lecteurs pour plus ample information.

Voici maintenant la suite et la fin de l'article de M. Rochefort :

Et par-dessus le marché, M. Ernest Daudet a publié, il n'y a pas longtemps, des lettres de Madame Royale à Louis XVIII auquel elle raconte comment son frère a succombé au Temple où ils étaient enfermés tous deux. Si elle avait eu intérêt à mentir, ce n'est pas à son oncle, dont elle eût été la complice, qu'elle aurait fait ce récit inventé par elle, puisque celui auquel elle l'adressait aurait su aussi bien qu'elle à quoi s'en tenir sur cette prétendue mort du Dauphin.

Puis, une fois libre, ce dernier a disparu pour reparaître plusieurs années plus tard, comme s'il sortait d'une boîte. L'histoire de l'évasion de Louis XVII n'a donc pas le sens commun. Mais, aujourd'hui, le sens commun est devenu une défroque qu'on jette aux orties pour peu qu'elle vous gêne aux entournures.

HENRI ROCHEFORT.

L'argument qu'invoque M. Rochefort au sujet des « lettres de Madame Royale » rentre encore dans la catégorie des arguments qui... n'en sont pas. Madame Royale était, il est vrai, enfermée avec son frère au Temple. Mais ce que M. Rochefort n'a pas la franchise de dire et sur quoi il ne devrait pas laisser

sujets, qui se seraient exposés à le soutenir. » (*Mémoires de M. le vicomte de Larochefoucauld*, etc., t. V, p. 84.)

Digitized by Google

subsister la moindre équivoque afin de ne pas induire en erreur ses lecteurs, c'est que Madame Royale et son frère n'étaient pas enfermés dans le même appartement. Louis XVII habitait le second étage et Madame Royale le troisième. Ils ne partageaient donc ni le même appartement ni le même étage. Il y avait de l'appartement de Louis XVII à celui de sa sœur quelque chose comme quatre-vingt-deux marches à gravir, et les murs de la Tour du Temple étaient d'une épaisseur formidable ! De plus, il est historiquement établi que Madame Royale n'a plus revu son frère à partir du 7 octobre 1793 ! Dans ces conditions, que pouvait-elle savoir ? Elle était aussi éloignée du petit prisonnier — qu'il fût Louis XVII ou le substitué — que M. Rochefort l'est de la vérité... ; tout aussi éloignée que si son frère et plus tard le substitué avaient été à cent mille lieues du Temple... Il est historiquement certain que, pendant quelque temps après le décès officiel du 8 juin 1795, Madame Royale a parfaitement ignoré que l'enfant détenu fût mort à l'étage au-dessous d'elle. Aussi, ce que M. Rochefort nous conte « des lettres de Madame Royale à Louis XVIII, auquel elle raconte comment son frère a succombé au Temple » n'est qu'un... conte bleu. Ces lettres n'existent pas. Ces lettres, à moins d'être des faux, *ne peuvent même pas exister !* Je le répète, Madame Royale a vu son frère *pour la dernière fois* le 7 octobre 1793 ! Elle n'a point assisté à sa maladie. Elle n'a point assisté à son agonie. Bref, elle n'a rien vu, rien constaté par elle-même. A partir du 7 octobre 1793, elle ne pouvait plus que *supposer* que l'enfant enfermé à l'étage au-dessous d'elle était son frère. Personnellement, elle ignorait tout de la manière dont

Digitized by Google

l'enfant prisonnier était traité et comment il se portait. Tout au plus pouvait-elle savoir quelque chose par ouï-dire et à condition d'accepter aveuglément, comme expression de la vérité, tout ce qu'on a pu trouver bon de lui dire. Qui ne voit immédiatement que ce serait une folie de nous présenter Madame Royale comme un « témoin » de la mort de *son frère* au Temple et une folie plus grande encore de l'accepter comme tel ? (1)

Mais elle a pu ensuite, après sa sortie du Temple, acquérir par ailleurs la conviction absolue de l'évasion de son frère. Et c'est ce qui est arrivé effectivement, puisqu'elle en a fait l'aveu formel au Cardinal de La Fare, au comte du Fays, au baron de Maistre, à Mgr de Quélen, archevêque de Paris, à d'autres encore. Pourquoi M. Rochefort ne souffle-t-il le moindre mot de ces aveux authentiques et

(1) Voici ce que disait, en mars 1895, Victorien Sardou à mon confrère et ami Georges Maurevert :

« Je crois effectivement que Louis XVII n'est pas mort au Temple ; je crois que les preuves soi-disant *officielles* mises en avant pour prouver son décès en ledit lieu... n'ont *aucune espèce de valeur* (*a*). La loi n'a pas été observée en l'occurrence, voilà le plus clair. Lasne et Gomin, ses gardiens,... dans les différentes narrations qu'ils donnèrent de sa mort, *abondèrent, l'un et l'autre, en démentis* ; le médecin Pelletan, qui signa le procès-verbal d'autopsie, ne connaissait l'enfant que depuis *trois jours* ; son collègue Dumangin, *depuis la veille* ; Pelletan, qui garde pendant l'Empire le cœur embaumé de Louis XVII, *se voit opposer un refus à l'offre* qu'il fait à Louis XVIII du *royal viscère* ; on pouvait anéantir tous soupçons futurs en *faisant reconnaître l'identité du cadavre par Madame Royale*, sœur de Louis XVII, *qui habitait l'étage au-dessus* ; personne n'y « songe » et elle-même a écrit qu'elle n'apprit, *en même temps*, la maladie et la mort de son frère que *deux semaines plus tard*, etc. Oui, tout cela est bien étrange et milite singulièrement en faveur de l'évasion. » (*Echo de Paris* du 23 mars 1895.)

Il n'y a pas à dire, mais ce raisonnement dénote autrement du bon sens et de l'étude que celui de M. Rochefort.

(*a*) Qu'en dit M. Montorgueil en son fétichisme officiel ?!

Digitized by Google

irréfutables ? C'est ou bien parce qu'il les ignore, comme il ignore presque tout ce qui se rattache au problème de Louis XVII, ou bien parce que ces aveux gênent terriblement son argumentation. M. Rochefort, je parie, est sorti de Nouméa plus facilement qu'il ne sortira de ce dilemme...

A propos de Nouméa, lorsque M. Rochefort en est revenu, après avoir effectué une évasion difficile entre toutes — et c'est étrange de voir ce même homme dénier la possibilité de l'évasion du Temple ! — est-ce qu'il n'avait pas, lui aussi, l'air « de sortir d'une boîte », du moins pour ceux qui n'auraient pas été au courant de sa déportation et de son évasion ? Tous ceux qui ignoraient que M. Rochefort avait été envoyé là-bas devaient, de son retour, avoir la même impression. A plus forte raison, cette impression devait-elle résulter du cas du Dauphin. Il avait disparu de la circulation par force majeure, exactement comme Rochefort. Mais il représentait, plus que Rochefort, une personnalité politique qu'il importait de tenir au secret, et il était, par sa grande jeunesse, moins que Rochefort capable d'exécuter un acte personnel, un acte d'autorité quelconque. Plus que ce dernier, il dépendait par sa faiblesse des gens qui l'entouraient ; et plus que lui, il devait se borner à subir les événements. Il n'avait pas son libre arbitre, et d'ailleurs le drame du Temple, ainsi que tout ce qui s'ensuit, s'est passé à une époque où la passion de l'information à outrance par la presse était encore loin, très loin d'avoir atteint le prodigieux développement de notre temps. L'affaire Rochefort a eu lieu au grand jour. L'affaire Louis XVII, affaire essentiellement politique intéressant au plus

Digitized by Google

haut degré la sécurité de l'État, autour de laquelle se jouaient les conceptions et les intrigues de plusieurs partis fort opposés, s'est forcément passée dans le mystère et dans les épaisses ténèbres que les successeurs de Louis XVII, comme nous l'a dit plus haut Louis Blanc, n'ont cherché qu'à entretenir et même qu'à épaissir davantage.

De ces aventures et de ces ténèbres, Louis XVII sortit « comme s'il sortait d'une boîte », tout comme Rochefort de Nouméa. M. Rochefort estime que « le sens commun est devenu une défroque qu'on jette aux orties, pour peu qu'elle vous gêne aux entournures. » Chose singulière, c'est juste ce que je me suis dit, bien une douzaine de fois, pendant la lecture de l'article de M. Henri Rochefort...

*
* *

Arrivons au deuxième article de M. Rochefort. Cet article, paru dans *La Patrie* du 25 septembre 1909, est, plus encore que le précédent, imprégné d'ignorance. Je me fais un devoir de le reproduire ici textuellement :

TRIBUNE LIBRE

AVENTURE ROMANESQUE

La pièce de Pierre Decourcelle, le *Roy sans royaume*, a beaucoup réussi. Elle est très habilement construite, très mouvementée, très intéressante et fera certainement de l'argent : voilà qui est entendu. Toutefois, ce n'est pas un motif pour que la thèse soutenue par l'auteur soit un seul instant admissible. La légende, car c'en est une, peu différente d'un conte des *Mille et une nuits*, veut que Louis XVII ait été remplacé au Temple, d'où il

Digitized by Google

se serait évadé, par un enfant de son âge qui y serait mort et dont la ressemblance avec le Dauphin eût été telle, que tous, médecins qui soignaient celui-ci, geôliers qui le gardaient, commissaires municipaux qui le surveillaient s'y seraient unanimement trompés. Pas un de ces nombreux témoins ne s'est dit, en le voyant malade, puis mort sur sa couchette : « Mais ce n'est pas là le prisonnier ! » Alors, nous tombons en plein dans les *Ménechmes* et dans le drame du *Courrier de Lyon* où Lesurques est pris pour Dubosc. Supposons qu'on vous change votre femme de chambre. Continuerez-vous à prendre pour elle la domestique qui se serait installée chez vous à sa place ? Il y a une comédie où un fabricant de jouets prend sa femme et sa fille pour deux poupées, sans s'apercevoir, durant trois actes, qu'elles ont les bras, les joues et le corps en chair et en os et non en carton. La substitution d'un étranger au fils de Louis XVI est tout aussi vraisemblable.

M. Henri Rochefort a une façon de discuter l'histoire qui est comique et commode à la fois. Figurez-vous qu'un habitant de Paris vous tiendrait le raisonnement suivant : « On prétend que le soleil existe. Or, toutes les nuits, à minuit, je sors pour m'en convaincre. Eh bien, j'ai beau écarquiller les yeux pendant au moins trente minutes, je ne l'ai encore jamais aperçu. Comme, d'autre part, je n'ai pas le temps de lire les œuvres de nos savants astronomes, qui prétendent avoir démontré l'existence de ce mystérieux soleil, « j'en conclus » que le soleil est une... légende « peu différente d'un conte des *Mille et une nuits* » ! C'est à peu près l'équivalent du raisonnement de M. Rochefort sur l'évasion de Louis XVII. Mon honorable adversaire se classe sans doute parmi les types assez rares, mais existants cependant, qu'on pourrait appeler les périœciens de

Digitized by Google

l'histoire... Dame, quand on se meut à 180° en longitude du midi de la vérité historique !

M. Rochefort nous dit que, selon la thèse des évasionnistes, la ressemblance de l'enfant substitué avec le Dauphin « eût été telle, que tous, médecins qui soignaient celui-ci, geôliers qui le gardaient, commissaires municipaux qui le surveillaient s'y seraient unanimement trompés ». Si M. Rochefort voulait bien, selon la vérité simple et pour la gouverne de ses lecteurs qu'il instruit *ab absurdo*, ajouter que les médecins « qui soignaient » l'enfant sont : 1° Desault mort dans la force de l'âge par ce que son collègue et contemporain, le docteur Valentin, a appelé « le nouveau genre d'arrêt des Comités » ; 2° Choppart, ami intime de Desault, mort dans des circonstances analogues et également dans la force de l'âge ; 3° Doublet, comme ses deux confrères mêlé au drame du Temple et, comme eux, mort dans la force de l'âge et d'une façon tout à fait semblable, ainsi que le constate également le docteur Valentin (1) ; alors cette conclusion s'impose : que ces médecins ne « s'y » sont pas « unanimement trompés » ! Pour Desault, notamment, M. Rochefort peut lire les témoignages et preuves que j'en ai donnés dans le chapitre consacré à M. Montorgueil et qui prouvent que Desault avait reconnu et avoué l'évasion. A part cela, ces trois médecins n'ont d'ailleurs pas vu à la fois l'enfant malade et le mort et ils n'avaient donc pas, en ne voyant... pas ce dernier, puisqu'ils étaient morts avant lui, à se dire : « Mais ce n'est pas là le prisonnier ! »...

(1) Voir le présent volume, p. 38.

Digitized by Google

Si, ensuite, M. Rochefort voulait bien ajouter, selon la vérité historique et pour l'instruction de ses lecteurs qu'il conduit *ad absurdum*, que les geôliers « qui le gardaient » sont d'abord ce Laurent, agent de Joséphine, de Barras et de... l'évasion (1), ensuite ces personnages fort louches et étranges, Gomin et Lasne, arrivés au Temple lorsque le Dauphin avait déjà été remplacé par un autre enfant, ces Gomin et Lasne dont les mensonges et les contradictions sont aussi nombreux qu'évidents; alors cette conclusion s'impose : Laurent était le principal facteur de l'entreprise et il quitta le Temple le 31 mars 1795 après avoir rempli la tâche qui lui avait été assignée. Quant à Gomin et Lasne, ils n'avaient pas du tout à se dire, en voyant l'enfant malade puis mort sur sa couchette : « Mais ce n'est pas là le prisonnier ! » C'était « leur malade, leur prisonnier, leur mort » en effet — mais ce malade, ce prisonnier, ce mort n'était pas Louis XVII, dont ils étaient incapables de vérifier et de constater l'identité. Cependant, Gomin et Lasne ont dû se douter de quelque chose et c'est bien pour cela que leurs témoignages, récits et déclarations fourmillent de contradictions, d'erreurs, de mensonges, d'inventions. (2) Il est probable en effet, qu'ils ont eu au moins des soupçons sur l'identité de l'enfant autopsié par les médecins qui, selon le témoignage de Sénar, ont « ouvert » un enfant autre que le Dauphin; sur l'inhumation clandestine au pied de la Tour du Temple de l'enfant substitué, dont les compagnons du général d'Andigné retrouvèrent le

(1) Voir, au sujet de Laurent le chapitre consacré à M. Montorgueil, pp. 24 et 25 de ce volume.
(2) Voir p. 17 et suivantes ; p. 65 et suivantes de ce livre.

Digitized by Google

squelette en 1801; sur la « feinte » de l'enterrement officiel que le peuple, dans le quartier du Temple, ne se gênait pas de dénoncer hautement. Et il est psychologiquement facile de comprendre comment, obligés de louvoyer entre leurs soupçons plus ou moins prononcés sur certains épisodes du drame du Temple et leur devoir et légitime désir de ne pas s'exposer à une brouille irrémédiablement mortelle avec le pouvoir, de le soutenir même autant que possible dans sa manière de voir et de vouloir dévider l'écheveau politique auquel l'acculaient l'évasion de Louis XVII et la mort du petit substitué, il est facile de comprendre, dis-je, comment Gomin et Lasne, ballottés entre Charybde et Scylla, ont été tout naturellement amenés à s'entortiller dans d'inextricables mensonges, erreurs et contradictions. Mais cette aventure est à elle seule révélatrice du mystère du Temple, puisque, si l'enfant mort le 8 juin 1795 avait été le véritable Louis XVII, son identité aurait été facilement prouvée et ce d'une façon inattaquable. On aurait cherché des témoins capables de reconnaître le fils de Louis XVI et Gomin et Lasne n'auraient eu qu'à raconter, selon la vérité pure et simple, tout ce qu'ils avaient été à même de voir.

Si, après ces considérations nécessaires sur Gomin et Lasne, M. Rochefort voulait bien encore expliquer, selon la vérité historique et pour l'entendement de ses lecteurs menés *ab absurdo ad absurdum*, que « les commissaires municipaux qui surveillaient » l'enfant d'aujourd'hui n'avaient pas surveillé celui d'hier et ne devaient pas surveiller celui du lendemain — puisqu'un roulement de service avait été établi précisément de telle façon que jamais un

Digitized by Google

commissaire municipal ne vît le petit prisonnier plus d'une fois — alors cette conclusion s'impose que, du fait des commissaires municipaux, aucune certitude à l'égard de la véritable identité de l'enfant ne saurait découler. Comment donc le municipal de tel jour aurait-il fait pour constater l'idendité de l'enfant du lendemain puisqu'il ne devait pas le revoir ?!...

D'autre part, la mort étrange des médecins, et celle non moins étrange des quatre porteurs du cercueil, ces disparitions mystérieuses et subites de personnages mêlés au drame du Temple autorisent à elles seules à mettre fort peu de confiance dans la version de l'histoire officielle de la mort de Louis XVII Il est certain, je le répète, et prouvé par de nombreux témoins que Desault avait découvert la substitution, qu'il en avait fait l'aveu et que c'est à l'imprudence de cet aveu qu'on doit attribuer sa mort. Mais si M. Rochefort ignore volontairement, systématiquement tous les documents et témoignages qui se rattachent à la question Louis XVII, au point qu'il ne peut même pas expliquer nettement et exactement la situation de l'enfant au Temple telle qu'elle est historiquement et irréfutablement établie, alors pourquoi se mêle-t-il de ce problème ? Ses « médecins », ses « geôliers », ses « commissaires municipaux », séparés ou réunis, ne constituent pas un seul instant un argument qu'on puisse qualifier de sérieux... Ils trahissent seulement la profonde ignorance avec laquelle M. Rochefort, aveuglément confiant en la force de sa plume blagueuse, aborde la question Louis XVII.

Lorsque M. Rochefort voudra tenir compte raisonnable de toutes les circonstances que je viens d'indi-

Digitized by Google

quer, — et combien d'autres remarques n'y aurait-il pas à faire ! — il comprendra parfaitement comment l'évasion a pu s'opérer... malgré ses objections plus spécieuses les unes que les autres.

Mais Desault, Choppart, Doublet ne sont pas les seuls médecins qui ont eu affaire au Temple à propos de l'enfant détenu. D'autres ont été appelés à le soigner. C'étaient Pelletan et Dumangin. Or, Pelletan ne l'a soigné que depuis trois jours avant sa mort, et Dumangin depuis la veille seulement. Ils soignèrent « l'enfant substitué » précisément. Il n'avait donc pas été nécessaire d'essayer de les tromper directement, puisque la substitution s'était opérée avant leur entrée au Temple. Au reste, ils n'ont point osé affirmer l'identité de leur malade et mort avec le vrai fils de Louis XVI, puisqu'ils se sont exprimés dans le procès-verbal d'autopsie avec cette prudente réserve : « Nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans que les commissaires *nous ont dit être* celui du fils de défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours. » (1)

M. Rochefort s'étonne naïvement : « Pas un de ces nombreux témoins ne s'est dit en le voyant malade, puis mort sur sa couchette : « Mais ce n'est pas là « le prisonnier ! »

C'est l'étonnement de M. Rochefort qui étonne et détonne. Car, parmi les commissaires, le seul Damont, de service au Temple le jour même du décès, a vu l'enfant mourant et l'enfant mort. Il n'aurait pu

(1) Voir, au surplus, p. 55 et suivantes du présent volume. Voir aussi plus loin, p. 179 et suivantes.

Digitized by Google

se dire : « Mais ce n'est pas là le prisonnier ! » puisque la substitution avait eu lieu avant son entrée au Temple.

Parmi les médecins, les seuls, comme je viens de le dire, qui ont vu à la fois le malade et le mort sont Pelletan et Dumangin, le premier depuis trois jours, le second depuis la veille de la mort. Si donc la substitution avait eu lieu quatre jours seulement avant la mort de l'enfant, le raisonnement de M. Rochefort se réduit à zéro en ce qui concerne les médecins et les commissaires municipaux.

Quant aux geôliers qui ont vu le malade et le mort, c'étaient Gomin et Lasne qui n'ont jamais soigné et gardé au Temple autre chose que le substitué, selon le témoignage des lettres de Laurent. (1) Et justement les mensonges et réticences de ces geôliers autorisent toutes les suppositions qu'ils n'étaient pas sans savoir quelque chose sur ce mystère politique, comme je viens de l'expliquer.

N'en déplaise donc à M. Henri Rochefort, ses comparaisons avec le drame du *Courrier de Lyon*, où Lesurques est pris pour Dubosc, et avec ce bon fabricant de jouets qui prend sa femme et sa fille pour deux poupées, ces comparaisons, si amusantes et spirituelles qu'elles puissent être, ne sauraient s'appliquer un seul instant à Louis XVII. Les ramener au cas de Louis XVII n'a réellement pas « le sens commun » !

M. Rochefort continue ainsi son article :

Quand on pense que des hommes pondérés, instruits et lettrés comme l'historien G. Lenôtre ont pu donner

(1) Voir au premier chapitre de ce volume, pp. 24 et 25.

Digitized by Google

dans l'insoutenable thèse de la survivance et du remplacement, on comprend avec quelle facilité d'audacieux imposteurs arrivent à placer dans le public des actions de mines de feutre et à se faire commanditer, comme l'escroc Lemoine, par des directeurs de sociétés diamantifères.

M. G. Lenôtre — on pourrait y ajouter d'autres noms d'hommes de valeur, celui du docteur Cabanès par exemple — a simplement mieux que M. Rochefort « creusé » la question Louis XVII. Cela suffit pour expliquer qu'il ne s'offre pas le ridicule de l'incrédulité systématique d'un fait démontré, certain. Il plaît à M. Rochefort, dans l'ignorance profonde de la thèse de l'évasion et de l'identité, d'appeler cette thèse « insoutenable » — mais, malgré sa verve et tout son esprit, il n'a pas encore été capable d'apporter l'ombre d'un argument, moins encore d'une preuve, pour démontrer que la thèse de la mort de Louis XVII au Temple serait soutenable... M. Rochefort continue seulement à démontrer qu'il vit sur la « croyance convenue » à l'époque de ses premières dents et qu'il ignore résolument, sous son... feutre, tout ce que l'histoire a depuis versé aux débats de cette affaire. La suite de son article le montre, une fois de plus, péremptoirement :

Decourcelle, qui a voulu surtout émouvoir le spectateur, a supposé un héroïque enfant, fils d'un noble royaliste, se sacrifiant pour son futur roi. Il a, comme c'était son droit, fait appel à son imagination de dramaturge. Mais l'histoire ne se satisfait pas à si bon compte. Les partisans de l'évasion, dont j'ai reçu pas mal de lettres, ne m'y ont jamais donné le nom et l'état civil de l'adolescent enterré à la place de l'évadé. Ils ne m'ont pas davantage indiqué quels sont les monarchistes qui ont risqué leurs têtes pour sauver leur idole. On croirait que le

Digitized by Google

petit prisonnier du Temple s'est échappé comme ça, les mains dans les poches, par des portes tout ouvertes.

Je me permets de renvoyer M. Rochefort à *La Question Louis XVII* éditée par *La Plume*, d'abord dans ses numéros courants de la fin de l'année 1899, puis en un volume spécial, en 1900. Il trouvera dans ce dernier volume, aux pages 52 à 62, tous les renseignements, témoignages et documents voulus qui autorisent à affirmer que « l'adolescent » mort à la place et sous le vocable de fils de défunt Louis Capet s'appelait Gonnhaut et était fils légitime de Pierre Gonnhaut et de Marie-Antoinette-Joséphine Lenninger.

Voici dix ans que j'ai publié cette documentation et, malgré les nombreux et ardents adversaires que compte la cause de Louis XVII — puisque malheureusement il est impossible qu'elle n'offre un côté politique et surtout anti-orléaniste — j'attends encore qu'on la réfute. M. Rochefort ne la réfute pas plus que ne l'ont réfutée tous les adversaires, depuis Bégis jusqu'à Rochefort et au delà... Il est infiniment plus commode d'ignorer la documentation Gonnhaut. Aussi, M. Rochefort l'ignore-t-il très bravement. Et comme il sait que ses lecteurs habituels ne songeront pas à contrôler ses affirmations, il déclare tout aussi bravement que jamais les partisans de l'évasion ne lui ont donné « le nom et l'état civil de l'adolescent enterré à la place de l'évadé » ! C'est ainsi que M. Rochefort écrit l'histoire, en oubliant qu'il vient de dire lui-même d'une façon si plaisante : « Mais l'histoire ne se satisfait pas à si bon compte » ! Comment, encore une fois, M. Rochefort peut-il es-

Digitized by Google

pérer d'être considéré comme un écrivain sérieux avec un pareil parti pris de tout ignorer ?! On peut, comme je le disais plus haut, tout aussi aisément nier l'existence du soleil — ou celle de M. Rochefort lui-même, si on s'ingénie à ne pas l'apercevoir.

Quant aux monarchistes qui ont été mêlés aux intrigues du Temple, il faut dire d'abord qu'il n'y eut pas que des monarchistes dans l'affaire. Après cela, il est facile de citer des noms : Joséphine de Beauharnais, Barras, Laurent, Mme Atkyns, Frotté, Cambacérès, Sieyes. Si M. Rochefort veut bien lire le livre de M. Frédéric Barbey, déjà signalé, il y apprendra bien d'autres noms de personnes figurant dans le drame du Temple.

Je viens de nommer Cambacérès. On peut dire de lui qu'il dévoila en quelque sorte l'évasion, ou plutôt le projet de l'évasion, avant que celle-ci fût effectuée et qu'il l'avoua ensuite lorsqu'elle avait eu lieu.

En effet, voici tout d'abord les grandes lignes d'une comédie qui fut jouée à la tribune de la Convention nationale :

Le 28 décembre 1794, Lequinio avait fait une motion tendant à exiler Louis XVII afin de « purger le sol du dernier vestige du royalisme qui y reste ».

D'après les lettres de Laurent, à cette date du 28 décembre 1794, le fils de Louis XVI avait déjà été remplacé par un autre enfant. On peut donc très bien se figurer l'embarras dans lequel devaient se trouver les quelques membres du gouvernement qui étaient au courant de cette substitution. Administrer la... purgation demandée par Lequinio en libérant le petit prisonnier, c'eût été dévoiler à tout le monde ce que

Digitized by Google

de rares membres de la Convention étaient seuls à savoir. C'était trahir la grande trame politique déjà commencée. Aussi la motion de Lequinio fut-elle rejetée et voici par quels extraordinaires arguments, dont Cambacérès se fit, dans la séance du 3 pluviôse (22 janvier 1795), l'éloquent interprète :

« Un ennemi est bien moins dangereux lorsqu'il est en notre puissance que lorsqu'il passe aux mains de ceux qui soutiennent sa cause ou qui ont embrassé son parti.

« Supposons encore que l'héritier de Capet se trouve placé au milieu de nos ennemis, bientôt vous apprendriez qu'il est présent sur tous les points où nos légions auront des ennemis à combattre ; *lors même qu'il aura cessé d'exister, on le retrouvera partout*, et cette chimère servira longtems à nourrir les coupables espérances des Français traîtres à leur pays. » (1)

Les réflexions suivantes de Louis Blanc feront admirablement comprendre la portée de cet étrange discours :

« Non seulement le rapporteur conclut contre la mise en liberté de l'enfant du Temple, mais il prononça ces paroles singulières, *où la réapparition éventuelle du fils de Louis XVI est si clairement prévue, et qui semblent avoir été calculées de manière à en détourner d'avance l'effet* : « Lors même qu'il aura cessé d'exister (le fils de Louis XVI), on le retrouvera partout... » (2)

N'est-ce pas là, en effet, l'évidente signification

(1) *Gazette Nationale ou Le Moniteur Universel* du 5 pluviôse, l'an 3, (24 Janvier 1795, vieux style).

(2) *Histoire de la Révolution Française*, par M. Louis Blanc, etc., t. XIII, p. 79.

Digitized by Google

logique de la comédie jouée à la Convention par Lequinio et Cambacérès, au moment même où, au Temple, venait d'être joué le premier acte de la comédie dont le dernier acte devait être l'évasion de Louis XVII, si bien prévue par Cambacérès ? !

Au reste, on doit se demander, si la substitution n'avait pas déjà eu lieu et si même on n'avait pas déjà eu décidé en haut lieu et entre complices de réaliser, au moment opportun, *la mort civile de Louis XVII* en dressant, au nom du fils de défunt Louis Capet, tous les actes officiels concernant l'enfant qui mourrait à sa place au Temple, comment Cambacérès aurait pu avoir cette bizarre idée de prononcer ces paroles non moins bizarres : « Lors même qu'il *aura* cessé d'exister, on le retrouvera partout » ! Car, enfin, si l'enfant était toujours Louis XVII et si surtout, quelques mois plus tard, l'enfant décédé devait toujours être Louis XVII, on n'avait qu'à prouver clairement, nettement, incontestablement son identité pour échapper au danger signalé par Cambacérès et, ainsi, au lieu de retrouver Louis XVII « partout » on ne l'aurait retrouvé nulle part ! Comment donc le fameux conventionnel en est-il venu à exprimer une crainte qui ne pouvait ni naître ni trouver un aliment quelconque si l'enfant, qui devait mourir au Temple, était le véritable fils de Louis XVI ? ! Alors, cette conviction s'impose : Cambacérès savait déjà, lors de son discours du 22 janvier 1795, que l'enfant détenu au Temple était un enfant substitué. Notez bien que, lorsque le 8 juin 1795 cet enfant est décédé au Temple, il aurait été extrêmement facile, si toutefois c'était Louis XVII, de prouver son identité d'une manière absolument inattaquable. On n'avait

Digitized by Google

qu'à appeler en témoignage des personnes inattaquablement compétentes telles que Madame Royale, la propre sœur de Louis XVII ; Mme de Tourzel, sa gouvernante ; Pauline de Tourzel, sa camarade de jeux ; Caron, garçon servant au Temple ; Hue, valet de chambre de Louis XVII ; d'autres encore.

Or, on se gardera bien, lors de la mort de l'enfant qui était censé être Louis XVII, de demander leur témoignage à ceux qui l'avaient connu et qui par là étaient les plus aptes à constater et à certifier l'identité. Non, pour tous les actes officiels concernant l'enfant décédé, on ne s'adressa qu'à ceux, qui, n'ayant jamais connu le Dauphin, étaient manifestement incapables de reconnaître et de témoigner que l'enfant mort le 8 juin 1795 était le véritable fils de Louis XVI.

Et ce qui confirme cette manière, la seule logique, d'interpréter l'étonnant discours de Cambacérès, c'est que, de longues années après, il avoua l'évasion de Louis XVII au conventionnel Fabre (de l'Aude), l'auteur de l'*Histoire secrète du Directoire*. Sur quoi Cambacérès fonda-t-il son opinion ? Fabre le lui demanda et reçut cette réponse énigmatique : « Sur ce que je sais, me répliqua-t-il froidement, et sur ce que je ne dirai point. » Sur l'insistance de Fabre : « Pourquoi ? les temps ont changé. » Cambacérès riposta : « Non, pas au moins les hommes. » Fabre aurait désiré en savoir plus long, mais, raconta-t-il, Cambacérès « fut inébranlable à mes instances », et il ajoute : « Je fus donc peu étonné lorsque le chirurgien Pelletant (*sic*) me raconta à son tour qu'ayant voulut faire, après 1814, l'hommage à la famille royale du cœur de Louis XVII, qu'il avait extrait du corps en en faisant l'ouverture, et soigneu-

Digitized by Google

sement conservé dans de l'esprit-de-vin, elle avait refusé ce cadeau cher et douloureux, avec une persistance singulière dont elle ne se départit pas. » (1)

Cambacérès est cité également dans le témoignage de Joseph Paulin, de Rouen, où il est dit :

« En 1795, la société dont j'ai parlé et à laquelle je continuais d'appartenir, n'ayant pu sauver Louis XVI, voulait au moins enlever son fils à ses bourreaux. De grands sacrifices avaient été faits auprès de Carnot, de Cambacérès et de plusieurs autres puissants d'alors, pour les rendre favorables à cette grande entreprise. Je me souviens d'avoir, souvent, par l'ordre du comte de Frotté, porté chez eux des sommes considérables en or. Mme de Beauharnais était au courant de ces démarches et les secondait. » (2)

Cambacérès, mort le 8 mars 1824, tour à tour Conventionnel, membre du fameux Comité de Salut Public, second consul et archi-chancelier sous l'Empire — jolie transformation depuis son sans-culottisme ! — n'était point insensible aux séductions monétaires, ainsi que tout le monde sait. Voici comment le juge un historien extrêmement bienveillant :

« M. Cambacérès, ancien conseiller à la cour des aides de Montpellier, a joué un grand rôle dans l'histoire de notre révolution ; et en est peut-être aujourd'hui aussi fâché que nous en avons été nous-mêmes surpris. Il fut successivement membre de la Convention, second consul et archi-chancelier. Il porta

(1) *Histoire secrète du Directoire*. Paris, Ménard, 1832, t. I, pp. 187-188.

(2) *Mémoire présenté par Me Gruau de la Barre, etc., au soutien de la Plainte en Diffamation portée contre le Gérant responsable du Journal le Capitole, etc.*, p. 67.

Digitized by Google

dans toutes ses places un esprit conciliant, des vertus privées et des lumières en jurisprudence. Mais il ne sut, dans aucun temps, opposer ni courage aux menaces des méchants, *ni désintéressement aux offres de la fortune... L'ambition l'égara*; il avait la vanité des âmes faibles. Il aimait les honneurs et la représentation; il tenait à ses dignités, à ses titres, à ses cordons, et aux égards qu'on accorde à ces magnifiques brimborions. » (1)

Ame vile et vénale! Un écrivain anglais, qui a vu de près les hommes de la Révolution, a écrit de lui : « Il n'est ni sans talens ni sans connoissances, mais il n'a aucune sensibilité; il serait cruel même, si cela était nécessaire pour conserver sa place, ou lui faire faire meilleure chère. » (2) Un autre écrivain de l'époque constate : « M. Cambacérès est arrivé à Paris, jouissant pour toute fortune d'un revenu de sept à huit mille francs au plus; M. Cambacérès possède aujourd'hui (1815) de quinze à vingt millions. » (3) On peut être certain que « l'affaire » Louis XVII est entrée pour quelque chose dans cette rapide fortune...

D'après les documents cités plus haut, la complicité de Cambacérès dans le drame du Temple ne me paraît pas douteuse et cela explique aussi les ménagements dont usa Louis XVIII à son égard, ainsi que la saisie de ses papiers, à peine avait-il fermé les yeux pour toujours.

(1) *Histoire du dix-huit brumaire et de Buonaparte*, par M. Gallais, Paris, Michaud, 1814, seconde partie, p. 127, note 2.

(2) *Histoire secrète du Cabinet de Napoléon Buonaparte et de la Cour de Saint-Cloud*, par Lewis Goldsmith, etc., Londres et Paris, 13e édition, p. 145.

(3) *Pot-Pourri révolutionnaire pour servir à l'histoire de nos jours ou La Vérité toute nue*, par J. V... (du Midi), p. 42.

Digitized by Google

Le journal *Le Commerce* dit à ce sujet dans son numéro du 3 décembre 1832 :

« Il paraît certain qu'on a trompé le public sur la mort du jeune Louis XVII et sur le lieu. Cambacérès en convenait; mais il ne voulut jamais révéler ce qu'il savait sur ce point. On sera porté à croire qu'il y eut là-dessous un grand mystère, et que ce conventionnel y était initié, si l'on se rappelle les ménagements dont les Bourbons rentrés usèrent envers ce régicide, et l'empressement avec lequel ils firent séquestrer ses papiers après sa mort.

« Cette saisie illégale, qui dépouilla momentanément les héritiers de l'archi-chancelier de leurs titres de famille, eut pour objet d'y faire le triage des papiers qui pouvaient découvrir ces mystères royaux. Ce triage eut lieu, dans le plus grand secret, au ministère de la justice, et l'on n'a jamais su ce que la dynastie avait trouvé dans ces écrits qui semblent lui causer tant d'épouvante. »

Le même fait devait, quelques années plus tard, se répéter à la mort de Barras également mêlé à l'histoire de Louis XVII. (1) La duchesse d'Abrantès dit à ce sujet :

« La mort de cet homme, qui avait tant marqué dans notre Révolution, aurait été inaperçue si les ministres de Charles X, toujours maladroits dans ce qu'ils tentaient comme coup de force, n'eussent renouvelé la scandaleuse histoire des papiers de Cambacérès : les scellés furent brisés et les papiers enlevés. » (2)

(1) Voir sur Barras, p. 7 de ce volume, note 1.

(2) *Note de M. A. Houssaye* dans les *Mémoires sur les Journées révolutionnaires et les Coups d'Etat, avec introduction, notices et notes,*

Digitized by Google

Pas si maladroits que cela, Charles X et ses ministres...

Je lis aussi dans le *Dictionnaire historique de la France* par Ludovic Lalanne :

« Après sa mort, le gouvernement fit mettre les scellés chez lui dans le but de s'emparer de pièces compromettantes pour les Bourbons, et entre autres de lettres de Louis XVIII. Un procès s'engagea, la justice fit droit à la demande du gouvernement, mais on ne trouva plus chez Barras que des papiers insignifiants. »

Naturellement !

La corruption et la vénalité de Barras ne font doute pour personne. Ernest Hamel le qualifie d'homme « de sac et de corde » toujours prêt à se vendre au plus offrant. Et M. George Duruy souligne ce jugement dans sa Préface du tome III des *Mémoires de Barras* en écrivant :

« Que Barras se soit engagé, moyennant 700.000 francs, à sauver la république de Venise, menacée par Bonaparte d'une subversion totale; qu'il se soit laissé, moyennant douze millions, séduire à l'idée de préparer au prétendant Louis XVIII les voies d'une restauration, peu importe d'ailleurs. Un fait appartient sans contestation possible à l'histoire : c'est que le gouvernement directorial a donné, au moins dans la personne d'un de ses membres — si même il ne faut pas dire de plusieurs ! — les plus tristes exemples d'improbité. » (1)

par M. DE LESCURE. *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'Histoire de France pendant le 18e siècle*, Paris, Firmin Didot, 1875, t. I, p. 316.

(1) *Mémoires de Barras, Membre du Directoire*, publiés avec une Introduction générale, des Préfaces et des Appendices, par GEORGE DURUY, Paris, Plon, 1895-1896, t. III, p. XVI.

Digitized by Google

Voilà qui explique facilement comment Barras « joua » du secret de l'évasion de Louis XVII en se vendant un bon prix à l'ambitieux comte de Provence. Voilà qui explique par analogie comment dans ses Mémoires tripatouillés il *fait* mourir le Dauphin au Temple et comment les Bourbons le ménagèrent, quoiqu'il fût régicide, quitte à trier soigneusement ses papiers aussitôt après sa mort.

Longtemps avant les papiers de Cambacérès et de Barras, ceux de l'impératrice Joséphine avaient subi le même sort. (1)

Voilà comment agissent les gouvernements lorsqu'il est nécessaire de garder secrets certains méfaits politiques, et voilà comment ils font disparaître les papiers qui les gênent ou qui les menacent...

J'ai cité plus haut, parmi ceux qu'on n'a pas osé appeler en témoignage de la mort de Louis XVII au Temple, le garçon servant Caron qui connaissait pertinemment le Dauphin, C'est que Caron a fort bien su la substitution et l'évasion. On trouve dans *La Restauration convaincue d'hypocrisie, de mensonge et d'usurpation* (2) le témoignage fort long et fort explicite du propre fils de Caron, témoignage que Louis Blanc résume en ces termes :

« Le 4 mars 1820, un nommé Caron, qui avait été employé au service de la bouche de Louis XVI, qui était parvenu à s'introduire au Temple, après le transfert de la famille royale dans cette prison, et qui possédait ou prétendait posséder, sur l'enlèvement

(1) Voir à ce sujet *Les Girouettes politiques*, — *Un secrétaire de Napoléon Ier*. — (*D'Iéna à Waterloo*), par le comte D'HÉRISSON, Paris, Ollendorff, 1894, p. 199 et suivantes.

(2) Par J. SUVIGNY, etc., pp. 149-152.

Digitized by Google

du fils de Louis XVI, des détails secrets et importants, disparut tout à coup, à la suite de plusieurs visites d'un grand personnage de la Cour (1), sans que sa famille ait jamais pu retrouver sa trace : comment expliquer cette disparition ? » (2)

Déjà, à l'époque du procès du faux dauphin Mathurin Bruneau à Rouen, Caron était connu comme pouvant donner des renseignements utiles. Bégis a publié, dans *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* du 10 février 1898, cette note de police qui le prouve :

« On croit que le nommé Caron, portier de la maison n° 15, rue du Faubourg du Temple, qui dit avoir été valet de chambre de l'infortuné Louis XVII pendant sa captivité, pourrait donner d'utiles renseignements... Peut-être serait-il nécessaire d'entendre cet homme, que beaucoup de personnes, agitées par le procès (de Rouen), vont questionner. La manière vague dont on répand ses réponses ajoute au mauvais effet que la publicité de ce procès semble avoir produit dans le peuple.

« Ce 25 octobre 1817. »

On n'eut garde, bien entendu, de faire témoigner Caron au procès de Rouen où l'on jugeait le faux dauphin Mathurin Bruneau, et où l'on ne tenait nullement à faire la lumière. Comme la femme Simon qui, elle aussi, proclama hautement l'évasion de Louis XVII, Caron fut prudemment évincé...

Dans tous les cas, les renseignements qu'il était

(1) Le prince Jules de Polignac.
(2) *Histoire de la Révolution Française*, par M. Louis Blanc, etc., t. XIII, p. 102.

Digitized by Google

capable de donner étaient « si utiles » que Louis XVIII eut le plus vif désir de... se les réserver autant que possible ! car, au sujet de la disparition mystérieuse de ce témoin si dangereux pour Louis XVIII, il ne saurait subsister de doute. On trouve encore à ce sujet dans la *Restauration*, déjà citée, le témoignage suivant d'un membre de la Grande-Aumônerie :

« Pièce 63. — « J'ai lu dans les numéros 12 et 13 de *l'Inflexible* le récit de l'étrange disparition de M. Caron père. Je puis en quelque façon le corroborer de mon témoignage. J'ai connu ce M. Caron, sinon particulièrement, du moins par des amis de ma famille : il était alors messager d'État. Je me rappelle, vers 1820, avoir entendu plusieurs fois parler en famille de cette malheureuse disparition.

« Paris, 2 juillet 1850.

« *Signé* : R.... » (1)

Au sujet de la disparition de Caron et de ses aveux de l'évasion de Louis XVII, je tiens à transcrire encore le témoignage que voici :

« MONSIEUR,

« Conformément à votre désir, je m'empresse de vous confirmer ce que j'ai eu l'honneur de vous dire relativement à la mystérieuse disparition de M. Caron, qui fut l'un des surveillants, au Temple, de l'infortuné Dauphin, fils de Louis XVI.

« Il y a une quarantaine d'années que, me trouvant à dîner en compagnie de M. H. Hostein, administrateur du théâtre de l'Ambigu-Comique, et de M. Caron,

(1) *La Restauration convaincue d'hypocrisie, de mensonge et d'usurpation, etc.*, par J. SUVIGNY, etc., p. 152.

Digitized by Google

son régisseur, ce dernier, qui était le fils de M. Caron, dont il est question plus haut, nous déclara que son père lui avait dit à différentes reprises, ainsi qu'à sa mère, qu'il savait, mieux que personne, que le Dauphin n'était pas mort, et, à cette occasion, M. Caron nous fit, sur la façon dont il perdit son père, l'étrange récit que voici :

« En 1816, un an après le second retour des Bour-
« bons en France, un dimanche matin, M. Caron
« père se disposait à déjeuner avec sa femme et son
« fils, lorsqu'un officier d'ordonnance vint le trouver
« et l'invita à le suivre, pour aller au château des
« Tuileries, où l'on avait à lui demander des rensei-
« gnements sur le dauphin Louis XVII. Caron s'em-
« pressa de se rendre à cette invitation et monta dans
« la voiture de l'officier, qui l'emmena avec lui. Le
« conduisit-il aux Tuileries ? C'est ce qu'on a tou-
« jours ignoré, car on prétendit qu'on ne l'y avait
« pas vu.

« Toujours est-il qu'on ne revit jamais Caron père,
« et qu'on ne put jamais le retrouver, malgré toutes
« les recherches et les démarches que firent sa famille
« et la police pour arriver à ce résultat, et qu'on
« n'entendit plus parler de lui dèpuis cette époque.
« Avait-on intérêt à le faire disparaître afin de mettre
« à néant ses révélations relatives à l'évasion du
« Dauphin ? C'est ce qu'on a toujours supposé. »

« Tel est, Monsieur, le renseignement que vous m'avez demandé sur cette ténébreuse affaire et que je me fais un plaisir de vous transmettre exactement conforme au récit de M. Caron fils, mes souvenirs à cet égard étant très positifs.

« Constamment à votre disposition, je vous prie

Digitized by Google

d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

« *Paris, le* 5 *février* 1883.

« A. Carpier, 18, rue Dauphine. » (1)

Les souvenirs de M. Carpier, remontant à une quarantaine d'années, trahissent quelques légères déformations de mémoire. Ainsi, la disparition de Caron ne remonte pas à 1816, mais, comme on le sait par le témoignage direct de son fils, témoignage publié en 1850, au 4 mars 1820. Caron ne disparut pas non plus dès la première fois qu'il avait été appelé aux Tuileries, mais, comme le dit Louis Blanc, « à la suite de plusieurs visites d'un grand personnage de la Cour », qui, selon le témoignage du fils de Caron, n'était autre que le prince Jules de Polignac.

Caron n'était pas non plus, proprement dit, « un des surveillants » de Louis XVII au Temple. Il était garçon servant. C'est lui qui portait les repas au prisonnier. Et comme, en cette qualité, il connaissait admirablement le vrai fils de Louis XVI, que d'ailleurs il avait déjà connu aux Tuileries, cette même qualité le mettait aussi admirablement à même de constater qu'à un moment donné le petit prisonnier était un enfant substitué. Caron savait donc que Louis XVII n'était pas mort au Temple. Et comme précisément il en savait trop long et s'était peu à peu laissé aller à des confidences et des indiscrétions, qui ne pouvaient que profondément troubler la quiétude de Louis XVIII, on l'a fait disparaître.

(1) *La Légitimité*, 1883, p. 113.

Digitized by Google

Mais revenons aux Conventionnels.

Parmi tant d'autres conventionnels que je pourrais citer ici comme ayant connu l'évasion de Louis XVII, je veux encore examiner le cas de l'abbé Sieyes. Voici ce qu'on pouvait lire, dès le mois de décembre 1799, dans *The European Magazine*, une des plus remarquables revues de l'époque :

« Des lettres confidentielles reçues par plusieurs personnes appartenant au premier rang parmi les émigrés de la noblesse française, et d'autres, contiennent unanimement un bruit inexplicable qui trouve son origine dans le triumvirat du Luxembourg. C'est-à-dire, on assure généralement, disent les lettres, que le malheureux Louis XVII, qu'on suppose être mort au Temple le 9 (*sic*) juin 1795, vivait encore.

« Le triumvir Sieyes est désigné comme auteur et témoin de ce fait. Ce fut lui, dit-on, qui délivra l'infortuné prince de la prison de la Convention nationale. Il se procura, à cet effet, un enfant du même âge, de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, un petit garçon scrofuleux, prétendue maladie du jeune roi. Il parvint à faire entrer au Temple cette créature malheureuse, dont le cadavre, déformé par des ulcères et des artifices, fut exposé à la place de la royale victime. D'après ce récit, Louis XVII vit donc encore. Le lieu de sa résidence ne peut être connu que de ceux qui savent son existence. L'époque et la manière de sa réapparition dépendent des initiés à cet important secret.

« Il est facile de comprendre quel parti un archicoquin comme Sieyes se propose de tirer de ce récit si l'on y croit, comme aussi la puissance qu'il a

Digitized by Google

déjà acquise, ou qu'il désire exercer par ce secret de la Révolution. » (1)

Il faut, tout d'abord, rapprocher de l'étonnante histoire révélée par *The European Magazine* ce que Peuchet, archiviste de la Police, écrivit dans une remarquable étude consacrée à Louis XVII et publiée dans les *Mémoires de Tous* :

« M. le général Beaufort de Thorigny, qui a commandé dans la Vendée les armées de la République, était persuadé que, le 20 prairial an III (8 juin). Sa Majesté Louis XVII existait encore, et il citait pour preuve une lettre qu'il avait reçue, dans l'intervalle du 10 au 15 juin, du conventionnel Sieyes, qui lui enjoignait de reprendre les hostilités, sans attendre le terme d'un armistice précédemment conclu : *Car si on ne devance ce terme*, écrivait Sieyes, *nous serons alors obligés, conformément aux conventions, de remettre le jeune Capet aux chefs royalistes.* Je n'ai pas vu cette lettre, que M. le général de

(1) *The European Magazine*, vol. 36, décembre 1799, p. 429 et suivantes.

L'abbé Sieyes, l'auteur de la célèbre brochure : *Qu'est-ce que le tiers-état* ? joua un rôle très important dans la Convention. Au mois de mars 1795, il était membre du Comité de Salut Public et l'on sait, par les lettres de Laurent, qu'à cette époque eut lieu la substitution du petit scrofuleux Gonnhaut. Il est donc très probable que Sieyes y était pour quelque chose. On voit du moins par l'article de *The European Magazine* que l'on avait déjà en 1799 de forts soupçons à son égard.

On sait, du reste, que l'ex-abbé Sieyes, membre de la Convention et régicide, membre du Directoire, consul, comte de l'Empire, grand-croix de la Légion d'honneur, président du Sénat, etc, était complètement dépourvu de moralité. Il n'a jamais eu d'autre préoccupation que les intrigues et sa bourse : il sut, en effet, arrondir cette dernière avec autant de conviction que de tendresse. La vie politique de cet « archi-coquin » offre un parfait exemple de la facilité avec laquelle certains caméléons de l'espèce humaine se livrent à une succession de serments contradictoires, contradictoires comme les vents qui les y provoquent.

Digitized by Google

Beaufort conservait, assurait-il, dans ses papiers, et dont il a parlé à toutes les personnes qui sont allées le visiter dans la prison de Corbeil, où il est décédé, il y a peu de temps. » (1)

Mais ce qui prouve peut-être d'une façon plus stupéfiante encore que tout cela la complicité de Sieyes dans les intrigues qui aboutirent à l'évasion de Louis XVII mitigée ou neutralisée par sa mort civile, c'est le discours que le conventionnel Pierre-François-Joachim Henry-Larivière fit entendre à ses collègues pour appuyer le projet d'échange de Madame Royale, en décembre 1795, contre les Français prisonniers de l'Autriche, échange dont il a déjà été question ci-dessus. Voici ce dicours éminemment suggestif :

« On les a arrêtés comme otages, offrons en échange un otage que l'Autriche ne puisse refuser. Proposons-lui de céder les prisonniers qu'elle retient, en lui remettant *Madame.* » Des vociférations interrompent l'orateur; il reprend sans s'émouvoir, appuyé d'ailleurs par Boissy-d'Anglas et quelques-autres : « Citoyens, vous ne pouvez vous le dissimuler, *Madame* n'est qu'une victime; et lorsque par elle nous trouvons les moyens de délivrer nos collègues souffrants, ce serait pour nous une honte éternelle de n'en pas saisir l'occasion. Au reste, si vous n'approuvez pas cette mesure, ajouta-t-il *en regardant l'abbé Sieyes*, je vais faire connaître *par quels moyens on a fait disparaître un gage de paix. Je périrai peut-être*,

(1) *Recherches pour l'exhumation du corps de Louis XVII*, par PEUCHET, archiviste de la Police, publiés dans les *Mémoires de Tous, Collection de Souvenirs contemporains tendant à établir la vérité dans l'histoire*, Paris, Levavasseur, 1834-1835, t. II, p. 326.

Digitized by Google

mais mes paroles auront retenti dans toute l'Europe et *fait connaître d'odieux mystères.* » (1)

C'est paroles tombées de la bouche éloquente de Henry-Larivière, secrétaire du nouveau Comité de Salut Public, formé après le 9 thermidor, prouveront-elles enfin à nos adversaires en général, à MM. Montorgueil et Rochefort en particulier, que tout n'est pas clair dans le drame du Temple; qu'il y eut des mystères et même « d'odieux mystères » ? !

Il est donc vrai qu'on avait fait « disparaître un gage de paix », qui n'était autre que Louis XVII évadé mais tué civilement par toutes les pièces officielles et truquées qui prétendent prouver sa mort au Temple. Et il est vrai aussi qu'il importait à tel point au gouvernement de garder le secret de ces « odieux mystères » que Henry-Larivière se rendit très bien compte que, s'il exécutait entièrement la menace simplement esquissée, il « périrait peut-être » !... Et si l'orateur ne se faisait pas beaucoup d'illusion à cet égard, c'est qu'il savait sans aucun doute que Desault, Choppart, Doublet et les quatre porteurs du cercueil avaient, eux, « péri » *sûrement* ! C'est qu'il savait que Sieyes et consorts étaient hommes à ne pas reculer devant l'assassinat pour s'assurer la victoire de leurs combinaisons politiques. Il est donc évident que Henry-Larivière non seulement connaissait l'évasion de Louis XVII, mais savait aussi que Sieyes avait été mêlé à cette ténébreuse affaire. Et, en pesant de toute la force de la connaissance de

(1) *Fastes de la France ou Faits Chronologiques, Synchroniques et Géographiques de l'Histoire de France*, par G. Mullié, Septième Edition, Paris, Laly et Bureau des Victoires et Conquêtes, 1856-1858, p. 238.

Digitized by Google

ce secret sur Sieyes et sur certains de ses collègues également initiés, il obtint, par cette menace peu déguisée, qu'ils « approuvèrent » contre leur gré la mesure de l'échange de Madame Royale préconisée par lui. Ainsi la menace fut rentrée et le secret gardé...

« Ce discours en imposa aux coupables », dit Mullié, « et la proposition fut adoptée à la majorité de six voix contre cinq, un membre étant absent. » (1)

Comment se fait-il donc que Sieyes, s'il n'avait pas trempé dans la suppression civile de Louis XVII, selon *The European Magazine*, ait courbé la tête sous la menace de Henry-Larivière ? !

Et Henry-Larivière avait été en situation de se renseigner. Le député du Calvados, secrétaire du Comité de Salut Public, était un des orateurs les plus courageux de la Convention, où il fut souvent le porte-parole des Comités de Salut Public, de Sûreté Générale et de Législation. (2) Ainsi il avait été en mesure de connaître les « odieux mystères » relatifs à

(1) *Fastes de la France ou Faits Chronologiques, Synchroniques et Géographiques de l'Histoire de France*, par C. Mullié, etc., p. 338.

(2) Richer-Serisy l'estimait particulièrement. C'est avec un chaleureux lyrisme qu'il s'adresse à lui dans *L'Accusateur Public* (Nos IX, X et XI, p. 8) :

« Grâces te soient rendues, *Henri Lariviere !* toi seul eus la noble audace de t'élancer à la tribune, et de dire à la France entière qui t'applaudira, que tu devois la vie à ces prétendus Royalistes ; dis à tes collègues qui nous outragent, qu'ils viennent dans les jours d'alarmes se réfugier au sein des *Royalistes* tels que nous, et nous leur ferons toujours un rempart de notre corps contre l'assassin ! Je voudrois donner ici le discours improvisé de Lariviere, on verroit que le cœur est la source des grandes pensées et de la véritable éloquence. Continue, Lariviere, et bientôt je te dirai avec Tacite : Le peuple Romain, les Légions lisoient avec avidité les journaux pour savoir ce qu'avoit fait ou dit Thraséas. »

Henry-Larivière, on le voit, était coutumier de noble franchise et d'audace.

Digitized by Google

Louis XVII et s'il ne les a pas dévoilés davantage, se bornant à la simple mais significative menace citée plus haut, c'est que Henry-Larivière avait, lui aussi, des raisons politiques de se taire ou plutôt de ne pas s'expliquer davantage...

D'autres conventionnels, et non des moindres, connaissaient et avouaient l'évasion de Louis XVII.

Voici, par exemple, Prieur de la Côte-d'Or:

« *Pièce* 20. — Le conventionnel, Prieur, de la Côte-d'Or, membre du comité de salut public, a plusieurs fois avoué à M. X..., ancien pair de France, qui lui-même l'a répété à M. B..., ex-préfet, à propos de M. de Richemont:

« Qu'il était très certain de l'enlèvement du Dauphin du Temple et de la substitution d'un autre enfant à sa place; que l'enfant mort au Temple, à la date officielle du 20 prairial, 8 juin 1795, était le substitué. »

« *Paris*, le 12 *avril* 1850. *Signé*: FOYATIER. » (1)

A ce témoignage s'ajoute une très significative découverte récemment faite par l'érudit historien bien connu, Léonce Grasilier, et publiée, avec un très remarquable commentaire, par Lanne, un de mes convaincus collègues en Naundorffisme. Il s'agit d'un rapport de police adressé au ministre Decazes, à ce moment-là fort occupé du procès de Mathurin Bruneau, le faux dauphin par ordre, qui allait bientôt être jugé à Rouen avec une mise en scène particulièrement soignée afin de ridiculiser la croyance à l'existence de Louis XVII.

(1) *La Restauration convaincue d'hypocrisie, de mensonge et d'usurpation, etc.*, par J. SUVIGNY, etc., p. 38.

Digitized by Google

J'appelle toute l'attention de M. Rochefort sur ce rapport:

« P. 27 Août 1817.

« Voici des détails qu'on donne sur M. Prieur de la Côte-d'Or, qui a été membre du Comité de S. P.(1) On dit qu'avant hier, chez Grégoire, on a dit que Prieur de la Côte-d'Or regardait le Louis XVII de Rouen comme le vrai Dauphin, qui n'est pas mort. Il se fonde sur ce que le parti royaliste a sauvé Barras, Tallien et Fréron, qui, d'accord avec Joséphine, alors maîtresse de Barras, ont sauvé le Dauphin, et sur ce que, pour être sûr du silence, on a fait empoisonner le fameux chirurgien Desault, et dernièrement le médecin Jeanroy. On dit que le Louis XVII de Rouen est chargé d'or, qu'il a un secrétaire et un parti considérable, mais qu'il va être jugé publiquement, à la demande de la Russie. » (2)

Ainsi, il est bien certain que Prieur, un membre très influent de la Convention, avouait l'évasion de Louis XVII du Temple. Il ressort en même temps de ce document important qu'il savait que notamment Joséphine et Barras avaient comploté l'enlèvement du Dauphin, ainsi qu'on le disait déjà en 1814, dès la mort de Joséphine, dans certains milieux bien renseignés. En effet, à la date du 29 mai 1814, le Lieutenant-Général Vicomte de Reiset enregistre dans ses *Souvenirs* ces lignes significatives :

« 29 mai.

« On a appris ce soir la mort de l'impératrice Joséphine, qui a succombé à Malmaison avant même que

(1) Lisez : *Salut Public*.
(2) *La Légitimité* de Septembre 1909.

Digitized by Google

personne ait su qu'elle eût été malade. J'avais même entendu dire qu'hier encore l'empereur Alexandre y était allé dîner. Cette nouvelle inopinée qui vient de se répandre donne lieu aux plus étranges propos; *tout le monde sait l'affection que l'empereur de Russie témoignait à Joséphine et combien son influence sur lui pouvait avoir de conséquences graves.* Cette fin prématurée, qui ne semble pas naturelle, donne carrière à des soupçons fâcheux et on ne se gêne pas pour dire que *l'Impératrice avait su tant de choses autrefois, qu'elle était devenue gênante. On ajoute même qu'elle aurait pu faire sur certain personnage auquel elle s'était intéressée du temps de Barras des révélations qui n'eussent pas été de saison.* En tout cas, il n'y a qu'un cri pour regretter cette femme charmante, bonne entre toutes, dont la vie entière s'est passée à rendre service... » (1)

Ce n'est pas ici le moment de serrer de plus près le problème de la mort de Joséphine, ni de parler de son entrevue secrète avec Alexandre de Russie, sur laquelle entrevue je possède un document des plus précieux. Il suffit de tirer de ce qui précède la conclusion que Joséphine, à l'aube de la Restauration, était en effet devenue fort gênante pour Louis XVIII, dangereuse même, par les révélations, « des révélations qui n'eussent pas été de saison », qu'elle pouvait faire sur Louis XVII, « auquel elle s'était inté-

(1) *Souvenirs du Lieutenant-Général Vicomte de Reiset* 1810-1814, publiés par son petit-fils le Vte DE REISET, Paris, Calmann-Lévy, 1899-[1902], t. II, p. 550.

« Publiés » par son petit-fils le vicomte de Reiset... à une époque où celui-ci ne s'était pas encore si follement emballé contre Louis XVII ! Voir ma brochure *Les Démentis de S. A. R. le Duc de Parme. Le Comte de Chambord et Louis XVII. Réponse à M. le Vicomte de Reiset*, Paris, Daragon, Octobre 1906.

Digitized by Google

ressée du temps de Barras » — c'est-à-dire du temps où Barras, tout-puissant, se trouvait sous la puissance des beaux yeux de Joséphine...

Le document découvert par Léonce Grasilier sur l'aveu de l'évasion de Louis XVII par un homme de l'importance de Prieur et sur la parfaite connaissance qu'il avait que cette évasion s'était opérée à la suite d'un accord entre Barras et Joséphine et quelques autres initiés, confirme admirablement le récit et les notes enregistrées au jour le jour par le Lieutenant-Général Vicomte de Reiset.

Il est impossible de nier la gravité du témoignage d'un homme tel que Prieur, l'un des membres les plus considérables et les plus savants de la Convention. Decazes, ce bras à tout faire de l'ex-comte de Provence, ne le comprit que trop bien, du reste, puisqu'il n'appela point Prieur à déposer au procès du faux dauphin Mathurin Bruneau. Rien ne prouve mieux l'ignoble comédie jouée à Rouen par Louis XVIII et son gouvernement que l'exclusion systématique de ceux qui pouvaient apporter un témoignage compétent sur le drame du Temple. La veuve Simon déclarait hautement que Louis XVII avait été sauvé: elle ne fut point entendue au procès de Rouen. Caron avouait l'évasion de Louis XVII: il ne fut point entendu au procès de Rouen. Prieur savait que l'enfant mort au Temple le 20 prairial, 8 juin 1795, était un enfant substitué: il ne fut point entendu au procès de Rouen. Ces témoignages étaient connus; le comte Decazes, le favori de Louis XVIII, ministre de la Police, qui avait personnellement pris en mains l'affaire du faux dauphin qu'il fallait exploiter dans les grandes largeurs pour

Digitized by Google

le plus grand bien de la sécurité tant menacée de Louis XVIII, avait été particulièrement averti, et en temps voulu, de l'existence de ces témoins. N'est-il pas évident que le devoir de Louis XVIII, du ministre, du gouvernement et de la justice, — si tant est qu'on pouvait un seul instant les tenir en suspicion... de bonne foi dans l'affaire de Rouen! — était de faire entendre au procès du faux dauphin des témoins comme la femme Simon, Caron, Prieur, d'autres encore ?!

Mais de leurs dépositions si compétentes aurait résulté et se serait propagée la conviction de l'évasion et de la survie de Louis XVII, et c'est cela qu'il importait, coûte que coûte, d'empêcher, pour éviter à Louis XVIII la constatation officielle et judiciaire de sa monstrueuse usurpation et pour donner au public, par une burlesque et ignominieuse bouffonnerie jouée sur les tréteaux du palais de justice de Rouen, avec, comme principal rôle, cet homme de paille et de police, le sabotier Mathurin Bruneau, l'impression que ce serait se suicider par le ridicule que d'ajouter foi désormais à la légende de l'évasion. Ce procès incroyable n'avait point d'autre but, et l'on comprend que des témoins sérieux ne devaient point y figurer...

Nous n'avons pas à nous préoccuper ici de la phrase du rapport qui dit que Prieur considérait le prisonnier de Rouen « comme le vrai Dauphin ». Il résulte clairement, en effet, du contexte, comme l'observe avec raison Lanne, que « l'opinion de Prieur était fondée sur ce qu'il savait personnellement, quant à l'évasion et à la survivance; mais seulement sur ce qu'il avait entendu dire, quant à la personnalité du

Digitized by Google

prisonnier de Rouen ». (1) Rien ne prouve que Prieur ait vu Mathurin Bruneau, et il est prouvé, au contraire, qu'il n'a pas été témoin à son procès. Mais, sachant positivement le Dauphin évadé du Temple, il pouvait naturellement penser que le prisonnier de Rouen devait être le vrai Dauphin. Ce raisonnement est d'autant plus justifié que dans le témoignage produit par le sculpteur Foyatier, un partisan de Richemont, Prieur, au point de vue de l'identité, ne se prononce pas. Il ne se déclare ni pour Mathurin Bruneau ni pour Richemont. Il se bornait à déclarer être « très certain de l'enlèvement du Dauphin du Temple et de la substitution d'un autre enfant à sa place » et à affirmer nettement que « l'enfant mort au Temple, à la date officielle du 20 prairial, 8 juin 1795, était le substitué ».

Cela est aussi formel que possible, trop même pour la thèse de M. Rochefort.

Aux textes et renseignements qui précèdent, je dois encore ajouter ce que dit M. Paul Gaffarel, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon, dans la très remarquable monographie qu'il a consacrée à Prieur de la Côte-d'Or :

« A la fin de la Convention, quand les thermidoriens demandèrent l'arrestation de tous les montagnards, ne s'était-il pas considéré comme condamné à la déportation ? Les fédéralistes et les thermidoriens l'avaient pourtant épargné. Les royalistes de la Terreur blanche l'épargnèrent également et bien que suspect à tous les partis, il eut la satisfaction de pouvoir goûter le repos qu'il avait si peu connu tout le reste de sa vie.

(1) *La Légitimité* de Septembre 1909.

Digitized by Google

« Il est vrai que Prieur avait peut-être, pour le protéger contre quelque retour offensif, une arme puissante. Il était dépositaire d'un secret d'État... En effet, non seulement Prieur avait favorisé l'évasion du jeune Louis XVII, de la prison du Temple, mais encore il avait connu les royalistes et les membres du gouvernement républicain qui s'étaient prêtés à cette tragi-comédie, et il gardait par devers lui certains renseignements précis qui semblaient prouver l'identité de Naundorff et de Louis XVII... Nous avons nous-même entendu raconter par un membre de la famille Prieur, qu'il devait sa sécurité à la connaissance d'un gros secret d'État relatif à la famille royale. Le roi Louis XVIII, en effet, avait tout intérêt à croire et à faire croire à la mort réelle de son neveu, le dauphin. Il n'aurait été autrement qu'un usurpateur. Si donc Prieur avait en sa possession des preuves certaines et authentiques de la légitimité des prétentions de Naundorff, et qu'il ne voulut pas s'en servir, il fallait lui en savoir gré et assurer son repos. Il est vrai que les princes ont divers moyens d'imposer silence aux détenteurs de secrets d'État, mais Prieur avait probablement pris toutes ses précautions et mis à l'abri les documents qui le couvraient. Son assassinat aurait été une maladresse, Louis XVIII aima bien mieux le laisser en paix, et c'est ainsi que s'expliquerait la sécurité à peu près absolue dont put jouir Prieur jusqu'à la fin de sa carrière. » (1)

(1) *Prieur de la Côte-d'Or*, par PAUL GAFFAREL, Dijon, Nourry, 1900.

M. Paul Gaffarel a bien voulu me renseigner à la date du 8 novembre 1909 au sujet des membres de la famille Prieur :

« Le parent en question était Mr. Dubois, ancien maire de Dijon et

Digitized by Google

Voilà donc l'hypothèse qui est de tradition dans la famille de Prieur. La pièce signée Foyatier et le rapport adressé au comte Decazes prouvent que, en ce qui concerne l'évasion du moins, il y a plus et mieux qu'une simple hypothèse : Prieur avouait et affirmait que Louis XVII n'est pas mort au Temple. C'est tout ce que je veux retenir des témoignages qui précèdent.

Pour terminer sur ce point, n'oublions cependant pas de faire remarquer encore que Prieur savait aussi que « pour être sûr du silence » sur l'enlèvement du Dauphin, on a fait empoisonner le fameux chirurgien Desault ». Qu'on veuille bien rapprocher cet aveu des témoignages que j'ai donnés sur la mort de Desault dans mon chapitre consacré à M. Montorgueil. Or, le conventionnel Prieur n'était certainement pas homme à se payer de racontars et de balivernes, et son « omission » prudente au procès de Rouen prouve que le gouvernement craignait l'homme et son témoignage... Prieur était donc un témoin aussi sérieux que redoutable.

En attendant que M. Rochefort... oublie de discuter — et pour cause ! — les témoignages qui précèdent, je transcris la suite de son article :

Voyons : que M. Lenôtre, que M. Otto Friedrichs, qui a consacré presque toute sa vie à déchiffrer l'énigme, nous désignent les conjurés dont le complot libérateur a si bien réussi ; qu'ils nous montrent celui ou ceux qui l'ont organisé. Une affaire de cette importance fourmille nécessairement de détails plus palpitants les uns que

député. Il est mort aujourd'hui. Un Mr. Dudrumel, ancien professeur au Lycée de Dijon, également mort, était parent (par le côté gauche) de Prieur. C'est lui qui, jadis, m'avait donné ces renseignements. »

Digitized by Google

les autres. Nous demandons qu'ils veuillent bien nous les conter. Mais non ! silence complet sur les péripéties de ce drame qui avait, pour ceux qui l'avaient composé, tant de raisons de finir en tragédie. Louis XVII s'est évadé. Nous ne saurons jamais comment, mais nous devons le croire quand même.

Je le répète : que M. Rochefort relise les observations de Louis Blanc transcrites plus haut ; qu'il lise les principaux livres publiés sur la question qui prouvent, d'une part, l'évasion de Louis XVII, d'autre part, son identité avec le prétendu Naundorff. Qu'il veuille méditer aussi sur les aveux de la femme Simon et de Caron, et sur les faits et gestes de Barras, de Joséphine, de Cambacérès, de Sieyes, de Prieur, etc., dans tout ce qui se rapporte à Louis XVII.

Ce n'est pas parce qu'on ne connaît pas un complot dans tous ses moindres détails qu'on peut en nier la réalité. C'est une profonde erreur de s'imaginer, en histoire surtout, qu'il n'y a de vrai que ce qui est mathématiquement prouvé. Des « vérités indiscutées » et qui cependant ne sauraient se *prouver*, il en court des centaines de par le monde et tous les jours, pour ainsi dire, il en naît de nouvelles. En politique, il est des faits, des actions, des négociations, des intrigues très réels, dont on a eu soin de laisser le moins de traces et de preuves possible. (1) S'il n'y avait au monde de vrai et d'existant

(1) Je cite plus loin, au chapitre consacré à M. Ernest Daudet, voir p. 248, note 1 et p. 256, note 1, toute une liste de disparitions de pièces des archives, disparitions bien et dûment constatées et qui empêchent de prouver les faits auxquels se rattacheraient ces pièces... si elles n'avaient pas disparu !...

Je rappelle aussi les saisies illégales des papiers de Joséphine, de Cambacérès et de Barras.

Au sujet de la tragédie vécue par Napoléon à Sainte-Hélène, Fré-

Digitized by Google

que ce dont on connaît dans tous les détails le comment et le pourquoi, il n'y aurait pas beaucoup de vérités ; il n'y aurait même souvent pas les vérités les plus palpables ou du moins les plus évidentes et les plus indiscutables.

Quoi qu'il en soit, il est tout naturel que ceux qui trempèrent dans le crime de la mort civile de Louis XVII n'ont pas tenu à établir leur complicité par des procès-verbaux soigneusement rédigés...

déric Masson, son historien le plus savant, avoue : « Des premiers mois de 1818 aux derniers jours d'avril 1821, nous ne savons rien. » (*Le Temps* du 9 novembre 1908.) La tragédie de Sainte-Hélène ne remonte pas aussi haut que celle de Louis XVII au Temple et pendant les premières années de son existence après l'évasion. Elle ne se jouait pas non plus à une époque si profondément bouleversée. Avis donc à ceux qui s'étonnent que la vie de Louis XVII soit restée plus ou moins obscure à travers certaine époque et qu'on ne possède pas sur elle toute la documentation qui serait désirable.

D'autre part, même en notre temps ultra-moderne, la politique manigance des machinations tellement secrètes, quand il y a un intérêt quelconque à le faire, qu'aucune trace n'en est déposée dans la documentation officielle. Je n'en veux pour preuve que l'affaire do Fachoda dans laquelle, d'après l'historien belge bien connu, A.-J. Wauters, Léopold II joua un rôle prépondérant et secret, de concert avec Félix Faure et ses principaux ministres. Je laisse la parole à M. Wauters parlant des entrevues de Léopold II avec Félix Faure et M. Hanotaux à Fontainebleau, le 22 septembre 1895 ; d'une autre entrevue de Léopold II avec M. Ribot, chef du cabinet, M. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, et M. Lebon, ministre des colonies, le 27 septembre, et d'une troisième entrevue qui eut lieu le lendemain entre Léopold II et M. Hanotaux accompagné de son chef de cabinet M. Beau :

« Rien n'a transpiré de ce qui s'est dit dans ces diverses entrevues de l'entente qui aurait été conclue entre le cabinet français et le roi Léopold. *Il n'y est fait aucune allusion ni dans les documents diplomatiques, ni dans aucun des nombreux ouvrages consacrés à la question d'Égypte et à l'incident de Fachoda. Mais tout décèle qu'un accord secret intervint* » (*Le Matin* du 15 mai 1910, d'après *Le Mouvement géographique* paru à Bruxelles.)

Donc, ne nous étonnons pas si les gens au pouvoir, lors de la suppression civile de Louis XVII, n'ont pas jugé nécessaire de documenter la postérité sur ce crime... Bien d'autres intrigues restent ensevelies dans le fond du creuset de la politique, dont les auteurs et les mobiles ne sont jamais dévoilés et déposés documentairement dans les archives d'Etat.

Digitized by Google

Cependant, il est déjà prouvé, par le seul discours de Henry-Larivière, que l'histoire *officielle* sur la prétendue mort au Temple du fils de défunt Louis Capet n'est qu'un tissu de mensonges et de faux recouvrant « d'odieux mystères » ! Ce discours renverse, à lui seul, comme un château de cartes, les idées de MM. Montorgueil et Rochefort sur la « limpidité » et la « certitude » de la mort de Louis XVII selon l'enseignement frelaté de cette menteuse par excellence qui s'appelle l'Histoire officielle. On ne saurait nier que les historiens évasionnistes et principalement les historiens Naundorffistes ont dévoilé les neuf dixièmes de ce qui, en 1795, n'était encore que d' « odieux mystères » pour la plupart de ceux qui gouvernaient en France ou tenaient de plus près au gouvernement. Et, cependant, il est certain que des hommes comme Barras, Cambacérès, Sieyes, Larivière, d'autres encore tels que Fouché, Courtois, Prieur (de la Côte-d'Or), Lanjuinais, Harmand (de la Meuse), Reverchon, Fournier l'Américain, Sergent-Marceau, Auguis (des Deux-Sèvres), Châtelain (de l'Yonne) savaient ce qu'il en était de ces « odieux mystères ». L'on a d'ailleurs sur ces personnages des témoignages qui prouvent qu'ils ont avoué l'évasion de Louis XVII et l'éhonté mensonge officiel qui le fait mourir au Temple. (1)

Si, à côté de tout cela, le témoignage de la propre mère de l'enfant substitué (2) ne prouve rien, alors qu'est-ce qui prouve quelque chose ? d'autant plus que ce témoignage est corroboré de tous les côtés :

(1) On trouve la plupart de ces témoignages dans *Fleur de Lys*, par Osmond.

(2) Voir *La Question Louis XVII*, édition de *La Plume*, etc., p. 52.

Digitized by Google

par les lettres de Laurent prouvant que la substitution a eu lieu ; les lettres de Frotté prouvant qu'il savait pertinemment qu'à un moment donné le soi-disant Louis XVII du Temple était un enfant substitué ; par le rapport d'Harmand de la Meuse prouvant, à n'en pas pouvoir douter, qu'il visita un enfant muet qui n'était donc pas le Dauphin ; par les témoignages sur la mort de Desault qui avait reconnu que l'enfant qu'il soignait n'était pas le fils de Louis XVI ; par le témoignage de Sénar, agent intime et secrétaire-rédacteur du Comité de Sûreté Générale, qui prouve que les médecins chargés de l'autopsie ouvrirent le cadavre d'un enfant *qui n'était pas le Dauphin* ; par le procès-verbal d'autopsie qui, à part même la phrase singulière déjà signalée, prouve aux gens compétents, aux docteurs Peladan et Cabanès, par exemple, qu'il ne peut s'appliquer à Louis XVII ; par l'absence complète d'un corps ou squelette pouvant passer pour être celui de Louis XVII et que l'on a tant mais vainement cherché à différentes reprises au cimetière de Sainte-Marguerite ; par les aveux de l'évasion faits par Joséphine de Beauharnais, par Barras, par Courtois, par Prieur, par tant d'autres et même par Charles X et par la duchesse d'Angoulême, la propre sœur de Louis XVII ; par les estampes et les médailles de l'époque qui commémorent l'évasion du fils de Louis XVI. (1)

Si tout cela, et tant d'autres choses que je n'énumère pas ici, ne prouve pas *la réalité* de l'évasion, alors, encore une fois, qu'est-ce qui prouve quelque chose ? !

(1) Voir *La Question Louis XVII*, édition de *La Plume*, etc., p. 63.

Digitized by Google

Qu'est-ce qui me prouvera l'existence du soleil ou de la lune, si je cherche vainement celle-ci en plein midi et tout aussi vainement l'autre à minuit ? ! On ne m'a pas du tout encore expliqué comment et par qui ces astres ont été accrochés au firmament. Et si un beau jour et une belle nuit ils nous tombaient sur la tête, je croirais cependant à leur... évasion de là-haut sans avoir besoin qu'on m'expliquât en long et en large par quel complot ils ont été décrochés !

M. Rochefort prétend qu'il y a « silence complet sur les péripéties de ce drame qui avait, pour ceux qui l'avaient composé, tant de raisons de finir en tragédie ». Comme je l'ai dit plus haut, les trois médecins et les quatre porteurs du corps occupés à l'enterrement officiel ont fini « en tragédie ». Ces sept cadavres sacrifiés à la nécessité de maintenir le mystère en savent quelque chose ! Mais M. Rochefort « n'en sait rien », puisqu'il ne dit rien à ses lecteurs sur ces morts étranges et significatives et puisqu'il nous tient des raisonnements si dépourvus de raison et de logique que de nous dire : « Pas un de ces nombreux témoins ne s'est dit en le voyant malade, puis mort sur sa couchette : « Mais ce n'est « pas là le prisonnier » ! En effet, « *pas un* » des nombreux témoins imaginés par M. Rochefort n'a vu le vrai Louis XVII mort sur sa couchette, puisque *pas un* des témoins ayant vu l'enfant malade ou mort ne l'avait vu à l'époque où c'était encore incontestablement Louis XVII ! Par conséquent, *pas un* de ces témoins n'aurait pu se dire, comme le voudrait M. Rochefort en son élégant illogisme : « Mais ce n'est pas là le prisonnier » ! Ce pauvre raisonnement de M. Rochefort s'attaque à une porte très large-

Digitized by Google

ment ouverte, et il abuse de la candeur de ses lecteurs en le donnant comme une victoire remportée sur le mensonge et sur la légende !

Il aurait montré un plus véridique et plus noble souci de l'histoire en ne dissimulant pas — je cite un simple exemple qu'on pourrait multiplier — le fait que le chirurgien Desault avait constaté la substitution et qu'il est mort pour l'avoir crié un peu trop haut.

Je rends la parole à M. Rochefort pour la suite de son article :

Dans l'émouvant récit qu'a écrit la sœur de Louis XVII de leur séjour au Temple, elle relate presque jour par jour les progrès de la maladie de son frère qui s'anémiait et se nouait à vue d'œil. « Pendant l'hiver, dit-elle, mon frère eut quelques accès de fièvre. Il était toujours auprès du feu. Laurent et Gomier l'engageaient à monter sur la tour pour prendre l'air, mais il y était à peine qu'il voulait redescendre. Il ne voulait pas marcher et encore moins monter. *Sa maladie empirait et ses genoux enflaient beaucoup.* »

Et plus loin : « Sa maladie empirait de jour en jour. Ses forces diminuaient. Son esprit même se ressentait de la dureté qu'on avait si longtemps exercée envers lui et s'affaiblissait insensiblement. Heureusement sa maladie ne le faisait pas beaucoup souffrir. C'était plutôt un abattement et un dépérissement que des douleurs vives. Ses forces diminuaient chaque jour et il expira sans agonie. Ainsi mourut, le 9 juin 1795, à trois heures après midi, Louis XVII, âgé de dix ans et deux mois. »

M. Rochefort, avec la naïveté d'une ignorance véritablement stupéfiante chez quelqu'un qui prétend vouloir réfuter la thèse de l'évasion, croit son raisonnement irrésistible. Voici de quoi refroidir son enthou-

Digitized by Google

siasme : cette simple constatation historique, ce simple fait certain et irréfutable que Madame Royale n'a plus revu son « frère » depuis le 7 octobre 1793 ! Elle n'a donc aucune connaissance *personnelle* de tout ce qu'elle raconte dans son récit, d'ailleurs truqué, que M. Rochefort appelle un « émouvant récit ». Elle a beau relater « presque jour par jour »... postérieurement de plusieurs mois à son séjour au Temple, les progrès de « la maladie de son frère », la vérité est qu'elle n'en savait rien, que tout au plus elle a pu avoir quelques pauvres indications par ouï-dire acceptées comme on trouvait bon de les lui donner. La vérité est qu'elle n'a appris la mort de l'enfant qui était censé être son frère que longtemps après, et que finalement elle *a su* que ce n'était pas son frère qui était décédé le 8 juin 1795.

Tout ce qu'elle raconte sur « les progrès de la maladie » s'applique justement au substitué et Madame Royale, prisonnière elle-même, n'avait aucun moyen, aucun ! de contrôler ou de se convaincre par elle-même que l'enfant gardé à l'étage au-dessous d'elle était encore son frère — et cela à partir du 7 octobre 1793.

Comment M. Rochefort peut-il un seul instant s'oublier à donner un tel récit comme l'expression de la vérité historique, comme un témoignage sérieux ?! Ce récit ne peut d'aucune façon contrebalancer la thèse de l'évasion, même s'il était incontestablement écrit au Temple « jour par jour ». Ce qui le prouve d'ailleurs à suffisance, c'est cette erreur que M. Rochefort ne remarque même pas : « Ainsi mourut, le 9 juin 1795, à trois heures après midi, Louis XVII, âgé de dix ans et deux mois. » Cette erreur de date

Digitized by Google

du 9 juin, au lieu du 8, en dit long sur la prétendue autorité de ce récit écrit « presque jour par jour » !

M. Rochefort termine son article par des réflexions tellement incroyables, qu'il faut lire sa signature immédiatement au-dessous pour croire qu'elles puissent avoir été enfantées par la cervelle du célèbre polémiste :

Et la future duchesse d'Angoulême termine ainsi sa relation : « Je ne crois pas qu'il ait été empoisonné, comme on l'a dit et on le dit encore. Les médecins qui ont ouvert son corps n'y ont pas trouvé le moindre vestige de poison. » Or, les docteurs qui ont pratiqué l'autopsie étaient ceux mêmes qui l'avaient soigné pendant sa maladie. Ils ne pouvaient donc se tromper sur son identité. Pour croire qu'on lui avait substitué un autre enfant, il faut, on en conviendra, être singulièrement enclin au romantisme.

HENRI ROCHEFORT.

M. Rochefort, on ne le voit que trop, ignore tout de la question qui a le don de tant provoquer son ire. Apprenons-lui que « les docteurs qui ont pratiqué l'autopsie » le lendemain du décès de l'enfant s'appelaient Pelletan, Dumangin, Lassus et Jeanroy. De ces quatre médecins, il faut tout d'abord éliminer complètement Lassus et Jeanroy qui n'arrivèrent pour la première fois au Temple que le lendemain du décès, le 9 juin, pour être mis en présence du cadavre à autopsier. M. Rochefort voudra bien reconnaître qu'ils ne font pas partie de « ceux mêmes qui l'avaient soigné pendant sa maladie ». Ils ne l'avaient pas soigné du tout, pas même la millième partie d'une seconde !

Quant à Pelletan et Dumangin, répétons ces vérités incontestables : le premier avait soigné l'enfant

Digitized by Google

depuis le 5 juin, donc tout juste depuis trois jours; le second, Dumangin, ne l'avait soigné que depuis la veille seulement du décès !

La question est aussi claire que la lumière du soleil. Relisez attentivement la phrase du procès-verbal d'autopsie : « Nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans que les commissaires *nous ont dit être* celui du fils de défunt Louis Capet, et que *deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours.* » Les deux médecins qui ont « reconnu » que c'est le même enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours ne sont et ne peuvent être que Pelletan et Dumangin. La conclusion nette, irréfutable, de la phrase si prudente des médecins est que les deux autres, Lassus et Jeanroy, n'ont « reconnu » *rien du tout.* Pelletan et Dumangin affirment du moins et reconnaissent que depuis le 5 juin on ne leur a pas changé leur malade ! Mais celui-ci est-il Louis XVII ? Ils se gardent comme de la peste de le dire et de le « reconnaître » ! (1)

Certains précurseurs de M. Rochefort ont prétendu que les médecins n'avaient pas à se préoccuper de l'identité de l'enfant... Alors qu'on m'explique pourquoi ils certifient si soigneusement *l'identité* de l'enfant mort avec l'enfant malade des 5, 6 et 7 juin ? N'est-il pas très évident, tout au contraire, qu'ils

(1) Il n'y a pas jusqu'au mot « âgé *d'environ* dix ans » qui ne soit révélateur de la prudente réserve des médecins et de leur volonté expresse de ne pas certifier l'identité du fils de Louis XVI. S'ils avaient voulu reconnaître ce dernier, le mot « d'environ » était absolument superflu, puisqu'ils pouvaient et devaient savoir que le fils de Louis XVI était né le 27 mars 1785.

Digitized by Google

tiennent à prendre toute leur responsabilité dans les exactes limites où leur conscience scrupuleuse leur permet de l'assumer et qu'ils tiennent très expressément à affirmer *l'identité* de l'enfant à autopsier avec celui qui fut *leur* malade... depuis les 5, 6 et 7 juin ?! Si la déclaration de l'identité ne rentrait pas dans leurs attributions ou dans leur droit, pourquoi diable usurpent-ils avec un si visible empressement ces attributions et ce droit en venant affirmer *l'identité* de l'enfant décédé avec l'enfant soigné par eux « depuis quelques jours » ?! Comme tel, ils l' « ont reconnu ». Vous voyez donc bien que les médecins avaient « à reconnaître » l'enfant. Ils l'ont donc reconnu comme leur malade de trois jours et non comme fils de défunt Louis Capet !

Alors, supposez simplement ce qui est la réalité historique depuis longtemps établie : que l'enfant substitué avait pris la place du véritable Dauphin avant le 5 juin et, de cette simple constatation irréfutable, dans quel lamentable vide, dans quel effroyable nirvâna ne s'écroulent pas irrésistiblement l'objection et l'argumentation de M. Rochefort ! Voilà ce que c'est que de ne rien « creuser » de ce qu'on écrit... On n'a jamais prétendu, en effet, que l'enfant substitué aurait pris la place de Louis XVII seulement entre le 5 juin, date de la première visite de Pelletan après la mort subite et si suspecte de ses collègues Desault, Choppart et Doublet, et le 8 juin, date du décès de l'enfant. Alors, le raisonnement de M. Rochefort, que les médecins « ne pouvaient *donc* » — que ce *donc* est... donc admirable ! — « se tromper sur son identité », crée dans l'esprit et le jugement de ses lecteurs une « certitude » purement illusoire et

Digitized by Google

trompeuse, une prétendue certitude que la simple indéniable vérité historique réduit au néant le plus complet. Aussi « faut-il », pour croire que ce raisonnement de M. Henri Rochefort a une valeur quelconque, « être singulièrement enclin au romantisme... » J'espère, comme dit M. Rochefort, qu' « on en conviendra » !

*
* *

Un troisième article de M. Rochefort dans *La Patrie* du 17 janvier 1910 ! La haine inconsidérée de M. Rochefort contre Louis XVII est féconde... Oyez plutôt cet étonnant article incroyablement rageur et plein de gratuites injures, article que je m'empresse, afin que nul n'en ignore, de reproduire loyalement *in extenso* :

TRIBUNE LIBRE

ENCORE NAUNDORFF

On annonce que M. Boissy d'Anglas va saisir le Parlement de la question de la survivance de Louis XVII. Je n'ai aucune envie de présenter à M. Boissy d'Anglas la tête de Féraud au bout d'une pique, mais j'ai le droit de me demander en quoi ce faux dauphin peut bien intéresser la France. Il paraît qu'un syndicat s'est formé pour appuyer les revendications de cette famille Naundorff, comme autrefois en Angleterre une association s'était constituée pour soutenir les prétentions de l'imposteur Tichborne à un héritage de plusieurs centaines de millions.

Car le descendant du Hollandais qui à sa sortie de prison, où il avait séjourné trois ans pour faux et escroquerie, s'était décoré du titre d'héritier du trône, ne réclame pas seulement la couronne, mais l'héritage du

Digitized by Google

comte de Chambord. Et comme là où on peut espérer palper de l'argent on trouve toujours des requins pour se le partager, le prétendu héritier a déniché des rabatteurs qui cherchent à placer ses actions.

Inutile de dire que le « syndicat pour appuyer les revendications de cette famille Naundorff » n'existe pas. Pourquoi, d'ailleurs, M. Rochefort appelle-t-il cette famille la famille « Naundorff » ? Qu'il le veuille ou non, cette famille s'appelle *très légalement* la famille *de Bourbon*. Avec tout autant de raison, je pourrais donc affubler M. Rochefort du nom de Rochefaux ou Rochefou, par exemple ? Non, sans doute. Mais alors pourquoi M. Rochefort se permet-il contre autrui ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fît ?!

Faut-il rappeler à M. Rochefort que le prétendu Naundorff n'a jamais été « Hollandais » et qu'il n'a pas été condamné « pour faux et escroquerie » ? !

Très aimablement M. Rochefort suppose que, parce que dans l'héritage du comte de Chambord « on peut espérer palper de l'argent, on trouve toujours des requins pour se le partager » et que pour ce motif « le prétendu héritier a déniché des rabatteurs qui cherchent à placer ses actions ».

Dieu! qu'en termes galants ces choses-là sont dites !

Faut-il en conclure que M. Rochefort s'est toujours fait très grassement payer par les tenants et aboutissants de toutes les causes successives, bonnes et mauvaises et souvent contradictoires, dont il s'est fait le champion, défenseur ou « rabatteur » ? !...

Je ne demande pas à M. Rochefort combien on lui a payé les trois articles contre Louis XVII que je réfute ici. Toujours est-il certain qu'à eux seuls ils

Digitized by Google

lui ont plus rapporté que n'ont rapporté à plusieurs écrivains Naundorffistes de ma connaissance trente années d'études, de recherches, de travail. Comme je me suis amusé à le répondre un jour à une archi-millionnaire me demandant, en me voyant travailler assidûment, ce que ça me rapportait: « Ça ne rapporte rien; ça emporte beaucoup ». Nous sommes en effet une quantité à savoir que la cause de Louis XVII emporte et ne rapporte pas... M. Rochefort a-t-il jamais été en sa vie capable d'autant de désintéressement? C'est douteux, car l'on sait bien que les exploits de sa plume ne sont pas gratis. Mon Dieu! je ne songe pas à l'en blâmer, mais il serait peut-être décent de la part de M. Rochefort de ne pas parler de « rabatteurs » cherchant à placer des actions, ni de « requins » préoccupés de se partager quoi que ce soit. Que M. Rochefort consente donc à admettre qu'il n'est pas l'unique parangon de toutes les vertus et qu'il peut encore y avoir quelques individus de par le monde capables de défendre sur l'évasion et l'identité de Louis XVII une conviction sérieuse, pure et désintéressée, une conviction s'inspirant simplement de Térence, une conviction dans tous les cas acquise par plus de consciencieuse étude que M. Rochefort n'en a jamais mise — ses articles le prouvent malheureusement à satiété — dans cette affaire qu'il attaque avec une fureur si déraisonnable et si pauvrement armée!

M. Rochefort s'applique merveilleusement mot à mot la seconde partie de cette déclaration de Frédéric Masson:

« En face de ceux qui, sans autre salaire que la satisfaction de leur conscience, s'efforcent à recher-

Digitized by Google

cher la vérité, se dressent ceux qui, pour d'autres intérêts, s'efforcent à la cacher, la travestir ou la tourner.

Pour certains, cela s'explique, sinon se justifie, par l'esprit sectaire — qu'il souffle de droite ou de gauche, de Dieu ou du diable. Ils ont une thèse à soutenir pour les intérêts de leur parti, ils s'y emploient en conscience. Cette conscience, c'est de supprimer les documents qui leur déplaisent, de choisir ceux qui leur apportent un semblant de preuve, de détourner le sens des pièces qu'ils ne peuvent écarter, de tirer des conséquences de faits qui n'en ont point. Et ces contre-vérités, sacerdotalement enseignées sous peine d'excommunication majeure, valent ce que vaut l'esprit de parti — rien. » (1)

Tout Rochefort est encadré par ces lignes! Il est résolument, indéniablement de « ceux qui, pour d'autres intérêts, s'efforcent à cacher la vérité, à la travestir ou à la tourner » et, du crime commis par lui, il en accuse, sans l'ombre d'une preuve, les défenseurs de Louis XVII! C'est beau, l'audace! surtout quand elle est, comme dans le cas de Rochefort-Louis XVII, « doublée » d'une triple ignorance...

Voici la suite de l'incroyable article de mon adversaire:

Henri Lavedan, dans sa spirituelle pièce intitulée: *Sire*, nous a fait toucher du doigt le ridicule du complot organisé en faveur de ce faux Smerdis. La campagne entreprise par les Naundorffistes est d'autant plus incohérente que la duchesse d'Angoulême, à laquelle on avait parlé des sept ou huit fumistes qui s'étaient affublés de la personnalité de son frère, n'a jamais, pendant la Res-

(1) *Autour de Sainte-Hélène*, etc., pp. VII-VIII.

Digitized by Google

tauration, voulu en recevoir un seul. Elle avait, pendant son emprisonnement au Temple, suivi jour par jour les phases de la maladie de son frère, et a laissé des lettres, publiées récemment par M. Ernest Daudet, où elle donne sur la mort du Dauphin les détails les plus précis.

M. Henri Lavedan a brodé une aimable et spirituelle fantaisie sur le thème des faux dauphins. D'accord. C'était son droit de dramaturge, dont il a usé avec talent et avec bonheur. Mais, en histoire, il faut autre chose pour faire « toucher du doigt » quoi que ce soit. M. Rochefort n'a-t-il pas lui-même trouvé cette délicieuse maxime : « Mais l'histoire ne se satisfait pas à si bon compte ? ! » Si M. Rochefort voulait avoir le bon sens d'appliquer cette excellente réflexion à ses articles sur Louis XVII, il les supprimerait d'un bout à l'autre...

Ce qui est « incohérent », c'est de voir un homme d'esprit s'obstiner à fermer les yeux à la lumière. On a parlé à la duchesse d'Angoulême de beaucoup plus que « des sept ou huit fumistes qui s'étaient affublés de la personnalité de son frère ». Dominée par ses oncles, par la politique, par ses propres intérêts, par la répulsion fort compréhensible devant la nécessité de proclamer l'infamie de ses oncles, usurpateurs de la couronne de leur neveu, la Duchesse « n'a jamais voulu en recevoir un seul », *bien qu'elle ait, en des épanchements intimes, avoué à plusieurs de ses amis la réalité de l'évasion et de la survie de son frère !* Aucun doute ne saurait subsister à cet égard. Pourquoi M. Rochefort ne souffle-t-il le moindre mot des aveux de l'évasion de Louis XVII faits par la duchesse d'Angoulême à son aumônier, le cardinal de La Fare, au comte du Fays, au baron de Maistre, à

Digitized by Google

Mgr de Quélen, archevêque de Paris ?! Est-ce une discussion loyale que celle qui élimine d'emblée des faits aussi certains que graves ?

Après cela, ne pas recevoir celui qui avec le plus de force et avec l'appui des témoignages les plus considérables et les plus compétents réclamait une entrevue de quelques minutes pour se faire reconnaître comme son véritable frère *ou* pour se faire démasquer, c'est s'inspirer de la politique des autruches ferventes de l'aveuglement volontaire. Il n'y a rien à admirer dans une attitude aussi lâche et... prudente, alors que d'un seul mot elle aurait pu démasquer comme imposteur ce « Naundorff », si réellement il n'était pas celui qu'il prétendait être.

Pour employer un argument *ad hominem* : quelle serait donc l'attitude de M. Henri Rochefort si un aventurier, se disant faussement son frère, se pavanait dans Paris, cueillant partout des sommes pour vivre et faire vivre une nombreuse famille sous prétexte d'être le frère de Henri Rochefort ; si ce même imposteur se mettait en tête d'intenter à celui qu'il prétend être son frère un procès pour obtenir le partage de la fortune paternelle emportée tout entière par M. Henri Rochefort, et si, brochant sur le tout, il prétendait le détrôner de *La Patrie* ou de... la liste civile que ce journal verse à M. Rochefort pour sa précieuse collaboration ?! Oui, que ferait en ce cas l'honorable pourfendeur du frère de la duchesse d'Angoulême ? Je crois que M. Rochefort n'aurait rien de plus pressé que de démasquer son prétendu frère. S'il avait réellement eu un frère disparu autrefois dans des troubles révolutionnaires, il s'empresserait de recevoir cet homme pour se rendre un compte cer-

Digitized by Google

tain de la vérité ou du mensonge. Il le recevrait pour reconnaître son frère ou pour dévoiler l'intrigant, ne fût-ce, dans le premier cas, que pour lui rendre sa part d'héritage, et, dans le second cas, que pour l'empêcher de continuer à faire des dupes. Mais supposons que M. Rochefort aurait une autre conception de son devoir en pareil cas. Supposons que, pour une cause quelconque, il se refuserait à recevoir cet homme malgré toutes ses supplications. Que ferait donc M. Rochefort si ce frère prétendu avait l'audace de lui faire un procès en réclamation d'état et d'héritage comme frère de M. Henri Rochefort? M. Rochefort, je gage, se dirait : « Bonne affaire! Cet imbécile va s'enferrer lui-même! Il m'intente un procès, tant mieux. Je suis assez armé pour prouver son imposture et un jugement en bonne et due forme, une condamnation comme escroc, va me débarrasser à tout jamais de ce Rochefort de contrebande et de tous ses petits et petites Rochefort mauvais teint! » Voilà ce que penserait à coup sûr M. Henri Rochefort, le véritable.

Or, la duchesse d'Angoulême, non seulement a avoué à différentes reprises à des intimes l'existence de son frère après le Temple; non seulement elle devait donc s'attendre à ce qu'un jour quelqu'un se prétendant son frère viendrait réclamer son nom, son héritage, ses droits; non seulement elle aurait dû, en conséquence, le recevoir pour le reconnaître comme son frère ou le faire arrêter comme imposteur et maître-chanteur; mais elle aurait encore, et surtout, dû être heureuse de voir cet homme audacieux et imprudent à l'excès se jeter de lui-même dans les bras de la justice pour se faire juger et condamner!

Digitized by Google

Or, lorsque, en 1836, le prétendant Naundorff, devant l'obstination systématique de la duchesse d'Angoulême à ne pas vouloir lui accorder une entrevue de quelques minutes — même après avoir appris qu'il avait déjà été formellement reconnu comme Louis XVII par les témoins honorables et les plus compétents du monde, tels que Mme de Rambaud qui avait été attachée à la personne du second fils de Louis XVI depuis le jour même de sa naissance jusqu'au 10 août 1792 ; par M. et Mme Marco de Saint-Hilaire, lui, huissier de la Chambre de Louis XVI, elle, dame de Mme Victoire de France, fille de Louis XV; par M. de Joly, dernier ministre de la Justice de Louis XVI — lorsque donc, en 1836, le prétendant Naundorff, devant l'obstination déloyale de la duchesse d'Angoulême, annonça son intention de lui faire un procès en réclamation d'état, que fit la « sainte » Duchesse ? Prise de terreur, elle s'adressa à la diplomatie de l'Autriche afin que celle-ci obtînt de Louis-Philippe Ier la décision que ce procès n'aurait pas lieu. (1) La fille de Louis XVI mendiant un tel service auprès du fils de l'assassin de son père... auprès du pire ennemi de sa famille ! (2) voilà de ces choses ignobles qui se font en politique, quand un crime initial, plus ignoble encore, les commande ! *Abyssus abyssum invocat*...

Enfin, quand, le 13 juin 1836, le prétendu Naun-

(1) Voir la *Correspondance intime et inédite de Louis XVII, Charles-Louis, Duc de Normandie, « Naundorff » avec sa famille*, 1834-1838, etc., par Otto Friedrichs, Paris, Daragon, MDCCCCIV-MDCCCCV, t. I, p. 160.

(2) Dans une entrevue, dont Laffitte, Odilon Barrot et Arago ont dressé le procès-verbal le 6 juin 1832, Louis-Philippe s'est déclaré « l'ennemi le plus mortel des Bourbons de la branche aînée ». (Robinet de Cléry, *Les deux Fusions*, etc., p. 80.)

Digitized by Google

dorff, fort de son droit, inscrivit très régulièrement son procès au tribunal de la Seine, toutes les mesures étaient prises au mépris de toute légalité : on l'arrêta le 15 juin; on lui vola les dossiers qui devaient lui servir au soutien de son procès — 202 pièces qu'on ne lui a jamais rendues (1) —; on le mit en prison, et, tandis que ses avocats firent démarches sur démarches pour démontrer l'illégalité de toutes ces mesures, tandis qu'ils s'efforcèrent d'obtenir que le procès pût suivre son cours en soumettant même l'affaire au Conseil d'État, une nouvelle mesure illégale fut prise contre le Prétendant qu'on expulsa en Angleterre, sans même avoir eu la pudeur d'attendre la décision du Conseil d'État. Tout cela fut fait, à l'instigation de la duchesse d'Angoulême et de la Cour d'Autriche, *afin d'empêcher ce procès* par lequel le prétendu Naundorff aurait été infailliblement démasqué s'il n'était pas le vrai fils de Louis XVI ; ce procès par lequel la dynastie « Naundorff », qui cause de nos jours encore tant d'ennuis au duc d'Orléans et à Rochefort, aurait été à tout jamais radicalement démolie dès 1836 !

Voilà ce qui est profondément « incohérent » au regard du droit, de la justice et du bon sens, *si le*

(1) Voici le reçu de la saisie des papiers du plaideur. Je copie la pièce originale :

« Une liasse composée de deux cent deux pièces diverses saisies au domicile de M. Naudorff (*sic*), suivant procès-verbal du Commissaire de police du quartier du faubourg Montmartre, en date du 15 Juin 1836.

« Le Commissaire
« Barles.
« Charles-Louis
« Duc de Normandie. »

Ainsi, aucun doute ne saurait subsister sur la réalité de cette saisie illégale.

Digitized by Google

prétendu Naundorff n'était pas Louis XVII, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, frère de la duchesse d'Angoulême et bête noire de M. Rochefort !

Si au moins ce dernier apportait des objections plus ou moins dangereuses pour la thèse de l'évasion ! Mais c'est lamentable, tout simplement. Ainsi, entre son article du 23 septembre 1909 et celui du 17 janvier 1910, M. Rochefort n'a rien examiné de plus près. Il rabâche éternellement les mêmes arguments qui... n'en sont pas. *Il n'est pas vrai* qu' « elle (Madame Royale) avait pendant son emprisonnement au Temple suivi jour par jour les phases de la maladie de son frère ». Dans cette affirmation, Rochefort joue du reste particulièrement de malheur, car, pas plus tard que le 15 mars 1910, Ernest Daudet a lui-même déclaré dans une conférence sur *Madame Royale* faite à la salle de la Société de Géographie, conférence dont rendit compte *Paris-Journal* du lendemain : « ce n'est que trois mois plus tard qu'elle apprend les malheurs qui l'ont frappée », parmi lesquels malheurs la mort de son prétendu frère en prison !

Au reste, le fait est hors de doute, sinon pour trois mois, du moins pour plusieurs semaines. Lisez donc, monsieur Rochefort, un auteur dans lequel vous devez avoir toute confiance puisqu'il fait mourir Louis XVII au Temple, lisez donc Beauchesne qui vous prouvera que c'est Mme de Chantereyne, nommée « pour servir de compagnie » à Madame Royale le 2 messidor an III, 20 juin 1795, qui « se chargea de la douloureuse mission de lui faire connaître toute l'étendue de ses malheurs. Les cruelles *incertitudes*, les *doutes* affreux, les soupçons terribles allaient

Digitized by Google

cesser dans le cœur de la pauvre jeune fille, qui, jusqu'alors, avait interrogé *vainement* tous ceux qu'elle avait vus. Elle avait enfin rencontré une femme compatissante qui venait lui dire toute la vérité. « Madame n'a plus de parents ! — Et mon frère ? — Plus de frère ! » (1) Donc, encore une fois, Madame Royale n'a pas suivi « jour par jour les phases de la maladie de son frère ». Madame Royale n'a connu la maladie et la mort de l'enfant censé être son frère que par ouï-dire et Mme Chanterenne, qui lui annonça la mort « de son frère » plusieurs semaines après la date officielle de cette mort, ne connaissait elle-même cet événement que par ouï-dire ; elle vivait elle-même à cet égard sur la croyance convenue qui n'a rien à voir avec une croyance à base historique quelque peu sérieuse. Gomin lui-même a d'ailleurs affirmé à Beauchesne ceci, qui contredit absolument et radicalement les idées bizarres de Rochefort sur ce point :

« *Madame ne savait* RIEN *des événements* qui lui avaient enlevé la plus chère partie de sa famille. Le jeune frère dont les derniers soupirs *n'étaient point parvenus jusqu'à elle* était souvent l'objet de ses questions. Les réponses vagues qu'elle recevait n'étaient point faites pour la rassurer entièrement. « Pourvu « qu'on en fasse un honnête homme, dit-elle un jour, « c'est tout ce que je demande. » (2)

Madame Royale, répétons-le donc une fois de plus, n'avait d'ailleurs pu suivre... l'imagination vagabonde de Rochefort, puisqu'il est constant, sans aucun doute possible, qu'elle n'a plus une seule fois

(1) *Louis XVII*, etc., par A. de Beauchesne, etc., t. II, p. 385.
(2) *Ibidem.*

Digitized by Google

revu son frère depuis le 7 octobre 1793, donc depuis vingt mois jusqu'à la date du décès officiel du petit prisonnier survenu le 8 juin 1795. Comme il lui était tout à fait impossible pendant ces vingt mois de vérifier l'identité du petit prisonnier mort au Temple, il en résulte que cet « argument » est d'une insanité radicale, et M. Rochefort pourra le représenter autant de fois qu'il lui plaira : à la millième répétition, cet « argument » aura exactement la même valeur qu'à la première, c'est-à-dire aucune. En fait, cet argument n'existe pas.

Les lettres que M. Rochefort invoque et qu'il suppose « publiées récemment par M. Ernest Daudet » n'existent pas non plus. Si elles existaient, elles ne pourraient d'ailleurs être établies que sur des ouï-dire et ces ouï-dire se rattacheraient à l'enfant substitué, car, je le répète, Madame Royale n'avait aucun moyen personnel de vérifier l'identité de l'enfant détenu à l'étage au-dessous d'elle. Mais Madame Royale n'a pas écrit les lettres dont argue M. Rochefort, lettres qui contiendraient « les détails les plus précis sur la mort du Dauphin ». Je le défie d'en apporter la preuve.

Mais il y a bien mieux que ce défi pour établir la complète confusion de Rochefort : M. Ernest Daudet a, en effet, publié des lettres de Madame Royale et dans une de ces lettres je lis ces passages, qui affirment une vérité diamétralement opposée à celle que M. Rochefort voudrait insinuer pour les besoins de sa cause si lamentablement défendue. Voici donc ce qu'en effet Madame Royale écrivit à Louis XVIII :

« Ma mère *ignorait* l'existence de mon frère, qui logeait au-dessous d'elle. Ma tante et moi *nous igno-*

Digitized by Google

rions le transport de ma mère à la Conciergerie et ensuite sa mort. Je ne l'ai apprise qu'en 95. Ma tante me fut arrachée pour être conduite au supplice. En vain je demandai pourquoi on nous séparait. On ferme la porte et les verrous sans me répondre. Mon frère (ou celui qu'elle croyait être son frère !) meurt dans la chambre au-dessous de moi ; *on me le laisse de même ignorer*. Enfin le juste supplice de Robespierre, qui a tant fait de bruit dans le monde, je ne l'ai appris qu'un an après. J'ai entendu plusieurs fois sonner le tocsin, battre la générale, sans que mes gardiens me disent pourquoi. On ne peut pas se faire l'idée de la cruauté de ces gens-là. Il faut cependant convenir, mon cher oncle, qu'après la mort de ce monstre, mon frère et moi nous avons été mieux traités. On nous a donné le nécessaire, *mais sans nous informer de ce qui se passait, et ce n'est qu'après la mort de mon frère* (ou de son tenant-lieu !) *que j'ai appris toutes les horreurs et cruautés qui s'étaient commises pendant ces trois années.* » (1)

Est-ce clair ?! Est-il évident enfin, de par la déclaration écrite de Madame Royale elle-même : *par une lettre de Madame Royale « publiée récemment par M. Ernest Daudet »* qu'elle était laissée dans une ignorance presque aussi profonde que celle de M. Rochefort lui-même sur ce qui se passait au Temple et que surtout elle N'A PAS SUIVI « jour par jour les phases de la maladie de son frère » ?!... M. Rochefort comprendra-t-il enfin qu'il est directement criminel d'induire en aussi complète erreur ses lecteurs confiants ?! Pauvre

(1) ERNEST DAUDET, *Histoire de l'Émigration pendant la Révolution Française*, Paris, Poussielgue (pour le t. I), Hachette (pour le t. II e III), 1904-1907, t. II, p. 163.

Digitized by Google

Rochefort ! il a trop d'esprit pour ne pas le comprendre, mais, dans son système du siège fait depuis sa première enfance, il n'en continuera pas moins de répéter dans ses futurs articles sur Louis XVII la même sempiternelle rengaine... *Homo homini lupus !*

Donc, encore une fois, Madame Royale n'a pas vu le « Dauphin » malade; elle ne l'a pas vu mourant; elle n'a donc pas « suivi jour par jour les phases de la maladie de son frère ». Dans ces conditions, je veux bien admettre Madame Royale comme témoin, mais seulement comme un témoin de l'effrayante ignorance et de l'ultra-fantaisie de M. Rochefort en matière d'histoire Louis dixseptiste...

Voyons la suite de l'argumentation de notre adversaire :

S'il avait été enlevé de sa prison, comment aurait-il attendu vingt ans pour aller se jeter dans les bras de sa sœur, et s'il s'en est évadé quels sont les hardis royalistes qui ont risqué leurs têtes pour assurer sa fuite ? On n'en a jamais nommé aucun. Les partisans de la survivance se basent sur ce fait que Guillaume II aurait reconnu la légitimité de l'ancien repris de justice, dont le tombeau à Delft porte cette inscription : « Ici repose Louis XVII, roi de France et de Navarre. » Mais Guillaume de Hollande n'avait ni à approuver ni à interdire cette inscription funèbre. C'était une affaire entre les parents du mort et leur marbrier.

Dans l'alinéa que je viens de transcrire, M. Rochefort refait encore à peu près son article du 25 septembre 1909. Voir, pour la réponse, plus haut.

Il ajoute cependant cet argument nouveau — il faut bien rafraîchir un tantinet les plats trop moisis

Digitized by Google

— que l'inscription des noms et des titres de Louis XVII sur son tombeau à Delft (1) était « une affaire entre les parents du mort et leur marbrier ». M. Rochefort se trompe étrangement. D'abord — et pourquoi M. Rochefort ne le dit-il pas? — il y a l'acte de décès qui préluda à l'œuvre du marbrier. Or, le bourgmestre de Delft, van Berkel, n'osa précisément pas prendre sur lui d'inscrire dans les registres de l'état civil — il ne s'agit pas de marbrier ici ! — des noms et des titres qui devaient nécessairement avoir une portée fort grave, *d'autant plus grave que la duchesse d'Angoulême vivait encore*. Il en référa au Ministère de la Justice et ce n'est que lorsqu'il eût reçu tout apaisement officiel et gouvernemental qu'il dressa l'acte de décès de Charles-Louis de Bourbon, Duc de Normandie, Louis XVII, né au château de Versailles, le 27 mars 1785, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

M. Rochefort n'a pas le droit d'ignorer le très formel témoignage de van Buren sur ce point. (2)

Mais si M. Rochefort ignore beaucoup trop les choses essentielles de la question Louis XVII, il n'ignore par contre pas son répertoire d'injures. Aussi, il continue de plus en plus rageusement :

En outre, ceux-ci se réclament du plaidoyer pro-

(1) Voici textuellement cette inscription, telle qu'elle y figure encore aujourd'hui:

ICI REPOSE
LOUIS XVII
CHARLES-LOUIS, DUC DE NORMANDIE
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE
NÉ A VERSAILLES LE 27 MARS 1785
DÉCÉDÉ A DELFT, LE 10 AOUT 1845.

(2) *La Maladie, le Décès, les Obsèques de Louis XVII à Delft* (1845), par Otto Friedrichs, Paris, Daragon, 1907, p. 15.

Digitized by Google

noncé par Jules Favre devant les tribunaux qui se sont d'ailleurs gardés de lui donner gain de cause. Mais Jules Favre n'était qu'un avocat qui exaltait ses clients en proportion des honoraires qu'il en avait reçus. Il aurait tout aussi sincèrement demandé pour Soleilland un portefeuille de ministre. Est-il possible que M. Boissy d'Anglas donne dans un pareil panneau; et que diable M. Briand pourra-t-il bien lui répondre? Il en sait sur ce sujet beaucoup moins que les émigrés tenus au courant de tout ce qui se passait en France et qui à aucun moment n'ont pris au sérieux les mensongas des Mathurin Bruneau, des Naundorff et autres saltimbanques.

Ce que M. Rochefort dit de Jules Favre est de la calomnie pure ou plutôt impure. Jules Favre n'a point reçu « des honoraires » de ses clients, qui n'étaient d'ailleurs pas en situation d'en donner. Jules Favre, dont la conviction réelle ne saurait être douteuse pour ceux qui veulent bien examiner la question avec bonne foi, a défendu le prétendu Naundorff parce qu'il s'était fait une opinion sur son identité, une opinion autrement sérieuse que les diatribes de fureur ignorante signées Henri Rochefort.

La conviction de Jules Favre était entière. Je pourrais en citer de nombreuses preuves. Voici, par exemple, ce qu'il écrivit à la date du 24 février 1874 à M. G. de Vasson, président du tribunal civil d'Issoudun :

« Convaincu de la réalité de ma cause, je n'ai rien négligé pour son succès. Je lui ai donné mon temps, mon intelligence, ma santé. Je touche au terme de l'effort. Si la raison d'État ne dominait pas ce débat, il serait impossible de me refuser l'enquête que je sollicite. On me la refusera cependant, et la magistrature aimera mieux mécontenter l'opinion que

Digitized by Google

d'ébranler l'édifice des fraudes et des crimes sur lesquels les pouvoirs qui ont régné en France ont arboré leur drapeau. » (1)

Voici aussi des fragments d'une lettre adressée par Jules Favre à Amélie, la fille aînée de son royal client, qui prouvent également — et je pourrais multiplier ces preuves à l'infini — que sa conviction était absolue, entière :

« Versailles 15 rue de mademoiselle 11 février 1878.

« Chère princesse,

« Je vous suis fort reconnaissant de votre fidèle et bon souvenir et je vous prie de croire que le mien vous est acquis indépendamment de toute manifestation et de tout évènement. le temps qui s'écoule et qui modifie tant de choses n'a fait et ne fera que confirmer l'impression de tristesse profonde qu'a laissée dans mon cœur une décision dictée par la seule raison d'état. elle m'apparaît comme le symbole de la force inexorable et fatale qui brise impitoyablement ce qui gêne le passage des puissans de la terre sans s'inquiéter de la justice, de l'humanité et du droit. votre famille a été la victime offerte en holocauste à cette aveugle divinité. elle n'en demeurera pas moins touchante et respectée.....

« dans tous les cas, vous savez que votre vieil avocat sera jusqu'à la fin au premier rang pour le défendre s'il était attaqué. il ne fera en cela que payer une dette sacrée — celle qu'il a contractée le jour où il a appris à vous bien connaître. »

(1) *La Légitimité* du 15 juin 1895.

Digitized by Google

Oui, c'est bien la raison d'État qui a toujours dominé ce débat et qui le domine toujours... Or, disait Louis Blanc, précisément à propos de Louis XVII : « Ou la *raison* d'État est un mot vide de sens, ou ce mot est employé pour couvrir une injustice. Il ne faut pas se lasser de dire : Raison d'État, crime d'État ! » (1)

Le doute n'est d'ailleurs guère possible sur la partialité du jugement de 1874. On avait refusé d'entendre aucun témoin — on n'avait pas davantage voulu en admettre lors du procès en première instance plaidé, également par Jules Favre, en 1851 —; on avait refusé l'enquête contradictoire instamment demandée par l'illustre avocat et ainsi l'on peut dire que ce procès n'a pas été jugé.

M. Rochefort invoque l'opinion des émigrés « tenus au courant de tout ce qui se passait en France et qui à aucun moment n'ont pris au sérieux les mensonges des Mathurin Bruneau, des Naundorff (Rochefaux) et autres saltimbanques ». Comme c'est là un argument particulièrement cher à M. Ernest Daudet, argument que ce dernier a même davantage développé, j'ai réservé mes observations sur ce point pour ma réponse à M. Daudet qu'on lira plus loin. M. Rochefort peut y recourir s'il veut bien, entre son article du 17 janvier 1910 et celui qui suivra la publication de ce livre, songer à la nécessité de s'instruire un peu sur les questions touchant à Louis XVII !

Voici la fin de l'argumentation de mon adversaire :

On objecte aussi aux incrédules la prétendue ressem-

(1) *Histoire de la Révolution Française*, par M. Louis Blanc, etc., XIII, p. 65.

Digitized by Google

blance de Naundorff avec Louis XVI, ce qui ferait de tous ceux dont le nez est bourbonien des héritiers de la couronne de France. Or, les portraits du Dauphin mort au Temple le représentent très blond avec un petit nez que rien n'indiquait devoir être un jour aquilin.

Et quelle descendance que celle d'un roi condamné à trois ans de prison pour vol!

HENRI ROCHEFORT.

Mais oui, on objecte avec raison la ressemblance de « Naundorff » avec Louis XVI et avec Marie-Antoinette et avec Louis XVII vieilli! M. Rochefort pourra là-dessus se lancer dans toutes les arguties et tous les sarcasmes qu'il voudra, il n'entamera pas une vérité aussi bien constatée que celle-là, puisque même les adversaires du prétendu Naundorff l'ont reconnue à l'époque où ils ont *vu* celui que M. Rochefort n'a jamais vu!

Les témoins qui ont vu et connu le jeune Dauphin et qui ensuite ont vu et connu « Naundorff » lui-même ont et auront toujours cent mille fois plus d'autorité sur ce point que M. Rochefort, qui n'a vu et connu ni l'un ni l'autre, qui écrit ses articles contre Louis XVII-Naundorff de chic, selon ses présomptions et ses caprices, et sans l'ombre d'étude et de conscience.

M. Rochefort pourra dire ce qu'il voudra : une ressemblance qui fut cent fois examinée, scrutée, analysée et constatée par les témoins les plus compétents du monde tels que Mme de Rambaud, M. et Mme Marco de Saint-Hilaire, M. de Joly, M. Brémond, le marquis de la Feuillade des Princes d'Aubusson, la marquise de Broglio-Solari, le chevalier de Cosson, le vicomte de Larochefoucauld et par

Digitized by Google

tant et tant d'autres; une ressemblance qui frappa tout le monde, les indifférents et les amis comme les adversaires; une ressemblance aussi certaine et incontestable que celle-là peut vraiment et facilement se passer de l'avis de M. Rochefort en l'an de grâce 1910 !

Et puis, M. Rochefort n'a-t-il donc jamais entendu, vu et constaté que très souvent tel trait de ressemblance entre les grands-parents, les parents et leur petit-fils et fils ne s'est pour ainsi dire formé et n'est devenu apparent que vers l'époque de la puberté et même plus tard ?! Que de fois dans la vie on peut constater de semblables apparentes anomalies. Il n'est pas rare, non plus, de voir un enfant ressembler tout d'abord à sa mère, puis, au fur et à mesure qu'il avance en âge, de constater que cette ressemblance s'affaiblit pour faire place, peu à peu, à une ressemblance avec le père.

L'argument de M. Rochefort contre une ressemblance indéniable ne se soutient donc d'aucune façon. Que de fois du reste nos adversaires se sont appuyés précisément sur cette ressemblance pour expliquer que, grâce à elle, « Naundorff » a pu jouer avec tant de succès son rôle de faux dauphin ! — argument idiot d'ailleurs, mais qui prouve du moins la ressemblance que M. Rochefort prétend nier par une si bizarre et si insuffisante raison.

Le vicomte de Larochefoucauld lui-même, un fidèle de la duchesse d'Angoulême qu'il était peu disposé à abandonner pour reconnaître son frère, n'a pu s'empêcher d'avouer, et cela « malgré toutes mes préventions »... également avouées ! dans ses rapports à la Duchesse :

« Je me trouvai en présence d'un homme dont on

Digitized by Google

ne peut nier quelque ressemblance vieillie avec les portraits bien étudiés de Louis XVII et les traits généraux de la famille des Bourbons. Son attitude était simple, et ne semblait nullement embarrassée ou calculée... Je me mis à l'examiner, d'un œil froid et sévère, avec une sérieuse attention. Je répète que son attitude était calme et naturelle. Ses yeux sont assez pénétrans (1) : sa physionomie était attentive et reposée, et ne peignait ni étude ni empressement. »

Après l'avoir revu, le vicomte de Larochefoucauld note :

« Je dois, pour être impartial, ajouter que plus on voit, plus on examine le personnage en question, et plus on pourrait être tenté de lui trouver des points de ressemblance avec la famille royale, et, sous plus d'un rapport, le cachet de la vérité. » (2)

Je borne à ceci mes extraits des *Mémoires* du vicomte de Larochefoucauld, dans lesquels il serait facile de relever bien d'autres arguments en faveur du prétendu Naundorff.

(1) Bouilly, qui vit le jeune Dauphin en 1791 et en 1792, écrivait de lui dans *Mes Récapitulations* :

« Sa figure était ravissante ; il y avait dans son regard je ne sais quelle expression qui pénétrait le cœur. » (*a*)

Hippolyte Bérard de Pontlieue, avocat à la Cour royale de Paris, vit « Naundorff » à Londres en 1839. Il écrivit à Xavier Laprade : « Rien n'est fin, gracieux et aimable comme le regard pénétrant de ses yeux bleus. » (*b*)

Mais je ne puis développer ici tout ce qu'il y aurait à dire sur la ressemblance physique et morale entre le jeune Dauphin et le prétendu Naundorff. Ceux que la question Louis XVII intéresse assez pour éprouver le désir de se faire une opinion approfondie peuvent se reporter à la *Correspondance intime et inédite de Louis XVII.*

(2) *Mémoires de M. le vicomte de Larochefoucauld*, etc., t. V, *passim.*

(*a*) *Mes Récapitulations*, par J.-N. Bouilly, Membre de plusieurs Sociétés littéraires, Paris, Janet, s. d., t. II, p. 47.

(*b*) *La Voix d'un Proscrit*, 9e livraison, — 20 novembre 1839, Paris, p 275.

Digitized by Google

Mais voici l'opinion de *La Gazette des Tribunaux* du 24 février 1836 :

« M. de Naundorff a une figure belle et régulière, son profil bourbonnien et la partie inférieure de son visage, qui rappelle les traits de Marie-Antoinette, ont pu contribuer puissamment au prestige des souvenirs qu'il invoque. »

Je lis aussi, dans *La Presse* du 17 juillet 1836, une correspondance de « Douvres, 15 Juillet », tirée du *Courrier* et annonçant le passage du prétendu Naundorff illégalement expulsé pour l'empêcher de poursuivre son procès en revendication d'état contre la duchesse d'Angoulême. Or, le correspondant en question écrit : « Cet homme est âgé d'environ 50 ans et ressemble étonnamment à la famille royale de France. »

Je recommande ces jugements de contemporains qui ont *vu* le prétendu Naundorff à M. Rochefort qui ne l'a *pas* vu...

Après cela, l'avis de M. Rochefort sur ce point me semble.., négligeable. Cela ne l'empêche pas, du reste, brochant sur toutes les précédentes insanités, de lancer le coup de pied final :

« Et quelle descendance que celle d'un roi condamné à trois ans de prison pour vol ! »

Que M. Henri Rochefort commence donc, ou finisse au moins, par prouver que « ce roi » fut « condamné à trois ans de prison pour vol » ! C'est à peu près comme si je disais : « Henri Rochefort fut condamné et déporté à Nouméa pour bigamie ou comme « rabatteur » cherchant « à placer des actions » bonapartistes ! » Et ça ne lui ferait pas une plus belle descendance...

Digitized by Google

Et puis, M. Rochefort pense-t-il qu'il vaut mieux descendre d'un Philippe-Égalité, cousin et assassin de son roi légitime Louis XVI, calomniateur de sa propre mère, puisqu'il eut l'infamie de se proclamer publiquement le fils du cocher de la duchesse d'Orléans ?!

Au reste, M. Rochefort serait-il d'avis que le « crime », même réel et prouvé, des parents devrait être poursuivi dans leur descendance jusqu'à la troisième et quatrième génération ? Il n'y aurait pas, en ce cas, à le féliciter de la libéralité et de la liberté de son esprit. M. Rochefort tournerait-il tant que cela en Jésuite défenseur d'une des plus injustes et des plus immorales maximes de la religion ?!

Quoi qu'il en soit, M. Rochefort devrait étudier la question Louis XVII avant d'en parler avec une aussi phénoménale insuffisance. Ses articles prouvent nettement, irréfutablement, combien il lui reste à rattraper à cet égard. Tout y est à la blague, à l'emporte-pièce, sans aucune base justificative solide. M. Rochefort n'a rien « creusé ». Il parle de Louis XVII avec un merveilleux dédain de l'histoire, sur le ton d'une « croyance convenue » depuis le bon vieux temps et obstinément récalcitrante à tout progrès — exactement comme l'imbécile voyageur rencontré par Sardou parlait des Papes à Avignon ! Sa plume se trempe dans la lave et dans les scories de tous les volcans qui n'ont pas l'habitude de recéler des documents historiques. Tout ce qu'il écrit est plein d'esprit, de verve, de fantaisie, je le reconnais; mais c'est vide de vérité, vide de science et vide de conscience : ça, je le reconnais aussi.

Bref, M. Rochefort réunit en lui toutes les qualités

Digitized by Google

du pamphlétaire à... aucune de l'historien. Aussi, grâce à sa haine aveugle, qui ne se renseigne sur rien, a-t-il, en ce qui concerne Louis XVII, pitoyablement « donné dans le panneau » de l'ignorance...

M. Rochefort, avec raison, aime beaucoup l'intelligent et spirituel Académicien qui signe Henri Lavedan tant de charmantes et souvent émouvantes œuvres. Eh bien, que M. Rochefort lise donc et médite ce que Henri Lavedan dit, dans *l'Illustration* du 10 février 1910, de l'ignorance en matière historique à propos des incroyables affirmations d'une certaine baronne Cécile de Courtot :

« Sa divine ignorance est inépuisable et il semble bien, je le répète, qu'autour d'elle on ne devait pas, comme nous le supposons, être suffoqué par l'anachronisme de ses affirmations et la taille de ses pataquès. Ne constatons-nous pas tous les jours, même dans les sphères dites « intellectuelles », pareille sottise tranquille, sottise acceptée et subie sans un tressaillement? Que de fois, quand j'avais le plaisir d'élaborer avec mon ami Lenôtre le scénario de notre pièce *Varennes*, ne m'a-t-il pas dit et redit : « Vous « êtes incorrigible ! vous vous imaginez toujours que « l'on sait que Louis XVI a été guillotiné? Eh bien, « non. Très peu de gens osent l'affirmer, quelques- « uns seulement s'en doutent... deux sur mille... et « encore ! On ne sait rien... rien ! » Je croyais alors à une ironique boutade de l'auteur de *Tournebut*... Je reconnais aujourd'hui qu'il avait raison. Et, en le déclarant, je n'ai pas l'imprudent orgueil de jeter la pierre à mon prochain, car c'est à mon nez qu'elle ferait le plus de mal. Ignorant le premier, je constate simplement l'immensité, l'immensité insoupçon-

Digitized by Google

née de l'ignorance, surtout en histoire et en géographie. En dépit de ce que l'on a appris, personne ne sait quoi que ce soit, et l'on peut hardiment laisser tomber avec autorité les erreurs les plus énormes sans que nul ne se baisse pour les ramasser. Essayez ! Dites dans un salon que Louis XV était père de Louis XVI et le duc de Bordeaux fils du comte de Chambord, que les Pays-Bas est le nom que portait autrefois l'Espagne, et Oudenarde celui d'un oiseau de basse-cour, que Marlborough restera comme un des plus jolis contes de Perrault et que le tableau des *Noces de Cana* passe à juste titre pour le chef-d'œuvre de Pergolèse... et puis vous verrez ! »

Voilà ce que M. Rochefort devrait méditer pour une quantité de raisons. D'abord, parce qu'il a écrit ceci : « Henri Lavedan, dans sa spirituelle pièce intitulée : *Sire*, nous a fait toucher du doigt le ridicule du complot organisé en faveur de ce faux Smerdis. La campagne entreprise par les Naundorffistes est d'autant plus incohérente que, etc. » La méditation que je lui recommande *in extremis* lui prouvera que Henri Lavedan, en écrivant sa très spirituelle pièce, n'a pas élevé la prétention de faire « toucher du doigt », historiquement parlant, quoi que ce soit.

Ensuite, M. Rochefort devrait réfléchir à l'aveu de M. Lavedan parce que ses trois articles contiennent un trop respectable nombre d'exemples de « divine ignorance » et d' « anachronisme » et parce que quelques-uns de ses « pataquès » sont gigantesques comme la taille des géants du *Rheingold* !

Je fais ici, en terminant, l'énumération rapide de ses énormités historiques, afin que M. Rochefort ne se fasse aucune illusion. Il a cru pouvoir « laisser

Digitized by Google

tomber avec autorité les erreurs les plus énormes » sur Louis XVII. Seulement, je me suis permis « de me baisser pour les ramasser » et je les lui présente, *in cauda venenum*, en une gerbe d'une richesse véritablement exagérée :

1° « La vérité est que le fils putatif de Louis XVI est mort au Temple, *d'où personne n'a même jamais cherché à le faire évader.* »

2° « Il s'est produit *jusqu'à huit faux dauphins.* »

3° « Celui qui a surnagé, l'horloger Naundorf, était *précisément* le moins recommandable de tous. »

4° « Cet imposteur, doublé d'un filou, *fut en effet condamné à trois ans de prison pour diverses escroqueries.* »

5° « Naundorff était un *Hollandais* qu'on a appris *plus tard* avoir été *condamné pour vol.* »

6° « Comment! voilà un enfant de dix ans *qui*, captif en même temps que sa sœur, *n'a pas eu pour première pensée d'aller se jeter dans ses bras le jour même où il a eu recouvré sa liberté!* »

7° « En outre, *l'empereur d'Autriche*, leur oncle à tous deux, *n'avait aucun motif pour protéger Louis XVIII aux dépens de son neveu.* »

8° « Et par-dessus le marché, *M. Ernest Daudet a publié*, il n'y a pas longtemps, *des lettres de Madame Royale à Louis XVIII auquel elle raconte comment son frère a succombé au Temple*, où ils étaient enfermés tous deux. »

9° « La légende... veut que Louis XVII ait été remplacé au Temple... par un enfant de son âge qui y serait mort et dont la ressemblance avec le Dauphin eût été telle, que *tous, médecins qui soignaient celui-ci, geôliers qui le gardaient, commissaires municipaux*

Digitized by Google

qui le surveillaient, s'y seraient unanimement trompés. »

10° « *Pas un* de ces nombreux témoins *ne s'est dit* en le voyant malade, puis mort sur sa couchette : « *Mais ce n'est pas là le prisonnier !* »

11° Les partisans de l'évasion... ne m'ont *jamais* donné *le nom et l'état civil de l'adolescent enterré à la place de l'évadé.* »

12° « *Ce drame avait*, pour ceux qui l'avaient composé, *tant de raisons de finir en tragédie.* »

13° « La sœur de Louis XVII... *relate presque jour par jour les progrès de la maladie de son frère.* »

14° « Or, *les docteurs* qui ont pratiqué l'autopsie *étaient ceux mêmes qui l'avaient soigné pendant sa maladie.* »

15° « Ils ne pouvaient *donc* se tromper sur son identité. »

16° « Le descendant du *Hollandais*, qui à sa sortie de prison, où il avait séjourné trois ans *pour faux et escroquerie...* »

17° « Le prétendant a déniché *des rabatteurs* qui cherchent à placer ses actions. »

18° « La duchesse d'Angoulême, à laquelle on avait parlé *des sept ou huit fumistes* qui s'étaient affublés de la personnalité de son frère. »

19° « *Elle avait* pendant son emprisonnement au Temple *suivi jour par jour les phases de la maladie de son frère.* »

20° « L'inscription funèbre était *une affaire entre les parents du mort et leur marbrier.* »

21° « Jules Favre n'était *qu'un avocat qui exaltait ses clients en proportion des honoraires qu'il en avait reçus.* »

Digitized by Google

22° « *Les émigrés* tenus au courant de tout ce qui se passait en France et qui *à aucun moment n'ont pris au sérieux les mensonges des Mathurin Bruneau, des Naundorff et autres saltimbanques.* »

23° « La *prétendue* ressemblance de Naundorff avec Louis XVI. »

24° « Un petit nez *que rien n'indiquait devoir être* un jour aquilin. »

25° « Et *quelle descendance* que celle *d'un roi condamné à trois ans de prison pour vol !* »

Tant de « pataquès », tant d'énormités historiques se présentent tout naturellement à la plume de celui qui n'a pas la conscience d'étudier la question qu'il prétend résoudre. Rien d'étonnant à cela. M. Lavedan déclare très modestement : « Je n'ai pas l'imprudent orgueil de jeter la pierre à mon prochain, car c'est à mon nez qu'elle ferait le plus de mal. Ignorant le premier, je constate simplement l'immensité, l'immensité insoupçonnée de l'ignorance, surtout en histoire et en géographie. » M. Rochefort ferait bien de s'imprégner d'un tel aveu afin de briser sa plume plutôt que de la charger de sertir tant de preuves d'ignorance dans tant de gratuites injures, dans tant de prose vénénifère !

C'est justement parce que l'ignorance étend son « immensité insoupçonnée » sur l'histoire en général que M. Rochefort devrait tâcher de comprendre cette remarque de Charles Vellay : « c'est l'heure où les recherches historiques restreignent de plus en plus le champ de leur action, où chaque historien éprouve le besoin d'une spécialisation toujours plus étroite et plus profonde. » J'étudie l'histoire de Louis XVII depuis plus de trente ans et, ainsi que j'ai moi-même

Digitized by Google

déjà eu l'occasion et la franchise de l'avouer, je n'ai pas la prétention de savoir absolument tout sur ce sujet, ni de ne jamais me tromper. Mais j'ai la prétention d'en savoir au moins autant *sur tous les sujets* que Rochefort sur Louis XVII. Et c'est si peu dire !... Seulement, j'ai le bon sens de ne pas écrire sur les sujets que j'ignore et surtout de ne pas injurier ceux qui sur tel sujet ont fait des études plus approfondies que moi. J'ai la simple et élémentaire loyauté aussi de ne pas propager sciemment des erreurs et des calomnies et de rectifier les erreurs que je pourrais commettre aussitôt qu'elles me seraient démontrées.

Sur Pythagore, sur Sophocle, sur Hérodote, sur Néron, sur Sénèque, sur César ou sur Chosroès le Grand, sur Périclès ou sur Aspasie, sur Thrasybule ou Thucydide, sur le Masque de Fer ou sur Napoléon, je crois en savoir autant que Rochefort. Mais si l'on me demandait sur ces personnages trois articles farcis de sottises et bourrés d'ignorance, j'aurais la pudeur de me récuser, sans la moindre fausse honte, uniquement pour ne pas prostituer ma plume — surtout si mes articles sur tel sujet donné devaient être de nature à faire un tort quelconque à qui que ce soit, en égarant le jugement et la bonne foi d'innombrables lecteurs.

Durant trois articles, M. Henri Rochefort a déblatéré contre « mon enfant » avec un manque absolu de science et de conscience. Il s'est étendu sur Louis XVII-Naundorff avec l'immensité effrayante de son ignorance, pour le ravaler aux yeux de ses lecteurs et l'étouffer sous la calomnie. Avec une frénésie inégalable — sinon précisément par sa crasse

Digitized by Google

ignorance du sujet à traiter — il s'est fait le « rabatteur » de la vérité historique pour le compte du mensonge et de la légende. Voilà ce que je viens de prouver dans le présent chapitre et voilà ce que je reproche à l'illustre pamphlétaire.

POST-SCRIPTUM

> « Les attaques aux idées peuvent être longtemps vaines si l'on épargne les personnes. »
>
> LOUIS FIAUX.

Sous le titre de *Crétinisme Sénatorial* — titre qui fait immédiatement songer à l'histoire de la paille et de la poutre ! — M. Rochefort a publié dans *La Patrie* du 1er août 1910 une quatrième édition de son même article toujours entaché de la même ignorance...

Henri Rochefort s'y adonne de nouveau à sa manie de découvrir « une espèce de syndicat d'idiots ou plus exactement d'intrigants qui ont battu le rappel des fidèles de la branche aînée, en promettant à ces monarchistes quand même des places, des pensions et des croix pour le jour où les droits des Naundorff (Rochefaux) seront enfin reconnus... » etc.

Comme on voit bien que dans l'idée de M. Rochefort rien ne se fait, ni ne s'écrit sans qu'on soit acheté par des promesses de places, de pensions, de croix ! Heureusement que M. Rochefort prouve nettement, dans ses articles sur Louis XVII, qu'il ne sait pas ce qu'il dit, sinon on pourrait croire que par son expérience personnelle il sait qu'aucune cause ne se défend par conviction et avec désintéressement...

Digitized by Google

Bien entendu, M. Rochefort recopie ses mêmes calomnies :

« Naundorff, filou et imposteur condamné à trois ans de prison pour faux »... etc.

Voir ma réponse ci-dessus aux pages 93 et suivantes.

« Et la duchesse d'Angoulême qu'il avait l'audace de proclamer sa sœur, et qui avait du fond de sa prison suivi presque jour par jour les progrès de la tuberculose dont son frère était atteint, n'a même pas voulu examiner les prétentions de la douzaine de faux Louis XVII qui se sont mis sur les rangs. »

Voir ma réponse plus haut aux pages 109, 132, 177, 186, 191.

Quand je vous disais que M. Rochefort rebat et remâche toujours son même sempiternel article ! Aussi, derechef :

« Si elle n'avait pas su à quoi s'en tenir, son premier soin, quand elle a été échangée contre des Français prisonniers des Autrichiens, eût été d'aller embrasser son cher évadé, sorti de prison la même année qu'elle. Or, dans ses lettres à Louis XVIII, son oncle, elle relate... » etc., etc.

Voir ci-dessus ma réponse à ces mêmes objections, qui ne deviennent pas meilleures d'être répétées, aux pages 99 et 132 et dans tout ce chapitre.

Inutile de s'arrêter plus longtemps devant les folles fantaisies de Henri Rochefort, fantaisies qui n'ont rien de commun avec une discussion historique sérieuse. Les historiens qui ont une idée de leur métier et de leurs devoirs jugeront même que j'ai fait trop d'honneur à l'illustre pamphlétaire en consentant à répondre à ses précédents articles. Je ne l'ai

Digitized by Google

fait que pour prouver une bonne fois jusqu'à quel point invraisemblable l'ignorance et l'absurdité sont les seules Muses qui visitent M. Rochefort lorsqu'il sent l'impétueux besoin de se lancer contre la question Louis XVII et bien qu'il y soit si totalement étranger que, n'était le danger du poison qu'il verse à ses lecteurs incapables de contrôler, ses articles équivaudraient, au regard de l'histoire de Louis XVII, à ce que pourraient valoir, au regard des Belles-Lettres, les articles d'un enfant qui ignorerait l'orthographe, la grammaire et... l'écriture ! M. Rochefort devrait méditer ces paroles de Th. Muret qui s'appliquent à lui merveilleusement et mot à mot :

« En France, quand une accusation s'est une fois incrustée dans les esprits, rien au monde ne l'en extirpera, surtout si elle est bien injuste, bien fausse, bien mensongère. A la fausseté, joignez l'invraisemblance et l'absurdité énorme : cette accusation n'en trouvera que plus de croyants. Tous les témoignages et toutes les preuves contraires n'y feront absolument rien. Les mêmes gens à qui vous aurez fourni ces preuves n'en rabâcheront et remâcheront pas moins la même calomnie, sans en démordre à aucun prix. » (1)

M. Rochefort en est là et en reste là, imperturbablement rebâcheur et remâcheur des mêmes calomnies, à travers chacun de ses articles.

Cependant, lorsqu'on se permet de parler de la question Louis XVII, on devrait le faire avec le souci élevé de la vérité historique et de la dignité humaine. On devrait avoir la pudeur d'étudier la carrière et le

(1) *A travers champs, Souvenirs et Causeries d'un journaliste*, par M. Th. Muret, Paris, Garnier, 1862, p. 252.

Digitized by Google

caractère du prétendu Naundorff avant de le taxer d'imposteur et d'escroc. Ce que Jules Romains écrivait récemment sur le néfaste rôle d'une certaine presse et ce qu'il en réclame au point de vue littéraire ou scientifique s'adresse à Rochefort et à *La Patrie*, pour ce qui concerne l'histoire de Louis XVII :

« Je conçois qu'une feuille d'informations sensationnelles trouve négligeable d'expliquer à ses lecteurs l'œuvre de Verhaeren. Mais qu'elle s'interdise alors toute appréciation sur la poésie. Je ne demande pas à un quotidien une étude sur l'état présent des hautes mathématiques. Mais le jour où il s'en mêlera, je ne lui pardonnerai pas d'ignorer l'existence de Poincaré. » (1)

De même, n'a-t-on pas le droit d'exiger, au nom de la simple, élémentaire morale, que, lorsque M. Rochefort veut déblatérer contre Louis XVII, il commence par apprendre l'A B C de son histoire ? !

(1) *Paris-Journal* du 17 mars 1910.

Digitized by Google

III

ERNEST DAUDET

C'est le manque de courage viril et de sincérité qui prolonge l'existence du mensonge et recule à perte de vue le triomphe de la vérité.

MAX NORDAU.

La calomnie est toujours la bienvenue ! La haine et la crédulité la savourent avec délices. Elle n'a pas besoin de se mettre en frais : pourvu qu'elle tue, qu'importe la vraisemblance !

BLANQUI.

Je crois qu'on ne doit jamais commencer l'attaque; mais quand on riposte, il faut tâcher de tuer net son ennemi.

GUSTAVE FLAUBERT.

J'ai l'honneur de ne pas connaître personnellement M. Ernest Daudet, dont le nom — *magni nominis umbra* — se reflète, bien faiblement, dans celui de son illustre frère Alphonse qui est une des gloires des Lettres françaises. Mais si je ne salue pas M. Ernest Daudet, puisque je ne le connais pas, cela ne m'empêchera pas de lui rendre la justice qui lui est due...

M. Ernest Daudet est romancier et historien.

Digitized by Google

C'est uniquement par ses faits et gestes de romancier et d'historien que je le connais — et je vous assure que c'est déjà bien assez... ce dont du reste mes lecteurs jugeront eux-mêmes lorsqu'ils auront pris connaissance des faits qui vont leur être exposés plus bas.

M. Ernest Daudet, ce n'est un mystère pour personne, a la fatuité de viser ambitieusement un fauteuil à l'Académie Française et il cherche tout naturellement à se mettre au diapason de la maison — histoire d'augmenter ses chances d'admission. Il y rencontrera, en effet, MM. Anatole France et Jules Claretie, dont le sénateur Boissy d'Anglas rappelait, récemment encore (1), les méfaits historiques commis contre Louis XVII, méfaits, entre parenthèses soit dit, qu'ils n'ont eu ni l'un ni l'autre la conscience ni le courage de réparer, bien qu'ils eussent été dûment avertis. (2)

M. Ernest Daudet rencontrera aussi, dans ces mêmes parages d'immortalité voisine du ciel... de la coupole, M. Frédéric Masson à l'esprit fortement imbu de présomptions et de « cristallisations » contre la vérité historique de l'évasion et de la survivance. (3)

(1) Voir *La Haute-Ardèche* du 9 et *Paris-Journal* du 13 octobre 1909. Voir aussi ce dernier journal, n° du 10 janvier 1910.

(2) Je raconterai un jour, avec documents à l'appui, l'incroyable conduite tenue en cette circonstance par les deux illustres immortels qui trônent à l'Olympe des Lettres en France et ne se rendent pas compte que déité oblige; surtout quand il s'agit d'un martyr de la politique et de l'histoire, à qui même l'Olympe n'a pas le droit de lancer le pavé, ou les foudres plutôt, de la calomnie!

(3) Voir là-dessus la *Revue historique de la Question Louis XVII*, n° de mai-juin-juillet 1908, p. 190, et n° d'août-septembre-octobre 1908, p. 237. Voir aussi la même *Revue*, n° de janvier-février-mars 1909, p. 3.

Digitized by Google

M. Daudet y verra également M. Henri Lavedan, esprit aimable, brillant, curieux, intéressant, amusant et amuseur. Dès sa jeunesse, il a eu l'idée de blaguer la survivance de Louis XVII en écrivant *Sire* et, toujours jeune, M. Lavedan n'est pas encore aujourd'hui devenu assez sérieux pour se dire : avant de rire d'un problème et de le blaguer, étudions-le ! C'est pourquoi l'illustre Académicien s'est, tout récemment, servi de *Sire* comme thème pour une pièce anti-Louis dixseptiste jouée à la Comédie-Française, sous le contrôle et sous les auspices de M. Claretie.

Mais M. Lavedan, après tout, reste dans les limites d'un romancier et dramaturge. C'est son droit absolu; de même que c'est le droit et le devoir de l'histoire de considérer ces deux genres comme étant d'un idéal peu élevé. Or, dans la Question Louis XVII, M. Ernest Daudet, « historien », est au niveau du même idéal. Ou plutôt, malheureusement, cet idéal, il l'abaisse encore, aussi singulièrement que scabreusement, par ses procédés historiques inqualifiables, comme je le prouverai plus loin.

M. Ernest Daudet sait naturellement les égards qu'il doit à ses ambitions et à ceux qui peuvent les encourager ou les contrecarrer. Il sait même, comme le lui disait l'autre jour avec beaucoup d'à-propos M. Boissy d'Anglas, qu'à l'Académie il y a encore certains « clan des Ducs », qu'il ne faut point trop ennuyer dans ses tendances. A défaut de la survivance de Louis XVII, dont on n'a que faire à l'Académie, il y règne toujours la survivance au moins spirituelle du duc d'Aumale, à qui l'illustre compagnie est liée par la reconnaissance pour Chantilly

Digitized by Google

et ses trésors — la reconnaissance est d'ailleurs une vertu fort belle à cultiver. Or, le duc d'Aumale, fils de Louis-Philippe, au nom duquel on créa de toutes pièces la calomnie de l'origine prusso-polonaise et juive de « Naundorff » (1), était naturellement un Anti-Naundorffiste par excellence. A l'Académie française, dit Robinet de Cléry, « les influences orléanistes sont très puissantes ». (2)

M. Ernest Daudet sait tout cela et tout cela provoque son attitude hostile envers la question Louis XVII. Aspirer à un fauteuil académique aliène fatalement l'indépendance du caractère et la logique assiette du jugement à prononcer à l'égard de l'évasion et de la survivance.

Donc, M. Ernest Daudet sera de l'Académie... : il sera là-dedans un des quarante « qui ont de l'esprit comme quatre ». Il vit en parasite sur la gloire de son frère et il sautera de là jusqu'au ciel, d'ailleurs assez bas, de la coupole — quelque chose comme 43 mètres ! — grâce à l'immortalité très réelle d'Alphonse Daudet. La nullité prenant la place du mérite, ce sera, je vous assure, un curieux, significatif, suggestif et homérique spectacle ! Ce sera un véritable soufflet posthume pour le grand frère qui « n'en » était pas... M. Ernest Daudet, plus « immortel » qu'Alphonse, inspirera les caricaturistes et sera traduit en couplets par quelque Revuiste en veine...

Au reste, comme M. Ernest Daudet sait ce qu'il

(1) Voir sur cette monstrueuse falsification, par le gouvernement de Louis-Philippe, d'une dépêche officielle de la Prusse *La Question Louis XVII*, édition de *La Plume*, p. 88, ou l'Introduction à la *Correspondance intime et inédite de Louis XVII*, etc., p. 23 et suivantes.

(2) Robinet de Cléry, *Les deux Fusions*, etc., p. 79.

Digitized by Google

veut, il s'y est pris de longue date pour imiter les exemples honteux de MM. Anatole France et Jules Claretie.

Aussi écrivait-il, dès le 8 juillet 1894, dans *Le Gaulois*, que « Naundorff » était « d'origine israélite » et qu'il fut condamné « comme faux monnayeur ». Ce premier bégayement d'un écrivain alors novice en la question Louis XVII fut ainsi par lui rectifié — oh ! combien peu ! — dans un article publié dans *Le Figaro* du 14 juin 1895 : « à Brandebourg, les tribunaux le condamnèrent à trois ans de prison comme faux monnayeur, *moins encore sur la preuve du crime* que parce qu'ils considérèrent qu'il avait donné la mesure de sa moralité en essayant de se faire passer pour un prince de la maison de Bourbon. » Condamner quelqu'un pour un « crime » *autre* que celui pour lequel il a été poursuivi paraît tout rationnel à M. Ernest Daudet... aussi longtemps sans doute que pareille aventure ne lui arrive pas à lui-même !

Inutile d'ajouter que, d'autre part, M. Ernest Daudet s'est bien gardé d'apporter le plus mince semblant de preuve en faveur de l'origine « israélite », dont il se permet de calomnier Louis XVII-Naundorff. Mais il est utile de parfaire la peinture de cette attitude en faisant remarquer que la preuve de la *fausseté* de l'origine juive du prétendu Naundorff a été maintes fois publiée d'une manière absolument irréfutable et que, cette publication, il n'avait pas le droit de l'ignorer et de ne pas en tenir compte s'il voulait aborder la question Louis XVII et traiter « Naundorff » d'« imposteur » ! Ce sont là choses qui indiquent chez M. Ernest Daudet un trop visible talent pour le roman et un trop ardent amour de la

Digitized by Google

médisance, en un mot un manque de conscience des plus déplorables. (1)

Du reste, suivant en cela ses modèles académiques, M. Daudet a, comme eux, manqué de courage et d'honnêteté pour rectifier les erreurs commises, qui, par là même, se transforment en calomnies voulues. Comme MM. Anatole France et Jules Claretie, M. Ernest Daudet a laissé circuler la fausse monnaie de l'histoire émise contre le prétendu Naundorff, sans même essayer de reprendre, par une loyale rectification, ces pièces fausses distribuées par le frère de l'illustre Alphonse Daudet. Il écrit si fréquemment dans plus d'un journal qu'il aurait depuis longtemps pu et dû saisir l'occasion d'avouer ses erreurs. Pas plus que MM. Anatole France et Jules Claretie, je le répète, il n'a eu cure de ce devoir... Où voit-on ici une trace quelconque de ce qui doit constituer une conscience d'historien ? (2)

(1) Récemment, Ph.-Emmanuel Glaser, parlant de *Les Rivaux*, roman d'Ernest Daudet, est d'une ironie inconsciente en terminant comme suit son compte rendu :

« Telle est, rapidement esquissée, cette histoire de haine et d'amour toute traversée par le fracas d'un demi-siècle de guerres et de révolutions et que l'auteur a évoqué *en mêlant, comme il sait si bien le faire, l'histoire et le roman.* » (*Le Figaro* du 25 mars 1910.)

« Comme il sait si bien le faire » ! L' « historien » Daudet est peint tout entier sur ce pavé de l'ours !...

(2) Pourtant, M. Claretie s'est fait un idéal très élevé de ce que doit être le journalisme. Le malheur est que l'illustre Académicien se moque de son idéal dès qu'il s'agit de Louis XVII ! C'est très bizarre, mais certain est que, lorsque l'infortuné Louis XVII n'est pas en cause, voici les choses très nobles que Jules Claretie pense de son devoir de journaliste :

« Je ne sais quelle volupté spéciale peuvent trouver les gens à écrire sur le contemporain qui les gêne quelque article amer et méchant. (*a*) C'est une sensation qui ne m'a jamais tenté ; pas plus

(*a*) C'est précisément, pourtant, ce qu'a fait M. Claretie écrivant, entre autres absurdités, ces pures calomnies que « Naundorff » a été condamné comme incendiaire et qu'il était issu d'une famille

Digitized by Google

Autre exemple tout aussi frappant de ce que vaut la « conscience » de M. Daudet en sa manie féroce et déloyale — j'insiste sur ce mot, le seul adéquat à la vérité — de mal faire :

Il écrivit dans *Le Figaro* du 9 août 1904, sous le titre *Propos de vacances*, un de ces articles fielleux dont il est coutumier quand il s'agit de Louis XVII. Il y raconta notamment toute une histoire concernant une croix de saphirs qui aurait appartenu à

que l'absinthe. (*b*) L'encre corrosive tache souvent les doigts. (*c*) Et n'ayant jamais insulté personne (*d*), il m'est en quelque sorte agréable — chacun prend son plaisir où il le trouve — de mépriser qui m'insulte et de dédaigner de donner publiquement les raisons de l'outrage. (*e*) » (*f*)

Pour terminer, il me plaît de transcrire encore ces remarques de M. Jules Claretie, qui certainement ne pensait pas si bien dire :

« Il y a tant de colères et tant de dégoûts à éprouver dans le métier d'historien ou de satirique ! On rencontre en chemin tant de vilenies, de trahisons ou de férocités ! L'histoire est pleine de nausées ! »

En effet. Malheureusement, M. Claretie lui-même m'en a fait rencontrer (vilenie, trahison, férocité, nausée — au choix !) sur le chemin de mon métier d'historien ou de satirique...

juive de la Prusse polonaise. Que M. Claretie se soit livré à cette amère et méchante besogne avec ou sans « volupté spéciale », peu importe. Le fait indiscutable est qu'il s'y est adonné au détriment de Louis XVII-Naundorff et qu'il s'est refusé à réparer son crime.

(*b*) Si, si, cette sensation de la calomnie vous a tenté, puisque vous l'avez traduite en réalité. Elle vous a donc tenté — *plus* que l'absinthe, cela je veux bien le croire...

(*c*) Très vrai. Mais, après s'être « taché les doigts » par les calomnies répandues contre Louis XVII, il n'y avait qu'un moyen de se les nettoyer : en rectifiant les calomnies émises. Comment se fait-il que M. Claretie n'ait pu s'y résoudre malgré plusieurs avertissements, et qu'il ait préféré laisser ses doigts tout barbouillés de l'encre corrosive de la calomnie ?!

(*d*) Hypocrisie ou aveuglement...

(*e*) Dans certains cas, c'est en effet la seule défense possible ! « Si la parole est d'argent », a écrit Albert Guillaume, « le silence est d'or... Précisément, l'honneur consiste parfois à ne pas « gagner à se taire » ! En refusant de s'expliquer sur ses calomnies contre Louis XVII-Naundorff et sur sa lâcheté à ne pas les réparer dans la mesure du possible par une loyale rectification, M. Jules Claretie « gagne à se taire » ! Et il prouve ainsi que son bel idéal du journalisme ci-dessus reproduit n'est que de la poudre aux yeux — de la poudre de l'an quarante, sans doute.

(*f*) Cité par Jean Bernard dans *La Vie de Paris*, 1908, Paris, Lemerre, MDCCCCIX, p. 336.

Digitized by Google

Louis XVI, aurait été donnée par le Roi-Martyr à l'abbé Edgeworth de Firmont, son dernier confesseur, et aurait ensuite été léguée par celui-ci à « Naundorff ».

Cette histoire est d'un bout à l'autre un roman et c'est de ce roman, qui fait honneur à l'imagination mais pas à... l'honneur de M. Daudet, que ce dernier prétendait inférer « une preuve décisive du mensonge de Naundorff ». C'est en effet en 1884 que cette croix fut offerte à Louis-Charles de Bourbon, alors dernier fils survivant de Louis XVII-Naundorff, comme provenant de Louis XVI. C'est M. Lagarde de Cardelus qui en fit cadeau au Prince et lui raconta que, d'après la tradition, le Roi-Martyr, en montant à l'échafaud, l'avait remise à l'abbé Edgeworth. Ignorant l'histoire vraie de ce bijou, M. Daudet en inventa donc une à sa convenance afin de pouvoir en conclure que Naundorff, déclarant avoir reçu cette croix de l'abbé Edgeworth de Firmont, le confesseur de Louis XVI, était un imposteur. Et le peu scrupuleux écrivain annonçait, à l'abri de cette histoire *falsifiée*, une publication prochaine — car il déclarait avoir collectionné, pour réfuter cette donnée (imaginée par M. Daudet !) force documents et preuves — dans laquelle il prouverait l'imposture de Naundorff, puisqu'il prouverait que l'abbé Edgeworth ne pouvait lui avoir remis ni légué la croix en question ! Et triomphalement, M. Ernest Daudet profitait de cette escobarderie indigne d'un historien qui se respecte pour appeler cela « une preuve décisive du mensonge de Naundorff » ! Or, jamais, au grand jamais, le prétendu Naundorff n'a possédé ni même *vu* cette croix. Il n'a jamais dit avoir connu l'abbé Ed-

Digitized by Google

geworth. Il n'a jamais prétendu ni pu prétendre avoir reçu cette croix de l'abbé Edgeworth. Quant à son fils Louis-Charles, à qui appartenait ce bijou monté sur épingle — je l'ai maintes fois tenu entre mes mains, — il n'a jamais non plus songé à élever une prétention semblable puisqu'il ne l'avait reçu qu'une quarantaine d'années... *après* la mort de son père ! — très exactement le 13 avril 1884.

Voilà à quoi se réduit cette histoire, à propos de laquelle M. Ernest Daudet crut devoir battre la grosse caisse de réclame du *Figaro* pour lancer une fois de plus contre Louis XVII l'accusation calomnieuse d'imposture ! Il concluait audacieusement : « J'en ai assez dit, je pense, pour prouver que l'histoire de la croix de saphirs est un mensonge ajouté à tant d'autres » ! Et voilà comment cet ignoble écrivain trompe sciemment les lecteurs qui ont foi en sa loyauté !

Quelques-uns de ceux qui me font l'honneur de me lire voudront peut-être encore faire preuve d'indulgence et de naïveté envers M. Ernest Daudet, bénéficiaire du nom illustré par Alphonse, et ils se diront : « Bon, M. Ernest Daudet a commis une confusion regrettable ; mais on a tort de la lui reprocher si vertement. »

Pour ces lecteurs, j'ajouterai ce qui suit, afin de leur prouver qu'indulgence et naïveté seraient mal placées :

Je tenais l'histoire vraie de la croix en question de première main. Mon honorable confrère et ami Georges Maurevert, rédacteur du *Petit Niçois*, la connaissait comme moi. Un autre vaillant défenseur de Louis XVII, M. Lanne, était non moins bien

Digitized by Google

armé. Tous trois, nous écrivîmes, M. Maurevert dans *le Petit Niçois* (1), M. Lanne directement à M. Ernest Daudet (2), moi-même au *Figaro* (3), pour rétablir la vérité vraie en prouvant d'une façon absolument irréfutable que cet écrivain s'était... « trompé » et ainsi trompait ses lecteurs.

Croyez-vous que *Le Figaro* ait eu l'impartialité d'en tenir compte ? Pas le moins du monde. Malgré deux lettres subséquentes adressées sous pli *recommandé* à M. Calmette, directeur du *Figaro*, ma réponse à l'article de M. Daudet n'a pas été insérée ; aucune lettre particulière explicative et justificative du refus d'insertion ne m'est parvenue ; aucune note rectificative de « l'erreur » de M. Daudet n'a paru dans ce journal. Dès lors, à coup sûr et sans conteste possible, cette « erreur » prend le nom de *calomnie voulue* ! On n'a d'ailleurs pas davantage tenu compte de l'article publié par Georges Maurevert ; pas plus qu'on a eu le courage d'accuser réception de la lettre de M. Lanne.

Croyez-vous que M. Ernest Daudet, dûment et triplement avisé cependant, ait au moins compris que son simple devoir d'honnête homme était d'avouer dans *Le Figaro*, ou ailleurs, qu'il s'était « trompé » et de rectifier son « erreur », en reconnaissant loyalement que, de cette fausse histoire de la croix en question, ne pouvait se déduire « l'imposture » de l'infortuné « Naundorff » ? ! Allons donc ! Quelle pitoyable simplicité est la vôtre ! Il en coûte trop à

(1) Voir le numéro du 13 octobre 1904.
(2) Voir la *Revue historique de la Question Louis XVII* de janvier 1905, p. 20.
(3) *Ibidem*, p. 18.

Digitized by Google

certains orgueils et à certaines cervelles imprégnées d'orléânerie d'avouer une erreur et de réparer une lâche calomnie. M. Ernest Daudet a donc parfaitement laissé subsister dans *Le Figaro*, au-dessus de sa signature, les faussetés qu'il a inventées et propagées contre « Naundorff », avec les fausses conclusions tirées des fausses prémisses énoncées.

Et cela fait, depuis, le chemin que l'on devine dans l'esprit et le jugement de ceux qui ont le malheur de ne lire que M. Daudet et dont la bonne foi a été ainsi surprise par un véritable abus de confiance. C'est pourtant ainsi qu'il allie l'audace à la malhonnêteté pour écrire l'histoire et pour se donner comme un écrivain véridique, compétent et consciencieux !

Après avoir lancé de telles calomnies, après avoir lâchement refusé de les rectifier, M. Ernest Daudet croit avoir assez fait en... n'en parlant plus et en imaginant autre chose, tout en continuant, avec un merveilleux aplomb et beaucoup d'hypocrisie, à appliquer couramment au prétendu Naundorff l'épithète d' « imposteur » ! « Imposteur », c'est facile à dire ! Mais, en attendant que ce soit prouvé, « Naundorff » l'est infiniment moins que M. Ernest Daudet lui-même, qui s'embusque au coin d'un journal à grand tirage pour de là calomnier en rond : c'est-à-dire assassiner moralement — et bien abrité derrière la lâcheté, puisqu'on refuse toute rectification.

Ainsi, M. Daudet s'est tu. Depuis, la calomnie inventée par lui fait allégrement son petit chemin dans *Le Figaro* et dans la cervelle des nombreux lecteurs, où elle a été déposée en laissant l'impression, obtenue par une indigne surprise, que M. Dau-

Digitized by Google

det a « prouvé l'imposture de Naundorff » — quand, au fond, il n'a prouvé que la sienne !

N'est-ce pas un véritable scandale que de tels faits soient possibles dans une discussion historique ; qu'un écrivain, soi-disant historien, se permette de forfaire ainsi à l'immuable vérité et de recourir à des moyens si bas pour donner à un immense public l'illusion mensongère de nouvelles preuves de l'imposture de « Naundorff » — alors que, du reste, il se garde bien de dire que la *première* preuve de cette « imposture » est encore à fournir ! Voilà pourtant à quel système d'inventions calomnieuses et de lâcheté se heurte à chaque instant la vérité historique de la survie de Louis XVII...

On pourrait dire à M. Daudet et à ses pareils ce que le célèbre docteur de Carro écrivait au duc de Normandie, dans une lettre inédite du 3 décembre 1839, à propos de l'imbécile invention d'origine juive : « J'avais toujours attaché au mot de *Machiavélisme* l'idée d'une politique adroite et astucieuse, mais je ne connais rien de plus parfaitement *bête* que les ressources de vos adversaires. Quel opprobre ! »

Après ces observations préliminaires obligatoires pour placer la mentalité et la « conscience » de M. Ernest Daudet dans sa véritable lumière, arrivons-en à son article paru dans *Le Petit Marseillais* du 13 octobre 1909. Voici comment il débute par une déclaration plutôt dépourvue de modestie :

Quoique, à propos d'un drame attachant représenté sur un des grands théâtres de Paris (1), deux écrivains

(1) Il s'agit du *Roy sans Royaume*, de PIERRE DECOURCELLE, joué au théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Digitized by Google

de talent (1), dont j'ai l'honneur d'être ici le collaborateur, aient déjà traité à cette place de cette question passionnante, je voudrais la traiter à mon tour, et puisque mes chroniques s'alimentent exclusivement de choses d'histoire, parler de celle-ci sans passion et uniquement en historien (2), comme je le fais pour toutes celles que j'aborde. Les personnes qui se sont intéressées à cette aventure mystérieuse savent quelle part j'ai prise depuis longtemps aux grands débats qu'elle a soulevés (3) ; elles savent aussi que j'ai versé dans ces débats des documents importants et inédits et aucune d'elles ne contestera ma compétence (4) que, d'ailleurs, je n'invoque qu'afin de me justifier de revenir sur cette question qui a déjà fait couler des flots d'encre.

Après s'être ainsi élégamment donné des gants, M. Ernest Daudet continue :

Reconnaissons d'abord qu'elle n'a plus qu'un intérêt rétrospectif. Fût-il démontré aujourd'hui que le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette n'est pas mort au

(1) L'un est M. Montorgueil, auquel j'ai répondu ci-dessus ; l'autre est M. Paul Ginisty, qui consacre son article à un faux dauphin La Roche, autrefois découvert par Charles Nauroy. Voir la *Nouvelle Revue* de février 1882. Voir aussi *Les Secrets des Bourbons*, par Charles Nauroy, Paris, Charavay, 1882, p. 145. Voir ensuite la réfutation de Nauroy par Chantelauze dans *Le Figaro* et la réfutation de MM. Nauroy et Chantelauze par l'abbé Dupuy dans *La Liberté*. Voir également *La Légitimité*, 1883, p. 203, et 1884, pp. 650-652.

(2) Notre bon apôtre « sans passion », voyez-le plus haut à l'œuvre, à propos des calomnies de l'origine israélite, de la fausse monnaie et de la croix de saphirs !...

(3) La « part prise aux grands débats » par M. Ernest Daudet, les personnes en question ne la connaissaient certainement pas assez... C'est pourquoi j'ai trouvé juste d'en expliquer les principales données !

(4) C'est d'une modestie charmante ! Comme document « important » et effectivement « inédit », M. Daudet a « versé dans ces débats » l'histoire habilement tronquée et falsifiée de la croix de l'abbé Edgeworth ! et il est malheureusement certain que sa « compétence » et mêmement sa conscience en sont sorties infiniment... contestables !

Digitized by Google

Temple et que les Naundorff descendent véritablement de lui, il ne viendrait à la pensée de personne qu'ils pourront régner jamais sur la France. Néanmoins, on discute à propos d'eux et autour d'eux ; ils ont des partisans résolus, toujours sur la brèche, des journaux toujours prêts à guerroyer pour cette cause à laquelle l'amour du romanesque et du merveilleux a rallié tant de gens, et il a suffi, dans ces derniers temps, d'une pièce de théâtre pour imprimer aux polémiques une activité nouvelle. On ne saurait donc trouver mauvais que j'y apporte mes arguments et que j'explique pourquoi j'ai toujours été convaincu que le petit dauphin est mort au Temple, en dépit des tentatives faites pour l'en arracher.

Elle est à la fois amusante et significative cette précaution de M. Ernest Daudet de constater que la question de Louis XVII « n'a plus qu'un intérêt rétrospectif ». Dans cette sortie prudente et intéressée — d'un intérêt peu rétrospectif et même *très actuel* — M. Ernest Daudet, sans en avoir l'air, laisse percer un respectable bout d'oreille orléâne.

D'abord, que fait mon honorable confrère de « l'intérêt » de la vérité historique, qui est de tous les temps ? — Mais, au fond, à quoi bon le demander ! Ne savons-nous pas qu'il « en » fait des romans, comme celui de la croix de saphirs... destinés à « prouver », par la calomnie et la fraude de M. Daudet, l'imposture du prétendu Naundorff ? !

Mais je lui demanderai, du moins, ce qu'il fait de l'intérêt humanitaire qui, lui aussi, n'est pas lié à cette seule époque que M. Daudet voudrait — et pour cause — placer, fort commodément, ma foi, dans la « rétrospective »... !

Notez bien que, en ma qualité de républicain, je suis de l'avis exprimé par M. Daudet au sujet des

Digitized by Google

descendants de Louis XVII: « il ne viendrait à la pensée de personne qu'ils pourront régner jamais sur la France ». Mais, M. Daudet, en sa qualité de royaliste et d'Orléaniste, n'est certainement pas de... son avis, tel du moins qu'il a l'hypocrisie de l'énoncer. M. Daudet sait fort bien que son maître, le descendant de Philippe-Égalité, a des visées peu dissimulées sur le trône de France. Il sait fort bien que le « Roi » se réclame non seulement des poings de ses « camelots », mais encore de sa prétendue « légitimité ». Et c'est à ce propos que l'histoire de Louis XVII lui crie un formidable halté-là ! L'étude impartiale de l'histoire de Louis XVII prouverait aux dits camelots combien ils font fausse route. Elle prouve au duc d'Orléans qu'il n'est qu'un très arriéré-arrière-cadet dans la légitimité et qu'il peut invoquer pour parvenir au règne tous les prétextes qu'il voudra, excepté celui d'être l'héritier légitime du trône de France. Voilà ce qu'enseigne l'histoire de Louis XVII. M. Ernest Daudet ne l'ignore pas plus que moi, et c'est bien pourquoi on le voit ne reculer devant rien pour battre en brèche — *per fas et per nefas* — la thèse de l'évasion de Louis XVII et de son identité avec « Naundorff ».

M. Ernest Daudet reproche ensuite aux partisans de Louis XVII « l'amour du romanesque et du merveilleux » ! Ce reproche venant de l'éminent romancier qu'est M. Daudet est un assez joli comble. C'est une trouvaille pour laquelle, si j'étais gouvernement, je lui accorderais sans hésiter la croix — la croix de saphirs... sur laquelle il a imaginé un si joli et si malveillant roman !

Mais, enfin, « ne trouvons pas mauvais » que

Digitized by Google

M. Ernest Daudet apporte ses « arguments ». Examinons-les simplement de près, pour démontrer que ce sont ses arguments qu'on doit trouver mauvais :

Ce qui n'a cessé de me frapper et m'a fait prendre parti pour la thèse de la non-survivance, ce n'est pas seulement le nombre des faux dauphins, l'invraisemblance de leurs aventures et de celles de Naundorff en particulier, le seul qui n'ait pas été complètement démasqué, c'est encore et surtout l'effort des partisans de la survivance pour démontrer que Louis XVIII s'est déclaré roi, sachant son neveu vivant et que, après avoir commis cet acte odieux, il a tout fait pour se débarrasser de l'enfant dont ils l'accusent d'avoir usurpé la couronne.

Donc M. Daudet se déclare « frappé » par le nombre des faux dauphins. Et en effet cela est frappant, mais tout à l'encontre de l'interprétation chère à M. Daudet, car il est évident, n'est-ce pas, que, si la mort de Louis XVII au Temple avait été certaine, il n'y aurait pas eu tant de gens prétendant être Louis XVII ? ! Si M. Daudet n'avait pas l'esprit « frappé » par d'incurables présomptions, il se serait rendu compte combien est illogique la conclusion qu'il prétend tirer du grand nombre des faux dauphins.

M. Daudet est aussi « frappé » par « l'invraisemblance » des aventures des faux dauphins, « de celles de Naundorff en particulier ». M. Daudet, romancier pourtant, voudrait sans doute qu'à l'époque, où toute l'Europe était si tragiquement bouleversée, l'évasion de Louis XVII et son existence après le Temple se fussent accomplies avec la même régularité avec laquelle le fils de son épicier du coin se rend à l'école du quartier et en rentre sans autres aventures... C'est un enfantillage, vraiment, d'avoir

Digitized by Google

à répondre à de pareilles billevesées. N'est-ce pas un axiome bien connu que le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable ? Ne rencontre-t-on pas à tout instant dans la vie, et même à notre époque calme et sage, des situations et des aventures qui dépassent les conceptions les plus folles des faiseurs de romans ? ! Est-il vraisemblable, par exemple, que le frère d'un Alphonse Daudet, qui porte un nom universellement aimé et estimé, compromette ce nom en de basses manœuvres comme celle de falsifier un texte afin d'en tirer une calomnie contre un adversaire et de ne pas tenir à honneur de réparer et de rectifier une telle calomnie aussitôt qu'elle lui est signalée ? ! Cela est tout ce qu'il y a de plus invraisemblable — *et cela est une aventure vraie pourtant :* selon l'irréfutable témoignage de M. Ernest Daudet lui-même !...

Mon honorable adversaire essaie ensuite de blanchir Louis XVIII ! et c'est là une entreprise difficile entre toutes. Faut-il signaler à M. Daudet la correspondance extrêmement compromettante que Louis XVIII, lorsqu'il était encore le comte de Provence, entretint avec Gustave III, roi de Suède ? Faut-il remettre sous ses yeux les extraits suivants qui prouvent nettement ce qu'il faut penser de l'ambition effrénée et coupable du futur Louis XVIII ?

Les passages suivants, dans lesquels on voit suinter cette ambition, feront comprendre jusqu'à quel degré il devait être l'ennemi-né de Louis XVII, bien qu'il s'agisse de la première grossesse de Marie-Antoinette. Voici en quels termes il en parle dans sa lettre du 5 octobre 1778 :

« Vous avez su le changement qui est survenu

Digitized by Google

dans ma fortune... Je me suis rendu maître de moi à l'extérieur fort vite, et j'ai toujours tenu la même conduite qu'avant, sans témoigner de joie, ce qui aurait passé pour fausseté, et ce qui l'aurait été, car franchement, et vous pouvez aisément le croire, je ne m'en sentais pas du tout, — ni de tristesse, qu'on aurait pu attribuer à la faiblesse d'âme. L'intérieur a été plus difficile à vaincre : il se soulève encore quelquefois. » (1)

Ne ressort-il pas clairement de ce texte que dès 1778 le comte de Provence, futur Louis XVIII, se plaisait à l'idée d'occuper un jour le trône de France ? En s'exprimant ainsi n'en trahit-il pas à la fois le désir et l'espoir ? A cet égard, du reste, il devient plus explicite encore en écrivant après la naissance de sa nièce, la future duchesse d'Angoulême, à son royal ami :

« Quand ma nièce est venue au monde, j'ai été fort aise, j'en conviens. »

Et afin qu'on ne puisse pas se méprendre sur ses véritables sentiments, afin qu'on sache bien que son contentement ne tient qu'au sexe de l'enfant — la loi salique était là pour refuser au sexe faible le don de porter ombrage ! —, il ajoute :

« Ma belle-sœur a bien fait les choses cette fois-ci ; mais il est à craindre que cela n'aille pas si bien une seconde fois. » (2)

Ainsi, voilà quelles étaient, dès 1778, les idées de celui que M. Daudet, pour les besoins de sa cause, voudrait innocenter devant ses lecteurs.

(1) *Gustave III et la Cour de France*, etc., par A. Geffroy, Paris, Didier, 1867, t. I, pp. 294-295.
(2) *Ibidem*, t. I, p. 296.

Digitized by Google

Au reste, de bonne heure, Marie-Antoinette avait compris combien il fallait se méfier de son beau-frère. Elle écrivait, le 12 novembre 1775, à sa mère:

« A un caractère très-faible il joint une marche souterraine et quelquefois très basse; il emploie pour faire ses affaires et avoir de l'argent de petites intrigues dont un particulier honnête rougirait. »

Elle revient sur le compte de son beau-frère le 15 décembre suivant, à propos d'une de ses lettres artificieuses :

« Il a imaginé de chercher l'intimité, et pour s'y introduire, il a écrit (c'est son expédient ordinaire dans les grandes affaires, quoique jusqu'ici il y ait mal réussi). Sa lettre est adressée à un homme de sa maison, mais en même temps il lui a indiqué un homme en qui j'ai confiance, pour me la montrer. Il y a dedans beaucoup de phrase, de bassesse et de fausseté. »

De son côté, le comte de Mercy-Argenteau avait mandé à sa souveraine, le 16 août 1775 :

« Cette conduite (de Monsieur, comte de Provence) mérite toujours beaucoup d'attention de la part de la reine ; il est assez démontré que Monsieur a des vues d'ambition et de crédit, et la dissimulation de son caractère exige que l'on soit en garde contre les moyens qu'il pourrait employer pour parvenir à ses fins. »(1)

Voilà ce que fut dès le début ce futur Louis XVIII si cher au cœur de M. Ernest Daudet !

Le véritable caractère du comte de Provence ne

(1) *Marie-Antoinette. Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le Cte de Mercy-Argenteau*, etc., publiée par M. le Chevalier Alfred d'Arneth et M.-A. Geffroy, Paris, Firmin-Didot, 1875, *passim*,

Digitized by Google

fait du reste pas de doute pour les historiens tant soit peu consciencieux.

Ainsi, le baron de Klinckowström, petit-neveu de Fersen et éditeur de la correspondance échangée entre Marie-Antoinette et son féal ami, a constaté que son grand-oncle, avant de communiquer au roi de Suède certaines lettres de la reine, avait été obligé d'y opérer des ratures. La première des raisons invoquées par le baron de Klinckowström pour expliquer ces biffages est celle-ci :

« 1° Les frères du roi de France et le duc d'Orléans n'aimaient pas le Roi et surtout la Reine, ni même les enfants de Marie-Antoinette, qui les éloignaient de la succession du trône de France. La Reine le savait, et en parlait de temps en temps dans ses lettres. » (1)

MM. de la Rocheterie et de Beaucourt ajoutent leur avis non moins net sur la question de la moralité du comte de Provence :

« Ambitieux et avide de jouer un rôle, Monsieur n'avait pas pardonné à sa belle-sœur cette maternité tardive qui avait fait évanouir ses rêves de grandeur et l'avait réduit au second rang, quand il se croyait destiné au premier. » (2)

Dès la naissance de celle qui devint plus tard sa créature, son « Antigone » avilie : la duchesse d'Angoulême, le comte de Provence, Monsieur, avait osé publiquement, à l'église même, faire de malveillantes insinuations contre la légitimité de l'enfant qu'il tenait

(1) *Lettres de Marie-Antoinette. Recueil des lettres authentiques de la Reine publié par la Société d'histoire contemporaine*, par MAXIME DE LA ROCHETERIE et le Marquis DE BEAUCOURT, Paris, Picard, 1895-1896, t. II, p. 309.

(2) *Ibidem*, p. 323.

Digitized by Google

sur les fonts baptismaux, en répondant à la question du grand aumônier quel nom il voulait donner à l'enfant : « Mais ce n'est pas par où l'on commence ; la première chose est de savoir quels sont les père et mère ! » (1)

Trois ans plus tard naquit le premier dauphin qui lui fit comprendre plus que jamais d'avoir à abandonner ses rêves ambitieux. Dès lors, il conçut une haine féroce contre la reine trop portée à interposer des héritiers entre lui et le trône ! Il était arrivé ce qu'il avouait craindre dans sa lettre à Gustave III : cela n'était pas allé « si bien une seconde fois »... Cette fois, en effet, c'était l'héritier mâle qui le détrônait d'avance !...

Aussi, les intrigues du comte de Provence redoublèrent-elles d'intensité. A cette époque, nous apprend L. Todère, le bruit fut répandu parmi le peuple « que douze pairs, obéissant aux instigations du comte de Provence, avaient signé une protestation dans laquelle ils attaquaient la légitimité du nouveau prince ». (2) Ensuite, ajoute L. Todère, « des libelles retraçant de monstrueuses amours, des accusations anonymes, des réquisitoires contre la reine, se multiplièrent dans Versailles et Paris... Les soupçons planèrent sur quelques personnages de la cour, on accusa surtout un prince dont les plaintes et les railleries avaient déjà attiré l'attention. Louis XVI

(1) *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des Lettres en France*, etc., Londres, Adamson, tome treizième, MDCCLXXX, p. 251, à la date du 12 janvier 1779.

(2) *Louis XVI, Marie-Antoinette et le Comte de Provence en face de la Révolution*, par L. Todère, Professeur agrégé d'histoire, Officier de l'Instruction publique, Membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris, Lagny, s. d., t. I, p. 506.

Digitized by Google

ordonna de rechercher et d'arrêter l'auteur de ces calomnies, mais il était si haut placé que le roi, pour éviter un grand scandale, ne consentit point à l'épreuve décisive qui eût révélé le coupable. Depuis ce jour, les courtisans demeurés fidèles à leur souverain, n'osaient s'interroger sur ce pouvoir supérieur à l'autorité royale, qui, du sein de sa mystérieuse obscurité, ne craignait pas de proclamer qu'il fallait *poser la couronne sur une tête plus digne de la porter.* » (1)

Il est certain que Louis XVI eut le plus grand tort de ménager un ennemi aussi monstrueusement perfide. La seule énergie qu'il développa devant le débordement toujours croissant de ces ignobles libelles, ce fut de suspendre, en date du 4 septembre 1787, « les Palais appartenans à *Monsieur*, au Comte *d'Artois*, au Duc *d'Orléans*, de leur Privilège quant à la Librairie ». (2) Et cette décision, par quoi était-elle motivée ? Par ce que « ces lieux privilégiés deviennent l'entrepôt de tous les pamphlets, libelles, livres prohibés dont nous sommes inondés » ! (3)

Ces détails ne suffisent-ils pas pour indiquer à quelle canaille souveraine on avait affaire ? — en attendant qu'il devînt le souverain canaille... Ce

(1) *Louis XVI, Marie-Antoinette et le Comte de Provence en face de la Révolution*, par L. Todère, etc., t. I, p. 506.

Je conseille beaucoup à ceux de mes lecteurs qui voudront davantage étudier la part prise par le comte de Provence aux manœuvres diffamatoires contre Marie-Antoinette, de lire le très remarquable volume publié par M. Hector Fleischmann sous le titre *Les Pamphlets libertins contre Marie-Antoinette*, Paris, Publications Modernes, s. d. [1909].

(2) *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des Lettres en France*, etc., tome trente-sixième MDCCLXXXIX, p. 27, en date du 19 septembre 1787.

(3) *Ibidem.*

Digitized by Google

« Monsieur » calomniait l'épouse ; il calomniait la mère. (1) Et, tandis que Marie-Antoinette faisait, combien grandement ! son devoir d'épouse et de mère à toutes les heures de son calvaire révolutionnaire, l'ignoble comte de Provence soigna sa peau au delà des frontières !... tout en continuant de plus belle à intriguer contre Louis XVI et les siens ! (2)

Et M. Ernest Daudet voudrait faire accroire que cet intrigant fourbe et audacieux et aussi éminemment doué — « ce fut un politique habile, mais seulement à son point de vue personnel », dit le vicomte de Courson (3) — était tout à fait incapable de profiter

(1) Au reste, l'infâme comte de Provence, ce célèbre impotent à l'imagination dévergondée, était naturellement coutumier de semblables calomnies : il se consolait ainsi psychologiquement de sa disgrâce physiologique... tout en soignant ses affaires politiques ! L'érudit remarquable qui s'appelle Léonce Grasilier a récemment révélé un autre exemple de calomnie, cette fois dirigée contre Marie-Louise et la naissance du roi de Rome. Voici ce qu'il publia à ce sujet dans *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* du 30 juillet 1910 :

« Elle n'a pas, en effet, échappé à la haine aveugle et à la calomnie dont nous n'avons trouvé *qu'une seule trace. C'est dans une lettre de Louis XVIII*, de ce même prince qui n'étant alors que Monsieur, frère du roi, n'avait pas craint de s'associer (s'il ne les a pas provoquées) aux basses calomnies, aux pamphlets inavouables, lancés contre sa belle-sœur, la reine Marie-Antoinette et à l'égard de la paternité du roi son frère.

« Lorsque pendant les Cent Jours, en avril 1815, les papiers qui se trouvaient chez le comte de Blacas furent saisis, à l'Hôtel du Châtelet, par ordre de l'Empereur, qui en ordonna le dépouillement par une commission assez nombreuse, on y trouva une lettre autographe du comte de Lille, dans laquelle il était dit :

« Peu importe que l'enfant (le roi de Rome) soit de l'infortunée « archiduchesse *ou qu'il ait été apporté dans sa chambre*, Napoléon « aura toujours assez de successeurs, si Dieu continue d'accabler le « monde de maux ; si, au contraire, il le comble de faveurs, cette race « (avec une épithète très énergique) retombera dans le néant. »

« (*Rapport à l'Empereur sur les papiers trouvés chez le comte de Blacas*, avril 1815. *Archives nationales* A. F^iv, Secrétairerie d'Etat, plaquette 7001). »

(2) J'en donnerai des preuves plus loin.

(3) Vicomte A. de Courson, *Le Dernier Effort de la Vendée* (1832), etc., p. 71.

Digitized by Google

des troubles révolutionnaires et de l'imbroglio du Temple pour parvenir à ses fins ! Je pense que les quelques extraits transcrits ci-dessus suffisent pour donner une idée du véritable caractère du comte de Provence et pour faire comprendre comment, poussé par une ambition toujours plus insatiable et toujours inassouvie, il en arriva jusqu'à vouloir faire déclarer illégitimes les enfants de son frère et, finalement, jusqu'à se retrancher derrière le prétendu décès du 8 juin 1795 qu'il savait fort bien être celui d'un enfant substitué à son neveu Louis XVII ! Ce décès, n'était-ce pas, à lui, son avènement ?! On conçoit, étant donné son caractère, que Louis XVIII n'ait pas été tenté de le contester...

Vouloir nous montrer en Louis XVIII un homme incapable de commettre cet « acte odieux » — alors que presque tous les historiens, qui se sont tant soit peu occupés de cet époque et de ces événements, ont vigoureusement signalé et flétri l'attitude, la conduite, l'ambition et les abominables intrigues du comte de Provence — n'est-ce pas, de la part de M. Ernest Daudet, prouver qu'il entend rester dans une ignorance complète de la vérité historique, dans un aveuglement absolu et dans une mauvaise foi évidente ?! Au reste, nous verrons plus loin M. Ernest Daudet se déjuger de la façon la plus formelle par rapport à Louis XVIII. Lui qu'il suppose, pour les besoins de sa cause, incapable de s'être « déclaré roi, sachant son neveu vivant », il nous en dira, à une époque où il ne songeait pas encore à l'histoire de Louis XVII, qu'il le croit capable d'un crime peut-être plus abominable encore, en déclarant que dans la pensée des comtes de Provence et d'Artois il fallait

Digitized by Google

sauver la couronne « malgré » Louis XVI, « même au risque de le pousser à l'échafaud » ! Pourquoi Louis XVIII, aurait-il eu plus de tendresse pour son neveu que pour son frère? lui qui n'avait de tendresse et d'égards que pour sa féroce ambition de régner !

Le plus récent des historiens qui ait eu à envisager le caractère de Louis XVIII et le rôle joué par lui, M. Joseph Turquan, dit en parlant de la fille de Louis XVI tombée dans les filets de son oncle et tout en la supposant plus ignorante de son vrai caractère qu'elle ne l'était en réalité :

« Elle ne savait pas que, sous son air bonhomme, *Louis XVIII avait été le pire des ennemis de ses parents*; qu'il avait de tout temps jalousé Louis XVI et qu'il l'avait frappé un jour, s'était colleté avec lui et que Marie-Antoinette avait dû les séparer ; elle ignorait qu'*il avait haï celle-ci*, qu'*il l'avait haïe de toute son âme* ; qu'*il leur avait fait, à elle et au Roi, une guerre sourde et ininterrompue de calomnies, de diffamations, de persiflages, de caricatures*... Elle ne savait point qu'*il avait cherché à la faire déclarer, elle, Marie-Thérèse-Charlotte de France, fille adultérine*, et qu'*il n'avait reculé devant aucune infamie pour amener la perte de Louis XVI et de Marie-Antoinette*. Elle ne s'avisait point que l'affection de son oncle pouvait être intéressée. Personne ne lui avait dit, et elle ne pouvait encore l'avoir appris par elle-même, ne l'ayant pour ainsi dire pas connu, que *Louis XVIII était un être essentiellement personnel, perfide, hypocrite, vaniteux*, et que l'on disait couramment, avant la Révolution, « faux comme Monsieur » (1);

(1) On disait aussi de Monsieur qu'il était « faux comme un jeton ».

Digitized by Google

qu'il ne fallait pas plus croire à la sincérité de ses affaires de cœur qu'à la réalité de son savoir; que tout, chez lui, était en plaqué, en strass, pour faire effet; de fond, néant ». (1)

D'ailleurs, les contemporains de Louis XVIII savaient bien à quoi s'en tenir sur sa vraie psychologie. Ainsi, dans une lettre adressée de « Carlsbad, ce 9 août 1837 », à l'abbé Appert, le célèbre docteur Chevalier Jean de Carro raconte que « Mr. Narishkin, grand maréchal de la Cour de Russie, et membre du Conseil de l'empire », croit à l'identité de Naundorff avec Louis XVII. Et Mr. Narishkin ayant parlé à son ami et compatriote M. de Tatistschef, ambassadeur de Russie à Vienne, « des faits et gestes de Louis XVIII, relativt à son neveu, l'ambr a répondu qu'il l'avait reconnu *pour un souverain capable de tout, et qui ne reculait pas devant un crime quelconque.* »

Je crois tout de même ce jugement d'un haut diplomate plus « compétent » que celui de M. Daudet — encore que ce dernier, en fait d'astuce, en remontrerait au plus retors des diplomates...

Il n'est pas déplacé, non plus, de mettre sous les yeux de M. Daudet le jugement porté sur Louis XVIII par Léopold Ier, roi des Belges, qui fut un des esprits les plus pénétrants de son époque. Or, voici ce qu'il écrivit, en date du 18 novembre 1836, dans une lettre confidentielle à la reine Victoria: « Louis XVIII était intelligent, *au cœur dur, que ne gênait aucun principe, orgueilleux et faux.* » (2)

(1) *La dernière Dauphine. Madame Duchesse d'Angoulême* (1778-1851), par Joseph Turquan, etc., p. 115.

(2) Cité par Robinet de Cléry, dans *Les deux Fusions* (1800-1873), etc., p. 92.

Digitized by Google

Que M. Daudet, s'il n'est qu'ignorant — ce serait l'appréciation la plus douce qu'on puisse faire de ses procédés d'historien — lise donc enfin les œuvres du baron de Goguelat (1), de Viel-Castel (2), des frères Goncourt (3) de Todère, de bien d'autres encore; qu'il lise aussi la correspondance de Louis XVIII avec Gustave III; celle de Marie-Antoinette avec sa mère, correspondance en quelque sorte contrôlée et commentée par celle de l'ambassadeur comte de Mercy-Argenteau avec sa souveraine; la correspondance de Fersen (4); le recueil des lettres de Marie-Antoinette publié par Maxime de la Rocheterie et le marquis de Beaucourt; la correspondance des princes de Condé publiée par J. Crétineau-Joly (5), et qu'il apprenne enfin que c'est employer mal son temps à vouloir laver Louis XVIII de tout ce que l'Histoire a relevé contre ce *Monsieur*! C'est là un plan qu'il n'est plus, de nos jours, possible de réaliser. Et M. Ernest Daudet lui-même y perdra son latin, encore qu'il y jette à pleines mains les ressources d'une hypocrisie qu'on peut qualifier de magistrale...

(1) Voir les *Mémoires de M. le Baron de Goguelat, fragment sauvé du feu, contenant une lettre inédite de Louis XVI à ses frères*, publié dans les *Mémoires de Tous. Collection de Souvenirs contemporains tendant à établir la vérité dans l'histoire.* Paris, Levavasseur, 1834-1835, t. III, pp. 281-408.

(2) *Marie-Antoinette et la Révolution*, par le Comte H. de Viel-Castel, Paris, Techener, 1859.

(3) *Histoire de Marie-Antoinette*, par Edmond et Jules de Goncourt, 2e éd., Paris, Firmin-Didot, 1859.

(4) *Le Comte de Fersen et la Cour de France. Extrails des Papiers du Grand Maréchal de Suède, Comte Jean Axel de Fersen*, publiés par son petit-neveu le baron R. M. de Klinckowström, colonel suédois. Paris, Firmin-Didot, 1877-1878.

(5) *Histoire des Trois Derniers Princes de la maison de Condé, Prince de Condé, Duc de Bourbon, Duc d'Enghien, d'après les Correspondances originales et inédites de ces Princes*, par J. Crétineau-Joly, Paris, Amyot, MDCCCLXVII.

Digitized by Google

Comme le dit la légende d'une lithographie rarissime, d'une brochure très rare le frontispice plus rare encore :

Il fut dévot, fourbe, colère,
Lâche, ingrat, parjure, cruel,
Singe de Claude et de Tibère
Tout en se disant paternel.

Et si dans le cour (*sic*) de sa vie,
Il fit une bonne action
Ce fut par hypocricie (*sic*)
Ou plutôt par distraction. (1)

Je continue à transcrire textuellement l'article de mon honorable adversaire :

Pour prouver le bien-fondé de cette accusation, ils n'ont reculé devant aucune calomnie. La plus fameuse est, je crois, celle qui nous montre un grand seigneur russe, le comte Potocki, traversant Wilna en 1822 et découvrant, chez un marchand de tabac, trois malles remplies d'autographes de Louis XVIII. Ces malles, à en croire leur détenteur, faisaient partie des bagages de ce prince lorsque, en 1801, il fut chassé de Mitau ; elles lui auraient été prises par des brigands qui arrêtèrent sa voi-

(1) Ce frontispice de la brochure intitulée *Louis XVIII, assassin de Louis XVI, et Fléau de la France*, par S..... C..... (Paris, de l'Imprimerie de la Vérité, 31 décembre 1816), brochure confisquée en 1816, est ici signalé pour la première fois. M. Eugène Welvert n'a jamais vu la brochure et M. Maurice Tourneux n'a jamais vu ce frontispice qu'il omet de signaler dans sa *Bibliographie*. Ce frontispice représente Louis XVIII dans la posture morale ou plutôt immorale de son âme et de son caractère et dans sa posture presque physique : en crapaud obèse adorateur de la couronne, vers laquelle elle élève des yeux et des bras éperdus, vers cette couronne qui fut la seule véritable passion de sa vie — avec tout ce qu'il fallait de manque de scrupules et de conscience pour l'atteindre !

Voir la reproduction de cette caricature au frontispice de ce volume.

Digitized by Google

ture. Naturellement, le comte Potocki n'a rien eu de plus pressé que d'ouvrir ces malles et de lire ces papiers sur lesquels il a reconnu l'écriture du prétendant. Or, qu'y trouve-t-il? Je vous le donne en cent. Il y trouve les minutes des ordres donnés par le prince à l'effet de faire assassiner son neveu!!! Les braves gens qui racontent sérieusement cette tragique histoire ajoutent avec gravité : « Ces papiers n'ont pas été détruits. Par ordre de l'empereur de Russie, ils ont été déposés dans les archives de Moscou. Ils y sont toujours. Malheureusement, la communication en a été interdite. »

Y a-t-il lieu de s'attarder à démontrer la fausseté de ce récit, à établir par la correspondance du proscrit qui, dans ses lettres à sa femme, retrace jour par jour les péripéties de son voyage de Mitau à Varsovie, que sa voiture ne fut pas arrêtée et que ses papiers ne lui furent pas enlevés? Discuter de telles assertions serait vraiment leur faire trop d'honneur, alors surtout que ces papiers qu'on nous présente comme enfouis sous la poussière des archives moscovites et voués à l'oubli, existent à Paris, où le roi, qui les avait conservés, les rapporta en 1814. Ils y existent si bien qu'ils m'ont été communiqués et que j'en ai reproduit la plus grande partie dans mes travaux sur l'Émigration.

Il n'y a donc pas plus de documents en Russie prouvant les intentions criminelles de Louis XVIII qu'il n'y en a en Prusse établissant l'identité de Naundorff avec le fils de Louis XVI. Les relations que j'entretiens depuis vingt ans avec les dépôts des papiers d'État de Saint-Pétersbourg et de Moscou m'autorisent à faire cette déclaration pour ce qui concerne la Russie.

Examinons de près cette longue tirade.

Je constate d'abord que nous autres écrivains Naundorffistes, et sur ce point j'ose me citer en particulier, nous avons prouvé le bien-fondé des accusations dirigées contre Louis XVIII par autre chose que la « calomnie » que M. Daudet appelle « la plus

Digitized by Google

fameuse ». Les lettres de Louis XVIII qui prouvent clairement son âme vile et son ambition coupable sont absolument authentiques, incontestables et incontestées. Mais M. Daudet les ignore volontairement, afin de n'avoir pas à les discuter et afin de pouvoir se donner une apparence de raison en attaquant un récit publié autrefois par le comte D. de Beaurepaire-Louvagny dans *La Légitimité*. (1) Ce récit a été si peu considéré par les historiens Naundorffistes comme la preuve, ou, si l'on veut, la « calomnie la plus fameuse » à invoquer contre Louis XVIII, qu'il constitue même un des témoignages les moins reproduits parmi ceux qui figurent dans l'arsenal de la cause de Louis XVII. (2)

On n'a donc nullement besoin de ce témoignage du comte de Beaurepaire pour accabler Louis XVIII. J'ai cité plus haut assez de sources d'une authenticité absolue, d'après lesquelles il est facile de dresser contre Louis XVIII le plus formidable acte d'accusation qui ait jamais été dressé contre un prince coupable, pour prouver ce que l'ambition « royale » peut faire d'un prince né à côté d'un trône ! On peut hardiment et très historiquement déclarer qu'il a existé peu d'hommes aussi faux et aussi fourbes que celui dont M. Daudet voudrait nous présenter un tirage réhabilité à l'eau de rose. Pauvre et stérile entreprise !

Je ne veux pas discuter ici la valeur du témoignage du comte de Beaurepaire, dont la cause de Louis XVII

(1) Numéro du 1er décembre 1897.

(2) A ma connaissance, Osmond seul l'a reproduit, il y a quelques années, dans *Fleur de Lys*, etc., p. 49. Sa discussion très serrée sur ce témoignage est à lire et les arguments de M. Daudet ne l'entament point.

Digitized by Google

peut facilement se passer et qui d'ailleurs, je le répète, n'a été que très rarement invoqué par les défenseurs de Louis XVII-Naundorff.

Supposons même un instant que le récit du comte de Beaurepaire serait inventé d'un bout à l'autre, ni Louis XVII-Naundorff, ni moi n'en serions responsables — tandis que M. Ernest Daudet, lui, est entièrement responsable de l'invention de l'histoire de la croix de saphirs, responsable de la conclusion calomnieuse tirée de son invention, responsable de perpétuer par un lâche silence son crime contre la vérité : *errare humanum est, perseverare diabolicum.*

En l'absence d'une documentation sur l'histoire racontée par le comte de Beaurepaire, je ne veux donc pas ergoter là-dessus. Mais il y a cependant, à ce propos, quelques remarques à faire qui prouveront que M. Daudet, en combattant ce témoignage, à tort donné par lui comme « la preuve, la calomnie la plus fameuse » que les partisans de la survivance auraient invoquées contre Louis XVIII, arrive à des conclusions illogiques, outrées et radicalement fausses.

Tout d'abord, que M. Ernest Daudet relise donc les quelques lignes d'introduction de ce chapitre. Il y verra clairement étalées et prouvées — et non pas seulement *supposées*, comme il le fait pour le récit du comte de Beaurepaire — les calomnies devant lesquelles, lui, M. Ernest Daudet, « n'a pas reculé » pour tenter de prouver « l'imposture » du prétendu Naundorff !

Cela dit, je voudrais que M. Daudet commençât par me prouver autrement que par une simple assertion — car il n'a aucun droit à élever la prétention d'être cru sur parole — que les papiers supposés

Digitized by Google

perdus à Mitau « existent à Paris » et « si bien qu'ils m'ont été communiqués et que j'en ai reproduit la plus grande partie dans mes travaux sur l'Émigration ».

C'est toujours une aimable complaisance qui s'affiche chez notre honorable adversaire : parce qu'on lui a communiqué de nombreux papiers de Louis XVIII, il s'imagine de les avoir vu tous... Et comme, au fond, il est écrivain trop avisé pour ne pas savoir ce que parler veut dire, il omet de faire l'aveu d'importantes lacunes qu'on constate dans les paperasses jusqu'ici connues de Louis XVIII. (1)

M. Daudet, plein d'une présomption divorcée d'avec toute modestie, nous dit qu'il entretient « depuis vingt ans avec les dépôts des papiers d'État de Saint-Pétersbourg et de Moscou » des relations qui l'autorisent à déclarer qu'il n'y a pas de documents en Russie prouvant les intentions criminelles de Louis XVIII contre son neveu et se rattachant par conséquent à la question de la survivance de Louis XVII.

A cet argument fortement tiré par les cheveux, je me permets d'opposer à M. Daudet ce qui suit :

Le 9 décembre 1898, je reçus, rue Hamelin 27 (à quelques pas de la demeure de M. Daudet qui habite au n° 34 de la même rue : comme on se rencontre !...), la visite du grand-duc Vladimir, l'un des partisans les plus résolus de la survivance de Louis XVII-Naundorff — et pour cause sans doute ! Au cours de sa longue visite, à laquelle assistèrent le colonel Tatistcheff, son aide de camp, et G. Lenôtre, j'eus

(1) Voir, à ce sujet, l'excellente réplique de M. Lanne dans *La Légitimité* de décembre 1909, p. 415.

Digitized by Google

le plaisir de montrer, entre autres choses curieuses, à l'oncle de Nicolas II plusieurs lettres et pièces originales émanant d'un ministère russe et adressées à Édouard *de Bourbon*, fils aîné du prétendu Naundorff. Ces pièces, je me hâte de le dire, ne se rattachent pas directement à l'évasion de Louis XVII, ni aux « intentions criminelles » de Louis XVIII, contre son neveu. Ces pièces n'en eurent pas moins le don d'intéresser et même de frapper vivement le grand-duc Vladimir et de lui prouver que, dans les chancelleries russes, on n'ignorait pas Louis XVII-Naundorff, autant que M. Ernest Daudet voudrait l'insinuer, puisqu'on savait y avoir affaire, non à Édouard Naundorff, mais à Édouard de Bourbon !

Ces pièces ayant nécessairement dans les archives russes des pièces correspondantes et corollaires, pièces de départ et d'arrivée, en un mot des pièces de repère, il est évident — et c'est là où je veux en venir — que M. Daudet ne peut pas logiquement s' « autoriser » à déclarer qu'il n'y a pas de documents en Russie se rattachant à la question Louis XVII. Une telle déclaration constitue un acte de présomption qui frise le ridicule, voisinage auquel M. Ernest Daudet est du reste habitué, mais qu'il ne nous appartient pas moins de relever.

Donc, affirmer qu'il n'existe pas en Russie des documents sur Louis XVII, sous le seul fallacieux prétexte que lui, M. Daudet, Ernest, ne les connaît pas, c'est dépasser les limites du sain raisonnement, sinon de la saine raison.

M. Louis Chevreuse écrivait, justement à propos du grand-duc Vladimir, dans *Le Figaro* du 19 février 1909 : « Combien de fois il discuta, avec autant

Digitized by Google

de bon sens que d'érudition, la question Louis XVII qui le passionnait tout particulièrement... Il laissait même entendre qu'il y avait à Saint-Pétersbourg, dans les archives, de quoi résoudre une partie de ce grand secret historique. »

Mais M. Ernest Daudet, sous prétexte qu'il ne connaît pas ces pièces des archives russes, estime qu'elles n'existent pas ! Et par une conclusion illogique tirée de cette « négative », M. Daudet « s'autorise » hardiment « à faire cette déclaration ». La sottise n'autorise à rien du tout... Raisonner comme le fait ici notre honorable et respectable adversaire est d'un enfantillage digne du plus tendre âge... et M. Ernest Daudet, qui a établi sa réputation et sa carrière grâce surtout au nom retentissant de son grand frère, finirait, si c'était possible, et en un fort injuste retour des choses d'ici-bas, par ternir ce nom en le couvrant du ridicule dont lui seul est responsable.

De ce que telles archives ne possèdent pas tels documents, on ne saurait du reste conclure à la non-existence de ces documents. Cette argumentation est tout ce qu'il y a de plus naïvement fautive ou plutôt elle est d'une hypocrisie consommée, vu que tous les historiens dans tous les pays ont pu se rendre compte avec quelle facilité et quelle abondance même se produisent dans les Archives les mieux gardées des fuites de documents. (1)

(1) Ainsi, le rapport de Desault sur Louis XVII a disparu. En septembre 1817, le comte de Pradel, directeur de la maison de Louis XVIII, atteste « que les registres, cartons et cachets relatifs à la détention de la famille royale au Temple ne se retrouvent plus ». (a) M. Lu-

(a) *Le Dernier Roi légitime de France*, par HENRI PROVINS, etc., t. I, p. 74.

Digitized by Google

Est-il d'ailleurs vrai qu'aucun document n'existe dans les archives russes se rattachant à Louis XVII ? Outre les indices tout au moins que je viens de signaler à propos du grand-duc Vladimir, voyons, par exemple, ce qu'en pense M. Paul Vibert, un fier ré-

cien Lambeau, dans son érudit livre sur le cimetière de Sainte-Marguerite, relève, à propos de Louis XVII, « la disparition de certains manuscrits qui contenaient peut-être des choses fort intéressantes à connaître et qui eussent sans doute soulevé un coin du voile ». (*a*) Dans le *Bulletin de la Société d'Études sur la Question Louis XVII*, numéro d'avril 1893, M. Paul Marin écrivait fort justement : « S'il est un lieu où disparaissent comme par enchantement les documents authentiques, c'est aux Archives Nationales : la lettre fort courtoise de M. Servois, garde-général de ces Archives, publiée intégralement dans mon livre sur Martin de Gallardon est décisive à cet égard, elle équivaut à une démonstration par A + B. » Le duc de Rovigo, ancien ministre de la police, écrit dans ses *Mémoires* : « J'ai eu occasion de m'assurer moi-même que l'on avait enlevé des archives du Palais de Justice les prétendues pièces criminelles sur lesquelles on avait prononcé la condamnation de la reine de France, au point que le dossier de ce procès est réduit à quelques chiffons de papiers dérisoires ; et j'ai su que, pendant les premiers jours de la restauration de 1814, les archives impériales ont été fouillées pendant plusieurs jours par des affidés de ceux qui avaient grand intérêt à faire disparaître des pièces qui, sans doute, eussent pu compromettre la sûreté de leur nouvelle position. *On a exécuté cette fouille avec tant de soin que les archives des relations extérieures, ainsi que celles du gouvernement n'offrent pas une trace de cet événement qui, cependant, a été le sujet d'une correspondance avec les cours étrangères.* » (*b*) Dans le *Bulletin d'Autographes*, n° 378, février 1908 (Paris, Maison Noël Charavay), figure sous le n° 61573 la pièce suivante :

« Daunou (Pierre-Claude-François). — L. a. s. à un ministre ; Paris, le 1er octobre 1830, 1 p. in-4.

« Curieuse lettre relative à la police des Archives nationales, dont la direction venait de lui être confiée à nouveau. « En devenant responsable de la conservation de cet établissement, je dois interrompre et réparer, au moins en partie, *les désordres de tous genres qui s'y sont introduits depuis* 1816 *et prendre les précautions nécessaires pour que les larcins considérables, qu'on y a commis dans le cours de ces quatorze années, ne se renouvellent point.* »

Est-ce aussi que Jules Flammermont, un historien et un fureteur par excellence, n'a pas publié en 1883 une brochure, édifiante au

(*a*) *Le Cimetière de Sainte-Marguerite et la Sépulture de Louis XVII*, etc., Paris, Daragon, 1905, p. 168.

(*b*) *Mémoires du duc de Rovigo, pour servir à l'Histoire de l'Empereur Napoléon*, Paris, Bossange, 1828, t. II, p. 62.

Digitized by Google

publicain, aujourd'hui professeur à la Sorbonne, et un vétéran de la cause de Louis XVII qu'il défendit,

point de vue qui nous occupe, sous le titre *Les Vols d'autographes et les Archives de la Marine et des Colonies ? !*

Dans son beau livre *La Mort de Pichegru* (*a*), M. Frédéric Barbey constate que le dossier d'un certain Treille, un commissionnaire de marchandises, chez qui Pichegru avait trouvé un refuge momentané, *a disparu* des Archives, de même que le dossier d'un certain Leblanc également et si épouvantablement mêlé à l'histoire de Pichegru, puisqu'il fut en quelque sorte le Deutz du Vainqueur de la Hollande. Le même livre nous apprend aussi que « la plupart des interrogatoires du général (Pichegru) ont disparu du dossier du procès ».

Répétons aussi, pour la gouverne de M. Daudet, ce cri du cœur du *Figaro* du 5 décembre 1909 : « Nous avons bien des archives au quai d'Orsay. Mais plus d'une fois, les documents les plus précieux ne s'y trouvent point ! »

A travers toutes les époques, on peut constater ces soustractions éhontées de documents et pièces contenant des vérités et des données qui eussent permis de faire la lumière sur l'un ou l'autre point de l'histoire.

Ainsi, des « fuites » se produisirent aussi dans la *Correspondance trouvée chez Lemaître* dont l'impression totale avait été ordonnée par décret de la Convention Nationale. Malgré cet ordre, le conventionnel Thibaudeau était amené, en novembre 1795, à réclamer : « je demande que l'on imprime les lettres écrites de Venise, de Gênes, et par le prétendant, *Monsieur*. On répond que plusieurs de ces lettres ont été soustraites; eh bien, je me charge de découvrir les mains qui les ont ravies. » (*b*)

On voit que *Monsieur*, comte de Provence, Louis XVIII, avait déjà des créatures à sa disposition pour piller certaines archives à son profit...

Je me permets, au surplus, de rappeler la saisie illégale des papiers de l'Impératrice Joséphine, de Cambacérès et de Barras, saisies qui montrent bien comment les pouvoirs s'y prennent pour épurer à leur façon aussi bien les archives particulières que celles des pouvoirs antérieurs.

Au reste, je pourrais citer bien d'autres preuves encore des lacunes formidables que présentent les dépôts les plus riches et les plus soigneusement organisés. Mais ces preuves ne prouveraient que ce qui me semble suffisamment prouvé, à savoir que M. Daudet a tout à fait tort de baser une argumentation quelconque sur l'absence de tels ou tels documents dans n'importe quelles archives. Ceux qui aiment, comme MM. Daudet, de Reiset et autres, à arguer de l'absence de telles pièces d'archives pour en tirer des conclusions illusoires en faveur de leur thèse emploient donc un argument d'une fragilité désespérante.

(*a*) *La Mort de Pichegru. Biville. — Paris. — Le Temple*, 1804, Paris, Perrin, 1909.

(*b*) *Gazette Nationale ou le Moniteur Universel* du 10 9bre 1795.

Digitized by Google

dès avant 1885, par des conférences très remarquées. C'est à la fin d'une de ses conférences, que se produisit l'incident significatif dont il écrivit à Amélie de Bourbon, fille aînée du prétendu Naundorff, dans une lettre datée de Paris le 21 janvier 1885, lettre dont j'ai l'original sous les yeux :

« CHÈRE PRINCESSE,

« Lorsque le russe est venu me demander le titre des volumes se rattachant à la cause de Louis XVII, il m'a dit qu'il était professeur à l'université à Saint-Pétersbourg, qu'il y avait des documents importants à la Chancellerie et dans les ministères, qui prouvaient absolument la vérité de tout ce que j'avais dit sur Louis XVII et que là, si le gouvernement impérial voulait, on pourrait avoir des preuves *très curieuses*, particulièrement sur le rôle de Joséphine.

« Naturellement, je lui ai demandé s'il n'y aurait pas moyen d'avoir communication en copie de ces documents, il m'a répondu : « cela regarde l'empereur seul, et il n'est pas probable qu'il veuille se mettre mal avec des familles toutes-puissantes aujourd'hui. »

« Je pense qu'il faisait allusion aux d'Orléans.

« J'ai insisté pour avoir son nom, je lui ai demandé sa carte, il m'a répondu qu'il ne l'avait pas sur lui et a d'ailleurs éludé la question. Il paraissait avoir grand'peur de se compromettre et d'en avoir trop dit, ce qui se comprend assez bien avec le gouvernement absolu du Tzar.

« Voilà tout ce dont je me souviens. Vous pouvez faire tel usage qu'il vous plaira de ma lettre, je recherche partout avec ardeur la vérité historique, c'est une tradition de famille, vous le savez, je suis

Digitized by Google

heureux d'avoir pu modestement contribuer à faire connaître la vérité sur l'infortuné fils de Louis XVI et je n'ai par conséquent rien à cacher...

« Je suis persuadé que la lumière absolue et entière ne peut que servir la vérité et la grandeur de vos légitimes revendications. »

M. Paul Vibert m'écrivit aussi le 15 juillet 1887 :

« ... enfin il ne faut pas perdre de vue que l'on a la clef, les preuves matérielles de tout cela dans les archives des cours étrangères, particulièrement à Berlin et à Saint-Pétersbourg, mais à moins d'une révolution dans ces empires, nous ne saurons rien par là, car ces gens-là — les empereurs — ne veulent pas perdre et déshonorer à tout jamais leurs alliés les d'Orléans.

« C'est donc à nous à faire la lumière comme nous pouvons, et nous le devons pour la vérité, pour la justice, pour l'histoire. »

La Note diplomatique et consulaire publiait, dans son numéro du 21 novembre 1891, un article sur *Les Archives françaises en Russie* et *Les papiers du comte de Provence.* Après avoir raconté comment ces derniers étaient tombés entre les mains du gouvernement russe, lors du départ forcé et précipité du comte de Provence de Mitau, *La Note diplomatique* ajoute :

« On déposa ces papiers aux archives des affaires étrangères, où ils passaient pour avoir été abandonnés par la Grande Armée. En 1814, on en parla à Alexandre Ier, à son retour de France. Il les fit examiner par le comte Capo d'Istria, qui lui mit sous les yeux les correspondances les moins favorables au comte de Provence, plusieurs lettres ayant trait à

Digitized by Google

l'arrestation de Varennes et à la mort *prétendue* du Dauphin étaient particulièrement compromettantes. »

Tout cela prouve au moins que l'affirmation prétentieuse de M. Ernest Daudet, « la déclaration » qu'il s' « autorise » si risiblement à faire ne saurait un seul instant être prise au sérieux.

M. Ernest Daudet continue ainsi son article :

Quant à la Prusse, où les Naundorffistes se flattaient de trouver des preuves « écrasantes », ils ont été admis à y faire des recherches et ils ont dû avouer ensuite qu'il n'y avait rien, absolument rien de ce qu'ils espéraient.

Le bon apôtre orléâne qu'est M. Ernest Daudet oublie de confier à ses lecteurs que dans les Archives secrètes de Berlin j'ai trouvé, entre autres choses curieuses et même « écrasantes », dont il ne cherchera jamais, et pour cause, à démontrer l'inanité, j'ai trouvé et prouvé de la manière la plus formelle que l'origine « israélite » *dont M. Daudet lui-même s'est fait le propagateur et le calomniateur,* puisqu'il n'a jamais eu l'honnêteté de rectifier son assertion, de la fausseté de laquelle il a pu se convaincre plus d'une fois par les preuves les plus irréfutables, que cette fausse origine « israélite » est de création exclusivement orléaniste par l'odieuse falsification d'une dépêche du gouvernement de la Prusse ! (1)

Ce simple point — et il y en a d'autres qu'on ignore tout aussi systématiquement — est déjà assez « écrasant » pour l'équilibre moral de M. Daudet comme pour sa « compétence » si complaisamment étalée au début de son article... Mais il n'a garde d'en faire

(1) *La Question Louis XVII*, édition de *La Plume*, p. 88.

Digitized by Google

part à ses lecteurs, afin de ne pas jeter une clarté trop significative sur les agissements criminels de l'orléanisme contre Louis XVII et sur sa propre inconscience à aider à les propager. Et M. Daudet croit prouver ainsi qu'il parle de Louis XVII « sans passion et uniquement en historien » ! O sainte naïveté ! ou plutôt : ô raffinement de perversité !

J'ai trouvé aussi en original la fameuse sentence de Brandebourg par laquelle il est prouvé nettement que le prétendu Naundorff, poursuivi comme faux monnayeur, n'a pas été condamné comme tel et que par conséquent, à cet égard encore, M. Daudet a fait œuvre de calomniateur. N'était-ce pas déjà prouver beaucoup plus que M. Daudet ne devait raisonnablement souhaiter ? !

Autre chose découverte aux archives secrètes de la Prusse : si mon honorable adversaire veut bien se donner la peine, avant de commettre son prochain article sur Louis XVII, de lire, dans *La Question Louis XVII* (édition de *La Plume*) ou dans l'Introduction de la *Correspondance intime et inédite de Louis XVII*, tout ce que j'y ai rapporté des négociations qui eurent lieu en 1810-1811 entre le prétendu Naundorff et Le Coq, Conseiller intime de légation et Conseiller rapporteur au ministère des Affaires étrangères, un diplomate des plus rompus, souvent employé par le gouvernement de la Prusse pour mener à bonne fin « d'importantes affaires d'État » (1), il y verra la preuve certaine que les procès-verbaux de ces négociations sont déclarés avoir disparu ou être absents des archives. Cette

(1) *Allgemeine Preussische Staats-Zeitung* du 1er mai 1824.

Digitized by Google

déclaration repose-t-elle sur une vérité ou sur un mensonge ? Je ne me charge pas de le dire. Toujours est-il que la double preuve est faite : 1° ces négociations affirmées par le prétendu Naundorff *ont eu lieu* ; 2° les documents relatifs à ces négociations ont disparu ou sont, à tort ou à raison, déclarés avoir disparu. En admettant donc même qu'il serait exact de dire que les Naundorffistes ont dû avouer qu'en Prusse il n'y avait rien « de ce qu'ils espéraient », cela ne prouverait encore rien contre la thèse de l'évasion et de l'identité de Louis XVII avec Naundorff.

Bien au contraire ! Ces négociations ayant réellement eu lieu et ayant été suivies de l'effet extraordinaire de l'intrusion illégale, mais par volonté supérieure, du prétendu Naundorff dans la bourgeoisie de Spandau, on doit admettre la véracité du récit de ce dernier. Il est prouvé par là qu'une personnalité politique des plus importantes fut ainsi masquée par le gouvernement prussien pour servir à des fins politiques dont les fils se déroulaient alors entre les mains du gouvernement de la Prusse. Il est absolument inadmissible que ce gredin-aventurier, qu'aurait été « Naundorff » s'il n'était pas Louis XVII, aurait pu obtenir d'un fonctionnaire comme Le Coq un certificat de bonne conduite décerné en d'aussi étranges circonstances : uniquement pour l'introduire subrepticement, en l'absence de toute espèce d'état civil, dans la bourgeoisie de Spandau. Voici, une fois de plus, ce certificat qui forme, pour ainsi dire, la première base officielle sur laquelle s'est élevé l'édifice Naundorffien :

« Nous certifions, par le présent acte, que Charles-

Digitized by Google

Guillaume Nauendorff, horloger, pendant son séjour dans cette ville, s'est toujours comporté en habitant paisible et régulier; et que, d'ailleurs, il n'existe point ici de renseignements défavorables sur son compte.

« Berlin, le 2 novembre 1812.

« *Le Conseiller d'État royal*
« *et Président de la Police de Berlin,*
« *Signé :* Le Coq. »

Il est impossible d'admettre que Le Coq aurait rédigé et signé pareil acte sans avoir su à qui il avait affaire, et de cet acte, qui heureusement s'est conservé — il se trouve aujourd'hui encore dans les archives de la ville de Spandau, où j'en ai pris autrefois la copie textuelle — il est impossible de conclure autrement qu'à la vérité de « Naundorff ».

Quant à telles ou telles autres pièces, on ne saurait, je le répète, de par leur absence, condamner la thèse de Louis XVII telle que la présentent les historiens Naundorffistes. M. Ernest Daudet sait très bien que les archives sont loin d'être des dépôts fidèles. J'en ai cité plus haut des exemples caractéristiques auxquels il serait aisé d'en ajouter bien d'autres. (1) En émettant la prétention de conclure

(1) Comme on ne saurait trop multiplier les preuves qui démontrent le tort qu'ont MM. Daudet, de Reiset, et autres honorables adversaires de la question Louis XVII, de tirer des conclusions favorables à leur thèse du fait que telles archives cachent ou ne possèdent plus certains dossiers révélateurs, je tiens à transcrire les explications suivantes de Buchez et Roux, les auteurs de la remarquable *Histoire parlementaire de la Révolution Française*. Elles montrent d'une manière saisissante comment on fait main basse sur les documents et dossiers déposés aux archives :

« Si nous ne nous étions imposé le devoir d'historien, si nous n'avions été animés de la volonté de l'accomplir, jamais nous n'au-

Digitized by Google

d'une non-existence ou d'un non-aveu de l'existence de tels ou tels documents que ces documents n'ont jamais existé, M. Ernest Daudet se moque sciemment et indignement de ses lecteurs, et à une telle

rions soupçonné *combien les auteurs de la réaction thermidorienne avaient travaillé à faire disparaître tout ce qui pouvait servir à la revision des jugemens qu'ils prononcèrent, et jusqu'à quel point ils ont réussi.* Des notes du rapport de Courtois, non pas sur les papiers de Robespierre, mais sur les événemens du 9 thermidor, renvoient, pour les pièces citées ou dont il transcrit quelques lignes, à des cartons du comité, avec le numéro du carton, et celui de la pièce. Quelqu'un qui, sur la foi de ces indications, irait aux archives du royaume et ferait la plus minutieuse enquête dans toutes les sections entre lesquelles sont divisés les papiers de la révolution, à l'hôtel de Soubise, au Palais de Justice, au Louvre, se donnerait bien du mal pour apprendre : ici, que *Fouché, en 1815, a détruit presque tout ce qui restait des cartons du comité de sûreté générale, dépôt placé dès l'origine dans les archives du ministère de la police* ; là, que le même homme, fouillant partout pour enlever les minutes de ses actes conventionnels, est venu demander jusqu'aux lettres qu'il avait écrites de Lyon, en 1794, et qu'on les lui a refusées ; ailleurs, on lui dira que *tous les papiers du club des Jacobins qui avaient échappé à la première destruction, que l'on attribue à Legendre, ont été recherchés et brûlés par ordre de Napoléon*; aux archives du Palais-de-Justice, par exemple, où sont les cartons du tribunal révolutionnaire, il saura, pour tout renseignement, que *le désordre des premiers archivistes* (le journaliste Prudhomme fut le premier) *a achevé ce qui avait été si bien commencé par les soustractions et par les pillages de Courtois. Les dossiers les plus importans, celui de Fouquier-Tinville tout entier, sont aujourd'hui, ou perdus ou cachés* dans des collections particulières. « *Les papiers du conseil général de la commune de Paris relatifs au 9 thermidor, avaient eu la même destinée.* Ils ont passé entre les mains de plusieurs propriétaires, et, fort heureusement, ils sont aujourd'hui en la possession d'un homme probe, qui a bien voulu nous les communiquer. Grâce à lui, plusieurs pièces inédites, dont la plus intéressante est le procès-verbal de la séance de la Commune au 9 thermidor, seront publiées. Selon les notes du rapport de Courtois, dont nous parlions tout à l'heure, et où figurent de courts extraits du procès-verbal en question, cette pièce était au comité carton 1, n° 14. Elle est ainsi cotée, en effet, à l'encre rouge ; mais *depuis que Courtois en a fait usage, elle n'a pas été réintégrée.* La seconde liste de présence des membres du conseil, *car la première fut volée comme le procès-verbal l'atteste*, est au nombre des documens précieux que renferme la liasse mise à notre disposition.....

« *Avant de quitter définitivement et en bloc le carton du comité où elles étaient contenues, ces pièces avaient déjà subi des détournemens partiels, car nous y remarquons plusieurs chemises vides*, et sur les-

Digitized by Google

argumentation n'ont présidé ni une conscience pure d'historien, ni la compétence dont il se targue au début de son article.

M. Daudet continue en transposant sous un autre ciel — pas encore celui de la Coupole — son même pauvre raisonnement :

Je ne parle pas du Vatican, où, à les en croire, les preuves étaient soigneusement conservées. Pas plus tard que l'an dernier, le Vatican, confirmant d'anciennes et formelles dénégations qu'ils feignaient d'ignorer ou qu'ils dénaturaient, leur a infligé le démenti le plus catégorique.

Des archives du Vatican vaut ce que j'ai dit des archives de la Russie, de la France et de la Prusse et ce qui vaut de toutes les archives du monde.

quelles est l'inutilité et même quelquefois l'analyse *d'une minute absente.* » (*a*)

Ainsi voilà qui prouve une fois de plus comment les coupables, les gouvernants et mêmes les chefs d'Etat savent voler, cacher ou détruire ce qui les compromet ou les gêne ou ce qu'ils jugent simplement politique de ne pas laisser dévoiler. Voilà comment ils s'efforcent à contrecarrer et à fausser l'œuvre des historiens. La Raison d'Etat veut bien qu'on enregistre ses hauts faits dans les Annales de l'Histoire, mais il faut que l'enregistrement se fasse sous l'inspiration, sous le contrôle et selon le bon plaisir de l'Etat. Et c'est ainsi qu'en fait d'histoire officielle le mensonge domine le monde...

Dans les cas ci-dessus, Courtois, Fouché, Napoléon ont, chacun à son point de vue, travaillé à rendre l'histoire vraie impossible. Courtois, à différentes reprises, a avoué l'évasion de Louis XVII que Napoléon aussi connaissait certainement. Quant à Fouché, il était, à n'en pas douter un instant, fort bien au courant de la survie de Louis XVII et l'on peut facilement concevoir qu'en 1815 il n'a pas dû oublier d'étendre ses recherches et ses rafles jusqu'à ce côté de l'histoire... Quoi qu'il en soit, la non-existence des preuves officielles d'une vérité historique ne prouve pas la non-existence de cette vérité.

(*a*) *Histoire parlementaire de la Révolution Française, ou Journal des Assemblées Nationales depuis* 1789 *jusqu'en* 1815, etc., par P.-J.-B. Buchez et P.-C. Roux, Paris, Paulin, MDCCCXXXIV-MDCCCXXXVIII, LXXXIII, pp. 354-356.

Digitized by Google

M. Daudet varie bien misérablement ce thème, dont il n'ignore ni la fragilité, ni l'insuffisance. Tous les démentis plus ou moins officiels ne sauraient prévaloir contre la réalité. M. Daudet ignorerait-il que les archives du Vatican ont beaucoup voyagé et que d'évidentes fuites s'y sont produites ?

Ce n'est pas d'aujourd'hui, ni de l'an dernier, que des recherches furent faites au Vatican. Or, voici ce qu'écrivit, le 17 décembre 1881, l'illustre historien ecclésiastique, abbé Joseph Pennacchi, supérieur du séminaire des Missions et professeur d'histoire à Rome, à la fille aînée du prétendu Naundorff qu'il titre « Princesse ». Je laisse à cette lettre sa rédaction et son orthographe pittoresques :

« Je dois vous aviser que l'Archive du Vatican fut transporté en France, et que l'archiviste Dounic (1) qui fut archiviste aussi sous Napoléon I, que sous Louis XVIII, a vu et lu les documents relatives à la révolution de France, parce que dans plusieurs documents il se trouve écrit ce mot : lu. Je dirais encore que de la révolution française et des faits dans elle accompli il y a bien peu dans l'archive.

« Serait-il incredible que les documents relatives à votre famille soient été levé en France dans le tems que l'archive y était ? Car l'archive était à la disposition de Napoléon I et de Louis XVIII. Et je ne doute pas qu'ils savaient ce qu'on disait de la fuite du Dauphin...

« Je dois vous aviser que depuis l'année 1815 est défendu de voir les chartes et les documents de l'archive. Et je crois que si les documents de votre

(1) Je ne sais si je déchiffre exactement ce nom.

Digitized by Google

famille il y sont, ils ont été levé, et recelé, peut-être dans cette section invisible. »

L'abbé Pennacchi écrivit encore, le 19 février 1882, à la Princesse Amélie de Bourbon :

« Ils pouvaient être enlevés, attendu que les papiers regardant la revolution Française ils ne sont pas encore relliés, pas même ordonnés ; et pour cela personne ne pouvait s'apercevoir de la soustraction ; et il n'y a pas même les indices lesquelles se font maintenant.

« J'ajoute que plusieurs de ces documents étaient resté au palais du Quirinal. C'est vrai qu'ils furent rendu; mais qui peut être assuré qu'ils furent tous rendus n'ayant pas les Indices ?

« Vous ne devez pas croire que à l'A..... il y a toute la liberté; mais même il y a tres peu. Et je pu connaitre beaucoup par un moyen que je ne dois pas manifester. Je me servirai encore de ce moyen pour faire d'autres recherches, mais je crois que c'est inutile. »

Ainsi donc, il n'y a aucune conclusion sérieuse à tirer contre la thèse de l'évasion et de l'identité non plus du fait que le Vatican a cru devoir infliger « le démenti le plus catégorique ». M. Ernest Daudet sait fort bien, je le répète, que certaines pièces disparaissent des archives, et il n'ignore pas non plus qu'en politique souvent les vérités les plus certaines sont « démenties » par ceux qui y trouvent un intérêt quelconque. Que mon honorable contradicteur ait donc le courage de remiser ses arguments de mauvais aloi.

A propos du Vatican, je conseille à M. Daudet de lire dans la *Revue historique de la Question*

Digitized by Google

Louis XVII, numéro de juin-septembre 1907, l'article du comte de Cornulier-Lucinière, intitulé *Le Vatican et Naundorff*. Il y trouvera, entre autres choses intéressantes et significatives, les questions suivantes adressées au vicomte de Reiset, auxquelles questions M. Daudet... ne répondra pas plus que son confrère et compère en Anti-Naundorffisme :

« ... s'il reste trace au Vatican d'une démarche faite par le cardinal de la Fare, au nom de Charles X, lequel avait fait la déclaration suivante à son médecin et ami, M. le baron Alibert, peu après la mort de Louis XVIII : *C'est avec hésitation que j'ai accepté la couronne et j'avais demandé au Saint-Père, par l'entremise du cardinal de la Fare, si en conscience je pouvais l'accepter.* Et il ajouta :

« *Le Saint Père me répondit que, vu les circonstances, et étant donné l'état troublé de la France, pour éviter de plus grands maux, je pouvais pour le moment l'accepter.*

« Pourquoi, diable ! Charles X pouvait-il donc avoir des doutes sur la légitimité de son accession au trône ? ? ... si ce n'est qu'il connaissait la survie de Louis XVII, et n'ignorait pas la cause de la mort de son fils, le duc de Berry, le 13 février 1820.

« ... comment on y (au Vatican) explique l'inscription suivante apposée par Léon XIII au bas d'une de ses photographies que lui avait fait présenter la princesse Amélie : *Domine Deus virtutum, converte nos, ostende faciem tuam et salvi erimus. — Leo, Papa XIII.* »

« Or, la Princesse avait adressé la prière suivante, par écrit, à Léon XIII, en même temps qu'elle avait fait présenter sa photographie à Sa Sainteté : *J'ose*

Digitized by Google

espérer que Votre Sainteté exaucera la prière de LA PETITE-FILLE DU ROI-MARTYR *et voudra bien lui envoyer sa bénédiction comme gage de salut et de suprême espérance. — Amélie de Bourbon.* Cette bénédiction n'implique pas, à coup sûr, une reconnaissance formelle; aussi n'a-t-elle jamais été considérée par la Princesse que comme un signe visible de consolation.

« Pourrait-on savoir aussi pourquoi, le 21 juillet 1879, S. E. le cardinal Laurent Nina, alors Secrétaire d'État de S. S. Léon XIII, écrivant à Mme Amélie, mettait, sur l'enveloppe de sa lettre, la suscription suivante :

« A Son Altesse Royale
« Madame la Princesse Amélie de Bourbon »

et pourquoi, dans le corps de la lettre, il disait trouver « l'occasion de vous (à la Princesse) exprimer les « sentiments de respect et d'estime que je professe « pour Votre Altesse et l'auguste famille de Bour- « bon. »

« Le « Vatican » connaît-il cette lettre du SECRÉTAIRE D'ÉTAT de S. S. Léon XIII?

« Ces exemples me semblent démontrer péremptoirement que Naundorff n'était pas considéré à Rome comme un vil imposteur. »

Je me permets d'ajouter à cette très nette démonstration du général comte de Cornulier-Lucinière que j'ai moi-même vu souvent la photographie signée par Léon XIII; que j'ai vu et lu aussi la lettre du cardinal Nina. L'authenticité de ces documents ne saurait un seul instant être mise en doute.

Bien entendu, l'insertion de cet article trop soli-

Digitized by Google

dement documenté, écrit en réponse aux attaques publiées par le vicomte de Reiset dans *Le Gaulois*, fut impitoyablement refusée par MM. de Reiset et Arthur Meyer s'inspirant de leur mauvaise foi habituelle...

C'est ainsi que quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent nos adversaires entendent « discuter » la question Louis XVII et « conclure » à l'*imposture* du prétendu Naundorff !

En attendant de ne plus suivre un aussi lâche exemple déjà beaucoup trop suivi, M. Ernest Daudet trompe de plus en plus ses lecteurs en continuant son article comme suit :

C'est cependant à l'aide de ces arguments (?) aujourd'hui détruits (??) que s'est créée la légende (???) autour de laquelle on discute si passionnément encore, sans qu'on ait songé à se demander pourquoi, quand les archives d'État s'ouvrent si largement aux historiens, les gouvernements étrangers refuseraient de faire la lumière sur un point d'histoire qui n'intéresse plus que le passé et qui pourrait être fixé sans dommage pour personne. On eût compris leur résistance quand les Bourbons régnaient en France, en Espagne, à Naples. Mais, maintenant, quelles considérations pourraient les retenir et s'ils détenaient ces preuves, ces fameuses preuves dont on nous a tant parlé, pourquoi ne les livreraient-ils pas ?

Voilà encore une de ces tirades dans lesquelles excelle l'apôtre orléâne qui a nom Ernest Daudet Avec quel art il simule ici la naïveté la plus enfantine et la plus innocente !... Vraiment ! ce point d'histoire « n'intéresse que le passé » et il « pourrait être fixé sans dommage pour personne » ?! Décidément, pour qui donc M. Daudet prend-il ses lecteurs ? Leur sot-

Digitized by Google

tise serait-elle le pendant de la malhonnêteté littéraire et de la mauvaise foi de M. Daudet ? Ou bien, si nous le supposons sincère, notre honorable adversaire, alors la question se transforme !... Je sais bien que dire à quelqu'un : vous êtes un imbécile, c'est faire preuve d'une politesse peu raffinée — encore que l'expression soit parlementaire. Mais il est des cas où l'imbécillité s'étale si cyniquement qu'on peut croire que le reproche de l'imbécillité est désiré et sera le bien-venu parce qu'on le reconnaît mérité... Cela en a presque l'air dans le cas qui nous occupe, tant est extraordinaire, irréfléchie et aux antipodes de la logique et de la vérité les plus élémentaires l'argumentation de M. Daudet dans ce passage que je viens de transcrire textuellement ! M. Daudet jalouserait-il les lauriers de l'abbé Raynal, dont Rivarol écrivit au comte Alexandre de Tilly : « il y a tant de gens de qui on peut dire *âne jusqu'à la ceinture*, que l'abbé Raynal, qui l'était de pied-en-cap, auroit été ravi de votre lettre » ?!

En s'exprimant avec une pareille désinvolture, et en jouant la naïveté avec un tel naturel que ses lecteurs pourraient être tentés de le prendre au sérieux en se laissant eux-mêmes prendre à la perfection de son cabotinage, M. Daudet a posé en effet un dilemme si terriblement serré qu'il est impossible d'en sortir sans proclamer le mot d'imbécile... En effet, si ce n'est pas M. Daudet qui mérite cette épithète, ce seraient ses lecteurs !... Or, j'estime que c'est M. Daudet qui la décoche et il est donc indispensable de la lui décerner : il serait évidemment trop injuste de rendre responsable et de punir d'une argumentation sortie de sa plume ceux à qui il tente de la

Digitized by Google

faire avaler... Évidemment, tout cela n'est pas poli, poli... Mais, dame, quand on y tient absolument, je ne me refuse pas à l'application voulue ou inévitable. Certaines maladies n'ont du reste quelque chance de guérir que si on les traite avec des remèdes de cheval. Les médecins, souvent bourrus bienfaisants, le savent bien ! Je tâche d'être bon médecin, voilà tout...

Ah ! vraiment?! ce point d'histoire « n'intéresse que le passé » et la vérité sur Louis XVII pourrait être fixée « sans dommage pour personne » !!! Mais si aujourd'hui la vérité sur la survie de Louis XVII et son identité avec le prétendu Naundorff était officiellement reconnue, quel en serait donc le *premier* résultat ? De rejeter au pitoyable rang de cadet le duc d'Orléans, qui, de « roi des camelots », comme disait spirituellement le sénateur Boissy d'Anglas, voudrait se promouvoir roi de France ! Qu'est-ce qui empêche donc le lamentable frère du grand Daudet d'avouer purement, simplement, loyalement que tel serait le résultat inévitable de la reconnaissance de la vérité sur Louis XVII ?! N'est-il pas indigne d'un homme ayant tant soit peu le courage civil de ses opinions et comprenant ses devoirs d'honnête publiciste de chercher à induire en erreur sur ce point et de jouer ainsi la naïveté forcée, l'insanité voulue et l'imbécillité pure en ce qui concerne la répercussion néfaste et écrasante qu'une telle reconnaissance aurait sur la doctrine de l'orléanisme et sur la situation, les ambitions et les prétentions de l'actuel duc d'Orléans ?! Cette attitude manque de franchise et de loyauté et M. Ernest Daudet prouve bien, par une telle énormité et par une telle mé-

Digitized by Google

connaissance de ce qui est l'évidence et de ce qui serait l'inévitable, combien son jugement en affaires Louis XVII manque... de jugement, de compétence, d'indépendance et d'élémentaire droiture. Le parti orléaniste est nécessairement, fatalement, inéluctablement l'ennemi-né de la question Louis XVII, puisque de la vérité de la thèse de la survivance dépend la situation politique du duc d'Orléans. M. Ernest Daudet, bien entendu, sait cela aussi bien que moi, mais, Escobar en personne et Académicien en herbe, il sortirait de sa nature s'il envisageait loyalement la situation et si ensuite il la soumettait loyalement à ses lecteurs...

M. Daudet connaît-il le livre de Max Nordau intitulé *Mensonges conventionnels* ? S'il voulait le lire ou le relire, il pourrait... « s'autoriser » à s'en appliquer les passages suivants :

« La maladie grave de notre époque, c'est la lâcheté. On n'a pas le courage de déployer son drapeau, la responsabilité de ce que l'on croit être la vérité, de mettre d'accord ses actes avec ses convictions. On estime qu'il est prudent et habile de se conformer aux usages, d'observer les dehors, lors même que, dans son for intérieur, on a complètement rompu avec tout cela. On ne veut froisser personne, ne blesser aucun préjugé...

« C'est le manque de courage viril et de sincérité qui prolonge l'existence du mensonge et recule à perte de vue le triomphe de la vérité. »

M. Daudet ferait vraiment bien de méditer ces paroles graves et trop justes de Max Nordau, afin d'apprendre à aborder le problème de Louis XVII avec plus de courage et plus de franchise.

Digitized by Google

Il demande avec cette pitoyable naïveté dont personne, je pense, ne saurait être la dupe, à propos des documents : « pourquoi les gouvernements ne les livreraient-ils pas ? » Tout simplement parce que les d'Orléans constituent une famille puissante et riche — d'autant plus riche que leur fortune se compose en grande partie de dols et de vols ; parce qu'ils ont de puissantes alliances en Europe ; parce que, si la question Louis XVII était loyalement posée et loyalement résolue, ils en sortiraient blâmés, amoindris et méprisés au moins autant qu'ils l'étaient du temps de Philippe-Égalité !

M. Ernest Daudet, pour mieux dérouter ses lecteurs, feint de se demander sérieusement pourquoi les gouvernements étrangers « ne livreraient pas » les preuves conservées dans leurs archives ? ! M. Daudet pourra le deviner s'il veut bien réfléchir sur ces paroles que m'a dites la Princesse Amélie de Schleswig-Holstein, tante de l'impératrice d'Allemagne, lors d'une des visites qu'elle a bien voulu me faire dans une maison sise à deux pas de celle qu'habite M. Ernest Daudet (pittoresque rapprochement !...) : « Mon neveu (Guillaume II) ne fera rien pour Louis XVII parce qu'il ne voudrait rien faire contre le duc d'Orléans, surtout depuis qu'il a épousé une de ses parentes. »

Et, politiquement parlant, c'est facile à comprendre. Louis XVII, en effet, est mort et enterré depuis longtemps. La politique a déroulé à travers plus d'un siècle ses combinaisons honnêtes ou criminelles, heureuses ou néfastes, en tenant officiellement pour bon l'acte de décès mensonger du 12 juin 1795. Les principaux dirigeants de l'Europe ont tablé

Digitized by Google

là-dessus la politique de leurs États, tout en gardant par devers eux cette épée de Damoclès de l'existence de Louis XVII. La plupart de ces politiciens « à tout faire » ont trempé dans le crime de la méconnaissance du fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette et en ont profité ou fait profiter la puissance qu'ils représentaient. L'Histoire officielle a depuis longtemps consacré ce crime et a enregistré les usurpations qui en ont été la conséquence. Pourquoi, dès lors, les gouvernements viendraient-ils réveiller tant de choses qui dorment, dévoiler leur complicité lâche et infâme dans le crime, remettre en question des situations depuis longtemps liquidées ? Il ne faut pas oublier cette remarque si juste de Touchard-Lafosse qui explique comment, après sa mort *civile* au Temple, Louis XVII devait fatalement être renié comme imposteur :

« Un roi que l'intrigue a découronné est toujours un imposteur, lorsqu'il n'a pour juge que la puissance intéressée à le déclarer tel. »

Il ne faut pas oublier non plus la déclaration faite par le ministre prussien de Rochow à Xavier Laprade, un des avocats et amis du prétendu Naundorff :

« Au reste, Monsieur, je ne voudrais pas affirmer que cet homme n'est pas le Dauphin de France ; mais je vous dirai ma pensée tout entière : il ne peut pas être reconnu pour tel, parce que sa reconnaissance serait le déshonneur de toutes les monarchies de l'Europe. » (1)

(1) *En Politique point de justice, ou Réplique judiciaire dans la cause des héritiers du Duc de Normandie contre Mme la Duchesse d'Angoulême, M. le Duc de Bordeaux et Mme la Duchesse de Parme*, par l'Auteur des *Intrigues dévoilées, ou Louis XVII, dernier Roi légitime de*

Digitized by Google

Cela est l'évidence même et il est tout naturel que les gouvernements, pour lesquels humanité, vérité, justice ne sont que des mots, des mots, des mots,

France (GRUAU DE LA BARRE), Bréda, Broese et Comp., août 1851, p. 239.

Le témoignage de Xavier Laprade s'ouvre par cette déclaration solennelle :

« Je soussigné, pour rendre hommage à la vérité, et servir à éclairer la justice dans le procès intenté à Mme la Duchesse d'Angoulême, par la veuve et les enfans de Charles-Louis, duc de Normandie, connu sous le nom de Charles-Guillaume Naundorff;

« Déclare être prêt à attester sous la foi du serment, comme j'atteste sur l'honneur les faits suivans... »

Ajoutons, pour la gouverne de nos lecteurs, qu'au procès de 1851, pas plus qu'à celui de 1874, la Justice n'a eu garde d'admettre des témoins ! Dès lors, au regard du bon sens, il n'y a point eu chose jugée...

Mais, pour estimer à sa juste valeur la déclaration d'une transparence si éblouissante faite par de Rochow à Xavier Laprade — qui, entre parenthèses soit dit, m'a souvent à moi-même répété ces paroles pleines d'un machiavélisme ingénu et féroce à la fois — il faut savoir que, loin d'avoir jamais été démentie, elle a au contraire reçu la confirmation et l'extension saisissantes que voici racontées par Gruau de la Barre :

« Une dame de la province de Gueldre (Hollande), qui appartient à la haute noblesse du royaume des Pays-Bas, ayant lu *Les Intrigues dévoilées, ou Louis XVII, dernier roi légitime de France*, que j'ai publiées après la mort du prince, fut frappée des paroles attribuées au ministre prussien. Cette dame se rencontra avec M. de Rochow, à Aix-la-Chapelle, et lui demanda « *s'il était vrai qu'il eût tenu le langage* » rapporté plus haut.

« *C'est très vrai* », répondit le ministre, « *et il y a encore bien d'autres choses de vraies.* »

« M. le général baron Nahuys van Burgst, qui tenait ce renseignement de la dame même, le jugeant d'une importance majeure dans la cause du duc de Normandie, me l'a communiqué par écrit, en m'autorisant à le publier.

« Il est plus que probable, me disait-il, que la dame de Gueldre aura parlé de son entrevue avec le ministre prussien à d'autres personnes et que quelques lecteurs de l'ouvrage se rappelleront alors l'aveu *très significatif* de M. de Rochow. » (a)

La communication faite par le général baron Nahuys van Burgst

(a) *Appel à la Conscience Publique, contre la répulsion des droits si bien fondés de la branche aînée des Bourbons. Réplique aux conclusions de M. Benoist, Avocat Général à la Cour d'Appel de Paris, siégeant en audience solennelle, dans la cause des Appelans contre le comte de Chambord*, par le Comte M. GRUAU DE LA BARRE, Ancien Procureur du Roi. Bréda, 1875-1880. Amsterdam, Mijer (1881), t. I, p. 17.

Digitized by Google

désirent garder le *statu quo* de l'acte de décès manigancé au Temple et laisser la question Louis XVII autant que possible dans les ténèbres.

L'on ne saurait donc raisonnablement s'étonner que les gouvernements « ne livrent pas » les preuves conservées dans leurs archives; pas plus qu'on ne saurait s'étonner que les Orléanistes ne peuvent pas étudier la question Louis XVII avec impartialité et loyauté...

Envers « Naundorff », Louis-Philippe et son gouvernement ont tenu la conduite la plus ignoble qui se puisse imaginer : en 1836, ils l'ont arrêté, lui ont volé ses papiers et l'ont expulsé — trois mesures illégales au premier chef ! — pour empêcher son procès en revendication d'état régulièrement inscrit au rôle du tribunal de la Seine. S'ils l'avaient su être un imposteur, ils l'auraient fait juger et condamner pour se débarrasser de lui et pour... désencombrer l'actuel duc d'Orléans de la question Louis XVII si gênante pour lui !

Mais, non contents d'avoir échappé au procès par cette triple manœuvre en marge de la loi, Louis-Philippe et son gouvernement n'ont pas reculé ensuite devant la falsification d'une dépêche officielle de la Prusse pour créer contre le prétendu imposteur une origine prusso-polonaise et juive *absolument imaginaire*. Ensuite, ils ont consciencieusement propagé cette montrueuse calomnie.

a elle-même été publiée, du vivant du général, dès 1858 (*a*), et n'a point eu à essuyer de démenti.

(*a*) Dans *Non ! Louis XVII n'est pas mort au Temple. Réfutation de l'ouvrage de M. A. de Beauchesne, Louis XVII, sa Vie, son Agonie, sa Mort*, par M. le Cte Gruau de la Barre, précédée d'un Avant-Propos de l'Éditeur (Bruxelles et Leipzig, Flatau, 1858).

Digitized by Google

Voilà quelques-uns des crimes commis par l'Orléanisme contre Louis XVII. Quand M. Ernest Daudet aura-t-il le courage de les raconter à ses lecteurs et d'en expliquer la genèse autrement que par l'instinctive et d'ailleurs toute naturelle peur que l'Orléânerie a de la vraie légitimité en France ? !

En attendant que notre adversaire... ne se risque pas à une pareille discussion — surtout si elle devait être contradictoire ! — transcrivons la suite de son présent article :

La vérité, et de celle-là les preuves abondent, c'est que lorsque, à Vérone, à la fin de juin 1795, le comte de Provence, à la nouvelle de la mort de son neveu, s'est déclaré roi sous le nom de Louis XVIII, il était en droit de se croire le légitime possesseur de la couronne. Ce droit, nul ne le lui a contesté, si ce n'est les puissances étrangères, qui refusèrent de le reconnaître, parce qu'elles voulaient combattre la Révolution sans avoir l'air de se mêler des affaires intérieures de la France (1). Mais tous les royalistes sans exception, tous les émigrés, tous les généraux vendéens, Charette Frotté, Puisaye, leurs lieutenants, ont salué dans Louis XVIII le successeur de Louis XVII. Ils lui écrivent : « Sire... Votre Majesté. » Ils protestent de leur dévouement à sa cause. Ils lui obéissent lorsqu'il était régent « au nom du roi captif », et ils lui obéiront de même maintenant qu'il est roi. La duchesse de Tourzel, l'ancienne gouvernante des enfants de France, qui est à Paris, le traite de même. Dans ces volumineuses correspondances que j'ai eues dans les mains et publiées en partie, le nom de Louis XVII n'est pas prononcé ; il n'y est question que de Louis XVIII. C'est en pensant à lui

(1) C'est ici que commence le passage « encadré de crayon de couleur » sur lequel M. le capitaine de M..... a bien voulu spécialement appeler mon attention comme étant le seul point « embarrassant » de tout l'article de M. Daudet. Voir p. 80 de ce livre. Le passage ainsi marqué se termine à la fin du présent alinéa avec les mots : « Le roi est mort ! Vive le roi ! »

Digitized by Google

que tout le parti royaliste, à l'intérieur comme au dehors, a crié : « Le roi est mort ! Vive le roi ! »

Oui, c'est vrai, à la fin du juin 1795, le comte de Provence se déclara roi, profitant naturellement de la mort, sinon effective, du moins *civile* de son neveu. Ce dernier, en effet, était officiellement mort et... enterré, et l'ambitieux effréné qu'était le comte de Provence mit à profit la situation troublée pour se proclamer. Déjà, le « roi que l'intrigue avait découronné » était un imposteur puisqu'il n'avait pour juge que la puissance « intéressée à le déclarer tel » !... (1)

En disant que les puissances étrangères refusèrent de reconnaître Louis XVIII « parce qu'elles voulaient combattre la Révolution sans avoir l'air de se mêler des affaires intérieures de la France », M. Daudet s'égare... Il ne songe pas au fait de la reconnaissance par ces mêmes puissances étrangères de Louis XVII, reconnaissance qui suivit immédiatement l'annonce de la mort de Louis XVI ! Pourquoi donc ces puissances n'avaient-elles pas peur alors de se mêler « des affaires intérieures de la France » ? A un... numéro près, la situation, à ce point de vue, était sensiblement la même. Aussi est-il impossible de voir pourquoi les puissances auraient cru moins se mêler des affaires intérieures de la France en reconnaissant

(1) J'ai prouvé, au surplus, par le témoignage assermenté de Brémond, secrétaire particulier de Louis XVI, que les généraux Vendéens expédièrent des courriers au comte de Provence, alors à Vérone, pour l'informer de l'évasion de son neveu (*a*). Il n'était donc pas du tout en droit, comme le dit M. Ernest Daudet, « de se croire le légitime possesseur de la couronne ».

(*a*) Voir ce témoignage p. 128 du présent ouvrage.

Digitized by Google

Louis XVII après la mort de Louis XVI qu'en reconnaissant Louis XVIII après la mort de Louis XVII, si celle-ci avait réellement eu lieu à la date officiellement admise. Il y a donc eu, là aussi, des hésitations, des intrigues, des tripotages, des marchandages, des manigances politiques, comme nous en relèverons plus loin dans le parti royaliste lui-même, qui ne songeait qu'à une chose : se débarrasser du roi mineur au profit du comte de Provence.

En effet, au sujet de « tous les royalistes sans exception, tous les émigrés, tous les généraux vendéens, Charette, Frotté, Puisaye, leurs lieutenants », il y a beaucoup à dire. Il faut savoir que le parti royaliste, comme l'a fort justement observé Louis Blanc, était un foyer d'intrigues. (1) Il fallait avant tout sauver le principe, non de la légitimité, mais de la royauté ; c'est-à-dire, sauver ou plutôt rétablir la monarchie avec, à la tête, un homme capable de la diriger. Pour une telle besogne, la présence d'un enfant, roi mineur, ne constituait qu'un cruel embarras.

Au reste, les idées des émigrés et de leurs chefs étaient même déjà perverties avant que le comte de Provence fût allé les rejoindre pour les pervertir, les idées et les gens, encore davantage ! Ainsi, dès 1790, le baron de Castelnau, envoyé à Vienne, avait osé dire à l'Empereur « que quand, au milieu d'une contre-révolution, *Leurs Majestés Très Chrétiennes et leurs enfants* seroient sacrifiés, M. le Comte d'Artois

(1) Que M. Daudet se donne la peine de lire, au chapitre II ci-dessus les réflexions si sensées de Louis Blanc, réflexions que j'ai déjà transcrites dans ma réponse à Henri Rochefort, p. 130 de ce volume.

Digitized by Google

resterait *et qu'on ne devoit songer qu'à sauver la monarchie* ». (1)

Cette parole prouve combien peu la sûreté de la famille royale préoccupait l'émigration. Et lorsque le comte de Provence eut à son tour sauvé sa peau, toute préoccupation de ce genre disparut bientôt complètement. A défaut de Louis XVI et du Dauphin, l'émigration tint en réserve les futurs Louis XVIII et Charles X et leurs héritiers. Et plus il y en avait de de ces titulaires *in spe* et moins valaient les têtes de Louis XVI et de Louis XVII !...

Ainsi, dans leur caboche, il s'agissait uniquement de la royauté. La *légitimité* était le moindre de leurs soucis. Encore une fois, Louis XVII mineur n'avait et ne pouvait avoir aucun crédit auprès des émigrés, pas plus que Louis XVI prisonnier.

Ernest Daudet lui-même, autrefois, avant ses malheureuses tentatives de réhabilitation de Louis XVIII, a écrit : « Ainsi, dans la pensée des princes, Louis XVI n'était plus qu'un souverain détrôné, malgré lequel il fallait, *même au risque de le pousser à l'échafaud*, sauver la couronne qu'il ne pouvait plus défendre. » (2) La couronne, Louis XVII mineur ne pouvait pas plus la défendre que Louis XVI prisonnier. Bien plus encore que Louis XVI, son fils était un « souverain détrôné » ! Aussi, même déjà avant l'évasion, la situation se présentait telle que le

(1) *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth. Lettres et documents inédits*, publiés par F. Feuillet de Conches, Paris, Plon, MDCCCLXIV-MDCCCLXXIII, t. V, p. 182, note 1. *Note du marquis de Bombelles sur les causes du désaccord qui existe entre le roi de France et les Princes.*

(2) *Histoire de l'Emigration, Coblentz* 1789-1793 (*d'après des documents inédits*), par Ernest Daudet, etc., Paris, Kolb [1889], p. 93.

Digitized by Google

malheureux fils de Louis XVI eut nécessairement contre lui tous ceux qui, du côté royaliste, étaient incapables de se laisser influencer par ce qu'on appelle la politique de sentiment, tous ceux qui ne songèrent qu'au retour de l'ancien régime, sans autrement se préoccuper de la personnalité du monarque. Aussi est-ce avec infiniment de raison et de vérité que Georges Avenel a pu écrire : « Dès le 21 janvier 1793, dès la mort de son père, dès le début de son règne, le Louis XVII *princeps* était un petit être embarrassant, bon à supprimer. Il n'y avait pas de place pour lui au monde (et nous parlons ici au point de vue royaliste). » (1) Voilà qui explique à merveille les intrigues qui se nouèrent autour de ce petit être, tant du côté royaliste que du côté révolutionnaire ; voilà qui fait comprendre comment Louis XVII devint le jouet et l'enjeu de ces intrigues politiques et l'intérêt capital que les Barras, Cambacérès et consorts pouvaient avoir à la main-mise sur ce pauvre Louis XVII *princeps* afin de se sauvegarder contre toutes les éventualités par l'habile manœuvre de sa mort civile. Louis XVII ne pouvait avoir pour véritables amis que les quelques personnes inaccessibles aux sollicitations de l'intérêt matériel de la monarchie. Or, ceux-là étaient des *rara avis*, car presque tous les royalistes, comme nous l'a dit Louis Blanc, « ne voyaient dans le rétablissement de la monarchie, qu'une proie à dévorer, et, entre des prétentions rivales, se tenaient prêts à soutenir celles

(1) *Lundis révolutionnaires*, 1871-1874. *Nouveaux éclaircissements sur la Révolution française à propos des travaux historiques les plus récents et des faits politiques contemporains*, par GEORGES AVENEL Paris, Leroux, 1875, p. 64.

Digitized by Google

qui leur promettaient une plus large part dans la curée des emplois ». Et ainsi il arriva que toute l'émigration — du moins toute l'émigration influente — gravitait cyniquement autour du comte de Provence, parce que le comte de Provence se trouvait être dans la force de l'âge et tout prêt à ceindre la couronne : sans nécessiter, comme Louis XVII, une régence presque toujours désastreuse. On se souvenait avec enthousiasme de l'avis déjà exprimé autrefois par le chancelier Daguesseau : « Dieu nous préserve des rois enfants ! » Et comme il faut s'aider soi-même pour que le Ciel nous aide, les émigrés... s'aidèrent sans Louis XVII !...

Les princes de Condé, ces premières colonnes, à ce qu'on devrait supposer du moins, de la *légitimité* et qui à tous les points de vue auraient dû être ses plus ardents défenseurs, ne l'ignoraient nullement, comme le prouve la correspondance du duc de Bourbon avec son père, le prince de Condé. Ainsi, voici ce qu'écrivit le premier au second, de Londres, à la date du 16 décembre 1799, lorsque le bruit de l'existence de Louis XVII courut à Londres : « L'on commence à faire courir le bruit que le petit roi Louis XVII n'est point mort. *Nouvel embarras* si le bruit, *vrai* ou faux, prenait un peu de consistance ! » (1) Cette parole véritablement félonne dans la bouche de celui qui la prononce, et félonne pour le cœur de celui qui l'écoute sans protester aussitôt au nom de la fidélité légitimiste, ne prouve-t-elle pas à elle seule qu'il est impossible de conclure de l'acceptation de Louis XVIII comme « Roi de France »

(1) *Histoire des Trois Derniers Princes de la maison de Condé*, etc., par J. Crétineau-Joly, etc., t. II, p. 286.

Digitized by Google

à la réalité de la mort de Louis XVII au Temple ?! Ni le prince de Condé, ni le duc de Bourbon, ces proches et valeureux soutiens de la « légitimité », ne songent un seul instant à s'assurer *si*, oui ou non, l'évasion a eu lieu. Oubliant complètement de faire leur simple et sacré devoir d'honnêtes princes, ils sont au contraire tout disposés à considérer leur roi évadé comme un « embarras ». On conçoit dès lors que Louis XVII, petit roi mineur sans aucune importance, n'était pour ces coryphées de la royauté qu'un être bon à ignorer, si même il n'était pas, à l'occasion, bon à s'en... débarrasser !

Notons, entre parenthèse : la lettre du duc de Bourbon à son père prouve que les Condé admettaient la possibilité de l'évasion et de l'existence de Louis XVII — et cela malgré le procès-verbal d'autopsie de l'enfant mort au Temple, malgré son inhumation officielle au cimetière de Sainte-Marguerite, malgré la proclamation d'un Louis, XVIIIe du nom !... donc malgré les majeures arguties de M. Ernest Daudet !

Qu'étaient-ils donc la plupart de ces chefs émigrés, les comtes de Provence et d'Artois en tête? De parfaits intrigants qui poursuivaient comme but unique la rentrée en France, dans leurs possessions, leurs situations, leurs honneurs, leurs fortunes et qui étaient infiniment plus près d'atteindre ce but avec le comte de Provence, homme tout fait et à tout faire, qu'avec un roi mineur, sans autorité, dont la reconnaissance aurait suscité toutes les compétitions et intrigues possibles et aurait, au lieu de l'unité dont le parti royaliste avait un besoin urgent, vital, causé de mortelles scissions.

Digitized by Google

Mais relisons au moins ici ces passages de Louis Blanc et donnons à considérer avec lui :

« Qu'à l'époque indiquée comme celle de l'évasion, le Dauphin n'avait pas encore neuf ans ; (1)

« Qu'il était conséquemment livré sans défense à toutes sortes d'embûches;

« Que, dans ce temps-là, l'Europe entière vivait dans un état d'effroyable confusion;

« Que le parti royaliste était un foyer d'intrigues;

« Que ses principaux meneurs ne voyaient dans le rétablissement de la monarchie qu'une proie à dévorer, et, entre des prétentions rivales, se tenaient prêts à soutenir celles qui leur promettaient une plus large part dans la curée des emplois; (2)

« Que le comte de Provence, appelé à ceindre la couronne faute d'héritier direct, joignait à une astuce profonde le plus violent désir de régner;

« Qu'il avait un intérêt puissant à laisser dans l'ombre, dont les événements l'avaient enveloppée, la destinée de son neveu. »

C'est évident. Louis XVII *officiellement* décédé, pourquoi donc le comte de Provence, étant donné son caractère historique et ses ambitions, aurait-il renié son passé, son présent et son... avenir en ne profitant pas de la mort civile de son neveu pour le plus grand bien du parti royaliste ? ! Une conduite contraire aurait été chez le comte de Provence d'une anormalité telle qu'il est à peine possible d'en envisager un seul instant la... possibilité !

(1) Il avait dix ans et deux mois... et n'était pas pour cela plus apte à être un roi à poigne et sans scrupules.

(2) « Voyez ce que dit à ce sujet Puisaye lui-même, t. IV de ses Mémoires, pp. 240-241. » (Note de Louis Blanc.)

Digitized by Google

Les chefs qui grouillaient dans ce parti royaliste, après avoir lâchement abandonné Louis XVI et la famille royale dans le danger et aux entreprises des factieux de l'intérieur, s'étaient ensuite empressés de se constituer les factieux beaucoup plus dangereux de l'extérieur! C'est une vérité qui paraît de prime abord quelque peu paradoxale, vérité que cependant beaucoup d'historiens de l'émigration ont révélée, vérité qu'éclairent encore bien nettement certains extraits de la correspondance des princes de Condé eux-mêmes.

Ainsi, voici, par exemple, comment ils s'entendaient avec les comtes de Provence et d'Artois contre Louis XVI, leur roi légitime! C'est le prince de Condé qui écrit à son fils, le duc de Bourbon, de Coblentz, « ce 4 juillet 1792, 11 heures 1/2 du soir » :

« ... Je suis resté avec les Princes pendant plus d'une heure. Je ne peux pas dire que je n'aie été parfaitement content d'eux pour les principes : ils tiendront à ceux de notre lettre d'il y a dix mois, *malgré tout ce que les Tuileries peuvent et pourront dire;* »

Les « Tuileries », ce sont Louis XVI et Marie-Antoinette ! Aussi voilà déjà une phrase qui sent le factieux... Mais voyons la suite de cette édifiante lettre :

« Et quel que soit le manifeste des Puissances, ils sont bien décidés à dire dans le leur tout ce qu'ils ont dit dans cette lettre. Et sur ce que j'ai fait exprès l'objection : « si le Roi libre voulait autre chose, » Monsieur m'a *fort bien* répondu : « il ne peut l'être qu'au bout de quelque temps que nous serons en France, et *alors* NOTRE PARTI *sera trop fort pour qu'il fût possible, à nous de nous dédire, et à lui de nous*

contrarier. » A un certain point, l'*observation m'a paru fort juste...* » (1)

Comme on le voit très nettement dans cette lettre incroyable et pourtant authentique, les princes émigrés ne s'étaient point armés pour sauver la famille royale, mais tout simplement pour constituer un « parti fort » propre à imposer ses volontés à Louis XVI !...

Les factieux de l'intérieur voulaient aussi imposer leurs volontés à Louis XVI. Mais ils étaient dans leur rôle de révolutionnaires. Quant aux factieux de l'extérieur, ces royalistes émigrés — désertés, faudrait-il dire — ces princes chéris de M. Ernest Daudet, ils jouaient, en intriguant ainsi, le rôle de félons, de traîtres à leur roi et à la foi légitimiste.

La duchesse de Brissac fait dans ses *Pages Sombres* une vivante peinture de ces émigrés qui grouillaient autour des frères de Louis XVI et, au point de vue royaliste, ou plutôt au point de vue de la fidélité légitimiste, elle écrit ainsi une véritable page sombre de la vie de Louis XVI et de Marie-Antoinette :

« Le comte de Provence et le comte d'Artois sont à Coblentz, reconstituant autour d'eux toute une petite cour, coin de Versailles en plein pays d'exil ; car si parmi les émigrés il en est d'illusionnés, accourus au premier appel, s'offrant à combattre n'importe comment pour la délivrance de leur roi, il est aussi un certain nombre de courtisans, parasites qui ne peuvent vivre sans un monarque à flatter. Ceux-ci obéissent aux princes dont ils servent les ambitions personnelles. Pour ces girouettes tournant au vent

(1) *Histoire des Trois Derniers Princes de la maison de Condé*, etc., par J. Crétineau-Joly, etc., t. II, pp. 53-54.

Digitized by Google

de leurs intérêts, le royal prisonnier du Temple ne compte plus. De ses mains liées ne peuvent désormais s'échapper des grâces ; il faut aduler le vainqueur de demain en daubant sur Louis XVI avec autant d'irrévérence que possible : « Le pauvre « homme, le soliveau, le béat. » (1) Ainsi parlent les courtisans de Messieurs. Cet essaim bourdonnant et empressé se compose du parti qui, avant la Révolution, « cabalait contre la reine Marie-Antoinette ». (2) Maintenant, il emporte à Coblentz une atmosphère d'intrigues, obligeant chaque nouvel arrivant à prouver son attachement à « la bonne cause ». Il suspecte ainsi M. d'Avaray « d'apparence de démocratie », et le roi Georges III raconte que c'est un spectacle vraiment curieux, et en même temps triste, de les entendre et de les voir.

« Ces gentilshommes comparent le comte d'Artois à Henri IV, et Mme de Polastron, sa maîtresse, remplace Gabrielle d'Estrée. Le trait ne manquerait pas de charme, si l'on n'était obligé d'aller quérir l'amant aux pieds de sa belle « toutes les fois que son devoir l'appelle ailleurs ». (3) Le duc de Bourbon, le duc et

(1) « Goguelat, cité dans SOREL, *L'Europe et la Révolution.* » (Note de Mme la Duchesse de Brissac.)

(2) « SOREL, *L'Europe et la Révolution.* » (Note de Mme la Duchesse de Brissac.)

(3) « FORMERON, *Histoire générale des émigrés.* » (Note de Mme la Duchesse de Brissac.)

Plus tard, quand la mort de « Louis XVII » fut officiellement annoncée, une autre « belle » non moins indigne, Mme de Balby, fut élevée sur le pavois par les émigrés lâches et félons *Le Moniteur* reçut à ce sujet, de Londres, en date du 30 juin 1795, l'édiflante correspondance que voici :

« Au reste, c'est toujours le même esprit qui règne parmi ces messieurs à talons rouges, à soutanes violettes et à simarre : on va en juger par le fait suivant.

« Mme Balby, maîtresse titulaire de Monsieur, était à Londres

Digitized by Google

la duchesse de Polignac, les maréchaux de Broglie et de Castries sont auprès des princes, formant le centre de l'émigration ». (1)

Si tout ce beau monde de l'émigration et les chefs royalistes s'accordaient déjà si bien contre Louis XVI et Marie-Antoinette, à combien plus forte raison devaient-ils plus tard s'entendre contre ce pauvre petit Louis XVII, qu'au surplus ils pouvaient se croire autorisés à sacrifier à l'intérêt supérieur du parti royaliste, à leur intérêt à tous ? !

On sait, du reste, que ces émigrés ont fait tout ce qu'ils ont pu pour précipiter les catastrophes en France et pousser Louis XVI à l'échafaud. On ne saurait avoir aucun doute à cet égard, car les preuves historiques en abondent. (2)

depuis quelque tems ; elle y vivait dans l'obscurité, et méprisée en quelque sorte par les émigrés, qui dédaignaient de la voir. Depuis la mort du jeune fils de Louis XVI, il s'est formé autour d'elle une cour nombreuse. Les courtisans reviennent, par l'habitude, ramper devant la femme qu'ils regardent comme le canal des grâces ; en un mot, devant l'auguste maîtresse de leur roi. » (*Gazette Nationale ou Le Moniteur Universel* du 24 juillet 1795.)

Devant quelle maîtresse d'un Louis XVII enfant ces émigrés auraient-ils donc pu se prostituer ?! Qui aurait été « le canal des grâces » de Louis XVII évadé, au cas où il aurait été reconnu roi par les émigrés ?! On voit bien que Louis XVII mineur ne pouvait être pour eux qu'un embarras ! et que Louis XVIII, avec sa maîtresse, Mme de Balby, offrait bien d'autres agréments...

1) Duchesse de Brissac, *Pages Sombres*, 1789-1794. Paris, Plon, 1904, p. 194.

(2) Marie-Antoinette en eut l'intuition forte et claire en écrivant à la Princesse de Lamballe, dans une lettre bien connue, en parlant du comte de Provence :

« Soyez sûre, ma chère Lamballe, qu'il y a dans ce cœur-là plus d'amour personnel que d'affection pour son frère, et certainement pour moi. Sa douleur a été toute sa vie de ne pas être né le maître, *et cette fureur de se mettre à la place de tout n'a fait que croître depuis nos malheurs, qui lui donnent l'occasion de se mettre en avant.* » (a)

Le conventionnel Barère, qui fut bien au courant de l'histoire e

(a) *La Princesse de Lamballe, Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, sa vie et sa mort* (1749-1792), d'après des documents inédits, par M. de Lescure, etc., Paris, Plon, 1864, p. 257.

Digitized by Google

Pourquoi donc ces princes factieux auraient-ils montré plus de scrupules et plus de fidélité à l'égard de Louis XVII qu'ils n'en ont prouvé à l'égard de Louis XVI ?! Ils n'avaient qu'un intérêt : proclamer et suivre le roi qui leur serait le plus profitable, celui qui leur offrait le plus de chances de rentrer le plus tôt possible en France, dans leurs possessions et positions. Le petit Louis XVII, roi mineur, était réellement un grand embarras pour le parti royaliste — il n'est même pas paradoxal de dire qu'il était, comme embarras, d'autant plus « grand » qu'il était plus petit, sinon de taille, du moins par l'âge et qu'il était, à ce point de vue, davantage éloigné de sa majorité...

des intrigues de son temps, exprime dans ses *Mémoires* cette opinion fort nette :

« Le comte de Provence intrigue contre le roi de France et accélère sa chute... *il se fait un parti pour précipiter son frère.* »

Selon le témoignage du baron de Goguelat, Marie-Antoinette, en recevant certaines nouvelles qui prouvaient nettement la félonie du comte de Provence, lui appliqua en son désespoir la cinglante épithète de Caïn ! (*a*) Et voilà ce que le comte de Provence-Louis XVIII est et restera véritablement devant l'Histoire...

(*a*) La scène fut effrayante. Voici comment la raconte le baron de Goguelat ;

« Le roi, la reine, ainsi que madame Elisabeth, sœur du roi, attendaient ces réponses (des comtes de Provence et d'Artois) avec une anxiété qui surpassait leur espoir, hélas ! bien faible. Quand elles leur parvinrent, toute cette famille en fut atterée : ils nous tuent, ils nous égorgent, s'écria la reine, et plusieurs fois en sanglotant elle répéta : « Caïn, Caïn !... un frère ! Monsieur nous livre, il nous assassine !... Quelle âme de fer !... Et M. le comte d'Artois qui oppose son serment à celui du roi ! Grand Dieu, il ne nous reste donc plus qu'à mourir : ils ont juré que nous mourrions ! »

« C'est ainsi que la reine exhalait ses plaintes amères : c'étaient vraiment des cris de détresse. Louis XVI, dont la mansuétude était ordinairement si grande, s'abandonnait aussi à sa douleur. Cela faisait pitié de les voir et de les entendre. M. d'Hervilly, le même qui, pendant la sanglante journée du 10 août, porta aux Suisses l'ordre de cesser leur défense, était présent à cette scène ; ce brave officier en avait les larmes aux yeux, et moi-même j'étais ému, comme en pareille circonstance, l'aurait été tout bon cœur. » (*Mémoires de M. le Baron de Goguelat*, etc. Publié dans les *Mémoires de Tous*, etc.., t. III, pp. 382-383.)

Digitized by Google

Aussi, les coryphées du parti royaliste étaient-ils décidés d'avance à écarter le roi mineur et gêneur à la première occasion. Les extraits suivants, relevés par M. Lanne dans les journaux du temps, le prouvent clairement. Ainsi, dès le 23 février 1793, le *Journal des hommes libres* publia l'étonnante correspondance d'Allemagne que voici :

« *Villingen*, 14 *février*. — Condé est parti pour se rendre à Vienne où l'Empereur l'a mandé : il a, avant son départ, proclamé roi l'enfant de Capet sous le nom de Louis XVII. De l'autre côté, les deux frères de Capet ont fait notifier à toutes les cours de l'Europe la proclamation de son successeur, en même temps les nominations du comte de Provence à la régence et celle du comte d'Artois comme lieutenant-général du royaume. Le colonel Rall, ambassadeur des émigrés auprès du roi de Prusse, lui a annoncé cette nomination et Sa Majesté prussienne a reconnu le nouveau roi, le régent et le lieutenant-général. *Il est connu cependant qu'on ne laissera point la couronne au fils de Capet et qu'on la réserve au comte de Provence*. Reste à savoir si les Français lèveront le veto qu'ils ont mis sur tous ces beaux projets. »

A l'Émigration, c'était l'opinion courante, ainsi que le rappelait *Le Moniteur* du 6 avril 1798 :

« Les émigrés (en 1791 et 1792) répétaient comme des perroquets que le sacrifice du Roi avait été jugé nécessaire; qu'on ne voulait ni de la Reine pour régente, *ni de son fils pour Roi*; que les princes étaient d'accord sur cela avec les Princes du sang et la haute noblesse... »

La répulsion des émigrés *pour leur roi légitime* transpirait aux yeux de tous, tant ils caressèrent mal-

Digitized by Google

adroitement ce beau projet de se « désembarrasser », à un moment donné, du petit Louis XVII. Et l'on peut en deviner l'un des motifs d'après ce que le ministre Rostoptchine écrivait le 14/25 avril 1793 à un de ses collègues, le comte Woronzow :

« Les émigrés d'ici n'ont pas été contents de la réunion de Dumouriez. A travers les grands mots, on voyait que la perspective d'avoir pour souverain le fils de celui qu'ils ont abandonné lâchement ne leur donne pas de grandes espérances, et je ne crois pas non plus que la Reine tienne à la noblesse par la reconnaissance. » (1)

Donc, n'en déplaise à M. Ernest Daudet : l'attitude du parti royaliste ne saurait être invoquée en preuve contre l'évasion de Louis XVII. On comprend aisément comment Louis XVII évadé ne fut point soutenu et reconnu par les émigrés : ils avaient depuis longtemps choisi le comte de Provence comme chef et il était plus profitable de s'entendre avec lui. Comme l'écrivit le chevaleresque duc de Berry lui-même au comte de Fouquet, dès la première nouvelle de la mort officielle de Louis XVII, de « Mülheim ce 23 juin 1795 » : « Nous regardons la mort de mon malheureux cousin le Roi comme un bonheur plutôt pour lui, que comme un malheur, étant la fin d'une vie si malheureuse, et d'ailleurs le Roi (Louis XVIII) étant libre peut faire un bien qu'un Roi prisonnier ne pourrait pas faire, les affaires sont au mieux ici. » (2)

(1) *Archives Woronzow*, t. VIII, p. 67, cité dans la *Correspondance intime du Comte de Vaudreuil et du Comte d'Artois pendant l'Emigration* (1789-1815) *publiée avec introduction, notes et appendices*, par M. Léonce Pingaud, Paris, Plon, 1889, t. II, p. 137, note 2.

(2) *Une Correspondance pendant l'Emigration* 1792-1797. *Quarante-huit*

Digitized by Google

Il se nouait dans ce parti bien des intrigues dont le fin mot est encore un mystère. Le rôle de Puisaye, par exemple, n'est encore que très incomplètement connu et il est certain que ce chef joua dans l'affaire de Quiberon avec le général d'Hervilly, un autre chef royaliste, une comédie ou plutôt une tragédie dont les vrais dessous ne sont nullement encore éclairés par une lumière suffisante. Il faut notamment rappeler — et pourquoi M. Ernest Daudet ne fait-il même pas la moindre allusion à cet épisode, puisqu'il cite Puisaye ? ! — que le 30 juin 1795, donc vingt-deux jours après la mort officielle de Louis XVII ! Puisaye lance encore une proclamation de laquelle résulte irréfutablement qu'à cette date il ne croyait pas à la mort du fils de Louis XVI au Temple. (1)

Quant à Frotté, il était certainement au courant de

ettres inédites de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, du duc de Berry, et du duc d'Enghien, publiées par le Père P. C. de Sommervogel, de la Compagnie de Jésus, Paris, Douniol, 1867, p. 26.

(1) Voici quelques passages de cette proclamation.

« Pourquoi cet intéressant et auguste rejetton de tant de Rois, le fils d'un infortuné Monarque, qui, croyant s'abandonner à l'amour de son peuple, se jetait dans les bras de ses assassins, n'est-il pas encore proclamé Roi et rétabli sur le trône de ses ancêtres et entouré des talens et des conseils que donnent la nature et les lois ?.....

« Et vous généraux, officiers et soldats....Joignez-vous à nous pour rendre à la France son ancienne prospérité, soyez les sauveurs de votre pays, les libérateurs d'un jeune Prince, capable de récompenser vos services. Il est glorieux de recevoir le prix de la valeur des mains du Souverain que l'on a rétabli sur son trône..... »

Peut-on croire que Puisaye aurait affiché cette proclamation à la date du 30 juin 1795, s'il avait été convaincu de la mort de Louis XVII au Temple à la date du 8 juin ? C'est bien difficile à admettre. Il est prouvé, d'autre part, qu'avant de faire afficher cette proclamation, Puisaye avait reçu l'annonce de la mort *officielle* de Louis XVII. Alors ? Alors, à ce moment-là du moins, Puisaye était donc, lui aussi, une exception de « tous les royalistes sans exception » ! Et si, ensuite, il s'est rangé sous l'évangile de Louis XVIII, c'est que lui aussi s'est approché trop près du « foyer d'intrigues » du parti royaliste qui ne voulait pas du fils de Louis XVI, surtout depuis qu'il avait été démonétisé par sa mort civile.

Digitized by Google

la substitution d'un enfant à Louis XVII au Temple. A part cela, le véritable rôle de Frotté n'est pas non plus définitivement éclairci, malgré la publication, fort incomplète d'ailleurs, de M. de la Sicotière, et il subsiste encore bien des obscurités dans sa vie, obscurités que le problème de Louis XVII expliquerait mieux que la remarque faite par M. Daudet que Frotté salua le comte de Provence comme successeur de Louis XVII. La chose, tout de même, n'est pas aussi simple que M. Daudet se l'imagine.

Ainsi, à propos de Frotté, le *Times* du 8 décembre 1838 a publié le témoignage suivant :

« A Monsieur l'éditeur du *Times* :

« Dans votre feuille d'hier se trouve un long article concernant *les infortunes du Dauphin*...

« Un des principaux agents qui se sont employés pour arracher le Dauphin de la prison du Temple, *fut le comte de Frotté*, général Vendéen, à la famille duquel *je suis allié*, ma sœur ayant épousé son frère. J'ai eu, par conséquent, les moyens de m'assurer que *le comte de Frotté a été le principal instrument de l'évasion du Dauphin* et de sa fuite dans la Vendée, où, quelque temps après, il organisa la guerre si célèbre dans l'histoire de France.

« Napoléon, premier consul, voulant rétablir la paix, négocia sur ce point avec le comte de Frotté, et lui déclara que si le général mettait bas les armes et rendait ainsi la tranquillité à cette portion de pays, il lui accordait un sauf-conduit pour aller résider où bon lui semblerait. Cette proposition fut agréée par M. de Frotté, qui choisit Paris pour lieu de résidence. Sur sa route vers cette ville, néan-

Digitized by Google

moins, en approchant de Verneuil, avec son sauf-conduit à la main, le général fut brusquement arrêté, puis barbarement et traîtreusement fusillé. Je défie qui que ce soit de contredire ce fait. Maintenant, pourquoi le chef du pouvoir d'alors en France commit-il un acte si contraire au droit des gens, à la justice et à l'humanité, si ce n'est parce que le général de Frotté connaissait le lieu où le Dauphin était caché, et parce qu'il importait à la police de Bonaparte de détruire le moindre vestige d'une existence si dangereuse pour l'exécution de ses desseins?...

« Je suis, etc.

« Baron T. DE THIERRY.

« 4, Cleveland Square St-James. »

« Londres, 4 décembre 1838. »

Je le répète, tout n'est pas aussi simple que M. Daudet l'insinue...

De Frotté lui-même, par exemple, on a la preuve qu'il était au courant de la substitution d'un enfant à Louis XVII au Temple et il avait parfaitement saisi la genèse de l'évasion avant même que le rideau n'était tombé sur le dernier acte de ce drame. Frotté avait eu des entrevues avec « un des plus prépondérants des quatorze députés » qui chercha à le détourner de la pensée de sauver Louis XVII en en dépeignant, avec une exagération évidente, le mauvais état de santé, tant on aurait, sous Robespierre, « dénaturé le physyque et le moral de ce malheureux enfant ». Or, le comte de Frotté, dans une lettre à Mme Atkyns, datée du 16 mars 1795, rendit compte à cette généreuse femme de ces con

Digitized by Google

versations décourageantes, dont il était cependant, et avec raison, le premier à se méfier, car il écrit :

« D'après ces détails *si je n'ai pas été trompé*, l'histoire de cette conversation sur les dispositions du général Canclaux, sur le troc qu'on a fait de l'enfant, etc., etc., tout cela sont des contes, *ou la Convention veut faire périr l'enfant qu'elle a mis à la place du jeune Roi, pour se réserver la ressource de faire croire que ce dernier n'est pas le véritable et n'est que supposé. L'avenir nous développera tout cela.* » (1)

En effet, la Convention et l'avenir ont « développé tout cela », en créant pour Louis XVII la mort civile par la mort réelle du substitué, c'est-à-dire de l'enfant que la Convention « a mis à la place du jeune Roi » !...

Quant à Mme Atkyns, dans les intrigues, les croisements d'intérêts et d'ambitions, qui l'entourèrent, elle a été, la chose n'est pas douteuse, dupée et exploitée.

Le beau livre que M. Frédéric Barbey a consacré à Mme Atkyns prouve bien toutes ces intrigues et il démontre aussi l'authenticité des lettres de Laurent d'où il résulte que l'enfant décédé au Temple était un substitué. Et ce fait est confirmé par le témoignage autographe de Sénar publié par M. Henri Provins.

Pour en revenir à M. Daudet, qui nous parle de Charette, Froté, Puisaye et de leurs lieutenants, en omettant à leur sujet bien des choses urgentes à dire, pourquoi ne raconte-t-il pas, par exemple, certain témoignage de M. Amédée de Béjarry, fils du négo-

(1) *Revue des Questions Historiques*, n° du 1er octobre 1882, p. 578.

Digitized by Google

ciateur de Charette à la Jaunaye, qui, tout en admettant pour sa part que Louis XVII est mort au Temple, ajoute cependant: « Quelques chefs vendéens avaient conclu que Louis XVII n'était pas mort, et ils l'ont cru fermement jusqu'à la fin de leur existence. » (1)

Ces « quelques chefs vendéens » forment, me semble-t-il, des exceptions à « tous les royalistes sans exception » dont nous entretient M. Ernest Daudet... de même qu'y forment exception les généraux qui envoyèrent, comme je l'ai déjà dit plus haut, des courriers au comte de Provence pour lui annoncer l'évasion de son neveu.

Pour Charette lui-même, il y a des réserves à faire. Sinon, le prince de Valori, qui fut pendant de longues années le représentant de Don Carlos et qui connaissait fort bien tout ce monde-là, n'aurait pu citer le nom de Charette dans la lettre de protestation contre l'acceptation du cœur de l'enfant substitué au Temple comme étant le cœur du véritable Louis XVII, lettres dont j'ai déjà transcrit les passages essentiels dans ma réponse à M. Montorgueil. (2)

Cette lettre du prince de Valori prouve qu'un descendant direct du général Charette, négociateur de la paix de la Jaunaye, l'un de ceux qui finalement se rangèrent à la nécessité politique de reconnaître le comte de Provence comme Louis XVIII, à la nécessité de prévenir l'anarchie monarchique par les troubles qu'aurait entraînés une régence, ne crut nullement pour cela à la mort de Louis XVII au

(1) *Histoire de la Vendée, d'après des documents nouveaux et inédits*, par M. l'abbé Deniau, etc., Angers, Lachèze et Dolbeau, Briand et Hervé ; Le Voide, chez l'auteur, s. d., t. V, p. 45.

(2) Voir p. 43 de ce volume, note 1.

Digitized by Google

Temple ! Aussi, le baron de Charette n'osa-t-il, pas plus que les autres personnages cités, démentir le prince de Valori.

Il me serait facile de transcrire bien d'autres témoignages pour prouver que dans la famille de Charette on savait, tout aussi bien que dans la famille de Bourbon et dans la famille d'Orléans elle-même, que Louis XVII avait survécu à la prison du Temple.

J'ai dit que « dans la famille de Bourbon et dans la famille d'Orléans elle-même » on connaissait l'évasion de Louis XVII. Je pourrais en citer de nombreux témoignages. En voici toujours deux : Le prince Ferdinand, maintenant tsar de Bulgarie, qui, par sa mère, la princesse Clémentine de Saxe-Cobourg-Gotha, est le petit-fils de Louis-Philippe, et dont la première femme, décédée il y a quelques années, était la propre petite-fille de Charles X, a déclaré à une Grande-Duchesse, l'une des princesses les plus éclairées en Europe, qui me l'a répété, que « toute la famille royale des Bourbons a parfaitement su que Louis XVII n'était pas mort au Temple » !

Le prince Ferdinand avait par sa première femme, petite-fille de Charles X, de qui tenir la vérité, car Charles X lui-même avouait l'existence de Louis XVII. Voici, à ce sujet, un témoignage éloquent publié par Suvigny :

« Lié intimement, depuis 1836, avec M. le vicomte de Montchenu, j'avais chaque année, moins celle où il se fractura une jambe, l'avantage de recevoir sa visite, à son passage à Lyon. Au sortir de chez moi, il allait presque toujours offrir un témoignage de son affectueux souvenir à un vieil ami, Mgr l'archevêque d'Amasie, qui ne le niera pas, et qui, le voyant

Digitized by Google

entrer, lui disait aussitôt : « Donnez-moi vite des nouvelles de Louis XVII. »

« Dans nos causeries intimes, pendant plusieurs années, et à plusieurs reprises, M. de Montchenu m'a raconté le fait suivant : « Aussitôt après la mort de Louis XVIII, dit M. le vicomte, Monsieur — le comte d'Artois — qui déjà, à nos yeux, était Charles X, nous manda auprès de lui, le comte de Bruges et moi. « Messieurs, nous dit-il, dans la circonstance délicate où je me trouve, j'ai éprouvé le besoin de prendre conseil de deux loyaux et anciens serviteurs comme vous. La mort si regrettable de mon frère, en laissant le trône vacant, me place dans une pénible alternative : d'un côté, la France ne voit que moi, n'attend que moi; d'un autre, je ne puis vous le cacher, « le fils de l'infortuné Louis XVI existe. » — Cette parole, dit le vicomte de Montchenu, fut pour de Bruges et pour moi comme un coup de foudre. — « C'est lui, continua Charles X, à qui notre émotion n'avait pu échapper, « c'est lui que le droit de succession appelle au trône; » mais, en voulant l'y faire monter, n'est-il pas à craindre qu'une telle détermination, toute pleine d'équité qu'elle est, ne lui devienne funeste et à nous tous ? Le parti royaliste va se diviser; la guerre civile peut éclater : les libéraux, dont les progrès sont chaque jour plus effrayants, ne manqueront pas de fomenter la discorde pour renverser le trône ou le ravir à la branche aînée; que deviendrait alors l'héritier légitime ? En voulant lui rendre la couronne, elle peut se briser sur sa tête, et plonger la France dans de nouveaux malheurs. Ne vaut-il pas mieux laisser les choses suivre leur cours tel qu'il a été ostensible jusqu'ici ? Le repos de

Digitized by Google

la France est garanti, et la succession est assurée par la présence de mon petit-fils. »

« Altesse Royale, répondîmes-nous, sans avoir pu nous concerter, en rendant le trône à qui il appartient, vous ferez un grand acte de justice; et c'est la justice qui sauve les empires. » Le lendemain, nous apprîmes que de plus hautes influences avaient prévalu sur notre conseil. »

« Voilà, monsieur le rédacteur, ce dont je puis attester la vérité devant Dieu et devant les hommes.

« Je ne dirai pas les regrets que plus tard la famille royale éprouva de n'avoir pas reconnu, dans le temps, le fils de Louis XVI, le seul héritier légitime; quand une fois on s'est fourvoyé et que chaque jour, ajoutant au nombre des pas égarés, a rendu le retour difficile, il en coûte de revenir en arrière !!! On aimerait mieux voir périr la justice, si cette justice éternelle pouvait périr...

« Périsse la France! périsse la patrie! plutôt qu'un pareil retour à la justice. Un vœu aussi impie fermente dans plus d'un cœur ténébreux. Mais il ne sera pas accompli; et tout ce qui porte un cœur catholique, un cœur français, ne tardera pas longtemps encore à comprendre que c'est la justice qui est le fondement et le salut des empires.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« NICOD,

« Curé de la Croix-Rousse de Lyon.

« La Croix-Rousse, le 7 mai 1850. » (1)

(1) *La Restauration convaincue d'hypocrisie, de mensonge et d'usurpation*, etc., par J. SUVIGNY, etc., pp. 184-186.

Digitized by Google

Il est un fait indéniable, c'est que Mgr Tharin, évêque de Strasbourg, qui devint, en 1827, précepteur du comte de Chambord, alors duc de Bordeaux, apprit à la cour même de Charles X l'évasion de Louis XVII ! Et cette conviction, il la garda jusqu'à la fin de sa vie. C'est avec raison que le chanoine honoraire De la Haye, ancien secrétaire général de l'évêché de Strasbourg, écrivit à ce sujet, dans une lettre adressée de Verberie, Oise, 2 octobre 1850, à *L'Univers* :

« Non seulement Mgr Tharin a cru que l'orphelin du Temple a été sauvé, mais cette croyance, qu'il a conservée jusqu'à sa dernière heure, j'affirme, moi, qui eus l'honneur d'être son secrétaire, et pour qui, je ne crains pas de le dire, il n'avait rien de caché, j'affirme que c'est à la cour même et en faisant l'éducation du duc de Bordeaux qu'elle lui est venue. » Il y a plus; bien qu'il ait prétexté sa mauvaise santé pour s'éloigner de son royal élève, qu'il aimait beaucoup et qui lui était très attaché, « le véritable motif de sa retraite fut la conviction où il était que le refus qu'avaient fait les Bourbons, et notamment Louis XVIII, de reconnaître le Dauphin, dont ils n'ignoraient pas la conservation, attirerait prochainement sur cette famille et sur la France entière les plus grands malheurs. » Or, pour tous ceux qui ont connu Mgr Tharin, son opinion est d'un très grand poids. Un homme d'un caractère aussi élevé et d'un mérite aussi éminent n'a pas cru, sans y être déterminé par les plus puissants motifs, à l'existence du fils de Louis XVI. »

L'auteur de cette lettre ajoute :

« Cette opinion, d'ailleurs, et personne ne le con-

Digitized by Google

teste, fut, avant 1830, celle de la Grande-Aumônerie et des seigneurs les plus en crédit à la cour; » (1) et un témoignage, que je ne crains pas de rapporter ici, me semble la preuve que la famille royale elle-même partageait à cette époque, si toutefois elle ne la partage pas encore, cette croyance, qui a toujours compté un si grand nombre de partisans dans toutes les classes de la société.

« En 1833, j'eus l'honneur de voir, à Fribourg, en Suisse, un de ces hommes que tous les partis vénèrent, qui n'en était pas moins un chaud partisan de Louis XVII, M. le marquis de Nicolaï, beau-frère de M. le duc de Lévi, dont on connaît le noble et admirable dévoûment à la personne de Mgr le duc de Bordeaux. Mme de Nicolaï faisait alors ses préparatifs de départ pour aller remplacer à Prague, où se trouvait la famille royale, madame de Gontaut, en qualité de gouvernante de Mademoiselle, sœur du duc de Bordeaux. Sachant que madame la marquise partageait toutes les idées de son mari sur l'existence du Dauphin, je me permis de demander à M. de Nicolaï si leur croyance à Louis XVII était connue à Prague. M. le marquis m'assura qu'on ne l'ignorait

(1) Ainsi que le constate, d'autre part, Rohrbacher dans son *Histoire Universelle de l'Eglise* :

« Il régnait parmi les sommités du clergé et *des royalistes* une étrange superstition de légitimisme. Des évêques, des aumôniers du roi, *des nobles illustres regardaient Charles X comme un usurpateur* tel de ses chapelains, que nous avons connu, ne le nommait plus dans le canon de la messe. L'évêque Tharin, précepteur du duc de Bordeaux, passait pour être dans les mêmes sentiments. »

Pourquoi donc M. Ernest Daudet a-t-il peur de communiquer à ses lecteurs cette ... « superstition » ?! et pourquoi tente-t-il si antihistoriquement à leur insinuer que « tous les royalistes sans exception » crurent à la mort de Louis XVII au Temple ?! Ignorance ou mauvaise foi ?... L'un ou l'autre, ou les deux à la fois ?

Digitized by Google

pas du tout. Je lui témoignai alors toute ma surprise du choix qu'avait fait la famille royale de madame de Nicolaï pour remplacer madame de Gontaut. Voulez-vous savoir, monsieur le rédacteur, quelle fut la réponse de M. de Nicolaï; je la livre textuellement à votre appréciation :

« Monsieur l'abbé, la famille royale croit aussi forte-« ment que vous et moi à l'existence de Louis XVII ». (1)

La « famille royale » ne fait-elle pas, elle aussi, exception à « tous les royalistes sans exception » imaginés par M. Daudet ? !

Pour en revenir à la famille d'Orléans, en 1831, la princesse Marie d'Orléans, après une leçon de Mme Pleyel, se promenant à travers les salons du château de Neuilly avec son professeur, lui dit, en parlant du Dauphin que Mme Pleyel croyait « mort à la suite de mauvais traitements » : « Mais il n'est pas mort ! » A ce moment, Mme Mallet, Dame d'honneur, survenant, la Princesse dit à Mme Pleyel : « *Chut*, pas un mot de ce que je viens de vous dire. » (2)

Peut-être, tout de même, la famille d'Orléans est-elle, elle aussi, une famille royaliste et elle donne, hélas, un fameux démenti aux folles conceptions de son défenseur le plus ardent et le plus minablement armé !

Autre témoignage infirmant la thèse de mon honorable adversaire. Je le trouve dans le numéro du 20 mai 1907 de *La Vendée historique* — une publica-

(1) *La Restauration convaincue d'hypocrisie, de mensonge et d'usurpation*, etc., par J. Suvigny, etc., pp. 170-171.

(2) *M. J.-C.-Alfred Prost et la Question Louis XVII*, par Otto Friedrichs, Paris, Daragon, 1906, p. 20.

Digitized by Google

tion très estimée que M. Ernest Daudet devrait cependant connaître. C'est parmi les intéressantes Éphémérides de cette revue que je relève la notice suivante se rapportant à la date du 16 février 1850 :

« A Luçon, mort du chevalier Louis-Marie Chantreau de la Jouberdrie, brave Vendéen qui, après les déroutes d'outre-Loire, était resté à faire le coup de feu parmi les Chouans de Bretagne. Le chevalier de Chantreau avait été mêlé aux intrigues préliminaires de la pacification de la Jaunaye ; il en avait conclu qu'une comédie s'était jouée autour du petit Roi enfermé au Temple, et les *Souvenirs vendéens* d'Amédée de Béjarry nous apprennent qu'il « est mort convaincu que Louis XVII pourrait être encore vivant ».

Voilà comment, selon la « compétence » frelatée de M. Ernest Daudet, « tous les royalistes sans exception » crurent à la mort de Louis XVII au Temple !

Pourquoi mon très honorable adversaire n'avoue-t-il pas que l'existence de Louis XVII trouva tant de créance en pays Vendéen et Breton — et cela malgré les adhésions des émigrés et des généraux vendéens, dont argue M. Daudet, et que cependant leurs compagnons d'armes ou leurs descendants devaient mieux connaître et pouvaient mieux juger ! — que lors du soulèvement autour de la duchesse de Berry, en 1831, dans ce territoire qui, de la rive gauche de la Loire, s'étend jusqu'au delà de Fontenay et de Luçon, de nombreux fidèles royalistes se demandèrent si l'on allait se battre pour Charles X, Henri V, ou... pour Louis XVII ! (1)

(1) Voir les *Récits et Souvenirs de famille. S. A. R. Madame Duchesse de Berry et ses amis*, 1832, par le Vte Sioc 'han de Kersabiec, Rennes Vatar, 1895, p. 73.

Digitized by Google

Je demande, ce qu'avec M. Ernest Daudet l'on doit demander à chaque tournant de phrase : est-il loyal de dissimuler à ses lecteurs des faits et des témoignages aussi significatifs ? !

J'ai connu la comtesse de Kerstrat, petite-fille du célèbre chef vendéen Cathelineau, sœur du général de Cathelineau décédé il y a une douzaine d'années. Elle m'a dit elle-même, en présence d'une amie commune qui me présenta à elle, la comtesse de Courte, née marquise Riario Sforza, qu'elle a été « élevée » dans la famille de La Rochejaquelein et... dans la croyance à l'évasion et à la survie de Louis XVII ! (1)

Ce témoignage confirme celui de l'avocat Bérard de Pontlieue écrivant de « Le Mans ce 21 mai 1851 » à Gruau de la Barre :

« J'ai vu aussi plusieurs fois le Général de la Rochejaquelein qui m'a affirmé plusieurs fois aussi qu'il avait des preuves personnelles de la sortie du Dauphin du Temple : que c'était un fait hors de doute.

« Mr de la Roche-Aymon, pair de France, m'a affirmé la même chose ! » (2)

Parmi les croyants à l'idendité de « Naundorff » avec Louis XVII — ce qui inclue nécessairement la conviction de l'évasion — on peut aussi citer bien

(1) Voir aussi, au sujet de la croyance de la famille de La Rochejaquelein à la survie de Louis XVII, les *Mémoires de Madame la Duchesse de Gontaut, Gouvernante des Enfants de France pendant la Restauration* (1773-1836), Paris, Plon, 1891, p. 379.

La duchesse de Gontaut fait ailleurs ce significatif aveu :

« J'ai été trop souvent et familièrement admise aux entretiens intimes de la famille royale pendant l'émigration et pendant la Restauration, pour penser, même après la mort de tous, à divulguer aucun des entretiens dont peut-être je conserve encore le souvenir. » (*Ibidem*, p. 240.)

(2) Copie prise sur la lettre originale.

Digitized by Google

des noms royalistes par excellence : le duc de Chevreuse, des membres de la famille de Montmorency, la célèbre comtesse de Choiseul-Gouffier, le général-marquis de la Roche-Aymon et bien d'autres.

Au sujet du marquis de la Roche-Aymon, voici ce que Xavier Laprade se déclarait « prêt à attester sous la foi du serment » au procès de 1851, où l'on prit la précaution de ne pas admettre de témoins :

« A mon retour de Paris, j'eus l'occasion de voir un grand nombre de personnes et de causer avec elles de cette grave affaire; je n'en citerai que quelques-unes. Mon voyage en Prusse intéressa particulièrement M. le Marquis de la Roche-Aymon, Lieutenant-général et pair de France : il avait habité ce pays et longtemps servi dans l'armée prussienne. En 1810, il était Colonel du régiment des Hussards noirs, dit Hussards de la mort. Il se trouvait en garnison à Berlin : il connaissait très intimement M. Lecoq, qui lui confia à cet époque que le Dauphin existait, et qu'il vivait en Prusse sous un nom supposé. La coïncidence de cette confidence avec l'histoire de Naundorff était pour M. de la Roche-Aymon une preuve éclatante de conviction. » (1)

Ce témoignage a été confirmé par l'abbé Jean-Baptiste Laprade, frère de Xavier. Voir notamment *La Légitimité* du 1er juin 1884.

Au reste, le marquis de la Roche-Aymon devint dès lors un ami très dévoué et très actif du Proscrit, car il soutint, autant qu'il dépendait de lui, en sa qualité de Pair de France, les pétitions que le Prétendant envoya de son exil pour protester contre le déni de

(1) *En Politique point de Justice*, etc. [par GRUAU DE LA BARRE], etc., p. 240.

Digitized by Google

justice dont on l'avait « judiciairement » assassiné... en empêchant son procès en revendication d'état.

Pourquoi M. Ernest Daudet ne dit-il rien de tout cela? Pourquoi laisse-t-il tout cela entouré de si partiales ténèbres, plutôt que de tenter au moins d'expliquer comment des faits aussi extraordinaires ont pu se produire ; comment des croyances aussi... absurdes ont pu rester enracinées dans les familles royalistes les plus réputées pour leur fidélité au principe légitimiste, s'il est vrai que Louis XVII est mort au Temple !

Mon honorable adversaire invoque aussi le nom de la duchesse de Tourzel. Pourquoi ne dit-il pas que Mme de Tourzel ne paraît pas avoir été absolument convaincue de la mort de Louis XVII au Temple; que sa fille, Pauline, si intimement mêlée à la vie de la famille royale, amie d'enfance et confidente de la duchesse d'Angoulême, sœur de Louis XVII, était même très convaincue de la survivance du Dauphin? Pourquoi M. Daudet feint-il d'ignorer les redoutables témoignages qui le prouvent? Ainsi, voici par exemple ce que je lis dans le témoignage de Blanche de Béarn, Sœur Vincent, petite-fille de la comtesse de Béarn, née Pauline de Tourzel :

« Mon père et bien d'autres personnages de l'entourage royal m'ont répété souvent que Naundorff avait demandé à être reçu, faisant précéder sa prière de rappel de souvenirs d'enfance que lui seul était à même de préciser, mais que Madame Royale ne put jamais le voir ; le duc d'Angoulême et l'entourage du Roi l'en empêchèrent. Nous questionnions beaucoup mon père, qui n'aimait pas à nous trop parler de ces détails, à cause de la politique et de sa situation

Digitized by Google

d'ambassadeur, puis de sénateur sous l'Empire, craignant les indiscrétions de ses enfants, ardents royalistes. De temps à autre, il nous rapportait quelques anecdotes de la vie de sa mère, qui, enfant, partageait les jeux et les leçons de Madame Royale, comme du Dauphin; elle était bien convaincue que Louis XVII n'était pas mort, mais qu'il avait été soustrait au Temple et remplacé par un autre enfant. » (1)

Il est donc bien certain que dans la famille de Tourzel on n'envisageait pas avec toute la loyauté et toute la noblesse voulues le problème du Temple. On n'ignorait pas — et on se l'avouait *in petto* — que Louis XVII s'était évadé et avait survécu. Mais « le siège » était fait. Mme de Tourzel avait reçu de Louis XVIII le titre de Duchesse. L'ex-comte de Provence avait ainsi acheté, indirectement du moins, son silence et sa complicité. Ensuite, Pauline de Tourzel avait épousé le comte de Béarn, qui nageait entre les deux eaux bonapartiste et orléaniste ou qui, en terre ferme, sur le plancher des vaches, avait la chèvre et le chou à ménager... En sa qualité d'ambassadeur, il craignait pour sa situation et avait peur de ses enfants, trop ardents royalistes ! Et voilà comment il faut un siècle pour connaître enfin la vérité par le témoignage direct d'un de ces enfants terribles ! vérité dont on se doutait d'ailleurs, mais qui n'était point jusque-là suffisamment prouvée. (2) Voilà comment sombrent dans des compétitions d'intérêts et d'honneurs... l'honneur et les traditions d'une famille essentiellement royaliste et légitimiste ! Et dans

(1) *L'Evasion de Louis XVII*, par H. DE GRANDVELLE, etc., p. 20.
(2) Voyez cependant le témoignage du prince de Béarn, petit-fils de Pauline de Tourzel, dans *La Légitimité* du 16 octobre 1893.

Digitized by Google

tant d'autres familles royalistes qui n'ont pas cette belle et fière devise : « Plus d'honneur que d'honneurs ! » s'est produite une décomposition morale semblable : on fermait les yeux sur la vérité parce que la reconnaître et la proclamer n'avançait en rien les petites affaires ni les petites vanités — au contraire ! Et c'est ainsi que l'intérêt, l'injustice et la lâcheté dominent le monde...

Que M. Daudet, plutôt que de louvoyer si lamentablement, réponde donc enfin avec courage et loyauté ; qu'il réfute, s'il le peut, le témoignage de la petite-fille de Pauline de Tourzel. Ce témoignage est publié depuis plusieurs années déjà. Au lieu d'y répondre, M. Daudet feint de l'ignorer et préfère essayer de jeter de la poudre aux yeux de ses lecteurs par des phrases qu'il s'imagine habiles et que l'on reconnaît être sans consistance, sans logique et sans vérité aussitôt qu'on les scrute d'un peu près...

Mon adversaire — auquel, par cliché conventionnel, s'applique l'épithète d' « honorable » — continue ainsi en une ignorance ou en une partiale méconnaissance de plus en plus complète des vérités historiques les mieux démontrées et les plus certaines :

Quant à Madame Royale, la sœur du petit dauphin, la future duchesse d'Angoulême, elle doute si peu de la mort de son frère et de la légitimité des droits de son oncle à la couronne que, à peine sortie du Temple et en route pour Vienne, elle lui écrit une lettre admirable, lettre de soumission et de tendresse filiale, datée de Fuëssen, dans le Tyrol, et dont, pour finir, il me suffira de citer ici la première phrase : « Sire, j'attends avec impatience les ordres que mon roi et mon oncle voudra bien me donner sur ma conduite future. »

Digitized by Google

Vraiment! Madame Royale « doute si peu de la mort de son frère et de la légitimité des droits de son oncle à la couronne que, à peine sortie du Temple et en route pour Vienne, elle lui écrit une lettre admirable, lettre de soumission et de tendresse filiale » ! Ce que je trouve « admirable », ce n'est pas cette lettre ; c'est l'astucieuse adresse avec laquelle M. Ernest Daudet essaie de donner le change. Comme toujours sa logique et, ce qui pis est, sa bonne foi sont en défaut.

En effet, que prouve-t-elle, cette lettre « admirable » de Madame Royale ? Tout au plus que, « à peine sortie du Temple », elle croyait que son frère, qu'elle n'avait plus revu depuis le 7 octobre 1793, y avait succombé quelques mois auparavant. Et après ? Après, pourquoi M. Ernest Daudet, qui a le devoir d'instruire ses lecteurs et non de les induire sciemment en erreur, ne leur dit-il pas que deux ans après Madame Royale était fort peu certaine de la mort de son frère au Temple; que son doute devint ensuite une certitude assez intense pour se condenser en des aveux aussi nets et formels que possible ? !

Ainsi, quand il est question, en décembre 1798, du faux dauphin Hervagault, alors détenu à Châlons, le secrétaire de Madame Royale, le cardinal de La Fare, écrit, au nom de la Princesse, au Père Trappiste de l'Estrange une lettre que M. Lenôtre signala récemment en ces termes :

« La lettre qu'il (le cardinal de La Fare) écrivit au Père de l'Estrange est des plus significatives. Il dit d'abord l'étonnement et l'émotion de la jeune princesse : il ajoute, je cite textuellement :

Néanmoins le fait est possible...

Digitized by Google

« Néanmoins le fait est possible ! Il est donc avéré qu'en décembre 1798, date de cette lettre, la future duchesse d'Angoulême n'avait pas encore la conviction « absolue » de la mort de son frère au Temple. » (1)

Plus tard, quand, à l'époque de la Restauration, le général comte d'Andigné veut révéler à la sœur de Louis XVII la découverte d'un squelette d'enfant trouvé en 1801 au pied de la tour du Temple, ce même cardinal de La Fare le détourne d'un tel projet en lui répondant :

« ... que Madame la Dauphine était persuadée que son malheureux frère n'était pas mort au Temple, et qu'ainsi nous ne pourrions que renouveler ses douleurs sans la convaincre » ! (2)

Ajoutons les détails biographiques suivants qui ne sont pas sans importance ici : le cardinal de La Fare, archevêque de Sens, est décédé aux Tuileries le 10 décembre 1829. En 1799, il avait négocié le mariage de Marie-Thérèse, sœur de Louis XVII, avec son cousin germain, le duc d'Angoulême. Il fut son premier aumônier, sous la Restauration, après avoir déjà été son confesseur et directeur spirituel avant l'entrée de la famille royale au Temple. Qui donc était mieux que le cardinal de La Fare autorisé et même obligé à pénétrer dans l'intimité de la pensée et de la conscience de Marie-Thérèse ? ! Il est donc impossible en histoire loyale d'écarter le témoignage du cardinal de La Fare.

(1) *Journal de l'Université des Annales*, du 5 février 1908, p. 270.
(2) *Louis XVII*, etc., par A. DE BEAUCHESNE, etc., t. II, p. 356.
Beauchesne avait tiré ce renseignement suggestif des *Mémoires*, alors inédits, du général d'Andigné. Ces *Mémoires du Général d'Andigné* ont été publiés enfin, en 1900-1901, à la librairie Plon. Voir t. II, p. 47 de ces *Mémoires*.

Digitized by Google

Comme l'écrivait M. Joseph Turquan, le cardinal de La Fare « est une des personnes en qui la duchesse d'Angoulême a le plus de confiance, il est tout naturel de croire qu'il n'a pas ignoré sa façon de penser sur un cas si grave ». (1) On ne saurait donc, je le répète, passer devant ce témoignage sans en tenir compte et si, comme M. Ernest Daudet, on passe tout de même, c'est au détriment de la science, de la conscience et de la compétence de l'historien qu'on prétend être...

La comtesse de Montsaulnin, fille du baron de Maistre, écrivit, le 14 mars 1883, à l'abbé Berton, dans une lettre que j'ai vue et lue, que son père, ami intime de la duchesse d'Angoulême, tenait de la Duchesse elle-même l'aveu formel de l'évasion de son frère. (2)

Bien des fois aussi, on a publié le témoignage de Nicolas-Hippolyte Poulain, comte du Fays, déclarant : « La conviction que j'avais de l'existence du fils de Louis XVI, me porta, en 1815 et 1816, à m'adresser à Mme la Dauphine pour lui parler de son frère; elle me répondit : *qu'elle n'avait point la certitude de sa mort au Temple*, mais qu'elle ne savait point ce qu'il était devenu. » (3)

(1) *Du nouveau sur Louis XVII. Solution du problème*, par JOSEPH TURQUAN, Paris, Emile-Paul, 1907, pp. 79-80.

Voir aussi *Autour d'un Problème. Réfutation du Livre de M. Joseph Turquan sur Louis XVII*, par OTTO FRIEDRICHS, Paris, Daragon, 1907, p. 107.

(2) Voir *La Légitimité* du 22 juin 1884.

(3) *La Justice* du 21 mars 1835.

Le Véritable Duc de Normandie ou Réfutation de bien des Impostures (IVe Livraison, octobre 1835).

A remarquer que ces deux publications ont inséré le témoignage en question du vivant de Mme la Dauphine. Ajoutons que le comte du Fays aurait témoigné au procès de 1836, si on n'avait pas eu soin

Digitized by Google

Par quel sentiment de bassesse M. Ernest Daudet est-il donc empêché de faire la moindre allusion à ces témoignages qui prouvent que la « lettre admirable » si bizarrément invoquée, lettre qui fut écrite alors que la sœur de Louis XVII était « à peine sortie du Temple », ne... prouve rien ? ! Cette lettre d'une jeune fille de dix-sept à dix-huit ans ne saurait la lier pour l'avenir. M. Daudet est-il incapable de comprendre cette vérité simple ?... En prétendant emprisonner à perpétuité la science et la conscience de la duchesse d'Angoulême dans cette lettre de jeunesse, M. Daudet émet une prétention d'un ridicule achevé. En tout cas, Madame Royale a su *après cette lettre* que son frère n'était pas mort au Temple. Elle en a fait plus d'une fois l'aveu net et formel. Et ce sont ces aveux qui seuls peuvent en logique et en justice compter devant l'Histoire. N'est-ce pas l'évidence de l'évidence ? !... Mais n'oublions pas que M. Ernest Daudet a l'entendement obnubilé par la fascination de la Coupole...

Quoi qu'il en soit, ces preuves — et je pourrais en citer d'autres — que Madame Royale, duchesse d'Angoulême, non seulement eut des doutes sur la mort de son frère au Temple, mais savait et avouait positivement qu'il avait survécu à la date officielle de sa mort, je demande une fois de plus à M. Ernest Daudet s'il est loyal de les passer sous un silence complet, sans même y faire la plus légère allusion ? Comment la sœur de Louis XVII aurait-elle pu donner elle-même un si terrible démenti à sa fameuse lettre de soumission écrite à son oncle « à peine sor-

de rendre ce procès impossible par l'expulsion illégale du prétendu Naundorff. Voir sur ce procès les documents publiés dans le *Correspondance intime et inédite de Louis XVII*, etc., t. II, pp. 181-202.

Digitized by Google

tie du Temple », lettre si illogiquement invoquée et si stupidement « admirée » par ce piteux frère de l'admirable Alphonse Daudet, si, *postérieurement à cette lettre*, elle n'avait pas été mieux éclairée sur les mystères du Temple et n'avait eu alors la conviction qu'elle n'a pas hésité à avouer à ses intimes ? !

Pourquoi, d'autre part, M. Daudet ne souffle-t-il pas mot de cette première « admirable lettre » de Madame Royale, lettre écrite par elle avant de quitter le sol de sa patrie, lettre adressée à son oncle Louis XVIII et remise par elle au fidèle Hue ? Dans cette lettre, elle s'exprime de la façon édifiante que voici : « C'est celle dont ils ont fait mourir le père, la mère et la tante qui, à genoux, vous demande et leur grâce et la paix ! » (1)

Eh bien ! et son frère ? Son frère ne lui a donc pas été enlevé par la mort ? « Ils » ne l'ont donc pas « fait périr », lui aussi ? Il n'est donc pas décédé au Temple ? Cela paraît du moins être l'avis de Madame Royale, l'avis intime, l'avis d'avant « les ordres sur sa conduite future », donc l'avis d'avant toute influence et immixtion politiques, dynastiques et matrimoniales, influence et immixtion qui bientôt devaient troubler la conscience de la jeune fille tombant sous la domination, sous la férule politique d'un oncle fourbe et ambitieux. Il est impossible d'admettre que l'omission complète du nom de son frère repose sur un simple oubli. Donc, à ce moment-là, elle ne croit pas que son frère est mort au Temple et, si elle ne le croit pas, c'est qu'elle le sait en vie. C'est une conclusion qui ressort avec une telle force de cette omis-

(1) *Louis XVII*, etc., par M. A. de Beauchesne, etc., t. II, p. 436.

Digitized by Google

sion voulue que... M. Daudet, cachottier à l'excès, veut être seul à admirer cette « admirable lettre » et qu'il se garde bien de la faire connaître à ses lecteurs! Que deviendrait-il aussi avec sa thèse de la mort de Louis XVII au Temple, le pauvre homme, frère de l'Illustre de son nom, l'historien « consciencieux » et « compétent », s'il devait se livrer à une discussion loyale du problème et ne pas soustraire à la connaissance de ses lecteurs tout ce qui peut gêner, contredire et démolir ses idées préconçues et partiales ? !

J'ai parlé tout à l'heure de l'influence et de l'immixtion politiques, dynastiques et matrimoniales qui troublèrent nécessairement la conscience de la jeune Princesse, en l'inféodant irrémédiablement aux vues secrètes de son oncle Louis XVIII. L'astucieux comte de Provence s'y était pris, avec son habileté consommée, de très bonne heure pour circonvenir sa nièce. Je n'en veux pour preuve que ce passage caractéristique d'une lettre écrite de Mitau, le jour même du mariage de Madame Royale avec le duc d'Angoulême, c'est-à-dire le 10 juin 1799 :

« Le Roi, qui s'est fait un devoir de tenir lieu de père à cette adorable Princesse (1), et qui A SU *lui faire désirer et chérir jusqu'au fond de sa prison les nœuds qu'elle forme aujourd'hui...* » (2).

Il lui avait fait accroire, en effet, que ce mariage était voulu par ses parents !

Au reste, il est évident que Louis XVIII n'avait point d'autre mobile de sollicitude pour sa nièce que

(1) La même qu'il avait déjà tenté de déshonorer comme bâtarde en pleine cérémonie du baptême !

(2) *Vie de Marie-Thérèse de France, Fille de Louis XVI*, par ALFRED NETTEMENT, Paris, de Signy et Duhey, et Jeulin, 1843, p. 247.

Digitized by Google

celui de la faire servir à ses desseins et ambitions politiques. La lettre que je viens de citer ne laisse point de doute là-dessus, car il y est dit ensuite que le roi trouvait dans cette union « tout ce que le sentiment a de plus doux, réuni *à tout ce que la politique peut avoir de plus important* ». (1)

Il y a beaucoup mieux encore, car M. Ernest Daudet a lui-même publié dans son *Histoire de l'Émigration* (longtemps avant qu'il ait cru utile de s'occuper si maladroitement de Louis XVII) cette lettre édifiante de Louis XVIII au chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne auprès du Vatican :

« ... les longs malheurs de ma nièce, son courage, ses vertus ont rassemblé sur elle un intérêt, lui ont valu un amour de la part des Français, *dont il m'est bien essentiel de tirer parti et de me les approprier en la mariant à mon héritier naturel.* » (2)

Ainsi, le doute n'est guère possible : Madame Royale, tombant entre les mains de Louis XVIII, devenait sa créature, sa chose, marchant dans l'orbite de ce roi fourbe, qui n'a jamais poursuivi que son intérêt résolument personnel. Et voilà comment, chez l' « Antigone » de Louis XVIII, destinée, d'après les calculs humains tout au moins, à hériter du trône et à prendre ce beau titre de Reine de France, *si son frère restait démonétisé*, la méconnaissance de ce frère ne pesait pas d'un poids beaucoup plus lourd que chez son inspirateur matrimonial et politique la méconnaissance de son neveu et roi légitime, devenu

(1) *Vie de Marie-Thérèse de France, Fille de Louis XVI*, par ALFRED NETTEMENT, etc., p. 247.
(2) ERNEST DAUDET, *Histoire de l'Emigration pendant la Révolution Française*, etc., t, II, p. 152.

Digitized by Google

« imposteur » de par sa mort civile et de par le jugement de la « puissance intéressée à le déclarer tel » !

Durant l'éventualité du mariage de Madame Royale avec l'archiduc Charles, on s'était rassuré à la Cour de Vérone en pensant que Madame Royale « a trop d'esprit et de sentiment pour ne pas préférer la chance de devenir un jour reine de France à la réalité d'être archiduchesse et vice-reine d'une ou deux marches de Pologne, malgré la dignité qui s'attache au titre retentissant de royaume de Galicie et Lodomérie », comme l'écrivit l'envoyé anglais, lord Macartney à lord Grenville, le 31 janvier 1796. (1)

Il n'y a pas de raison de ne pas croire que cet espoir devait également l'influencer à l'égard de la survie de son frère, d'ailleurs politiquement esoamoté, et c'est bien là l'un des principaux motifs pourquoi Louis XVIII trouva « essentiel de tirer parti » de sa nièce en la mariant au duc d'Angoulême, son héritier. Plus il la rapprochait du trône, plus il l'éloignait de son frère et plus il s'assurait à lui-même la couronne tant convoitée, pour laquelle il avait déjà commis tant de bassesses, tant de lâchetés, tant de crimes... et qui devint pour la sœur de Louis XVII l'équivalent du miroir à alouettes.

Pour être reine un jour, la fille de Louis XVI était parfaitement capable, étant donné son caractère, de sacrifier la majeure partie de l'amour fort médiocre qu'elle avait toujours eu pour son frère. Et ne devait-elle pas beaucoup tenir à ce titre de reine et au trône qui le justifiait pour consentir à le tenir « de l'invasion d'abord, puis du régicide Fouché » ? C'est

(1) *L'Angleterre et l'Emigration Française de 1794 à 1801*, par André Lebon, etc., p. 158.

Digitized by Google

l'avis de Mme Cavaignac, qui ajoute dans ses *Mémoires d'une Inconnue*, en constatant « toute la haine » que la Duchesse laissait voir sur sa figure lors de l'entrée solennelle de Louis XVIII dans Paris : « puisqu'elle aimait tant la couronne, il fallait aimer le pays ». (1)

Par son caractère, par son épouvantable séche-

(1) *Les Mémoires d'une Inconnue publiés sur le manuscrit original* (1780-1816), [par Mme Cavaignac], Paris, Plon, 1894, p. 365.

La comtesse de Boigne rapporte, à propos de l'abolition de la loi salique en Espagne, ces paroles de la fille de Louis XVI qui ne laissent aucun doute sur ses aspirations politiques secrètes et sur le désir qu'elle avait de la couronne, même directement pour elle, si la loi salique n'y avait précisément mis trop bon ordre en France :

« Oui, je crois bien que c'est une mauvaise chose, qui doit déplaire au gouvernement et même à la famille; mais, quant à moi, personnellement, je trouve que le roi d'Espagne a raison et que ce qu'il fait est tout simple. »

Et Mme de Boigne ajoute :

« Mme la Dauphine se serait assez bien accommodée que les filles héritassent des trônes, même de celui de France. » (*a*)

Il n'est donc point de doute que tout au tréfonds secret de son âme la fille de Louis XVI avait grande envie d'être reine et il n'est point de doute, non plus, que la reconnaissance de son frère l'aurait cruellement éloignée de la réalisation de ce beau rêve d'ambition...

A ces considérations se rattache une exclamation étonnante et éloquemment significative faite par la duchesse d'Angoulême à Morel de Saint-Didier, que le prétendu Naundorff avait envoyé à Prague pour obtenir de sa sœur une entrevue de quelques minutes afin d'être reconnu ou démasqué. Cette exclamation trahissait chez la Princesse, à l'égard de son frère, une préoccupation étrange qui s'explique par son rêve d'être reine, par son secret désir de « s'accommoder » à l'occasion de l'ennui d'hériter du trône de France...

En effet, Morel de Saint-Didier ayant déclaré à la Princesse que le Prétendant était décidé à céder ses droits au trône au duc de Bordeaux, « car, » disait-il, étant le principe de la légitimité, moi seul je peux la transmettre », la Princesse riposta : « Il a raison, mais, monsieur, *il est marié* .. et *ses enfans ?* » (*b*)

N'est-elle pas caractéristique, cette préoccupation, et n'est-on pas en droit de conclure qu'elle voyait en son frère un obstacle d'autant plus grand qu'il était... multiplié par « ses enfans » ?!

Il est du reste certain que même dans l'Emigration définitive, où

(*a*) *Récits d'une tante. Mémoires de la Comtesse de Boigne*, etc., t. III pp. 299-300.

(*b*) *Le Dernier Fils de Louis XVI*, par A. Morel de Saint-Didier, Commissaire du Prince en 1834, auprès de S. A. R. Madame Duchesse d'Angoulême, Paris, Goullet, Montmaur, Krabbe, p. 57.

Digitized by Google

resse de cœur, par son orgueil, son envie et sa jalousie et par son ambition de devenir un jour Reine de France, bref par la domination de son oncle qui l'avait fait tomber dans un véritable et ignoble guet-apens matrimonial en lui faisant épouser, sous forme de mari purement nominal, son neveu et héritier, par tout cela s'explique la méconnaissance de Louis XVII déjà tué civilement par le faux acte de décès du 24 prairial an III et renié par la politique intéressée de Louis XVIII. Du triste époux que ce rusé comte de Provence avait donné à sa nièce, la fille de Louis XVI ne pouvait tenir que la couronne de France. La couronne de France était en effet — cela ne saurait plus être un doute pour personne après la lecture du livre de M. Joseph Turquan sur la duchesse d'Angoulême — le seul couronnement

elle fut réléguée depuis 1830, la duchesse d'Angoulême attacha une importance puérile et ridicule à ce titre de reine et de Majesté. Chateaubriand, visitant la Duchesse à Carlsbad et la traitant de *Majesté* raconte : « Pascal a eu raison de mêler la grandeur et la misère de l'homme : qui pourrait croire que Madame la Dauphine comptât pour quelque chose ces titres de reine, de Majesté, qui lui étaient si naturels et dont elle avait connu la vanité ? Eh bien ! le mot de *Majesté* fut pourtant un mot magique ; il rayonna sur le front de la princesse, dont il écarta un moment les nuages... » M. Joseph Turquan, qui cite ce passage significatif des *Mémoires d'outre-tombe* (t. VI, p. 141) dans son remarquable livre sur la duchesse d'Angoulême — je me plais à en reconnaître le mérite après avoir dû remettre en bonne place les élucubrations pseudo-historiques que M. Turquan, dans un livre précédent, avait élaborées contre Louis XVII — ajoute fort justement : « Oui, c'était pour le plaisir de s'entendre appeler « reine », pour jouir un jour de ces tristes éruptions de vanité, que la malheureuse avait fait tant de sacrifices ! » (*a*)

Tant de sacrifices ! y compris celui de son propre frère, dont l'avènement l'aurait obligée à se replier à un rang infime dans la hiérarchie dynastique qui tourne la tête à tant de pauvres simples mortels, à force « d'éruptions de vanité » et d'orgueil et à force aussi de bassesses, de vils abandons de dignité humaine de la part de ceux qui les entourent...

(*a*) *La Dernière Dauphine, Madame Duchesse d'Angoulême* (1778-1851), par Joseph Turquan, etc., p. 391.

Digitized by Google

qu'elle pouvait espérer de ce triste mariage...

Alors, « si j'étais Reine » devint pour elle le seul rêve réalisable, et l'on conçoit que son faible amour pour son frère, déjà démonétisé par la raison d'État et par Louis XVIII, dont Madame Royale dépendait aussi entièrement que honteusement, était un bien faible obstacle à la réalisation de son rêve...

Ainsi l'on ne comprend que trop facilement comment l'infortuné Louis XVII fut d'avance sacrifié et abandonné aux nécessités politiques par sa propre sœur, la « sainte » duchesse d'Angoulême — malgré la science certaine que, de ses propres aveux, faits en des moments d'épanchement entre intimes, elle avait de la survie de son frère.

Louis XVII, pour elle, n'était guère autre chose, en somme, qu'un « condamné politique » et la duchesse d'Angoulême a bien prouvé, à la seconde Restauration, de quelle impitoyable cruauté elle poursuivait les victimes de cette catégorie — même lorsqu'elle n'avait aucun intérêt capital et personnel à le faire. C'est avec infiniment de raison que M. Joseph Turquan signale et blâme chez la Duchesse « cet esprit de vengeance et ce refus systématique de pitié pour les condamnés politiques ». (1) Elle était devenue « l'âme de cette politique de haine » (2) du gouvernement de Louis XVIII, elle qui n'avait point voulu s'entremettre pour la grâce du général de La Bédoyère, elle qui avait férocement exigé l'exécution du glorieux maréchal Ney, elle qui voulut à toute force la mort du comte de La Valette.

(1) *La Dernière Dauphine, Madame Duchesse d'Angoulême* (1778-1851), par JOSEPH TURQUAN, etc., p. 261.
(2) *Ibidem*, p. 269.

Digitized by Google

Joseph Turquan a frappé juste, en découvrant, entre autres tares psychologiques et physiologiques pouvant expliquer la systématique cruauté de la « sainte » Princesse, celle qui s'est développée dans son triste mariage. Voici ce que cet auteur dit à propos du maréchal Ney :

« En scrutant davantage encore son âme, peut-être aurait-elle trouvé aussi un ressentiment d'un autre genre, le même que contre La Bédoyère, l'envie ! Envie pour la virile prestance, pour les talents militaires qu'il avait et que ne possédaient à aucun degré ni son mari, ni aucun homme de sa famille, envie pour sa gloire, pour ses beaux enfants aussi... Là, également, une jalousie intense de femme s'était, sans qu'elle s'en doutât, glissée dans son cœur contre le mari de la « petite Auguié », la fille d'une femme de chambre de sa mère. Qu'on ne dise pas que c'est là une supposition gratuite : tout enfant, n'avait-elle pas été jalouse de la petite Juliette Bernard parce qu'elle s'avisait d'être plus jolie qu'elle ?... Les déceptions de la vie, l'âge, la morosité, le désœuvrement du cœur avaient développé cette fâcheuse tendance, et c'est pour tous ces motifs réunis... qu'elle se montrait impitoyable et voulait qu'on le fût. D'ailleurs, son cœur ne connut jamais cette sensibilité qui pousse à adoucir, en montrant qu'on la partage, la douleur ou la détresse d'autrui, et ajoute un charme touchant à la piété. » (1)

(1) *La Dernière Dauphine, Madame Duchesse d'Angoulême* (1778-1851), par JOSEPH TURQUAN, etc., p. 274.

Pour se faire une idée de l'effrayante cruauté de la duchesse d'Angoulême, il faut lire ces pages qui se rattachent à la mort de M. de La Valette :

« Tous les amis de cet homme excellent cherchaient à le sauver

Digitized by Google

Tout enfant, la fille de Louis XVI avait déjà, comme elle jalousait la future Mme Récamier pour sa beauté,

mais comment ?... M. Pasquier, après avoir visité tous les ministres, acquit la conviction que le malheureux était perdu. « La duchesse d'Angoulême, dit-il chez Mme de Vaudémont, qui était l'âme de ses démarches, pourrait seule intervenir avec succès; une demande présentée par elle ferait taire tous les murmures, elle y trouverait d'ailleurs un moyen assuré de popularité. »

« Mais comment aborder la princesse ?... Et l'exécution devait avoir lieu dans trois jours !

« Louis XVIII, en effet, avait répondu au duc de Richelieu lui demandant la grâce du condamné, que,... « si Madame la duchesse d'Angoulême consentait à dire un mot en ce sens », il la lui accorderait avec empressement. »

« Le duc de Richelieu se rendit donc chez Madame. Il eut beaucoup de peine à lui arracher cette vie humaine, mais il l'obtint; il obtint qu'elle demanderait la grâce au Roi, le lendemain, après le déjeuner.

« Je voudrais pouvoir supprimer le reste pour l'honneur de la duchesse d'Angoulême. Le lendemain, sous l'influence de son entourage, elle changeait d'avis et *trouvait tout simple de manquer à sa parole.* Le duc de Richelieu venant lui rappeler la promesse faite *se heurta à un rocher*... La princesse était gênée par la supériorité de cet homme de cœur et de loyauté *qui connaissait son manque de loyauté et de cœur; aussi raidissait-elle devant lui toutes les épines de son caractère.* De son côté, le duc de Richelieu ne pouvait avoir grande estime pour une femme qui, *à son peu de bonté, joignait peu de respect pour la parole donnée.*

« Cependant l'exécution devait avoir lieu dans trois jours ! Les amis de M. de La Valette ne perdirent pas un instant. Le duc de Raguse, à qui le Roi ne pouvait rien refuser, se chargea de conduire Mme de La Valette auprès de lui. Le général Foy la mena au château, où l'attendait le maréchal. C'était pendant la messe, moment où les âmes chrétiennes doivent être plus portées à la bonté et à la charité. On devait saisir le Roi et la duchesse d'Angoulême à leur sortie de la chapelle et profiter de leurs dispositions compatissantes pour demander la grâce du condamné...

« Louis XVIII cependant sortit de la chapelle. La duchesse d'Angoulême, la Cour le suivaient. La comtesse de La Valette tomba aux pieds du souverain en lui présentant sa pétition. Louis XVIII la prit sans s'arrêter, grommelant ces mots menaçants : « Madame, je ne puis faire autre chose que mon devoir. » Et il poursuivit lourdement sa marche.

« La pauvre femme avait une autre pétition toute prête. Elle voulut la remettre à la duchesse d'Angoulême. *La princesse l'évita par un mouvement violent et un écart, en lui lançant un regard furieux et impossible à peindre.* »

« ... prenant ses animosités diverses pour la justice et ses instincts mauvais pour sa conscience, la princesse croyait que la sévérité était un devoir, et elle pensait faire son devoir en faisant tomber

Digitized by Google

jalousé son frère à cause de l'importance prépondérante de sa situation politique qui faisait qu'il s'at-

toutes les têtes que voulait la réaction. *C'est ainsi, que peu généreuse de sa nature, elle était devenue inhumaine et sanguinaire...*

« On sait le reste : tout le monde connaît le dévouement de Mme de La Valette. Ayant été admise à voir son mari une dernière fois, elle prit ses vêtements, lui donna les siens, ce qui permit au prisonnier de tromper la surveillance de ses gardiens et de gagner la rue... *La colère de la famille royale fut d'autant plus grande que cette évasion romanesque, due à l'amour et au dévouement conjugal, en mettant tout Paris du côté de M. de La Valette, faisait ressortir les sentiments etriqués de ces âmes mesquines. La duchesse d'Angoulême s'en trouvait plus atteinte que les autres : son manque de générosité et d'élévation était cruellement souligné par la générosité et le dévouement de celle qu'elle avait foudroyée du regard, la veille, à sa sortie de la chapelle...*

« La fille de Louis XVI avait une répulsion instinctive pour Mme de La Valette : elle était parente de Joséphine, la femme de « l'usurpateur »... *Pour Ney, cette haine se doublait d'une animosité toute personnelle, et elle avait passé par-dessus tous les sentiments humains pour la satisfaire.* Pour le comte de La Valette, elle oublia que, simple garde nationale en 1792, il avait été parmi les défenseurs des Tuileries au 10 août. Ce sont ces particularités peu connues qui nous laissent voir le fond de l'âme de Madame, et *il est fâcheux de la trouver aussi inaccessible à tout sentiment de générosité....*

« L'insensibilité de la duchesse d'Angoulême, en refusant d'écouter Mme de La Valette, en refusant de la recevoir, avait paru quelque chose de si odieux que les courtisans en eurent quelque honte. Pour laver leur princesse, ils imaginèrent de dire que c'était elle qui avait favorisé l'évasion de l'ancien directeur général des Postes... mais ce n'était qu'un bruit. Et sir Robert Wilson, dont la généreuse initiative parvint à conduire M. de La Valette hors de France, était plus juste appréciateur des membres de la famille royale lorsqu'il écrivait au comte Grey : « Les vertus de Mme de La « Valette et les circonstances intéressantes de la première évasion « extraordinaire de son mari n'avaient fait *que rendre les monstres « plus furieux. » Les monstres... Quels ? Louis XVIII et la duchesse d'Angoulême. C'est un étranger qui parlait ainsi. Qui oserait dire que tout ce qui avait du cœur en France ne pensait pas comme lui ?* (*a*)

C'est cependant à cette même misérable et monstrueuse créature que d'odieux et ridicules thuriféraires, de vils courtisans accordèrent le titre de « sainte » ! Véritable hérésie de la religion de charité et de bonté réelles... Mais la conduite tenue par ce « monstre » dans l'affaire du comte de La Valette prouve bien de quoi au fond elle était capable et, il faut bien le dire, il est ridicule d'opposer la soi-disant bonté et « sainteté » de la duchesse d'Angoulême comme une objection sérieuse contre l'accusation de cruauté commise par elle dans l'affaire de la survie de Louis XVII.

(*a*) *La Dernière Dauphine, Madame Duchesse d'Angoulême*, 1778-1751, par Joseph Turquan, etc., pp. 278-287.

Digitized by Google

tirait tous les regards au détriment de sa sœur, partout où les enfants se montraient en public. Le petit Dauphin, adoré de tous, » faisait fureur » par sa gentillesse. Il enthousiasmait la foule et les cris de « Vive le Dauphin « trouvaient déjà un écho amer dans l'âme hargneuse de la future duchesse d'Angoulême. Et, devant ses secrètes humiliations de femme, qu'elle n'avait su transmuer, dans le creuset de son âme, en indulgence, pitié et bonté, et qui la faisaient désirer le sang pour flatter son besoin de vengeance contre le sort dur dont l'avait frappée et... punie sa soumission aveugle aux volontés de Louis XVIII, elle jalousait le bonheur conjugal, maternel et paternel des autres. Et, de même qu'elle pouvait voir, dans les familles de La Bédoyère et Ney, ce double bonheur qui ne lui avait pas été réservé, ce qui contribuait certainement à la rendre si impitoyable et méchante, on peut penser qu'elle retrouvait dans le bonheur domestique de Louis XVII ce même double motif de haine et de vengeance et de méconnaissance de ses plus élémentaires devoirs envers lui !

M. Daudet, peu scrupuleux de sa nature, M. Daudet, romancier fort conscient et historien sans conscience, se tait systématiquement sur tout cela, et tout cela il n'avait pas le droit de le laisser dans l'ombre : s'il prétend au respect de ses lecteurs, il devrait commencer par les respecter en n'abusant pas indignement de leur bonne foi... Ces dissimulations voulues ont-elles en effet un quelconque rapport avec la vérité historique, avec la conscience et la compétence dont M. Daudet se targue si naïvement au début de son article ? Les preuves et témoignages que nous avons cités plus haut d'aveux faits posté-

Digitized by Google

rieurement à la lettre de Madame Royale, si sottement invoquée par M. Daudet, constituent nécessairement des éléments de discussion qu'on n'a pas le droit d'écarter du débat, si du moins l'on veut un débat loyal. Mais c'est précisément ce que notre honorable adversaire ne veut pas... Il est vrai que, si M. Daudet voulait utiliser ces documents contraires et contrariants, la fameuse « admirable lettre » de Madame Royale ne vaudrait plus, aux yeux de M. Daudet lui-même, une... chiquenaude ! puisque ces documents lui en administrent une d'irréfutable !...

Bref, M. Daudet ignore ou plutôt laisse ignorer... Mais, pour donner le change, il se proclame « historien » avec le même entregent avec lequel le comte de Provence se proclama Louis XVIII... et il déclare sa compétence incontestable ! Elle est tout ce qu'il y a de plus contestable, au contraire, cette compétence de mon adversaire. Mais ce qui ne l'est pas, c'est son manque absolu de bonne foi dans la question Louis XVII, car il sait fort bien qu'il joue sur les mots et les dates et qu'il outrage la confiance que ses lecteurs lui accordent parce qu'il est le frère d'Alphonse Daudet... en faisant état d'une lettre écrite par Madame Royale quand elle était « à peine » sortie du Temple ! et en se taisant totalement et... prudemment sur les preuves de sa conviction contraire quand, postérieurement à la lettre citée, elle se trouva être instruite de la survie de son frère.

M. Ernest Daudet termine son article par ces affirmations qui ne manquent pas non plus d'ignorance et d'audace :

Je m'arrête ici, n'ayant voulu, aujourd'hui, démontrer qu'une chose, c'est que, contrairement à ce que les

Digitized by Google

partisans de la survivance se sont efforcés d'établir, la nouvelle de la mort du petit roi, au moment où elle fut annoncée, ne rencontra pas d'incrédules. Ce n'est pas la seule de leurs affirmations qui mérite un démenti. Il en est d'autres dont, dans mon prochain article, je démontrerai l'invraisemblance et l'inexactitude.

ERNEST DAUDET.

Ainsi, selon mon ineffable adversaire, « la nouvelle de la mort du petit roi, au moment où elle fut annoncée, ne rencontra pas d'incrédules » ! Que dire d'une telle inconscience lorsque le contraire est historiquement et irréfutablement établi ?! Il suffit, pour le prouver, de transcrire ici le rapport suivant, en date du 24 prairial an III (12 juin 1795), rapport qu'on ne saurait d'ailleurs citer trop souvent : « ... dans le quartier du Temple le peuple disait hautement : que les préparatifs faits pour l'enterrement du petit Capet n'étaient qu'une feinte, qu'il n'était pas mort, et qu'on l'avait fait partir et sauver bien loin. » (1)

Voulez-vous une autre preuve que l'évasion, à l'encontre de ce que dit M. Daudet, était connue dès l'époque où elle a été consommée et que, par conséquent, « la nouvelle de la mort du petit roi, au moment où elle fut annoncée », rencontra beaucoup d'incrédules ?! J'ai publié dans *La Question Louis XVII* (édition de *La Plume*, Paris, 1900, p. 63) une estampe parue vers l'époque du décès officiel du fils de Louis XVI et qui prouve nettement son évasion. Elle la prouve même en quelque sorte *officiellement*, car l'on va voir ce que contient *La Gazette Nationale ou le Moniteur Universel* à la date du Tridi

(1) *Tableaux de la Révolution Française*, etc., par ADOLPHE SCHMIDT, etc., t. II, p. 364.

Digitized by Google

23 thermidor, l'an 3 de la République Française une et indivisible. Cette date correspond, en « vieux style », au 10 août 1795. A cette date, le petit prisonnier du Temple était mort depuis plus de deux mois! Or, voici comment s'exprime textuellement *Le Moniteur* au sujet de l'estampe en question, en rendant compte de la séance de la Convention dans laquelle elle fut signalée et expliquée:

Séance du 18 *Thermidor.*

« Un des secrétaires donne lecture d'une lettre, par laquelle le citoyen Treillard, homme de loi à Beaujeu, département du Rhône, dénonce les membres de la Compagnie de Jésus, et une estampe qui court, dit-il, dans Lyon.

« Cette estampe représente un cénotaphe, à côté duquel est un arbrisseau, dont les branches et les feuillages couvrent le monument. Au pied de cet arbrisseau est un serpent qui lève la tête et qui semble vouloir piquer quelque chose. A la simple vue de cette gravure, tout paraît innocent; mais si l'on fait attention au fond blanc, dans les deux côtés du cénotaphe, et au-dessus des branches de l'arbre ou arbrisseau, on remarque très distinctement les figures de Louis XVI, de Marie-Antoinette, du fils et de la fille Capet: le serpent m'a été annoncé comme représentant la Convention nationale qui, dit-on, voudrait et ne peut atteindre le petit Capet...

« Cette lettre est renvoyée au Comité de sûreté générale. »

Cette estampe consacre l'évasion de Louis XVII! Impossible, en effet, d'allégoriser plus nettement l'existence du fils de Louis XVI que par ce céno-

Digitized by Google

taphe — cénotaphe : tombeau *vide*, dit Larousse — et ce serpent : *la Convention qui* voudrait mais *ne peut atteindre le petit Capet !...* Puisque la Convention *voudrait* mais *ne peut* atteindre le petit Capet, c'est que ce dernier, évidemment, n'est plus en son pouvoir. D'autre part, on ne fait pas des efforts pour atteindre un mort. Or, comme un enfant est décédé au Temple sous le vocable du fils de Louis Capet, il devient évident que cet enfant était un substitué, n'ayant rien de commun avec le véritable fils de Louis XVI.

Le cénotaphe paraît bien fixer à cette estampe une date postérieure à la mort officielle du prisonnier du Temple. Mais, supposez même que l'estampe avait circulé un temps plus ou moins considérable avant le décès officiel de « Louis XVII », elle le démontrerait toujours évadé du Temple : hors de l'atteinte de la Convention. Par conséquent, ce n'est pas le véritable Louis XVII qui est mort au Temple, mais un substitué — vérité d'ailleurs si puissamment démontrée par tant d'autres preuves.

Retournez et examinez comme vous voudrez et pourrez cette estampe et son explication quasi officielle, il vous sera impossible d'y lire autre chose que l'évasion de Louis XVII ! C'est en somme l'explication donnée du haut de la tribune même de la Convention et contre laquelle aucune protestation ne s'est élevée !

De quel droit M. Ernest Daudet écarte-t-il ces rapports authentiques de l'époque ? Et où puise-t-il le courage d'une insulte directe à la vérité historique en prononçant qu'au moment du décès la nouvelle « ne rencontra point d'incrédules » ? ! Les preuves

Digitized by Google

du contraire abondent tellement qu'on pourrait les dénombrer comme les œufs en Bretagne : treize à la douzaine !

Ainsi, je pourrais encore citer ici d'autres gravures prouvant l'évasion de Louis XVII, notamment un portrait de l'époque portant l'inscription suivante :

Dieu et le Roi
Vive Louis XVII Roi de France
Veille sur lui, Grand Dieu
qui sauvas son Enfance !

M. Daudet pourra voir la reproduction de l'original sur soie, qui fait partie de ma collection, dans *Le Fils de Louis XVI*, par Léon Bloy. (1)

Je pourrais citer deux variétés d'une imitation de ce portrait avec une inscription tout aussi édifiante, peint par le comte de Novion, et dont l'une a été gravée par le burin de Schleich, l'autre par celui de L.-A. Claessens.

Je pourrais ensuite parler ici également de la médaille de Loos, le célèbre médailleur de la Cour de Prusse, prouvant nettement que dès 1795 on connut en haut lieu, à Berlin, le fait de l'évasion de Louis XVII et qu'on l'enregistra, pour la postérité, dans une ravissante médaille. Je ne veux point allonger ma réponse à M. Daudet en donnant ici toutes les explications qui seraient nécessaires sur la genèse et pour la compréhension de cette médaille. Si M. Daudet avait songé à s'instruire un tantinet dans la question Louis XVII, il aurait depuis longtemps

(1) Paris, *Mercure de France*, MCM, frontispice. La note que j'ai cru devoir consacrer à ce portrait se trouve page 237 du même volume.

Digitized by Google

pu lire toute la dissertation que comporte cette médaille et même pu en voir une reproduction dans *La Question Louis XVII.* (1)

Voilà comment, à en croire mon ineffable adversaire, la nouvelle du décès de Louis XVII « ne rencontra pas d'incrédules » et voilà comment la conscience et la compétence de M. Daudet, tant prônées par lui-même, en... rencontreront au moins autant — et ce n'est pas peu dire...

Cela ne l'empêche d'ailleurs pas d'ajouter avec une tranquille audace qui ne recule devant rien :

« Ce n'est pas la seule de leurs affirmations qui mérite un démenti » !

Et nunc erudimini ! ou plutôt : *Risum teneatis ?*

L'aveuglement, la suffisance, l'entregent de cet homme n'ont-ils pas quelque chose d'ahurissant ? !

Quant au « prochain article » que M. Ernest Daudet nous promet, espérons, sans trop y compter, qu'il jettera, moins que le présent, de la poudre aux yeux de ses lecteurs bénévoles et qu'il démontrera « l'invraisemblance et l'inexactitude » de l'accusation d'ignorance et de mauvaise foi que son article du *Petit Marseillais*, ici commenté, n'a que trop justifiée...

POST-SCRIPTUM

> Il y a une providence pour ceux qui aiment à railler.
>
> HENRY MARET.

Dans la cause de Louis XVII, cette providence s'appelle vraiment trop souvent Ernest Daudet...

(1) Édition de *La Plume*, Paris, 1900, p. 64.

Digitized by Google

Comme Rochefort, Ernest Daudet, en effet, récidive et, de sa part aussi, ce sont toujours les mêmes rengaines, les mêmes ignorances de la question qu'il prétend traiter, le même aveuglement et les mêmes sottises.

M. Daudet a récidivé dans *L'Éclair* des 27 et 28 juillet 1910. Aux sottises relevées dans les articles précédents, M. Ernest Daudet ajoute de délicieux échantillons d'hypocrisie :

...l'irritabilité des partisans de la survivance est telle qu'il suffit qu'on les contredise pour s'exposer à de réelles fureurs qui se traduisent de la part de certains écrivains du parti Naundorffiste en apostrophes véhémentes et souvent injurieuses. Jules Claretie, Anatole France, Maurice Tourneux, Lenôtre, lui-même, bien qu'il croie à la probabilité de l'évasion, moi enfin, nous en savons quelque chose. (1) Menteurs, faussaires, fabricateurs de documents, telles sont les épithètes qui nous ont été libéralement prodiguées parce que nous nous obstinons à douter du bien-fondé des prétentions des Naundorff ou à déclarer, comme je l'ai fait, qu'elles n'ont pour base qu'une imposture.

De MM. Tourneux et Lenôtre, je ne dis rien, n'ayant pas encore eu l'occasion de rompre une lance avec eux. A Jules Claretie et à Anatole France, j'ai reproché d'avoir propagé de véritables et indubitables calomnies contre « Naundorff » ; je les ai très poliment avertis de leurs erreurs... Ils n'ont pas

(1) M. Daudet aurait pu ajouter à sa liste les noms de Chantelauze, Léon de la Sicotière, Pierre Veuillot, Albert Rogat, H. Monin, etc., qui tous se sont rendus coupables de calomnies évidentes et nettement prouvées et qui, pour cette raison, ont mérité des « apostrophes véhémentes »... nullement injurieuses, puisque appliquées à juste titre. Voir à ce sujet la *Correspondance intime et inédite de Louis XVII*, etc., par Otto Friedrichs, etc., t. I, pp. 28, 35-40 et *passim*.

Digitized by Google

compris que leur devoir était de rectifier les fautes commises contre la vérité, ni que les mensonges et erreurs, lorsqu'on ne les répare pas, deviennent des calomnies voulues et dès lors méritent les « apostrophes véhémentes » et quelquefois « injurieuses » : en ce sens que la vérité « injurie » toujours les mensonges et les menteurs... Donc, que M. Daudet le veuille ou non, MM. Jules Claretie et Anatole France ont été de véritables menteurs et de véritables calomniateurs dans la question Louis XVII. Ce sont des « épithètes », trop méritées, hélas, que je leur ai appliquées et que je leur réitère — non pas parce que, comme l'insinue M. Daudet dans son éternel système de déloyauté, ils s'obstinent « à douter du bien-fondé des prétentions des Naundorff », mais parce qu'ils *calomnièrent* le prétendu Naundorff et parce que, bien que dûment avertis, ils n'ont pas eu la loyauté ni le courage de rectifier les calomnies lancées sous leur signature. S'ils avaient simplement fait leur devoir d'honnête homme et d'honnête écrivain, je leur aurais tressé des couronnes de lauriers et de louanges, d'autant plus que j'ai toujours éprouvé une profonde admiration pour leur talent. Mais lorsque talent et renommée ne servent qu'à lancer contre Louis XVII des mensonges néfastes, je n'y suis plus, car c'est abuser indignement du talent et de la renommée que d'abriter derrière ce paravent la calomnie dont on accable un innocent. Voilà pour MM. Jules Claretie et Anatole France. Voir au surplus ci-dessus pages 216 et 220-221 (1).

(1) Dans un article tout récemment paru dans *Le Temps* du 30 septembre 1910, M. Jules Claretie cherche, lui aussi, à donner peu loyalement et peu courageusement le change sur les vrais et trop

Digitized by Google

Quant à M. Ernest Daudet, qui paraît s'étonner — et c'est une fois de plus une étonnante attitude — qu'on l'ait traité de « faussaire et fabricateur de documents », je ne crois pas que ce soient là les termes précis dont je me suis servi pour caractériser quelques-uns de ses procédés d'historien dans la question Louis XVII. Mais le fait est que je l'ai accusé, ainsi que l'ont fait MM. Lanne et Maurevert, non seulement d'avoir purement et simplement calomnié le prétendu Naundorff, mais aussi d'avoir effectivement *falsifié* un texte pour en tirer contre Naundorff une preuve d'imposture... qui se tourne en réalité contre M. Daudet lui-même. De cette infamie, j'accuse M. Daudet encore et toujours — tant qu'il n'aura pas eu la loyauté et le courage d'honorer la vérité en rectifiant le mensonge et le faux. On voudra bien se reporter à la page 221 de ce volume et se rendre compte combien est criminelle et lâche et diabolique la persistance de M. Daudet dans l'erreur commise par lui et dans l'accusation d'imposture

justifiés motifs de notre sévérité envers lui. Il dit, à propos de sonnets raciniens, que croit avoir découverts l'abbé Bonnet : « Ces inventeurs d'inédit, ces orpailleurs de la littérature, sont d'ailleurs intransigeants et féroces dans leur foi. Il ne faut pas plus contester leurs trouvailles *que discuter avec les fervents de la survivance de Louis XVII. On en vient tout de suite aux colères.* » Faut-il vraiment apprendre à M. Claretie que le fait de répandre des calomnies et de ne pas les rectifier lorsqu'on a la preuve que ce sont des calomnies n'a rien de commun avec une « discussion » loyale, qui ne saurait précisément rester calme que tant qu'elle est loyale ? Et comme malheureusement M. Claretie n'a pas été loyal dans la discussion sur Louis XVII, a-t-il le droit de s'étonner qu' « on en vient aux colères » ? M. Claretie ajoute une bonne dose d'hypocrisie à ses calomnies et par là il... n'améliore pas sa réputation fort compromise auprès de tous les gens qui ne se paient pas de mots et qui connaissent les préceptes de Boileau. Ce Boileau appelait chat un chat et il appellerait M. Jules Claretie, en ce qui concerne la question Louis XVII tout au moins, un malhonnête écrivain. Et dans ce que j'en dis il entre plus de mépris que de colère, M. Claretie peut m'en croire...

Digitized by Google

basée sur son erreur. Averti par trois Naundorffistes, M. Daudet a lâchement gardé le silence et n'a rien rectifié, ce qui ne l'empêche pas ensuite de s'étonner qu'on lui applique des épithètes déplaisantes, non pas parce que M. Daudet déclare que les prétentions des « Naundorff », n'ont « pour base qu'une imposture », mais parce qu'il abuse de l'autorité acquise au nom de son frère pour y abriter ses mensonges, ses calomnies et sa propre imposture consistant en une « falsification » de texte faite dans l'intention de nuire à Louis XVII. Ce crime de M. Ernest Daudet est tout ce qu'il y a de plus prouvé, de plus irréfutable.

J'attends que M. Daudet fasse « amende honorable », — mais pour que cela puisse encore être « honorable », M. Daudet a déjà beaucoup trop tardé et s'est beaucoup trop fait tirer les oreilles — avant de lui permettre d'écrire sans protestation une phrase aussi pleine d'hypocrisie que celle-ci :

> ... si leurs défenseurs (les défenseurs des « héritiers du pseudo-prétendant »), répondaient avec un peu plus de modération aux arguments qu'on leur oppose, et s'ils ne mettaient systématiquement en doute la loyauté de leurs contradicteurs.

Une infâme invention et une calomnie imaginée et lancée dans le but d'induire le public en erreur *n'est pas un « argument »*, précisément, et ce pseudo-argument *inventé* et systématiquement propagé par M. Daudet ne permet que trop de mettre « systématiquement en doute la loyauté » de M. Daudet ! Que M. Daudet, tant de fois mis au pied du mur, s'explique donc enfin loyalement sur l'invention calomnieuse publiée par lui contre le prétendu Naundorff ;

Digitized by Google

qu'il nous dise pourquoi il y a persisté, malgré les avertissements de plusieurs écrivains Naundorffistes, pourquoi il n'a pas eu l'élémentaire honnêteté de la rectifier comme il était de son simple élémentaire devoir d'honnête homme de le faire. Mais M. Daudet ne s'expliquera pas : par lâcheté, par intérêt, par manque de loyauté. Libre à lui de se conduire selon cette triple négation du devoir. Seulement il ne lui sied pas, dès lors, d'ajouter à tous ses graves défauts celui de l'hypocrisie consommée dont il fait preuve en essayant de donner le change à ses lecteurs sur le bien-fondé des épithètes « véhémentes », mais nullement « injurieuses », qui l'atteignent à trop juste titre et qui lui resteront brûlantes sur l'épaule, tant qu'il n'aura pas rendu hommage à la vérité outragée par lui.

M. Daudet est un échantillon fort réussi de ces casuistes plus que subtiles et retors dont parle Valbert : « La politique a ses casuistes qui se font fort de prouver au monde que l'agneau avait provoqué le loup, médit de lui et troublé son breuvage » ! C'est par un tour de force semblable que M. Daudet appelle « argument » une invention calomnieuse, signale comme « injurieuses » des épithètes qui ne sont que véhémentes et demande encore, par-dessus le marché, qu'on croie à sa « loyauté », bien qu'il soit coupable de la lâcheté d'avoir laissé subsister, sans aucune rectification, une calomnie abominable, après que trois écrivains Naundorffistes lui eurent prouvé qu'il s'était permis de falsifier sciemment la vérité historique. Nous répondrons toujours avec modération aux « arguments » honnêtes de nos adversaires, mais nous répondrons avec « véhémence » à la calomnie, à la bêtise, à l'ignorance et

Digitized by Google

à la mauvaise foi systématiques et par là criminelles. Que notre ineffable casuiste politique se le dise une fois pour toutes et qu'il médite, au surplus, cette pensée de Louis Fiaux : « Les attaques aux idées peuvent être longtemps vaines si l'on épargne les personnes. »

Je ne suivrai certainement pas les deux derniers articles de M. Daudet pas à pas comme je l'ai fait pour celui ci-dessus réfuté. Cela me conduirait à trop grossir le présent volume et m'obligerait, d'ailleurs, à trop de redites et à de trop longs développements.

Je ne relèverai donc ici, en *post-scriptum*, que l'essentiel de ces dernières élucubrations de mon adversaire. Je ne m'occuperai que de ce qu'il y a de réellement nouveau et imprévu dans ces articles. Et, il n'y a pas à dire, voici par exemple du nouveau :

> Je veux m'en tenir à ce qui me permet de conclure que des dix-sept ou dix-huit faux dauphins qu'on vit surgir en d'autres temps et parmi lesquels il y en eu trois qui firent d'ardents prosélytes, il est le plus invraisemblable de tous. Dans sa personne, dans son langage, il n'y a rien de chevaleresque, rien de français ; on dirait un Allemand épais et lourd, sans esprit comme sans élan. En aucune heure de sa vie, ne se révèle en lui la mentalité d'un Bourbon, ni cet instinct royal qui fait si rarement défaut aux membres des familles qui règnent ou ont régné.

Toute cette tirade prouve, à elle seule, combien M. Daudet a le malheur d'être resté ignorant de la question qu'il a la prétention de traiter. Aussi, juste punition, il éprouve la honte de voir un simple quotidien de langue allemande, d'ailleurs nullement

Digitized by Google

Naundorffiste, lui répondre du tac au tac en soulignant son argumentation copieusement pauvre, inepte et ridicule :

« La démonstration de Daudet n'est donc nullement convaincante, d'autant moins que dans son zèle il dépasse le but et dit, par exemple, que Naundorf n'avait eu rien de français, ni esprit, ni élan, et s'était plutôt conduit comme un Allemand lourd que comme un Français vif. Car l'on pourrait très vite répondre à cela que son père, le véritable Louis XVI, n'était nullement vif, ni remarquablement spirituel, mais tout au contraire le bourgeois le plus ennuyeux et le plus lourd du monde. Il était même un horloger et mécanicien très habile, ce qui pourrait donc aussi parler en faveur de l'horloger Naundorf. Et la mère du Dauphin était elle-même aussi une Allemande, de sorte que pour les manières allemandes et lourdes de Naundorf les deux parents pourraient servir d'explication. Daudet paraît croire qu'un prince français doit nécessairement être un héros courageux et un causeur plein d'esprit, mais si prodigieusement nombreux que cela ne sont les héros et les sages ni dans la maison souveraine des Bourbons ni dans une autre quelconque maison souveraine. Par une telle démonstration, Daudet fait à sa cause plus de tort qu'il ne lui est utile, et il y a probablement bien des gens qui, avec le même droit que Daudet, concluraient juste le contraire ! » (1)

Pour plus complète confusion de la pitoyable argumentation imaginée par M. Daudet, j'ajoute que si la mère de Louis XVII, Marie-Antoinette, était une

1) *Die Zeit* (de Vienne) du 31 juillet 1910.

Digitized by Google

Allemande, sa grand'mère paternelle, la mère de Louis XVI, était elle aussi une... Allemande : la princesse Marie-Josèphe de Saxe ! Le petit Dauphin Louis XVII avait donc au pluriel de qui tenir comme ... Allemand et si, comme tel, il était quelque peu « épais et lourd et sans esprit », il l'était toutefois encore beaucoup moins que M. Ernest Daudet, car jamais il ne lui serait venu à l'idée d'argumenter aussi lourdement et sottement que mon honorable adversaire, peu honorable « faussaire » de l'histoire de la croix de l'abbé Edgeworth...

Après avoir montré combien Louis XVII tenait fatalement et naturellement de l'Allemand, faut-il demander à M. Daudet si, pour lui, Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, sœur de Louis XVII, nièce de Louis XVIII et de Charles X, épouse du duc d'Angoulême, était une Princesse française ? Oui, sans doute, elle l'était. Or, voici ce que Joseph Turquan dit de la duchesse d'Angoulême, dont il signale le manque de pitié en refusant cruellement d'intervenir pour sauver le général de La Bédoyère condamné à mort :

« C'est là un vice de cœur et de caractère dont elle est incapable de se rendre compte, encore plus d'en discerner les causes et de s'en corriger. Elle suit l'impulsion de son humeur sans s'inquiéter de savoir si ce mouvement est bon ou mauvais. N'ayant pas plus songé à regarder dans l'âme des autres que dans la sienne, elle ne peut penser qu'il y ait des femmes meilleures qu'elle : ne lui a-t-on pas dit sur tous les tons qu'elle est la collection vivante de toutes les vertus ? Et c'est pour cela qu'elle n'a ni générosité, ni sociabilité, ni tact, ni amabilité... *Sa nature*,

Digitized by Google

allemande aux trois quarts, a définitivement et depuis longtemps pris le dessus sur une éducation française à peine ébauchée et oubliée depuis son arrivée en Autriche ; son triste mariage et son entourage ont fait le reste. » (1)

En bien, l'éducation française de Louis XVII, de sept ans plus jeune que sa sœur, avait été encore beaucoup moins ébauchée que celle de la « sainte » Duchesse, et Louis XVII avait, encore beaucoup plus longtemps que sa sœur, résidé en Allemagne pour l'y oublier. M. Daudet ne songe pas à reprocher à la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, à la femme de Louis XIX, « reine » de France en exil, sa nature allemande, mais il commet l'incommensurable sottise de vouloir trouver dans la nature plus ou moins allemande de Louis XVII-Naundorff une objection contre les prétentions de ce dernier comme Prince français. C'est le cas de remonter un instant à l'antiquité : *Quos vult Jupiter perdere...*

Mais je me hâte de revenir de l'antiquité pour tenir encore M. Daudet sur la sellette moderne. J'ai donc l'honneur de lui demander s'il considère Louis XVI comme ayant eu la « mentalité d'un Bourbon ». Si, d'accord, pour une fois, avec l'enseignement de l'histoire, M. Daudet répond affirmativement, je lui conseille d'ouvrir la *Correspondance intime et inédite de Louis XVII* pour y découvrir de nombreuses preuves de l'étonnante similitude de mentalité et de nature qui existait entre le prétendu Naundorff et Louis XVI.

(1) *La Dernière Dauphine. Madame Duchesse d'Angoulême* (1778-1851), par JOSEPH TURQUAN, etc., p. 259-260.

Digitized by Google

Je n'en veux citer ici que deux exemples. C'est d'abord le passage d'une lettre intime du prétendant adressée, de « Paris, le 18 avril 1834 », à sa femme, à propos de l'insurrection qui venait d'ensanglanter les rues de Paris :

« Mais, ma chère Jeanne, tu peux être tranquille, car il ne coulera pas une goutte de sang à cause de moi, et c'est pourquoi je m'attacherai seulement à l'opinion de tous les Français, mais jamais à un seul parti. » (1)

Cette phrase ultra-pacifique n'est-elle pas d'un atavisme bien éloquent et ne pourrait-elle pas être placée telle quelle dans la bouche de Louis XVI ?!

Voici une autre preuve non moins caractéristique de ce que j'avance. Lorsque, en juillet 1835, le prétendu Naundorff put espérer enfin de voir la justice connaître de son procès en revendication d'état, il annonça au gouvernement français et aux puissances étrangères sa ferme résolution de réclamer ses droits civils. Je copie textuellement de l'original de cette sorte de manifeste, entièrement écrit de la main du prétendant, les passages suivants qui le terminent :

« Je ne demande rien que mon nom et la jouissance de mes droits civils. Je me dispose à réclamer devant les tribunaux l'exercice de ces droits à la succession de LL. MM. Louis XVI et Marie-Antoinette, mes père et mère, en ma qualité de duc de Normandie, dernier Dauphin de France. Comme cette instance est entièrement étrangère à toute espèce de prétention politique ; que ma présence est indispensable devant la justice, attendu les divers détails que j'ai à produire,

(1) *Correspondance intime et inédite de Louis XVII*, etc., t. I, p. 261.

Digitized by Google

qui ne peuvent et ne doivent l'être que par moi, j'ai lieu de croire que ma liberté sera respectée, car je me place sous les lois de ma patrie. Avant d'être Prince, je suis honnête homme. Je ne veux pas qu'une discussion judiciaire et publique avec ma famille et pour des intérêts privés, puisse servir de prétexte à la malveillance et compromettre le repos de mes concitoyens. Je pense donc que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour que je n'aie pas la douleur d'ajouter à tant d'infortunes celle de me voir la cause innocente de quelque trouble. J'ai traversé bien des malheurs, je subis encore tous ceux que je dois à l'injustice et aux désordres des passions humaines, mais le plus grand de tous, à mes yeux, serait de servir de motif à une agitation quelconque, qui pourrait compromettre la liberté d'un seul homme et la tranquillité de la cité. »

« Signé : CHARLES-LOUIS,
« Duc de Normandie. »

« Paris, le 17 juillet 1835. »

Tout cet alinéa n'est-il pas du plus pur « style Louis XVI » ?! Le prétendu Naundorff avait donc « la mentalité d'un Bourbon », n'en déplaise à celle de M. Ernest Daudet...

Au reste, j'ai démontré, par mille preuves d'atavisme et d'hérédité indéniables, la filiation d'âme chez « Naundorff » : fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, de même que j'ai prouvé par des preuves tout aussi nombreuses la continuité et le prolongement de l'âme du jeune Louis XVII à travers toute sa vie, s'écoulant en partie sous le masque de

Digitized by Google

« Naundorff », jusqu'à sa mort à Delft, le 10 août 1845. On peut dire, en un mot, que le prétendu imposteur a noblement tenu les promesses du Dauphin et que l'identité morale se trouve établie en accord parfait.

M. Daudet pourrait trouver dans la *Correspondance* que je lui signale non seulement une mentalité de Bourbon très fortement prononcée, mais aussi fréquemment l'élan chevaleresque et l'instinct royal qu'il lui dénie dans sa profonde et totale ignorance de la vie de Louis XVII-Naundorff. C'est tout à fait de chic que M. Ernest Daudet aligne de telles phrases : « En aucune heure de sa vie ne se révèle en lui la mentalité d'un Bourbon, ni cet instinct royal qui fait si rarement défaut aux membres des familles qui règnent ou ont régné. » Quelle est donc « l'heure » de la vie de « Naundorff » que M. Ernest Daudet s'imagine et prétend connaître, lui qui est d'une ignorance effrayante et absolue en cette matière ? ! Qu'en sait-il donc si « Naundorff » était ou n'était pas chevaleresque, s'il avait ou n'avait pas de l'élan et de l'instinct royal ? !

L'attitude et la contenance du prétendant a toujours été noble, digne, imposante, et même empreinte de majesté royale. Je pourrais citer des témoignages excessivement nombreux à l'appui de cette observation. En voici quelques-uns :

Chez ses concitoyens de Spandau, le prétendu Naundorff avait laissé une impression si forte que, lorsque, après sa mort, vers la fin d'août 1845, le Capitaine-Adjudant, plus tard lieutenant-général hollandais Steuerwald se livre à une enquête à Spandau, la veuve du co-recteur et chantre Preiss « ne

Digitized by Google

finissait pas de faire des éloges sur son cœur, sa grandeur d'âme et sa dignité ». (1) Dans une lettre adressée par Steuerwald au ministre de la Guerre en date de « Berlin, 21 août 1845 », il lui disait : « Hier nous avons été à Spandau... Partout on l'avait estimé comme un excellent et noble homme. » En 1887 encore, quand je me suis moi-même rendu sur les lieux où le prétendu Naundorff a vécu, son souvenir ne s'était nullement effacé de l'esprit de certains vieillards. L'un d'eux, M. Ursinus, résumait ainsi, sur le point qui nous occupe, les impressions que j'ai pu recueillir, comme des variations d'un même thème, chez plusieurs autres : « Il avait dans sa figure et dans ses manières quelque chose de très distingué, de digne et d'imposant (*stattlich*). C'était, je puis vous l'assurer, un irréprochable et honnête homme. » (2) Quand, en 1822, le prétendu Naundorff quitta Spandau pour aller habiter à Brandebourg, la municipalité de Spandau lui délivra un certificat pour attester qu'il est « un tout aussi honnête homme qu'habile horloger » (3), et lorsque, en 1836, le ministre de Rochow, très mal disposé pour le prétendant, demande au bourgmestre d'alors, Froehner, des renseignements « qui seraient propres à contribuer à caractériser cet homme », il reçoit un rapport dans lequel je lis : « En ce qui concerne la conduite de Naundorff pendant son séjour dans cette ville, on ne peut lui refuser l'attestation d'une bonne

(1) *La Question Louis XVII. Témoignage inédit de Steuerwald, Lieutenant-Général, Inspecteur de l'Artillerie de l'Armée Néerlandaise*, publié et annoté par Otto Friedrichs, Paris, Daragon, 1906, p. 7.

(2) *Correspondance intime et inédite de Louis XVII*, etc., t. I, p. 65.

(3) Attestation datée « Spandow, le 5 février 1822 » (Archives de la ville de Spandau).

Digitized by Google

conduite... toute sa conduite a toujours été grave et digne. » (1)

Morel de Saint-Didier, qui prit la peine, en 1833, à Paris, de faire la connaissance personnelle du prétendu Naundorff avant de le juger, écrit :

« Je dois le dire avec franchise : La seule vue du prétendant me soumit à une de ces commotions électriques qui échappent à toute analyse. J'étais muet de surprise et d'émotion, d'incertitude et d'espérance. Il me fallut toute l'autorité d'une volonté ferme pour me raidir contre le charme d'une séduction que tout concourait à rendre entraînante (2) : une grande ressemblance avec ses illustres auteurs, une dignité admirable et calme dans toute sa personne, un accent magique de vérité dans son langage, une parole en même temps douce et empreinte de fermeté ; tout en un mot parle en sa faveur. » (3)

Le libraire Bricon, ami de l'ancien juge Albouys de Cahors, est plein de méfiance à l'endroit du prétendant. Il lui dépêche quelques personnes, dont l'une possède la langue allemande. « Naundorff » les subjugue à leur tour. « Mes trois mandataires », écrit M. Bricon à Albouys, le 7 juillet 1833, « sont revenus tous ébranlés en sa faveur. Ils lui trouvent de la ressemblance avec ses parents et un certain air de grandeur. L'interlocuteur allemand dit que ce ne peut être un monomane ; qu'il parle avec beau-

(1) *Archives secrètes de l'Etat, Actes du Ministère de l'Intérieur et de la Police.* Voir *Correspondance intime et inédite de Louis XVII*, etc., t. I, p. 68.

(2) Cela cadre avec les remarques que firent Bouilly, l'auteur dramatique, ami et collaborateur de Grétry et de Méhul, et Mme de Tourzel sur le jeune Dauphin.

(3) *Le Dernier Fils de Louis XVI*, par A. Morel de Saint-Didier, Commissaire du prince en 1834, auprès de S. A. R. Madame, Duchesse d'Angoulême, etc., p. 20.

Digitized by Google

coup de sagesse et qu'il a infiniment d'esprit. » (1)

Enfin, Albouys lui-même arrive à Paris au commencement d'août 1833. Quelle est son impression? Il la communique en ces termes dans une lettre à sa femme, de « Paris, 8 août 1833 » : « Il parle avec feu, et a une figure qui peint à la fois la bonté et la grandeur. Sa physionomie est calme, douce, et franche. Nous l'avons vu dans des situations imprévues, et rien n'a décelé en lui un imposteur. » Il ajoute dans une autre lettre à sa femme, en date du 12 août : « quant à l'homme, il annonce tant de bonté, tant de simplicité et de bonhomie qu'il est impossible qu'il soit un trompeur, et en même temps, il a tant de sagacité et de prudence, qu'il ne peut être un fou. » (2)

Voici comment s'exprime Mme Marie-Pauline Rabier de Lignac, Supérieure des Ursulines de Tours, qui, avec M. Bléré, avocat, rencontra le Prétendant à Tours, en 1834 :

« Nous fûmes impressionnés à la vue du Prince, sa personne était empreinte de la majesté royale, sa tenue était toute bourbonienne, il en avait le balancement dans la démarche, sa toilette était soignée, bien qu'il fût pauvre, sa taille était avantageuse, sa figure remarquablement belle, il avait le caractère gai, aimable (3) ; malgré sa difficulté pour parler le

(1) *Correspondance intime et inédite de Louis XVII*, etc., t. I, p. 81.

(2) *Ibidem*, p. 82.

(3) « Il est né gai » ! disait Marie-Antoinette, en traçant le portrait moral de son fils pour servir d'instruction à sa gouvernante, Mme de Tourzel. (*a*) Celle-ci, dans ses *Mémoires* (*b*), fait à son tour souvent remarquer le caractère gai et aimable de l'enfant.

La gaieté était le vrai fond de son caractère, et cette gaieté,

(*a*) *Histoire de Marie-Antoinette*, par Edmond et Jules de Goncourt, 2e éd., etc., p. 269.

(*b*) *Mémoires de Madame la Duchesse de Tourzel*, etc., Paris, Plon, 1883.

Digitized by Google

français, son langage était extrêmement beau, sa voix musicale, ses expressions choisies avaient une très grande valeur. » (1)

Scévole Cazotte, fils de Jacques Cazotte, l'auteur du *Diable amoureux*, décapité en 1792, eut à son

« Naundorff » l'avait comme le jeune Dauphin. Charles Gaebel de Crossen remarquait en 1829 et depuis : « ... le caractère de cet homme me parut bien aimable... Il parut devant tous les hommes gai et presque fier, personne ne le vit jamais pleurer. » Quand, en juin 1836, il est illégalement arrêté afin d'entraver son procès en revendication d'état intenté à sa sœur, la duchesse d'Angoulême, Baptiste Juéry, qui le visita en prison, « a toujours jusqu'à présent trouvé le Prince gai, content et aussi tranquille qu'à l'ordinaire ». (Lettre de Mlle Jeannot à M. Mory de Metz en date du 4 juillet 1836.) Trois jours après, le 7 juillet, Mme Marco de Saint-Hilaire annonce également à M. Mory, dans une lettre inédite : « Il se porte à merveille, il est gai et calme, il n'a jamais été si noble et si grand, et si tranquile qui l'est a present. » Le jour de son expulsion illégale, toujours dans le but de rendre son procès impossible, il produisit de l'émotion chez tous les assistants par « son air gai, tranquille et calme ». (Lettre de Mlle Jeannot à M. Mory, du 11 juillet 1836.) Et dans l'exil comme dans la patrie, « il est toujours le même, calme, gai et confiant ». (Lettre de la même au même, du 29 juillet 1836.) C'est qu'il était « né gai » !

Cette gaieté persistant à travers ses infortunes pourrait paraître étrange et invraisemblable. Elle ne l'est cependant pas plus dans le fils qu'elle ne l'était chez ses parents qui, au milieu de leurs mortels tourments, perdaient si peu la sérénité de leur caractère que l'ambassadrice d'Angleterre, la comtesse de Sutherland, en fut vivement frappée, comme il résulte de ce passage d'une de ses lettres datée du 25 mai 1792 : « Lui (Louis XVI) et la reine ont bonne mine et paraissent gais ; ils ont été amenés à leur situation actuelle par des degrés si progressifs, qu'ils n'en sont pas aussi violemment affectés qu'on pourrait le supposer, mais, néanmoins, ils souffrent extrêmement tous deux d'ennui et d'inquiétude. » (*La Revue hebdomadaire* du 1er avril 1899, p. 95.)

« Naundorff », je le répète, était « né gai ». La gaieté était dans son sang, dans son éducation première. Cela est si vrai que, chose singulière, dans sa correspondance intime se trouve à chaque instant sous sa plume cette recommandation adressée à ses enfants : « Soyez gais » ! N'est-ce pas là un signe d'atavisme véritablement caractéristique ? Et pourtant, lorsqu'il écrivit ses lettres, « Naundorff » ne connaissait ni les instructions de Marie-Antoinette publiées en 1859, ni les *Mémoires de Madame la Duchesse de Tourzel*, parus en 1883 !

(1) *Correspondance intime et inédite de Louis XVII*, etc., t. I, p. 7.

Digitized by Google

tour la curiosité de voir le Prétendant. Il en écrivit à son ami, M. de Maigret :

« Je crois qu'il est possible que celui qui se présente dise la vérité. *Je n'ai jamais vu face plus honnête. La présence est noble, les manières le sont aussi. Le language est simple* et l'homme qui parle semble articuler la vérité dont il est pénétré. » (1)

Le Prétendant avait de la dignité, de la noblesse, de la grandeur, en même temps que de la simplicité et de la bonhomie.

Le vicomte de Larochefoucauld lui-même, un adversaire par ordre de la duchesse d'Angoulême, n'a pu s'empêcher de reconnaître dans ses *Mémoires* que « son attitude était simple et ne semblait nullement embarrassée ou calculée ». Et, en même temps que cette simplicité et cette sincérité, il constate « ses manières nobles et élevées » et le « cachet de la vérité ». (2)

Au reste, tous les observateurs, à n'importe quelle

(1) Lettre autographe de M. de Maigret, envoyant le 7 août 1835, à M. Mory de Metz, la copie des passages importants de la lettre de son ami Cazotte.

(2) *Mémoires de M. le vicomte de Larochefoucauld*, etc., t. V, *passim*. Bouilly, parlant du fils de Marie-Antoinette, écrit : « Quelle noble simplicité dans les manières ! » (*a*) Mme de Tourzel souligne de son autorité l'exclamation de Bouilly ; « Il était impossible d'annoncer plus de noblesse et de dignité dans les sentiments qu'en faisait ce jeune prince, et le tout sans hauteur » ! (*b*) Au reste, l'enfant royal était ainsi éduqué selon le programme des admirables instructions de Marie-Antoinette : « Il n'a aucune idée de hauteur dans la tête, et je désire fort que cela continue. » (*c*)

Eh bien, les témoignages qu'on vient de lire ne prouvent-ils pas que le prétendu Naundorff a tenu ce qu' « annonçait » le jeune Dauphin ?!

(*a*) *Mes Récapitulations*, par J.-N. Bouilly, Membre de plusieurs Sociétés littéraires, Paris, Janet, s. d , t. I, p. 353.

(*b*) *Mémoires de Madame la Duchesse de Tourzel*, etc., t. I, p. 297.

(*c*) *Histoire de Marie-Antoinette*, par Edmond et Jules de Goncourt, 2e édition, etc., p. 268.

Digitized by Google

époque, sous toutes les latitudes, et dans les plus diverses circonstances, se rencontrent dans leurs appréciations à cet égard. Voici, par exemple, comment le juge un célèbre jurisconsulte, le Dr de Roenne, attaché au tribunal de Brandebourg comme greffier criminel, lors du procès de fausse monnaie dans lequel le prétendu Naundorff avait été impliqué et condamné, non comme faux monnayeur, mais comme... Prince natif : « Je puis affirmer que Naundorff était un homme imposant qui avait tout à fait le type des Bourbons. Il faisait une impression agréable et l'on ne pouvait dire en aucune façon qu'il se présentait avec l'impudence des vulgaires aventuriers. » (1) J'ai eu plusieurs entrevues avec M. de Roenne, dans lesquelles il m'a dit l'intérêt qu'il avait toujours porté à « Naundorff » et combien il avait été frappé par l'air de noblesse et par la distinction de l'accusé.

Condamné, comme je l'ai dit plus haut, sous un prétexte fort différent de celui qui avait servi à l'attirer dans ce traquenard judiciaire, le prétendu « Naundorff » devient le pensionnaire du baron de Seckendorf, directeur de la prison de Brandebourg. Celui-ci, qui a eu tout loisir, pendant plusieurs années, de voir et d'étudier son homme, n'hésite pas à lui délivrer, daté de « Crossen, le 23 avril 1836 », un certificat des plus élogieux contenant cette remarquable phrase : « pour ma part, je me suis convaincu, après les épreuves et les observations les plus minutieuses, que le nommé Naündorff est un homme *très honorable*, moral, dans tous le sens du

(1) *Die Gartenlaube*, n° 21, 1885, p. 351.

Digitized by Google

mot, *un honnête homme* ! » (1) Dans une de ses lettres, le baron de Seckendorf complétait ainsi son impression sur « l'imposteur Naundorff » :

« Les traces de sa naissance n'ont pu être effacées par de longs malheurs. Quelque chose de noble et d'imposant dans toute sa personne et dans sa manière de penser révèle son origine et le distingue suffisamment. » (2)

Voici quelle fut l'impression du Lieutenant-Général saxon, M. de Leysser, qui rendit visite au prétendu Naundorff à Londres, en 1838 : « qu'il n'avait jamais trouvé réunies dans le même homme plus de dignité, de bonhomie et de simplicité. » (3)

Autres temps, autre milieu, autres mœurs, même jugement : « Si l'on ne lui contestait pas les titres qu'il prend, personne n'hésiterait à prononcer que *son extérieur* en atteste sa noblesse ; il paraît être un homme fort aimable et déploie beaucoup de *bonhomie* dans ses manières. » (4)

On sait que Louis XVI avait, dans ses manières, cette même « bonhomie » constatée par tant de témoins chez le prétendu Naundorff.

Le 17 août 1833, Mme de Rambaud attachée au service du Dauphin depuis le jour de sa naissance jusqu'au 10 août 1792, reconnaît l'identité du Prétendant avec le duc de Normandie, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette :

(1) *Mémoire présenté Par Me Gruau de la Barre*, etc., deuxième pagination, p. 58.

(2) *Motifs de Conviction sur l'Existence du Duc de Normandie*, par MM. Gruau et Laprade, etc., p. 31.

(3) Lettre inédite du chevalier Dr de Carro à l'abbé Appert, en date du 26 août 1839.

(4) *The British Queen and Statesman* (de Londres) du 18 avril 1841.

Digitized by Google

« Le Prince avait, dans son enfance, le col court et ridé d'une manière extraordinaire. J'avais toujours dit que si jamais je le retrouvais, ce serait un indice irrécusable pour moi. D'après son embonpoint, son col ayant pris une forte dimension, est resté tel qu'il était, aussi flexible.

« Sa tête était forte, son front large et découvert, ses yeux bleus, ses sourcils arqués, ses cheveux d'un blond cendré, bouclant naturellement. Il avait la même bouche que la reine et portait une petite fossette au menton. Sa poitrine était élevée; j'y ai reconnu plusieurs signes, alors très peu saillants, et un particulièrement au sein droit. Sa taille d'alors était très cambrée et sa démarche remarquable.

« C'est enfin identiquement le même personnage que j'ai revu, à l'âge près. » (1)

Dans sa déposition du 12 juillet 1837, devant le juge d'instruction Zangiacomi, Mme de Rambaud disait sans faiblesse sa conviction entière et elle y citait entre autres observations : « Ses traits, des marques particulières dont il est porteur, et notamment celle de l'inoculation que j'ai vu faire, son port, sa ressemblance avec le roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette. » (2)

Voici comment s'exprime Mme Marco de Saint-Hilaire, ancienne dame d'honneur de Mme Victoire de France, au sujet du prétendu Naundorff :

« ... mon mari et moi, nous ne tardâmes pas à

(1) *Plaidoirie de Me Jules Favre devant la Cour d'Appel de Paris*, etc., p. 70.

Je suis obligé malheureusement de me borner à quelques trop brefs extraits du témoignage de Mme de Rambaud et de ceux des autres personnages que je cite plus loin.

(2) *Ibidem*, p. 258.

Digitized by Google

reconnaître dans ce personnage, malgré sa grande timidité, un peu de gêne et sa difficulté à parler le français, qu'il avait tous les traits réunis de son père et de sa mère, particulièrement le regard de Louis XVI tellement frappant que pour nous il nous semblait avoir le roi en notre présence.

« Plus tard, le Prince ayant pris plus de confiance, ayant trouvé des amis sûrs, dévoués, sa timidité et sa gêne disparurent entièrement ; alors toutes les manières de son père se déployèrent chaque jour plus visiblement. » (1)

Le 9 septembre 1833, elle écrivit à la duchesse d'Angoulême : « ... pour tous ceux qui ont eu l'honneur de connaître le roi, votre auguste père, et la reine, votre trop malheureuse mère, il est impossible de méconnaître Louis XVII à la ressemblance frappante que ses traits offrent avec ceux des augustes auteurs de sa vie. » (2)

De son côté, M. Marco de Saint-Hilaire, ancien huissier ordinaire de la chambre de Louis XVI, a laissé un témoignage raisonné dans lequel je lis :

« que le Prince *Charles-Louis* a tous les traits de sa famille, les manières, les habitudes, les goûts de son auguste père, qu'il en a également toutes les vertus, et que quiconque l'a vu une seule fois, et a eu le bonheur de s'entretenir avec lui, ne peut, s'il n'a pas perdu tout souvenir de ses augustes parens, et s'il est de bonne foi, mettre en doute son identité. » (3)

Le peintre Lecourt, qui fit le portrait du Préten-

(1) *Plaidoirie de Me Jules Favre devant la Cour d'Appel de Paris*, etc., p. 74.
(2) *Ibidem*, p. 75.
(3) *Ibidem*, p. 78.

Digitized by Google

dant, fut frappé de son « attitude fière, sans affectation, ce je ne sais quoi de grand et de dignement modeste dans la conversation et jusque dans les gestes ». (1)

Le marquis de la Feuillade, des Princes d'Aubusson, envoya à Gruau, ancien Procureur du Roi, conseil et ami du Prétendant, son témoignage daté de « Paris, 2 août 1836, » en l'engageant à le joindre « à celui des autres personnes qui ont pu voir, comme moi, l'intérieur de la cour de Louis XVI et de Marie-Antoinette ». J'y lis :

« Présenté très jeune à la cour, lorsque j'étais à Versailles, je voyais tous les jours le Roi et aussi la Reine, entre autres, les soirs, chez Madame de Polignac. Je puis donc affirmer que *M. Naundorff* ressemble prodigieusement à la Reine; qu'il a aussi des traits et de la tournure de Louis XVI ; et que, d'après les preuves convaincantes que j'ai eues sous les yeux, il m'est impossible de douter qu'il ne soit véritablement le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

« Connaissant d'ailleurs l'esprit élevé et la noblesse des sentimens de Monseigneur le Duc de Normandie... » (2)

M. de Joly, le dernier ministre de la Justice de Louis XVI, qui n'hésita pas, après plusieurs conversations contradictoires, à reconnaître en « Naundorff » le véritable Dauphin, déclara à Marcoux, ancien huissier de la chapelle du roi :

« ...ce que je puis vous dire, c'est qu'il a le verbe,

(1) *Le Véritable Duc de Normandie, ou Réfutation de bien des Impostures*, par Gabriel Bourbon-Leblanc, etc., VIIIe livraison, Mars 1836, p. 422.

(2) *Intrigues Dévoilées, ou Louis XVII, Dernier Roi Légitime de France*, etc., par Mr Gruau de la Barre, etc., t. III, 2e Partie, p. 643.

Digitized by Google

les gestes et la démarche de Louis XVI, et ce sont de ces choses qui ne s'imitent pas. » (1) Et il ajouta, après d'autres entrevues : « c'est bien le fils de Louis XVI... si je n'avais pas entendu de mes oreilles et vu de mes yeux, je n'aurais jamais cru. Mais maintenant, rien au monde ne pourrait détruire, dans mon esprit, son identité avec le fils de Louis XVI. » (2)

Victor Gruau, ancien garde du corps, disait dans sa profession de foi :

« Que conclure, par exemple, de la ressemblance du prince et de celle de ses enfants avec la famille des Bourbons ? de ses traits de ressemblance avec ses portraits d'enfance ? De l'identité de manières, de caractère et d'habitudes du corps avec celles bien connues de ses ancêtres ; de l'exactitude incontestable des signes que portait sur son corps le dauphin ? De ces souvenirs qui ne peuvent appartenir qu'au fils de Louis XVI ?.....

« Combien n'aurais-je pas encore de moyens de preuves à tirer de mes rapports habituels avec l'auguste proscrit ! J'ai tellement pu apprécier son caractère de franchise et de sincérité ; il m'a été si facile de me convaincre de la bonne foi de sa position, que je ne balance pas à dénier en conscience toute présomption d'imposture, d'erreur ou d'illusion. » (3)

Dans une conversation qui eut lieu le 8 août 1833, chez le libraire Bricon, entre Geoffroy, gardien des archives de la préfecture des Deux-Sèvres, autrefois attaché à la maison de Charles X, et le Prétendant,

(1) *Plaidoirie de Me Jules Favre devant la Cour d'Appel de Paris*, etc., p. 263.
(2) *Ibidem.*
(3) *La Voix d'un Proscrit*, etc., 6e Livraison. — 20 Août 1839. 187-188.

Digitized by Google

accompagné d'Albouys, ancien magistrat, « Naundorff », quoique ne parlant à cette époque, tout naturellement, qu'un français très défectueux, fit une telle impression que : « M. Bricon s'étonnait de la trempe de ce caractère, j'admire, me disait-il un jour, comme l'âme de cet homme perce et se fait comprendre malgré ses difficultés de langage. » (1)

Si cette âme se manifestait ainsi avec une telle intensité persuasive, c'est par sa valeur intrinsèque, par sa force naturelle, par sa sincérité fondamentale, éblouissante; c'est qu'il y avait en elle une franchise lumineuse et qu'elle donnait une preuve de conscience débordante d'évidence de sa réelle personnalité! Il est, d'ailleurs, au-dessus de toute possibilité humaine d'imaginer qu'un « imposteur » *étranger* aurait pu espérer se faire prendre un seul instant au sérieux en venant réclamer en France le nom et la qualité de fils de Louis XVI. Il aurait au moins appris le français assez pour pouvoir formuler correctement ses hautes prétentions. Mais l'âme de cet homme perçait malgré cette insuffisance de moyens, qui eût été mortelle pour tout autre, parce que cette âme était d'une sincérité impeccable envers elle-même, parce que c'était l'âme véritable de celui qu'il déclarait être et qu'aux yeux des témoins les plus compétents il a mille fois *prouvé* être.

Voulez-vous d'autres impressions révélatrices de la personne, du cœur, du caractère, de l'intelligence du

(1) Copie légalisée de la « Lettre en forme de testament adressée à ma fille Louise », par Geoffroy. J'ai publié un extrait beaucoup plus étendu de cette Lettre dans la *Correspondance intime et inédite de Louis XVII*, etc., t. II, p. 409.

Digitized by Google

Prétendant, impressions qui nous font apparaître chez l'homme mûr les mêmes qualités de grâce, de charme, de bonté, de noblesse et de dignité « sans hauteur », les mêmes qualités d'irrésistible séduction célébrées par Bouilly, Mme de Tourzel et tant d'autres chez le jeune Dauphin ? Voici comment l'appréciait Hippolyte Bérard de Pontlieue, avocat à la Cour Royale de Paris, qui alla voir le Proscrit à Camberwell, Londres, en 1839 :

« ... sa physionomie qui est si remarquable, que lorsqu'on l'a vue une fois dans sa vie, on ne l'oublie plus jamais. J'ai éprouvé un bien grand bonheur à embrasser ce malheureux et si excellent prince, qui est la bonté même.

« J'ai passé huit jours à Londres, et je ne me suis pas occupé à visiter les monuments. Tout mon temps a été consacré aux hôtes de Camberwell ; et après huit jours, j'en suis parti avec le regret de ne pouvoir y passer un temps plus considérable...

« Le duc de Normandie a un peu engraissé depuis 1833. C'est un des plus beaux hommes que j'aie jamais rencontrés, non pas pour la taille, qui est ordinaire, c'est-à-dire environ cinq pieds trois ou quatre pouces, mais pour la majesté, la grâce et la tournure. Sa tête est forte et carrée ; le front haut et très bombé par en haut ; les cheveux blond foncé, commençant à grisonner ; ils bouclent naturellement. Rien n'est fin, gracieux et aimable comme le regard pénétrant (1) de ses yeux bleus. » (1)

(1) Le même regard pénétrant fut observé chez le jeune Dauphin par Bouilly : « il y avait dans son regard je ne sais quelle expression qui pénétrait le cœur. » (*Mes Récapitulations*, par J.-N. Bouilly, etc., t. II, p. 47). A son tour, e vicomte de Larochefoucauld, un adver-

Digitized by Google

Dans une lettre à Gruau de la Barre, en date du 21 mai 1851, Bévard de Pontlieue lui rappela sa première rencontre avec le Prétendant dans la diligence de Château-du-Loir au Mans, le 21 juillet 1833, et il lui dit : « ses sentiments étaient dignes et nobles. » (1)

Voici quelques passages d'une lettre du vénérable abbé Jouy, curé de Rambouillet, qui, en 1874 encore, vint apporter à Jules Favre le témoignage de ses convictions, que le temps n'avait pas su affaiblir. Cette lettre, adressée de « Rambouillet, le 2 mars 1837 », au prétendu Naundorff lui-même prouve clairement dans quel profond et invincible sentiment de sympathie cet étrange « imposteur » entraînait ceux qui avaient eu le bonheur de l'apprécier dans l'intimité :

« Le curé de Rambouillet

« A Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Normandie

« MONSEIGNEUR,

« J'ai souvent ouï dire que l'amour paternel, comme un fleuve, descend tout naturellement vers les tendres objets confiés à ses soins et qu'il ne remonte point à sa source. La piété filiale qui reporte les enfants vers leur père n'est pas, en effet, le même sentiment. Vous êtes le chef de la grande famille à laquelle nous appartenons tous. Combien de fois n'avons-nous pas été, nous qui avons eu le

saire, ne l'oublions pas, aux gages de la duchesse d'Angoulême, retrouve chez « Naundorff » ces yeux « assez pénétrans ».

(1) *La Voix d'un Proscrit*, 9e livraison. — 20 novembre 1839, p. 275.

Digitized by Google

bonheur de vous connaître avant tant d'autres, nous qui avons si souvent et si familièrement conversé avec vous, combien de fois n'avons-nous pas été à même d'apprécier toute la bonté de votre cœur dans cet abandon total que vous faites de vous-même à la France. Vous vouliez bien nous donner le glorieux titre de vos Amis. Cette expression était de la plus grande justesse. Nous sentions tout ce qu'elle disait, Monseigneur, dans la bouche de Votre Altesse Royale. Mais, lorsqu'ensuite nous redescendions en nous-même, lorsque nous voulions nous rendre compte de nos sentiments, ce ne pouvait être de l'amitié, ce n'était pas du respect, ce n'était pas de la piété filiale, c'étaient tous ces sentiments réunis. Nous étions heureux, oui Monseigneur, et moi-même au milieu de mes peines, depuis encore, je n'ai eu besoin pour trouver des consolations que de me rappeler nos différents entretiens à Paris, à Saint-Arnoult, à Rambouillet. » (1)

Voilà celui que M. Daudet n'a jamais vu, à qui il n'a jamais parlé et dont il déclare avec une bêtise si réussie : « Dans sa personne, dans son langage, il n'y a rien de chevaleresque, rien de français; on dirait un Allemand épais et lourd, sans esprit comme sans élan » !

Encore une fois, que sait M. Daudet de la personne, du langage, des manières, de l'esprit et de l'âme du prétendu Naundorff ? ! Il ne l'a jamais vu, il ne lui a jamais parlé et il ne l'a jamais étudié ! Si M. Daudet avait daigné lire la *Correspondance intime* du personnage qu'il appelle un imposteur, il y aurait trouvé

(1) *Correspondance intime et inédite de Louis XVII*, etc., t. I, p. 16.

Digitized by Google

mainte lettre témoignant d'une remarquable élévation morale et de qualités d'esprit très réelles, fort capables de faire honte à son ridicule détracteur, si celui-ci l'était de comparer ses moyens à ceux de l' « imposteur » ! Mais M. Daudet ignore tout de Louis XVII... Aussi, pour dire quelque chose, il en vient à cette lamentable argumentation relevée plus haut et par laquelle il prouve qu'il ne connaît pas plus Louis XVI, Marie-Antoinette, la duchesse d'Angoulême et Marie-Josèphe de Saxe, qu'il ne connaît leur fils, frère et petit-fils ! Mais, alors, ne vous mêlez donc pas de l'histoire de Louis XVII et fabriquez des romans sur des sujets plus accessibles à votre mentalité et à votre savoir.

Mais M. Daudet a d'autres arguments imprévus :

Les partisans de celui-ci (Naundorff), invoquent sa ressemblance et celle de ses descendants avec divers membres de la famille royale. On se demande comment ils peuvent, en ce qui le touche, soutenir cette prétention, lorsque lui-même raconte, dans le récit de Brandebourg, que des ennemis mystérieux parvinrent à le défigurer pour toute sa vie en lui lacérant la figure « au moyen d'une machine ». Étant donné cet aveu, il est bien difficile de croire à cette prétendue ressemblance.

Ce passage offre encore un exemple des procédés employés par M. Daudet pour discuter en histoire. Je viens, en effet, de relire attentivement le passage du récit de Brandebourg visé par mon honorable — il faut rester poli quand même ! — adversaire. Or, nulle part « Naundorff » ne dit que ses ennemis « parvinrent à le défigurer pour toute sa vie » ! D'ailleurs, à la simple réflexion, il apparaît qu'il n'aurait pu affirmer une sottise de ce calibre, car le récit de Brandebourg date de 1824 et le prétendu

Digitized by Google

Naundorff ne pensait pas mourir en y apposant sa signature... Il a survécu à ce récit (1) pendant vingt et un ans. Devant ce laps de temps, l'effet de la « machine » employée aux environs de 1803 a pu s'atténuer au point de rendre à sa figure la ressemblance Bourbonienne première. Cette phrase de « Naundorff » : « la peau de ma figure ne reprit plus sa finesse primitive », phrase dictée en 1824, ne saurait, sans acrobatie et sans lit de Procuste, se prêter à cette interprétation imaginée par M. Daudet : que l'on était parvenu « à le défigurer pour toute sa vie ». Une peau plus ou moins fine ne constitue d'ailleurs pas la caractéristique de la ressemblance entre les divers membres de la famille des Bourbons... Mais pourquoi M. Daudet invente-t-il un « aveu » qui n'existe pas ? !

Notez, au surplus, que chez « Naundorff » s'expliquent assez facilement certains enjolivements, certaines exagérations ou amplifications de la vérité stricte, pure et simple, puisque déjà Marie-Antoinette signala ce grave défaut chez son fils... futur Naundorff ! Voici, en effet, ce que la reine écrivit sur son fils dans les célèbres *Instructions* adressées à Mme de Tourzel, sa gouvernante :

« Il est d'une grande fidélité quand il a promis une chose : mais il est très-indiscret, il répète aisément ce qu'il a entendu dire, *et souvent sans vouloir mentir, il ajoute ce que son imagination lui a fait voir.* » (2)

(1) Notez que ce récit fut dicté dans la plume de M. de Roenne qui a déclaré que le prétendu Naundorff « avait tout à fait le type des Bourbons » ! Ce simple détail aurait dû avertir M. Daudet du non-sens de son objection.

(2) *Histoire de Marie-Antoinette*, par Edmond et Jules de Goncourt, 2e éd., etc., p. 268.

Digitized by Google

Si donc, çà et là, le récit de « Naundorff » est empreint de certaines exagérations, on voudra bien les mettre sur le compte *de son identité* avec Louis XVII...

Cela dit, il est facile de constater que la ressemblance Bourbonienne de « Naundorff » était flagrante. Aussi, il n'y a pas du tout à se demander comment ses partisans « peuvent, en ce qui le touche, soutenir cette prétention ». Si M. Daudet connaissait l'A de l'A B C de l'histoire de Louis XVII, il saurait que les témoignages les plus formels et les plus nombreux autorisent les défenseurs de « Naundorff » à invoquer cette ressemblance. C'est Morel de Saint-Didier qui constate la « grande ressemblance avec ses illustres auteurs » ; ce sont les trois mandataires du sceptique libraire Bricon qui « lui trouvent de la ressemblance avec ses parents » ; ce sont Mme de Lignac et M. Bléré qui observent que « sa personne était empreinte de la majesté royale, sa tenue était toute bourbonienne » et qu' « il en avait le balancement dans la démarche » ; c'est de Roenne qui déclare qu'il « avait tout à fait le type des Bourbons » ; c'est Mme de Rambaud qui témoigne de sa ressemblance, plus même, de son identité avec le Dauphin qu'elle avait soigné enfant; c'est Mme Marco de Saint-Hilaire qui reconnaît qu' « il avait tous les traits réunis de son père et de sa mère, particulièrement le regard de Louis XVI tellement frappant que pour nous il nous semblait avoir le roi en notre présence », que « toutes les manières de son père se déployèrent chaque jour plus visiblement », et qui écrit à la duchesse d'Angoulême : « pour tous ceux qui ont eu l'honneur de connaître le roi, votre auguste père, et la reine, votre trop malheureuse mère, il est impos-

Digitized by Google

sible de méconnaître Louis XVII à la ressemblance frappante que ses traits offrent avec ceux des augustes auteurs de sa vie » ; c'est M. de Saint-Hilaire qui déclare qu'il « a tous les traits de sa famille, les manières, les habitudes, les goûts de son auguste père » et que si l'on « n'a pas perdu tout souvenir de ses augustes parens » on ne saurait « mettre en toute son identité » si l'on « est de bonne foi » ; c'est le marquis de la Feuillade qui écrit qu'il peut « affirmer que M. Naundorff ressemble prodigieusement à la Reine » et « qu'il a aussi des traits et de la tournure de Louis XVI » ; c'est de Joly qui avoue « qu'il a le verbe, les gestes et la démarche de Louis XVI » ; c'est Victor Gruau qui s'écrie : « que conclure, par exemple, de la ressemblance du prince et de celle de ses enfants avec la famille des Bourbons ? de ses traits de ressemblance avec ses portraits d'enfance ? de l'identité de manières, de caractère et d'habitudes du corps avec celles bien connues de ses ancêtres ? »

Et combien d'autres preuves pourrions-nous citer de l'indéniable ressemblance du Prétendant avec Louis XVI, Marie-Antoinette et... Louis XVII ! Je rappelle brièvement ce qu'affirme même un adversaire, comme le vicomte de Larochefoucauld : « Je me trouvai en présence d'un homme dont on ne peut nier quelque ressemblance vieillie avec les portraits bien étudiés de Louis XVII et les traits généraux de la famille des Bourbons. » Le même observateur, qui, avoue-t-il lui-même dans ses *Mémoires*, avait « toutes les prétentions » contre le Prétendant, note : « Je dois, pour être impartial, ajouter que plus on voit, plus on examine le personnage en question, et plus on pourrait être tenté de lui trouver des points de

Digitized by Google

ressemblance avec la famille royale, et, sous plus d'un rapport, le cachet de la vérité ». N'oublions pas, non plus, parmi les opinions de ceux qui ne se prononcèrent aucunement comme partisans de « Naundorff », de citer *La Gazette des Tribunaux* du 24 février 1836 : « son profil bourbonien et la partie inférieure de son visage qui rappelle les traits de Marie-Antoinette... » ; et *La Presse* du 17 juillet 1836 : « cet homme... ressemble étonnamment à la famille royale de France ». Voilà, semble-t-il, des preuves suffisantes pour démontrer que, lorsque M. Daudet parle de « cette prétendue ressemblance », il prouve nettement, une fois de plus, combien est « prétendue » sa compétence et sa loyauté d'historien...

Cependant, avant de quitter ce point de discussion imprudemment éveillé par M. Daudet, voyons encore ce que pense le docteur de Carro, le célèbre médecin de Carlsbad, où il eut à plusieurs reprises des soins à donner à la duchesse d'Angoulême, de la ressemblance contestée par mon adversaire. L'opinion du docteur de Carro est à transcrire en raison de l'autorité toute particulière qui s'attache à son nom. Or, voici ce qu'il dit dans *Mes Relations avec Louis XVII*, à la parfaite confusion de M. Daudet :

« S'il est d'un intérêt général de connaître le visage de l'infortuné Louis XVII, tel qu'il était à sa mort ; il l'est bien davantage de le comparer avec son visage, tel qu'il était à l'âge de sept ans, et qu'on le voit sur la tabatière qui m'est échue en partage. On peut voir ces deux portraits chez moi. (1)

(1) Il s'agit du portrait du prétendu Naundorff sur son lit de mort et d'un portrait de Louis XVII sur une tabatière, que la comtesse de Brienne avait reçue de Marie-Antoinette et qui plus tard était devenue la propriété du docteur de Carro.

Digitized by Google

« Malgré les grands changements naturels que doit subir le visage de toute créature humaine dans le long espace qui s'écoule entre l'âge de sept ans et celui de soixante ans, on retrouve, en plaçant les deux portraits à côté l'un de l'autre, une grande ressemblance dans la coupe du visage et des traits. Me défiant de mon propre jugement, j'ai soumis les deux portraits à celui de quelques peintres distingués, et notamment à l'un des plus célèbres de l'Allemagne, M. Guillaume Hensel, peintre en portraits, de Berlin, membre du Sénat de l'Académie prussienne des Beaux-Arts, et peintre de S. M. le roi de Prusse, qui l'a chargé d'une mission en Italie, et qui fut, l'été dernier, un des hôtes de Carlsbad. Son opinion en faveur de la ressemblance entre le jeune et le vieux Prince fut très décidément prononcée. »

Quant à la ressemblance de quelques-uns des descendants de « Naundorff », ressemblance également et à juste titre invoquée par « les partisans de celui-ci », le médecin de la duchesse d'Angoulême, bien placé pour faire des études comparatives, a relevé, notamment chez Amélie, fille aînée du prétendu Naundorff, des signes d'atavisme dont l'observation de la part d'un homme de l'art particulièrement remarquable consacre toute l'importance. Je transcris textuellement le manuscrit original du docteur de Carro :

« La ressemblance des enfants Naundorff avec les Bourbons étant presque phénoménale, n'échappa pas à mes observations. La famille possédait à Dresde quelques anciens portraits de Marie-Antoinette dans sa jeunesse, étonnamment ressemblants à Mademoiselle Amélie.

Digitized by Google

« Le fils aîné, Édouard, ressemblait, par sa taille et par sa démarche, à M. le duc de Berry.

« Madame la Duchesse d'Angoulême ayant eu à Carlsbad, en 1836, un érysipèle très grave de toute la tête, j'eus l'occasion d'observer ses traits avec l'attention la plus scrupuleuse. Cette princesse avait en général des paupières rouges, par suite, disait-on, de toutes les larmes que lui avaient coûté (*sic*) les malheurs de sa famille. Sans douter le moins du monde de toutes celles qu'elle avait versées à tant de titres, j'observai, cependant, que cette rougeur n'indiquait aucune inflammation ; mais que c'était une couleur rosacée, fixe, qui rendait ses paupières presque transparentes. Eh bien ! Mademoiselle Amélie avait la même couleur transparente des paupières qui n'en étaient pas moins fraîches.

« Les quatre dents incisives de la mâchoire supérieure de l'auguste tante, au lieu de former un arc dentaire, étaient en droite ligne. Celles de Mademoiselle Amélie, qui étaient très fraîches et bien tenues, avaient la même position. »

Si M. Ernest Daudet, comme il apparaît par cent preuves et plus, n'a jamais étudié la question Louis XVII, pourquoi l'attaque-t-il ? Si, au contraire, il l'a étudiée, il a pu lire plus d'une fois ces observations du docteur de Carro et alors il est peu consciencieux de sa part qu'au lieu de perdre son temps à falsifier laborieusement l'histoire de la croix de l'abbé Edgeworth, pour en tirer la prétendue preuve de l'imposture du prétendu Naundorff, il n'ait pas plutôt cru devoir reproduire ce texte authentique du docteur de Carro pour nous dire ce qu'il en pense et comment il s'explique que la fille aînée de « Naun-

Digitized by Google

dorff » ait reproduit en sa personne ces anomalies bizarres et caractéristiques propres à la duchesse d'Angoulême, sœur de Louis XVII !

Citons encore le témoignage de Xavier Laprade non moins fait pour embarrasser M. Daudet :

« ... je me mis en route (pour Dresde) au mois de mars 1836. On m'avait remis avant mon départ la copie d'un portrait du jeune Duc de Normandie, peint à l'âge de deux ou trois ans. Quand j'arrivai à Dresde et que je montrai ce portrait, tout le monde se récria : *Ah ! le portrait d'Edmond ! le portrait d'Edmond ! Comme il est ressemblant ! Comment a-t-on pu le faire faire à Paris !* C'était un des enfans du Prince âgé de deux ou trois ans, et qui, en effet, ressemblait si fort à ce portrait qu'on aurait juré que c'était le sien propre. Je crus même, sans faire part à personne de ce soupçon, qu'on avait voulu me faire une petite mystification, tant cette ressemblance était frappante. J'ai su plus tard qu'il n'en était rien ; que ce portrait était bien celui du Dauphin.

« Mais cette ressemblance n'était pas unique dans cette admirable famille. Je pus en même temps remarquer le même phénomène d'une ressemblance non moins frappante dans la fille aînée, Mlle Amélie, avec la belle et infortunée Reine Marie-Antoinette ; le second des fils, Charles, offrait le type parfait de Louis XVIII. » (1)

La ressemblance de Charles avec Louis XVIII a dû être, en effet, tout à fait stupéfiante. Je lis à ce sujet dans une lettre d'Amélie à son père, de « Dresde,

(1) *En Politique point de Justice*, etc., par l'Auteur des *Intrigues Dévoilées, ou Louis XVII Dernier Roi légitime de France* ; [GRUAU DE LA BARRE], etc., p. 232.

Digitized by Google

le 3 novembre 1836 », en parlant de Mme Tridon, peintre miniaturiste célèbre :

« C'est la même qui a fait les portraits du duc de Bordeaux et de sa sœur. Cette dame avait déjà entendu parler de nous, mais elle ne croyait pas à ton identité. Mais, elle désirait avoir là-dessus des communications plus complètes. Un jour, nous nous rencontrâmes par hasard chez Mme Forest, où elle me reconnut aussitôt à ma physionomie. Elle a les portraits de ta famille et lorsque, dernièrement, Églantine (1) lui rendit visite avec notre Charles, elle le compara avec un portrait de Louis 18. Celui-ci était d'une ressemblance si frappante que les larmes lui jaillirent des yeux en présence de cette remarquable apparition, car elle prend un grand intérêt à la destinée des Bourbons. Mme Tridon désire aussi avoir mon portrait; je crois que je puis le lui laisser faire sans hésitation. » (2)

Lors d'un séjour à Dresde, j'ai rencontré Victor Tridon, fils du célèbre peintre en miniatures. Il m'a montré, parmi les nombreux merveilleux portraits peints par sa mère, deux très belles miniatures représentant le duc de Bordeaux et Mademoiselle, sa sœur. On peut induire de là que Mme Tridon, connaissant les Bourbons, particulièrement compétente au surplus en sa qualité de peintre portraitiste, devait être bon juge des ressemblances Bourboniennes qu'elle découvrait dans les enfants du prétendu Naundorff.

Morel de Saint-Didier aussi, lorsqu'il vécut quel-

(1) Eglantine Pégot, fille d'un général français sous l'Empire, institutrice des enfants du Prétendant.

(2) *Correspondance intime et inédite de Louis XVII*, etc., t. II, p. 292.

Digitized by Google

que temps auprès des enfants du Prétendant à Dresde, en 1834, fut frappé de leur étonnante ressemblance avec divers membres de la famille de Louis XVI. Il s'adresse aux adversaires de bonne foi de son temps, en leur disant :

« Allez voir et admirer notre jeune et belle *Amélie*, dont la beauté est le moindre avantage... Allez juger de cette incomparable ressemblance qui nous rend les traits de Marie-Antoinette et dérobe au malheur les traits de son auguste fille... (1)

« Allez voir notre cher *Édouard*, ses allures franches, décidées ; et un soupir vous rappellera bientôt notre pauvre duc de Berry...

« Allez et inclinez-vous devant notre *Charles*, devant cet enfant d'un aspect si noble et si beau. En le contemplant, vous chercherez vainement à vous défendre d'une impression rapide et forte...

« Vous, qui vous êtes prosternés devant un prince qui ne craignait pas de prendre nom et chiffre de *Louis XVIII*, dites-nous si vous osez méconnaître dans notre *Charles* tous les traits de votre ancien maître ? dites-nous si jamais ressemblance fut plus exacte, plus étonnante, plus complète ?

« Allez et considérez notre joli *Edmond* ; arrêtez ensuite vos regards attentifs sur les portraits du dernier Dauphin dans son enfance ; et dites-nous si, par une fiction folle et d'un instant, on ne serait pas

(1) La ressemblance d'Amélie avec Marie-Antoinette était indéniable. Quand je l'ai connue dans sa verte vieillesse, à partir de 1884, elle ressemblait d'une façon absolument *stupéfiante* (si l'on n'admet pas l'identité de son père avec Louis XVII) au portrait de Marie-Antoinette par Kucharsky placé en frontispice du tome I des *Mémoires de Madame la Duchesse de Tourzel*, et cela à tel point qu'on aurait pu croire qu'elle avait posé pour ce portrait de sa... grand'-mère !

Digitized by Google

tenté de demander si cet enfant ne leur servit pas de modèle, il y a plus de quarante ans. » (1)

La célèbre comtesse de Choiseul-Gouffier connut également la famille de Louis XVII à Dresde. Églantine Pégot, l'institutrice des enfants, écrivit au Prétendant vers la fin de janvier ou au commencement de février 1837 :

« ...l'intérêt va toujours croissant. La Comtesse de Choiseuil est venue à un petit thé que Madame a donné. elle me disait, tout émue de la ressemblance de vos enfans avec leur famille, « tout cela est si « frappant que c'est à en donner le cauchemar. » (2)

Ces ressemblances étaient donc criantes.

J'ai, du reste, publié dans *La Question Louis XVII* les portraits de plusieurs enfants du prétendu Naundorff. Ces portraits, pris à l'âge mûr, reproduisent pour ainsi dire les portraits mêmes de Marie-Antoinette, de Louis XIV, de Louis XVI, de Louis XVIII. M. Daudet pourra les y examiner tout à son aise et se convaincre que rien n'est plus certain que ces ressemblances des descendants de « Naundorff » avec les différents types de la famille des Bourbons. (3)

M. Daudet, il est vrai, cherche à atténuer la force démonstrative de ces ressemblances en disant « que ce qu'on est convenu d'appeler le type bourbonien est très répandu en France ». Je croyais que « Naun-

(1) *Le Dernier Fils de Louis XVI*, par A. Morel de Saint-Didier, etc., p. 123.

(2) *Correspondance intime et inédite de Louis XVII*, etc., t. II, p. 341, note c.

(3) Voir *La Question Louis XVII*, Edition de *La Plume*, etc., pp. 83-85. M. Daudet, en méditant sur ces ressemblances étonnantes, pourra en même temps s'inspirer de l'excellente étude dont Henri Provins accompagne ces portraits sous le titre « L'Identité physique et physiognomonique de Naundorff et de Louis XVII ».

Digitized by Google

dorff » n'était pas Français?! M. Daudet ne nous a-t-il pas déclaré qu'il n'avait « rien de français ; on dirait un Allemand épais et lourd, sans esprit comme sans élan » ?! N'a-t-il pas prétendu qu' « en aucune heure de sa vie ne se révèle en lui la mentalité d'un Bourbon » ? ! Tout de même, si M. Daudet voulait n'être pas en contradiction avec lui-même, sa mentalité en sortirait à la fois moins compliquée et moins astucieuse.

Et puis, le type de Marie-Antoinette n'a rien à voir avec le type « bourbonien »...

M. Daudet s'évertue ensuite à expliquer l'attitude de la Papauté dans la question Louis XVII. Jamais, dit-il, la Cour de Rome, n'a « mis en doute la mort de Louis XVII et elle y crut dès le jour où l'événement fut annoncé ». Et M. Daudet de développer ce thème :

De sa conviction, il existe des preuves irréfragables. Lorsqu'en 1798, Pie VI étant prisonnier de la République, le Sacré Collège sollicite, pour le délivrer, l'intervention des Cours européennes, il s'adresse à Louis XVIII proscrit, comme aux autres souverains. Son doyen, le cardinal Albani, écrit au roi de France, « Sa Majesté Louis XVIII » (1), dans l'espoir qu'il usera de l'influence qu'on lui suppose sur eux pour les décider à venir au secours du Pontife persécuté.

En effet, je voudrais bien savoir, par exemple, de quel secours Louis XVII démonétisé par sa mort civile et persécuté plus encore que Pie VI lui-même, Louis XVII âgé de treize ans ! aurait pu être au Pontife prisonnier de la République ! N'est-il pas puéril et enfantin de présenter de pareilles objections ? !

(1) M. Daudet a dit ici, par une singulière coquille, Louis XVII au lieu de Louis XVIII.

Digitized by Google

Mais M. Daudet continue ses développements :

Lorsque, après la mort de celui-ci, le Conclave lui donne un successeur qui prend le nom de Pie VII, le premier bref que signe le nouveau pape est destiné à Louis XVIII et va lui apprendre, dans son exil, que la chaire de Saint-Pierre n'est plus vacante. Ces formalités et ces démarches resteraient incompréhensibles si la Papauté avait douté de la mort du petit roi.

Mon confrère et ami Henri Provins a excellemment répondu à ces arguments :

« Mais, pardon, la Cour de Rome traite *avec ce qui est* et non avec ce qui n'est pas. Elle a bien traité avec le Premier Consul, avec Louis-Philippe, avec Isabelle II, avec Maria II de Portugal, et avec combien d'autres souverains dont l'usurpation peut être commentée, expliquée, gazée, mais n'est contestée par aucun historien. Le Saint-Siège ne peut traiter qu'avec les *pouvoirs de fait.*

« Il est vrai, Louis XVIII exilé n'était pas un pouvoir de fait. Mais le Pape n'en était pas encore venu à traiter avec les Sauvages de 93, ceux qui avaient fermé les églises et guillotiné les prêtres. Louis XVII était mort *officiellement*, Louis XVIII était le seul Chef reconnu par les rois, les émigrés, les derniers combattants de l'Ouest et tous les braves gens de l'intérieur. Lui seul encore, pour la diplomatie, personnifiait la France. Louis XVIII pouvait avoir une influence et Louis XVII, démonétisé, errant, méconnu, inconnu, n'en avait aucune. Par conséquent, les déférences du Saint-Siège envers Louis XVIII ne prouvent pas du tout que la Papauté n'avait aucun doute au sujet de la mort de Louis XVII.

« Au reste, M. Ernest Daudet peut lire la bulle

Digitized by Google

Sollicitudo de Grégoire XVI (5 août 1831); il entendra ce Pape lui dire, après Clément V, Jean XXII, Pie II, Sixte IV et Clément XI, qu'en traitant avec les princes qui détiennent le titre royal, le Saint-Siège *n'entend pas par là résoudre la question de légitimité, ni porter préjudice aux prétendants qui croient avoir des droits.* » (1)

Voilà qui me semble péremptoire.

M. Ernest Daudet table ensuite notamment sur l'ouvrage schismatique que le Prétendant, brouillé avec le catholicisme comme tant d'autres avant et depuis, fit paraître sous le titre de *Doctrine Céleste* (2) et sur le fameux bref de Grégoire XVI se vengeant du novateur religieux et lui lançant de chic, car Grégoire XVI, on peut le croire, n'a jamais étudié la question Louis XVII, « qu'il se vante mensongèrement d'être le duc de Normandie ». Tout cela a été maintes fois discuté et réfuté dans *La Légitimité* et ailleurs. (3) Pour ce qui concerne le Vatican, et notamment Léon XIII, je m'en réfère d'ailleurs à ce que j'en ai dit ci-dessus, pages 259-263. Cela suffit pour démontrer combien M. Daudet s'éloigne de la vérité en soutenant « que jamais, en aucune manière, l'autorité pon-

(1) *La Légitimité* de septembre 1910.

(2) *Doctrine Céleste ou l'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans toute sa pureté primitive, tel qu'il l'a prêché lui-même pendant sa carrière terrestre; Révélé de nouveau par trois anges du Seigneur et confirmé par Jésus-Christ lui-même, par la réprobation de la Papauté Romaine, avec toutes les preuves de son imposture contre la doctrine de notre Sauveur.* Publié par le fils de Louis XVI, Roi de France, Charles-Louis Duc de Normandie, 1839, s. d. [Genève, Imp. Ch. Gruaz.]

Il y avait là, rien que dans le titre, de quoi provoquer les ires de Grégoire XVI.

(3) Qu'on veuille aussi lire à ce sujet ce que j'ai déjà répondu à la même objection dans ma brochure *Les Démentis de S. A. R. le Duc de Parme. Le Comte de Chambord et Louis XVII. Réponse à M. le Vicomte de Reiset.* Paris, Daragon, octobre 1906, p. 20.

Digitized by Google

tificale ne s'est prononcée en leur faveur et qu'ils ne sauraient produire aucun document établissant le contraire ». L'autorité pontificale leur a tout au moins témoigné d'étranges complaisances et de non moins étranges encouragements, si la politique l'a empêchée de se prononcer ouvertement et officiellement pour eux.

A propos du Vatican, il me faut encore appeler l'attention sur la déplorabte manie de M. Daudet de généraliser telle faute commise par tel ou tel Naundorffiste, afin de pouvoir l'endosser à M. Tout le Monde, du monde Naundorffiste s'entend. C'est ainsi que M. Daudet s'exclame fort peu loyalement :

Comment en présence de tels précédents (la *Doctrine Céleste* et le bref de Grégoire XVI), le *Naundorffisme* a-t-il osé prétendre que, successivement, Léon XIII et Pie X avaient affirmé que les Naundorff étaient des descendants des Bourbons?

Tel Naundorffiste ou *telle* Naundorffiste ne représente pas *le* Naundorffisme. Si M. Daudet a raison contre une affirmation quelconque, erronée, imprudente, ignorante, exagérée ou simplement hasardée, provenant d'un partisan de Naundorff, il n'a pas le droit de s'en prendre au « Naundorffisme » tout entier. Je ne m'en prends pas des sottises ou des calomnies de M. Ernest Daudet, à l'Orléanisme en bloc. Je cite *le nom* de M. Daudet, afin de ne point laisser planer d'équivoque sur les méfaits dont il se rend personnellement coupable. Et j'ai cité son nom avec la même franchise dans une publication périodique (1), parce qu'il me répugne d'attaquer un adver-

(1) *Revue historique de la Question Louis XVII*, Paris, Daragon.

Digitized by Google

saire sans lui offrir l'occasion de se défendre à la place même où s'est produite l'attaque. Mais, loin d'y puiser un salutaire exemple, M. Daudet, fort bon élève d'Escobar, n'a garde de citer un nom. Les « Naundorffistes », le « Naundorffisme », telles sont ses expressions... prudentes. Et pourquoi M. Daudet ne cite-t-il pas de nom ? Uniquement parce que cela lui procurerait la réfutation de ses pauvres arguments dans le journal même qui lui offre le triste honneur de les reproduire. M. Daudet évite le danger du droit de réponse en ne nommant personne. Tout l'Ernest Daudet ne se distille-t-il pas en prétention, ignorance et lâcheté, compliquées à l'occasion d'une bonne petite falsification de document ou de texte ?!

Quoi qu'il en soit, une erreur ou une exagération commise par un Naundorffiste ne peut être justement reprochée au Naundorffisme. Chacun ou chacune est responsable de sa propre faute qui ne saurait être endossée à la collectivité. C'est pourquoi M. Daudet devrait préciser afin de montrer à ses lecteurs que telle erreur ou telle sottise n'incombe pas au Naundorffisme qu'il en accuse injustement. Elle lui incombe même d'autant moins que *La Légitimité*, organe officiel des « Naundorff », n'a eu rien de plus pressé que de désavouer la Naundorffiste qui s'était rendue coupable d'une exagération. Pourquoi M. Daudet ne mentionne-t-il pas loyalement ce désaveu ?

M. Daudet revient ensuite aux archives des autres gouvernements, notamment des Pays-Bas, de la Prusse et de la Russie. Je renvoie le lecteur, pour ce que j'ai dit des archives en général et de celles des Pays-Bas et de la Prusse en particulier, à ma réponse à M. le vi-

Digitized by Google

comte de Reiset, auquel M. Daudet ne fait qu'emprunter ces arguments frelatés et déjà réfutés. (1) Que le lecteur veuille aussi se reporter à la discussion établie ci-dessus, aux pages 246-258, pour ce qui concerne la Prusse et la Russie notamment, en réponse aux mêmes affirmations de mon adversaire contenues dans son premier article.

M. Daudet, à propos des archives russes, a « pris la liberté d'interroger de la manière la plus pressante Son Altesse Impériale le Grand-Duc Nicolas », qui lui a répondu que jamais il n'a « entendu parler de l'existence de n'importe quel document concernant Louis XVII ». De « n'en avoir pas entendu parler », ne prouve pas la non-existence d'un document. Au surplus, « je prends la liberté » d'opposer au Grand-Duc Nicolas le Grand-Duc Vladimir, — celui-ci était même supérieur à l'autre dans la hiérarchie des grands-ducs,..., — au sujet duquel je prie de relire les pages 246-248 de ce livre.

M. Daudet a voulu prouver, dit-il, que les « Naundorff n'ont aucun droit à être reconnus comme les descendants des Bourbons ». Je pense que ce chapitre a « prouvé » combien M. Ernest Daudet est loin de compte et combien il doit changer ses procédés littéraires s'il veut avoir le droit de ne pas voir mettre « systématiquement en doute » sa « loyauté » si terriblement douteuse...

(1) *Les Démentis de S. A. R. le Duc de Parme*, etc., pp. 22-29.

Digitized by Google

IV

PAUL GAULOT

1° Il est bon, en effet, de ne jamais laisser s'accréditer de fausses interprétations, qui deviennent bientôt des formules courantes et aveuglément acceptées.

CHARLES VELLAY.

2° La vérité est l'âme de l'histoire. On est aussi coupable de supprimer des censures justes que de prodiguer de fausses louanges.

Dr FOISSAC.

3° La justice des hommes est toujours courte de quelque part.

MONTAIGNE.

Je demande pardon à M. Paul Gaulot de le comprendre sous la rubrique de *Brelan d'adversaires* (1), car l'article qu'il a consacré, dans *Le Figaro* du 2 octobre 1909, à la question Louis XVII prouve bien qu'il n'est pas un adversaire proprement dit. Son étude dépasse de cent coudées, comme science historique, comme logique du raisonnement, comme bonne foi, les articles que j'ai été obligé de réfuter ci-dessus, tant il s'est efforcé d'être impartial, d'être

(1) Le brelan est en général composé de trois cartes semblables. Mais cependant il existe à la bouillotte un brelan composé de quatre cartes qu'on appelle brelan carré.

Digitized by Google

juste. M. Paul Gaulot, cela se voit tout de suite, a une haute idée du devoir qui incombe à l'historien. Il n'a garde de se lancer dans les dénégations furieuses du parti pris ou dans les énonciations à la fois naïves et audacieuses de l'ignorance. Avec M. Paul Gaulot on peut discuter d'historien à historien, tranquillement, posément, comme il sied à des hommes sérieux qui ont pris la peine d'étudier le sujet qu'ils abordent.

Je ne connais M. Paul Gaulot que par ses livres et de nombreux articles. Tous ses écrits sont empreints d'honnêteté, d'impartialité, du souci de bien faire et donnent l'envie de connaître cet écrivain remarquable. On ne saurait en faire plus bel éloge...

Cela dit, je veux commencer par reproduire textuellement l'article de M. Paul Gaulot, afin de mettre mes lecteurs bien à même de juger en toute connaissance de cause la discussion que l'intérêt de la vérité historique m'oblige à entamer avec lui.

LA QUESTION LOUIS XVII

La question Louis XVII, qui fait le désespoir des historiens, fait le bonheur des dramaturges : toutes les libertés qu'il plaît à ceux-ci de prendre semblent si bien autorisées par les divergences d'opinion de ceux-là. Que l'on fasse mourir le petit roi au Temple, qu'on l'en fasse évader, on peut invoquer de bons arguments à l'appui du parti qu'on a choisi. Au moment où le théâtre, par la représentation du *Roy sans royaume* à la Porte-Saint-Martin, attire une fois de plus l'attention sur cet attachant problème historique, il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler quand il a été posé, et comment il se présente aujourd'hui dans la discussion toujours ouverte

Digitized by Google

entre les adversaires de la survie et les partisans de l'évasion.

*
* *

Le 8 juin 1795, est mort dans la Tour du Temple un enfant de dix ans que l'acte de décès nomme « Louis-Charles Capet ». Officiellement, c'était le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui, né le 27 mars 1785 à Versailles, avait porté successivement les noms de duc de Normandie, de Dauphin et de Louis XVII. Cette mort n'avait guère de quoi surprendre, car il n'y avait rien d'étonnant à ce que les révolutionnaires au pouvoir, qui avaient fait périr le père et la mère, eussent cherché à achever leur œuvre en supprimant leur unique descendant mâle. Les mauvais traitements dont l'avaient accablé ses gardiens, et en particulier l'ignoble cordonnier Simon, avaient eu facilement raison de la petite victime, d'autant que l'enfant avait toujours été chétif; grâce à une inscription, tracée par Marie-Antoinette sur les murs de la prison, le 27 mars 1793, on sait qu'à cette époque le Dauphin n'avait que trois pieds deux pouces, soit un mètre deux centimètres. Séparé de sa mère, de sa tante et de sa sœur, isolé au second étage de la Tour, il était tombé malade, et la privation des soins les plus nécessaires avait fatalement aggravé son mauvais état de santé. De plus, son frère aîné (1781-1789) était mort à peu près vers le même âge.

Cette fin, au premier moment, parut donc toute naturelle. Cependant, peu à peu, des doutes s'élevèrent; si un grand nombre d'hommes, compromis dans les pires excès de la Révolution, avaient intérêt à faire disparaître celui que ses partisans appelaient Louis XVII, il existait, par contre, beaucoup d'individus qui avaient un intérêt contraire : ceux qui, n'ayant pas une foi aveugle dans les destinées du nouveau régime, pouvaient avoir la pensée de se ménager les faveurs de la réaction qu'ils prévoyaient, en sauvant l'enfant royal. Au milieu du désarroi causé par les événements politiques à la suite du 9 thermidor, l'opération ne présentait point des

Digitized by Google

difficultés insurmontables; elle avait dû être tentée. Cette opinion prit corps, et bientôt la croyance se répandit dans une partie de la population que le petit roi n'était pas mort le 8 juin, au Temple. Des renseignements de police en font foi, et Schmidt, dans le *Tableau de la Révolution française*, cite, entre autres documents policiers, le rapport d'un indicateur, rédigé en nivôse an IV (décembre 1795) et qui contient ce passage significatif : « Des particuliers s'entretenaient au bas du Pont-Neuf sur le départ de la fille Capet (partie le 28 frimaire à quatre heures du matin), et son arrivée en Autriche. Un de ces particuliers, prenant la parole, dit « que son frère que l'on disait mort ne l'était pas ; que le jour de cette prétendue mort, il était de garde au Temple ; qu'il vit passer, tandis qu'il était en faction, plusieurs baignoires couvertes qui sortaient de la Tour ; qu'un de ceux qui portaient ces baignoires ayant fait un faux pas, il a entendu un cri d'enfant sortir d'une de ces baignoires ».

*
* *

Malgré le peu de cas que l'on doive, d'ordinaire, faire de ces croyances populaires, il faut reconnaître qu'en l'espèce les circonstances dans lesquelles s'était accompli le décès de l'enfant du Temple, aussi bien que la façon dont avait été dressé l'acte mortuaire, leur prêtaient une grande vraisemblance.

Examinons d'abord cet acte ainsi rédigé :

« Du 24 prairial de l'an III de la République. — 364. — Acte de décès de Louis-Charles Capet, du vingt de ce mois, trois heures après-midi, profession —, âgé de dix ans, deux mois, natif de Versailles, département de Seine-et-Oise, domicilié à Paris. Aux Tours du Temple, section du Temple, fils de Louis Capet, dernier roy des Français, et de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche.

« Sur la déclaration faite à la Maison commune par Etienne Lasne, âgé de trente-neuf ans, profession gardien au Temple, domicilié à Paris, rue et section des

Digitized by Google

Droits de l'Homme, n° 48 ; le déclarant a dit être voisin ; et par Remy Bigot, âgé de cinquante-sept ans, profession employé, domicilié à Paris, Vieille-rue-du-Temple, n° 61 ; le déclarant a dit être ami.

« Vu le certificat de Dussert, commissaire de police de ladite section, du vingt-deux de ce mois. »

Ce qu'il faut remarquer tout d'abord, c'est que cet acte contient une irrégularité : le décès est du 20 prairial et l'acte porte la date du 24 ; or, la loi alors en vigueur contenait cette prescription : « La déclaration du décès sera faite par les deux proches parents ou voisins de la personne décédée à l'officier public dans les vingt-quatre heures. » L'acte devant être rédigé séance tenante pour que les déclarants pussent le signer aussitôt, ce retard est anormal. S'il s'agissait d'un individu quelconque, on pourrait l'attribuer à quelque négligence, mais, la personnalité du défunt ne permettant point cette hypothèse, il est à présumer que le retard provient du fait qu'on a dû consulter les membres des Comités et attendre leur décision. Il y a là la preuve d'une intervention politique.

Quant aux deux témoins, leur choix prête à bien des critiques : Lasne est depuis peu de temps au Temple, et ne saurait affirmer que l'enfant dont il est le gardien est bien le fils de Louis XVI ; pour Remy Bigot, la situation est encore plus étrange. Quel est ce personnage, totalement inconnu, qui se dit « l'ami » du défunt? Cet employé de cinquante-sept ans ami du petit roi de dix ans, qu'il n'a vraisemblablement jamais vu, est évidemment un individu qui n'a donné sa signature que par complaisance ou par ordre, et dont le témoignage n'a aucune valeur.

*
* *

Il eût été nécessaire, cependant, que la constatation de l'identité du mort fût établie de façon indiscutable. Pour corroborer cet acte, entaché d'irrégularités, quelles mesures ont prises les Comités? Peut-on se fier aux certificats des médecins et au procès-verbal d'autopsie ?

Digitized by Google

Loin d'apporter des preuves nettes et claires, ils ne font qu'accroître les incertitudes et ils légitiment tous les soupçons. Il suffit de citer cette phrase du rapport des quatre médecins Dumangin, Pelletan, Jeanroy et Lassus : « Parvenus au deuxième étage, dans un appartement dans la seconde pièce duquel nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, *que les commissaires nous ont dit être celui du fils du défunt Louis Capet*, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours... » Comment n'être pas frappé du soin que prennent les quatre médecins de ne rien affirmer et de se retrancher derrière la déclaration des commissaires? Et ces commissaires eux-mêmes, que savaient-ils ? Où est la preuve qu'ils connaissaient vraiment celui dont ils certifiaient l'identité ?

Ce qui donne à toutes ces objections une force singulière, c'est le fait qu'on a passé outre aux prescriptions de la loi réclamant, pour la constatation du décès, « la déclaration des deux plus proches parents ». Pourquoi n'a-t-on point invoqué le témoignage de « la plus proche parente », de Marie-Thérèse, logée à l'étage supérieur, et qui, mise en présence du cadavre, n'aurait point hésité à reconnaître son frère, si réellement c'eût été lui ? Au lieu de recourir à ce moyen si simple, si naturel, on s'est gardé de la faire descendre près du lit où reposait le petit cadavre; bien plus, on lui a laissé ignorer pendant quelque temps un événement qui la touchait de si près, et plus tard, lorsqu'elle l'apprit, elle n'en a pas même su la date exacte. Dans le « Récit » qu'elle a rédigé des événements survenus au Temple pendant sa captivité, elle place le décès de son frère au 9 juin.

*
* *

Donc, d'une part, une partie de l'opinion populaire croyant à l'évasion, et, d'autre part, l'absence de documents authentiques prouvant la mort de l'enfant royal, la voie était libre au véritable Louis XVII, s'il avait échappé à ses bourreaux, pour revendiquer sa véritable

Digitized by Google

personnalité, sinon ses droits politiques, ou aux aventuriers pour se donner comme fils de Louis XVI.

Les aventuriers ne manquèrent pas; ils firent quelques dupes, mais ils terminèrent presque tous leur carrière de faux dauphins dans une cellule ou dans un cabanon. Hervagault et Richemont sont les plus connus (je dois dire, cependant, que la cause de ce dernier a trouvé, récemment encore, un défenseur).

Néanmoins, ce n'est à aucun de ceux-ci que vont les suffrages de la plupart des partisans de l'évasion.

En 1810, un Louis XVII s'est révélé, qu'on ne saurait comparer aux autres prétendants. Il résidait à Berlin, et y était connu sous le nom de Charles-Guillaume Naundorf, que lui donnait le passeport dont il était porteur, et sur lequel il figurait comme étant né à Weimar en 1767. Manifestement ce passeport ne lui appartenait pas, attendu qu'il n'avait point l'aspect d'un homme de quarante-trois ans; c'est à peine s'il en paraissait vingt-cinq.

Il était sans ressources, et cherchait à se procurer de quoi vivre en travaillant, car il était ouvrier habile, et connaissait bien le métier d'horloger, ce métier dans lequel Louis XVI était plus expert qu'en celui de roi. Ce prétendu Naundorf s'était mis en rapports avec deux horlogers de Berlin, Prets, et Weiller, mais les autres horlogers, pour se débarrasser de ce nouveau concurrent, le dénoncèrent à la police, comme individu suspect, ayant usurpé un faux nom. Il comparut devant un sieur Lecoq, chef du bureau de passeports, et plus tard chef de la police; à ce fonctionnaire, il révéla son origine: il était le fils de Louis XVI, enlevé du Temple en 1795, et, afin de prouver son dire, il fendit le collet de sa redingote et en tira un écrit relatant les signes corporels de l'enfant royal, signes corporels qui se retrouvaient sur sa personne.

Lecoq, surpris, n'osa ni ajouter foi à ses paroles ni les rejeter complètement; il ne le fit point arrêter, mais il l'envoya à Spandau, non sans lui avoir conseillé le silence et la prudence. Naundorf vécut à Spandau en obscur artisan; il s'y maria et eut plusieurs enfants.

Digitized by Google

Lorsque la monarchie fut rétablie en France, il sortit de sa réserve, et hautement réclama son état civil. Il eut la bonne fortune de trouver des partisans convaincus, qui appuyèrent ses réclamations, et soutinrent qu'il était bien réellement le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

*
* *

Voici, résumé d'après ses dires et ceux de ses partisans, le récit de son évasion :

Joséphine de Beauharnais, la future impératrice, s'était intéressée au sort du pauvre orphelin, captif au Temple, et elle avait su faire partager ses sentiments à Barras, alors tout-puissant. Le vainqueur de Thermidor, qui connaissait bien les hommes de la Révolution, et qui ne se faisait pas d'illusions sur la durée de la République, prévoyait apparemment dès cette époque le mouvement d'opinion qui ramènerait les Bourbons sur le trône. En sauvant l'héritier de la couronne, il se ménageait un futur protecteur, ou, dans le cas où Louis XVIII l'emporterait sur son neveu, il devenait possesseur d'un secret d'Etat, qui serait, entre ses mains, une arme redoutable, et lui assurerait toutes les faveurs, s'il consentait à se taire. Gagné à la cause du petit roi par ces réflexions positives, le ci-devant vicomte entra dans les vues de Joséphine. A l'appui de cette opinion, on peut en effet invoquer la visite qu'il fit au Temple, le 10 thermidor, et le soin qu'il prit plus tard de confier la garde du prisonnier à une de ses créatures, Laurent, lequel, à peine nommé, opéra de grandes mutations parmi le personnel précédemment employé à la Tour, comme s'il eût voulu se débarrasser de témoins gênants.

Les choses ainsi préparées, l'enlèvement de l'enfant se serait accompli dans les conditions suivantes : on aurait introduit au Temple un jeune garçon sourd-muet, nommé Tardif, de l'âge et de l'apparence de Louis XVII, et on l'aurait installé au second étage, à la place de celui-ci, transféré au sommet de la Tour, dans les combles, où personne ne mettait jamais les pieds. On sait que, pendant un certain temps, le petit prisonnier re-

Digitized by Google

fusa obstinément de répondre, soit à ses gardiens, soit aux commissaires: ce silence, que certains historiens ont voulu attribuer à une résolution de l'enfant, rempli d'horreur et d'indignation lorsqu'il avait compris les infâmes accusations qu'Hébert lui avait arrachées contre sa mère, s'expliquait tout naturellement par la substitution du sourd-muet.

Toutefois cette situation ne pouvait se prolonger; pour tirer l'enfant royal de sa retraite dans les combles, il fallait que celui qui le remplaçait au second étage sortît du Temple; or, il n'en pouvait sortir qu'à l'état de cadavre. Le sourd-muet ne mourant pas, une seconde substitution fut jugée nécessaire, et on fit venir un malheureux enfant rachitique, scrofuleux, voué à une prompte fin; ce serait cet enfant qui serait mort le 8 juin 1795. Louis XVII aurait été alors placé dans le cercueil, et, en route, une troisième substitution se serait opérée dans la voiture funéraire; une bière vide, remplie de cailloux, aurait été enfouie dans la terre; puis le cadavre du mort, conservé quelques jours dans les combles, aurait été enseveli nuitamment au pied de la Tour du Temple. Il y a, sur ce point, un témoignage important; en 1801, le général comte d'Andigné, détenu au Temple, a raconté, en effet, que, lors du creusement d'un fossé, on déterra un cadavre enfoui dans de la chaux et presque entièrement consumé.

Il faut dire que ce récit, dont le romanesque va parfois jusqu'à l'invraisemblable, et qui, cependant, s'appuie çà et là sur quelques faits reconnus exacts, n'a été confirmé ni par Joséphine ni par Barras. On ne peut citer aucune parole de la femme du général Bonaparte ou de l'impératrice avouant la part qu'elle aurait prise à l'enlèvement du petit roi; quant à Barras, on trouve dans ses *Mémoires* une déclaration qui contredit nettement le récit de Naundorf: « Rendu au Comité de Salut public, je leur parlai de ma visite au Temple, de la négligence, même de la mauvaise tenue des appartements qu'occupaient le prince et la princesse, de la maladie grave dont était atteint le premier, qu'il était urgent d'envoyer des médecins et de redoubler de soins dans l'état de faiblesse

Digitized by Google

où il se trouvait, que j'en rendrais compte à la Convention. « Garde-toi bien, me répondit-on, nous allons nous « en occuper et donner les ordres pour que les prisonniers « soient bien traités et soignés. » Je m'assurai que ces ordres furent donnés et exécutés. Mais le jeune prince était travaillé par une maladie humorale qui avait déjà fait des progrès, de sorte que, malgré tous les soins qu'on lui porta, *il succomba.* »

Barras, qu'on présente comme ayant sauvé le prince, déclare que celui-ci est mort au Temple; néanmoins, la faut se rappeler que Barras est rentré en France à il Restauration, que, en dépit de son passé révolutionnaire, il y vécut tranquille jusqu'à l'époque de sa mort, survenue en 1829 ; qu'il pouvait avoir intérêt à ménager les Bourbons alors régnants, enfin que ses *Mémoires* contiennent quantité d'énonciations fausses, de faits controuvés, et que, de plus, ils ont été rédigés sur de simples notes arrangées et modifiées par l'ami à qui il les avait laissées. Ce témoignage, qui semble si formel, n'a donc pas la valeur qu'il aurait s'il émanait d'un autre homme que Barras.

Quoi qu'il en soit, après avoir ainsi raconté sa délivrance, Naundorf prétendait avoir ensuite vécu, pendant une quinzaine d'années, dans diverses cachettes et dans diverses prisons, sur lesquelles il ne donnait aucun détail précis.

En revanche, il se passa un fait, en août 1833, qui, tout extraordinaire qu'il paraisse, n'en est pas moins d'un grand poids en faveur de ses prétentions.

Il se trouvait alors à Paris ; un ancien secrétaire de la maison des pages de Charles X, Fernand Geoffroy, eut l'idée de le soumettre à une épreuve, considérée dans sa pensée comme décisive ; sans lui faire connaître chez qui il le menait, il le conduisit chez Mme de Rambaud, laquelle avait été attachée au service du duc de Normandie pendant sept années. A la suite de cette entrevue, Mme de Rambaud rédigea la déclaration suivante :

« Dans le cas où je viendrais à mourir avant la reconnaissance du prince, fils de Louis XVI et de Marie-An-

Digitized by Google

toinette, je crois devoir affirmer ici par serment, devant Dieu et devant les hommes, que j'ai retrouvé le 17 août 1833 Mgr le duc de Normandie, auquel j'ai eu l'honneur d'être attachée depuis le jour de sa naissance jusqu'au 10 août 1792; et, comme il était de mon devoir d'en donner connaissance à S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême, je lui écrivis dans le courant de la même année...

« Les remarques que j'avais faites dans son enfance sur sa personne ne pouvaient me laisser aucun doute sur son identité partout où je l'eusse retrouvé...

« *C'est enfin identiquement le même personnage que j'ai revu, à l'âge près.*

« Le prince fut inoculé au château de Saint-Cloud, à l'âge de deux ans et quatre mois, en présence de la reine, par le docteur Jouberton, inoculateur des Enfants de France, et de la Faculté, les docteurs Brunier et Loustonneau. L'inoculation eut lieu pendant son sommeil, entre dix et onze heures du soir, pour prévenir une irritation qui aurait pu donner à l'enfant des convulsions, ce qu'on craignait toujours. Témoin de cette inoculation, j'affirme aujourd'hui que ce sont les mêmes marques que j'ai retrouvées, auxquelles on donna la forme d'un triangle,

« Enfin, j'ai conservé, comme une chose d'un grand prix pour moi, un habit bleu que le prince n'avait porté qu'une fois. Je le lui présentai en lui disant, pour voir s'il se trompait, qu'il l'avait porté à Paris. « Non, madame, « je ne l'ai porté qu'à Versailles, à telle époque. »

« Nous avons fait ensemble des échanges de souvenirs qui, seuls, auraient été pour moi une preuve irrécusable que le prince actuel est véritablement ce qu'il dit être : l'orphelin du Temple. »

Cette déclaration, qui témoignait d'une si complète conviction, Mme de Rambaud l'adressa à la duchesse d'Angoulême ; de son côté, Naundorf sollicita, à diverses reprises, une entrevue de celle qu'il disait sa sœur, s'offrant à lui révéler des faits et des souvenirs de leur commune enfance qui ne pouvaient être connus que d'elle et de lui ; jamais il n'obtint cette entrevue tant dé-

Digitized by Google

sirée ; il n'obtint même pas une réponse, non plus que Mme de Rambaud.

Après des aventures étranges et mystérieuses, comme toute son existence — il paraît probable qu'on tenta de l'assassiner — Naundorf se retira en Hollande. Là, du moins, il parvint à convaincre les autorités de son origine royale, car, lorsqu'il mourut le 10 août 1845, on grava sur sa tombe cette inscription :

ICI REPOSE
LOUIS XVII, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE
(CHARLES-LOUIS, DUC DE NORMANDIE)
NÉ A VERSAILLES LE 27 MARS 1785
DÉCÉDÉ A DELFT LE 10 AOUT 1845

*
* *

On voit, d'après ce qui précède, qu'actuellement on se trouve en présence de trois hypothèses :

1° Louis XVII est mort au Temple le 8 juin 1795 ;

2° Louis XVII a été enlevé de sa prison et l'on ne sait ce qu'il est devenu par la suite ;

3° Louis XVII évadé est Naundorf.

Ces trois hypothèses s'appuient toutes sur des arguments plausibles et se heurtent à de graves objections ; le document décisif, capable de faire éclater sans contestation possible la vérité, n'a pas encore été mis au jour. Existe-t-il quelque part ? Sortira-t-il des archives où il est enfoui présentement. Personne ne peut le dire avec certitude, et il est à croire que ce problème historique ne recevra pas de longtemps sa solution, — s'il la reçoit jamais.

PAUL GAULOT.

On voit immédiatement que cette étude est en effet *une étude* et qu'elle a une tout autre allure de science et de conscience que les articles réfutés dans les trois chapitres précédents.

Digitized by Google

Comme, cependant, cette étude, à côté de vérités indéniables, contient quelques points sur lesquels je ne saurais être d'accord avec M. Paul Gaulot, j'ai cru devoir répondre à quelques-unes de ses affirmations que, mieux informé, il n'aurait certainement pas énoncées.

Cette réponse, je l'ai adressée naturellement à la rédaction du *Figaro* dans l'idée — naïve, je l'avoue — que ce journal comprendrait le devoir de faire la lumière aussi complète que possible sur le mystère du Temple — surtout, du moment où il a cru devoir s'en occuper d'une façon inexacte à plus d'un point de vue.

J'adressai donc directement au *Figaro* la réponse qu'on lira plus loin et dont l'insertion ne m'a pas été accordée. Je fais juge mes lecteurs pour décider si un tel procédé, un refus pur et simple sans aucune explication, sans aucune justification — l'on ne me rendit même pas mon manuscrit malgré ma réclamation, m'obligeant ainsi à récrire ma réponse et... à trouver singulières de telles mœurs littéraires ! — dénote chez ceux qui dirigent *Le Figaro* un grand amour de la vérité historique et un sentiment de justice bien élevé.

Il est évident que dans ce journal — ce n'est pas la première expérience que j'en fais (1) — on tient à duper le public au sujet de la question Louis XVII et à se moquer de ses devoirs d'humanité qui veulent qu'on ne mette pas sciemment la lumière sous le boisseau et que l'on ne répande pas des erreurs qui peuvent nuire à autrui.

(1) Voir un autre cas p. 224 de ce volume.

Digitized by Google

Ma réponse, pour une cause ou pour une autre, pour une cause dans tous les cas qui n'a rien de commun avec une compréhension consciencieuse des devoirs qui nous incombent envers la justice et envers la vérité, ne fut donc pas insérée dans *Le Figaro*. Elle parut alors, grâce à l'intervention amicale de M. Boissy d'Anglas, l'un des plus vaillants défenseurs de Louis XVII, dans *Paris-Journal*, qui voulut bien par deux fois me prêter ses colonnes, et je donne ici cette réponse telle qu'elle parut dans les numéros des 5 et 6 décembre 1909. Je me permets seulement d'y corriger quelques coquilles dues sans doute à ma mauvaise écriture, qui n'a que des rapports très éloignés avec la calligraphie chère aux typographes...

Paris-Journal du 5 décembre 1909.

LA QUESTION LOUIS XVII

Sous ce titre, *Le Figaro* a publié, dans son numéro du 2 octobre, un article très remarquable et très impartial de M. Paul Gaulot. Cet historien bien connu est certainement de ceux qui ont étudié l'éternel problème avec le plus de conscience.

Cependant, pour l'éclaircissement plus complet de la passionnante question, il faut présenter quelques remarques, faire certains rapprochements et rapporter quelques documents historiques indispensables, que M. Paul Gaulot n'a pas connus ou dont il n'a pas cru devoir tenir compte.

Tout d'abord, c'est à tort que M. Paul Gaulot

Digitized by Google

s'exprime, au sujet de la santé du Dauphin, dans les termes suivants :

Les mauvais traitements dont l'avaient accablé ses gardiens, et, en particulier, l'ignoble cordonnier Simon, avaient eu facilement raison de la petite victime, d'autant que l'enfant avait toujours été chétif ; grâce à une inscription tracée par Marie-Antoinette sur les murs de la prison, le 27 mars 1793, on sait qu'à cette époque, le dauphin n'avait que trois pieds deux pouces, soit un mètre deux centimètres.

Il est historiquement établi aujourd'hui que les mauvais traitements, dont le cordonnier Simon a accablé l'enfant, ont toujours été fortement exagérés. Cela est si vrai, qu'il a été officiellement constaté que, lorsque Simon quitta le Temple, le 19 janvier 1794, *il y laissa le Dauphin en bonne santé.* (1) Cela est si vrai encore, que ceux qui admettent la thèse de la mort au Temple, auraient peine à expliquer comment, après d'aussi mauvais traitements, minant un enfant si « chétif », ce dernier aurait pu survivre encore près d'un an et demi au départ de Simon, surtout en restant durant ce temps en prison.

D'autre part, le duc de Normandie, second Dauphin, futur Louis XVII, n'était nullement l'enfant « chétif » que M. Paul Gaulot nous présente. S'il

(1) Voir *le Moniteur* du 3 pluviôse an II, 22 janvier 1794 (vieux style.

Voici textuellement comment s'exprime, à ce sujet, le journal officiel, rendant compte de la séance du 1er pluviôse du Conseil général de la Commune de Paris :

« *Lasnier.* — Un de vos arrêtés porte que le jeune Capet restera sous la surveillance immédiate des commissaires de garde au Temple; hier, Simon et sa femme nous ont remis cet enfant en bonne santé, nous requérant de leur donner une décharge ; nous la leur avons donnée.

« Le Conseil ratifie la décharge donnée au citoyen Simon. »

Digitized by Google

veut bien revoir, à ce sujet, les mémoires de la duchesse de Tourzel, faisant autorité sur ce point, il y constatera que, loin d'avoir été un enfant « chétif », le second Dauphin était de caractère vif et gai, aimant à courir et à sauter et à faire montre de sa force. « Rien ne l'incommodait », dit la duchesse de Tourzel, et « il supportait singulièrement toute espèce de fatigue ». (1) C'est ce qu'on peut appeler un enfant robuste et fort. M. Gaulot note, d'après Marie-Antoinette, la petite taille de l'enfant au 27 mars 1793. Mais un enfant de petite taille n'est pas nécessairement chétif. Il est même, très généralement, plus robuste qu'un enfant, ayant, au même âge, une taille beaucoup plus grande. Le deuxième Dauphin était, comme santé et robustesse, tout le contraire de son frère aîné. Cela est hors de doute.

Une autre erreur, moins grave, est celle-ci. Je cite M. Gaulot :

Cette fin (du prisonnier du Temple), *au premier moment, parut donc toute naturelle. Cependant, peu à peu, des doutes s'élevèrent ;* si un grand nombre d'hommes, compromis dans les pires excès de la Révolution, avaient intérêt à faire disparaître celui que ses partisans appelaient Louis XVII, il existait, par contre, beaucoup d'individus qui avaient un intérêt contraire : ceux qui, n'ayant pas une foi aveugle dans les destinées du nouveau régime, pouvaient avoir la pensée de se ménager les faveurs de la réaction qu'ils prévoyaient, en sauvant l'enfant royal. Au milieu du désarroi causé par les événements politiques, à la suite du 9 thermidor, l'opération ne présentait point des difficultés insurmontables ; elle avait dû être tentée. Cette opinion prit corps, et *bientôt la croyance se répandit* dans une partie de la population

(1) *Mémoires de Mme la duchesse de Tourzel.* Paris, Plon, 1883, t. I, p. 373.

Digitized by Google

que le petit roi n'était pas mort le 8 juin, au Temple. Des renseignements de police en font foi, et Schmidt dans le *Tableau de la Révolution française*, cite, entre autres documents policiers, le rapport d'un indicateur, rédigé en nivôse an IV (décembre 1795), et qui contient ce passage significatif : « Des particuliers s'entretenaient au bas du Pont-Neuf sur le départ de la fille Capet (partie le 28 frimaire, à quatre heures du matin), et son arrivée en Autriche. Un de ces particuliers, prenant la parole, dit « que son frère que l'on disait mort ne l'était pas ; que le jour de cette prétendue mort, il était de garde au Temple ; qu'il vit passer, tandis qu'il était en faction, plusieurs baignoires couvertes qui sortaient de la tour ; qu'un de ceux qui portaient ces baignoires, ayant fait un faux pas, il a entendu un cri d'enfant sortir d'une de ces baignoires ».

Tout cet exposé, fait dans un esprit qui s'efforce d'être logique et impartial, serait absolument remarquable, si M. Paul Gaulot n'avait pas laissé échapper le rapport suivant, paru dans les *Tableaux de la Révolution française*, et rendant compte de ce qu'on pensait aux abords du Temple *dès le premier jour* :

« ... Dans le quartier du Temple, le peuple disait hautement : « que les préparatifs faits pour l'enterrement du petit Capet n'étaient qu'une feinte, qu'il n'était pas mort, et qu'on l'avait fait partir et sauver bien loin ». (1)

Demain je terminerai ma démonstration.

OTTO FRIEDRICHS.

(1) *Tableaux de la Révolution Française, publiés sur les papiers inédits du Département et de la Police secrète de Paris*, par ADOLPHE SCHMIDT, professeur d'histoire à l'Université d'Iéna, Leipzig, Veit, 1869-1870, t. II, p. 356.

Digitized by Google

Paris-Journal du 6 décembre 1909.

LA QUESTION LOUIS XVII

Évidemment, les allées et venues pour le décès, pour l'autopsie et l'enterrement, quelque indiscrétion directe aussi peut-être, avaient laissé transpirer quelque chose. Ce rapport prouve, en effet, que, tout de suite, et non pas seulement « peu à peu », les doutes s'élevèrent nettement sur la réalité de la mort de Louis XVII au Temple. Dès le premier jour, on crut à son évasion. Dès le premier jour, l'enterrement fut reconnu par le gros bon sens populaire pour ce qu'il était *en réalité* : une « feinte ».

Si cet enterrement n'avait pas été une feinte, on aurait retrouvé au cimetière de Sainte-Marguerite un squelette d'enfant pouvant passer soit pour celui de Louis XVII, soit pour celui du substitué. Or, on sait que le squelette retrouvé en 1894, par les soins de Georges Laguerre, squelette qui forme pour ainsi dire toute la base du livre de Chantelauze *sur la mort de Louis XVII au Temple*, fut reconnu par les grandes autorités anthropologiques de Paris pour être celui d'un jeune homme de seize à dix-huit ans et plus. Ce n'était donc le squelette ni du Dauphin, qui avait alors dix ans et deux mois, ni même du substitué, puisqu'avec un substitué de seize ans et plus la fraude aurait été évidemment impossible. Ceux qui organisèrent ou exécutèrent cette « feinte » que fut l'enterrement *officiel* du « petit Capet », laissèrent au cimetière de Sainte-Marguerite quelque chose que nous révèle un document des plus importants

Digitized by Google

découvert aux Archives Nationales par M. Lucien Lambeau :

« Les recherches faites (1) pour découvrir les restes du roi Louis XVII offrent le résultat suivant :

« On a trouvé à l'endroit indiqué, dans le cimetière de Sainte-Marguerite, une pierre rompue et une boîte de plomb contenant des papiers qui ont été remis au ministre de la Police ! » (2)

On n'avait donc point enterré de corps au cimetière de Sainte-Marguerite et c'est bien pourquoi on ne retrouva jamais non plus un corps ou un squelette pouvant être assimilé soit à celui de Louis XVII, soit à celui de l'enfant substitué. Tout s'enchaîne, tout se contrôle ainsi l'un par l'autre...

Mais l'enfant substitué mort au Temple avait été retenu dans la tour. Et, comme il fallut bien s'en débarrasser afin de ne pas être trahi par les émanations cadavériques, on l'enterra secrètement au pied de la tour, où le retrouva le général d'Andigné, comme l'explique le récit très clair de M. Gaulot sur ce point.

C'est avec raison que M. Gaulot qualifie d'important le témoignage du général d'Andigné. Mais ce qui lui donne une importance plus grande encore, c'est le témoignage manuscrit de Sénar dont mon confrère et ami, Henri Provins, possède l'original.

Sénar avait été agent intime et secrétaire-rédac-

(1) Il s'agit de celles entreprises en 1816.

(2) *Le Cimetière de Sainte-Marguerite et la Sépulture de Louis XVII*, par Lucien Lambeau, Paris, Daragon, 1905, p. 114. (*a*)

(*a*) Cette indication de source n'était pas tout à fait exacte, car j'ai constaté récemment — cela m'avait échappé autrefois — que c'est au docteur Cabanès que revient l'honneur d'avoir le premier publié cette note remarquable. Voir *Les Morts mystérieuses de l'Histoire*, etc., Paris, Maloine, 1901, p. 512. Voilà une injustice réparée.

Digitized by Google

teur du comité de Sûreté Générale. Or, il écrivit, entre le 8 juin 1795, date du décès de l'enfant au Temple, et le 10 mars 1796, date de sa propre mort, les lignes qui vont suivre. Ces lignes, qu'il est impossible d'écarter du débat si l'on a le souci de l'impartialité en histoire, sont trop graves, en effet, pour qu'on n'en tienne pas compte. Rapprochées du témoignage du général d'Andigné et des résultats, absolument négatifs, comme cadavre, des recherches faites au cimetière de Sainte-Marguerite et très positifs, on vient de le voir, comme preuve de la « feinte » devinée par le peuple dès le jour même de l'enterrement, elles forment pour ainsi dire la clef du mystère. Les voici :

« J'ai pris depuis à la volée, n'étant plus en mesure de rien voir, qu'on a caché le cadavre près d'une tour, en terre, et fait ouvrir un autre enfant. »

Un enfant *autre* que le Dauphin. Cela est évident. L'enfant autopsié par les médecins n'était donc pas Louis XVII, puisqu'ils ont « ouvert » un *autre* enfant. Et cela est confirmé par les conclusions formelles auxquelles sont arrivés les docteurs Peladan et Cabanès dans leurs études purement médicales sur l'enfant du Temple et sur le procès-verbal d'autopsie, dans lesquelles conclusions ils déclarent que l'enfant autopsié n'était certainement pas le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Mais Sénar lui-même, « n'étant plus en mesure de rien voir », n'a pas tout su. Il a ainsi, à côté d'une vérité inattaquable, enregistré une impossibilité d'ailleurs facile à éclaircir.

En effet, le cadavre enterré près de la tour et retrouvé en 1801, comme le prouve le témoignage du

Digitized by Google

général d'Andigné, ce n'était pas non plus le fils de Louis XVI, car, en ce cas, le pouvoir aurait eu le plus grand intérêt à prouver son identité et il n'y aurait eu aucune nécessité à l'enterrer secrètement.

Si le témoignage de Sénar était exact en tous ses détails — mais c'est précisément l'affaire de l'historien de démêler la vérité d'entre les erreurs — on n'aurait pas non plus eu besoin de faire « ouvrir un *autre* enfant », puisque, je le répète, on avait tout intérêt à prouver la mort du véritable Louis XVII.

Au reste, dans l'hypothèse de la mort de Louis XVII selon Sénar, puis, de la mort, également selon Sénar, de l'*autre* enfant, donc du substitué ouvert par les médecins, il faudrait croire à la présence au Temple de deux cadavres en même temps. Or, voilà, certes, une hypothèse impossible à défendre, car l'on n'a jamais pu sérieusement prétendre qu'il y eût eu, dans le même moment, au Temple, les cadavres de deux enfants morts à la même époque.

Une autre impossibilité encore se dresse contre cette hypothèse : les médecins Pelletan et Dumangin soignaient depuis quelques jours l'enfant mort au Temple. Ils n'auraient pu être aveugles au point qu'il eût été possible de les tromper grossièrement en substituant *à un jour d'intervalle*, à l'enfant qu'ils avaient soigné et qui était décédé en quelque sorte sous leur responsabilité, le cadavre *d'un autre enfant* qu'ils auraient « ouvert » à la place de leur véritable malade. Si une chose est inadmissible, c'est bien celle-là. L'enfant décédé et l'enfant autopsié était donc nécessairement le même.

Mais, et en cela Sénar avait pleinement raison : l'enfant ouvert était réellement un enfant *autre* que

Digitized by Google

Louis XVII. S'il avait été le vrai Louis XVII, il n'était ni nécessaire ni même utile de faire ouvrir un autre enfant, puisque, j'y insiste, l'intérêt le plus évident du pouvoir était précisément de prouver clair comme le jour la mort du fils de Louis XVI.

Or, la Convention n'a jamais pu fournir cette preuve, par la raison très simple que Louis XVII n'était plus en son pouvoir. Selon une estampe du temps, signalée et expliquée à la Convention même, celle-ci, à cette époque, « voudrait et ne peut atteindre le petit Capet ». Aussi, la Convention fut-elle obligée de se débattre tant bien que mal avec le cadavre du substitué et de chercher à en tirer le meilleur parti possible. Elle en tira le bénéfice de la mort *civile* de Louis XVII et neutralisa les effets de l'évasion en dressant, au nom de Louis XVII, tous les actes concernant l'enfant *autre* que le Dauphin.

L'enfant mort à sa place fut donc « ouvert » par les médecins, et enterré, ostensiblement du moins, au cimetière de Sainte-Marguerite, comme étant le vrai Louis XVII.

En résumé : Comme par suite du subterfuge employé pour permettre l'évasion du véritable Louis XVII par le moyen du cercueil, subterfuge que M. Paul Gaulot a très loyalement exposé dans son article, le cadavre de l'enfant substitué ne fut point porté au cimetière, on n'a jamais pu y découvrir son corps. Ceci est donc la logique conséquence et la confirmation de la thèse Naundorffiste comme la découverte du corps en aurait été l'irréfutable contradiction.

D'autre part, comme il fallut bien se débarrasser du cadavre du substitué, resté au Temple, on l'en-

Digitized by Google

fouit au pied de la tour, où l'on retrouva effectivement son squelette en 1801.

Ici encore, nous avons donc la logique conséquence et la confirmation de la thèse Naundorffiste.

L'évasion au moyen du cercueil est d'ailleurs confirmée par plus d'un témoignage, et, notamment, par la médaille de l'évasion. Cette médaille fut frappée à Berlin par Loos, le médailleur de la cour, en 1795. On peut consulter à cet égard *La Question Louis XVII*, édition de *La Plume*, page 64.

Pour terminer, je me permets de signaler que, dans le même ouvrage, j'ai publié — et ceci est une confirmation de tout ce qui précède — l'état civil de l'enfant substitué, qui s'appelait Gonnhaut, et le témoignage de Mme Vautor des Roseaux, fille du célèbre royaliste Cazotte, enregistrant l'aveu fait par la mère de l'enfant substitué qu'elle avait connue à la Martinique, où, après le drame du Temple, elle s'était réfugiée, au couvent de Saint-Joseph de Cluny, à Saint-Pierre, sous le nom de Lenninger, son nom de jeune fille.

OTTO FRIEDRICHS.

Le Figaro, on le voit, a peu le souci de la vérité historique. Sinon, il ne devait pas laisser ses lecteurs exclusivement sous l'impression de l'article de M. Paul Gaulot en refusant d'insérer la réponse qu'on vient de lire.

Pour ne pas, d'ailleurs, abuser de l'hospitalité que j'eus la naïveté de demander à ce journal, je m'étais restreint, dans ma réponse, à ne soulever que les points strictement nécessaires, pour éviter que le jugement des lecteurs ne s'égare sur une fausse

Digitized by Google

voie. Par ce même désir de discuter aussi brièvement que possible dans une réponse destinée à un journal quotidien, je n'ai pas voulu non plus étreindre certaines controverses avec autant de preuves que j'aurais pu le faire.

Ici, où j'ai mieux mes aises, je dois notamment répondre d'une manière plus complète au sujet de la question de savoir si M. Paul Gaulot a raison de dire que « l'enfant avait toujours été chétif ». C'est là une affirmation qui, prise à la lettre par les lecteurs, aiguillerait leur entendement dans une fausse direction aboutissant à cette conclusion erronée : puisqu'il était si « chétif », il est probable que Louis XVII succomba à la suite des mauvais traitements de Simon ! J'ai réfuté déjà ce point par le document qui prouve qu'au départ de Simon et de sa femme ils remirent le Dauphin « en bonne santé ». (1) J'ai prouvé aussi par le témoignage de la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France, que le petit duc de Normandie était un enfant robuste et fort et, à ce point de vue, tout le contraire de son frère aîné décédé à Meudon le 4 juin 1789.

Ce point du débat, je puis l'étayer par d'autres témoignages qu'il ne sera pas inutile de citer ici.

La différence entre les deux frères, au point de vue de la santé et de la constitution, était si grande qu'elle frappa tous les contemporains. On signala la force du duc de Normandie dès sa naissance : il vint au monde « bien constitué et très fort » après une

(1) La veuve de Simon, qui a toujours affirmé que Louis XVII n'était pas mort au Temple, a aussi déclaré dans un de ses témoignages : « il était plein de force et n'avait aucun des symptômes de la maladie dont on a dit qu'il était atteint. »

Digitized by Google

grossesse que les observateurs du temps qualifient de « prodigieuse », et qui l'était à tel point qu'on prévoyait généralement des jumeaux (1). Or, le même informateur, auquel j'emprunte ces remarques, écrit à propos du frère aîné : « La constitution de M. le Dauphin n'a jamais été bien forte. » (2)

Voici un témoignage des plus compétents. C'est celui de Mme Campan qui a connu de très près et longtemps observé les deux fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Or, elle marque d'un trait la différence énorme qui existait entre les deux frères au point de vue qui nous occupe :

« La santé brillante et l'amabilité du duc de Normandie contrastaient, en effet, avec l'air languissant et le caractère mélancolique de son frère aîné. » (3)

Lorsque le frère aîné mourut, Lefèvre, le secrétaire du duc d'Harcourt, gouverneur du premier fils de Louis XVI, écrivit dans une note publiée par la *Revue des Provinces* du 15 juin 1866 :

« Le roi perdait l'aîné de ses fils ; mais il lui en restait un autre, *dont la constitution plus robuste ne pouvait faire prévoir un sort semblable à celui de son frère*. Ses plus riantes espérances reposaient sur cet enfant chéri, et la nation, au milieu de l'enthousiasme universel, que faisait naître la convocation des États Généraux, ne séparait pas ses destinées futures de celles du prince, qu'elle saluait du nom de *Restaurateur de la liberté française*. »

(1) *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour et la Ville*, etc., publiée, etc., par M. de Lescure, t. I, p. 549.
(2) *Ibidem*, t. II, p. 32.
(3) *Mémoires sur la Vie privée de Marie-Antoinette, Reine de France et de Navarre*, etc., par Madame Campan, lectrice de Mesdames, et première femme de chambre de la Reine, Londres, Colburn, 1823, t. II, p. 41.

Digitized by Google

Au reste, voici le témoignage de Marie-Antoinette elle-même, qu'on ne saurait récuser. Or, elle écrit dans ses admirables instructions adressées à Mme de Tourzel, qui venait d'être nommée gouvernante des Enfants de France, à propos du futur Louis XVII : « Sa santé a toujours été bonne... Il est, *comme tous les enfants forts et bien portants*, très étourdi, très léger et violent dans ses colères ; mais il est bon enfant, tendre et caressant même, quand son étourderie ne l'emporte pas. » (1)

Donc le duc de Normandie, futur Dauphin, futur « Prince Royal », futur Louis XVII, n'était nullement un enfant chétif. C'était, tout au contraire, un enfant fort et bien portant, un enfant que « rien n'incommodait » et qui « supportait singulièrement toute espèce de fatigue ».

Et il y a d'autant moins de raison historique et physiologique de croire que les « mauvais traitements » de Simon « avaient eu facilement raison de la petite victime », qu'il laissa ce dernier « en bonne santé » lors de son départ du Temple. Donc, j'y insiste, au point de vue de la constitution de Louis XVII, il n'y a rien qui permette de présumer un seul instant qu'il n'aurait pas été capable de supporter parfaitement l'emprisonnement dont il a été la victime.

Abordons maintenant quelques autres points et faisons quelques remarques par lesquelles je n'ai pas voulu allonger ma réponse adressée au *Figaro* et accueillie par *Paris-Journal*.

Je dois dire, tout d'abord, que la discussion très

(1) *Histoire de Marie-Antoinette*, par EDMOND et JULES DE GONCOURT, 2e édition, etc., p. 267.

Digitized by Google

loyale de M. Paul Gaulot sur l'acte de décès « du fils de Louis Capet », sans épuiser la description des irrégularités commises en cette occasion, est cependant parfaite et suffit pour démontrer, à l'encontre de ce que pense M. Montorgueil, qu'il y a eu des tripotages politiques qui troublent singulièrement, aux yeux des historiens sérieux, la « limpidité » prétendue des événements et des manœuvres auxquels donna lieu la mort de l'enfant prisonnier. Personne ne saurait nier la justesse du raisonnement de M. Paul Gaulot au sujet de l'acte de décès, acte d'une fausseté évidente et radicale.

Tout aussi claire et loyale est la brève discussion de M. Gaulot sur le procès-verbal d'autopsie. Il reconnaît que les médecins, « loin d'apporter des preuves nettes et claires, ne font qu'accroître les incertitudes, et légitiment tous les soupçons ». Plus loin, M. Gaulot s'étonne avec une logique, dont M. Rochefort devrait bien faire son profit, que le pouvoir n'invoqua pas le témoignage de la sœur de Louis XVII pour prouver l'identité de ce dernier, et il conclut par ces remarques qui réfutent si nettement l'insoutenable thèse de Rochefort :

> Au lieu de recourir à ce moyen si simple, si naturel, on s'est gardé de la faire descendre près du lit où reposait le petit cadavre ; bien plus, on lui a laissé ignorer pendant quelque temps un événement qui la touchait de si près, et plus tard, lorsqu'elle l'apprit, elle n'en a pas même su la date exacte. Dans le *Récit* qu'elle a rédigé des événements survenus au Temple pendant sa captivité, elle place le décès de son frère au 9 juin.

J'ai cru devoir reproduire à nouveau ce passage pour faire remarquer à M. Rochefort — si tant est

Digitized by Google

qu'il a le bon esprit et la soif de prolonger sa lecture jusqu'à la présente page ! car enfin il doit savoir maintenant qu'il ignore outrageusement la question Louis XVII et qu'il lui reste beaucoup à apprendre sur ce sujet — qu'aucun historien sérieux ne peut songer à invoquer le récit de Madame Royale comme un témoignage compétent en faveur de la mort de Louis XVII au Temple. M. Rochefort a donc tort de tant s'appuyer sur ce récit, puisque son auteur n'a pas suivi et n'a pas pu suivre l'évolution de la maladie de l'enfant détenu à l'étage au-dessous de sa propre prison. Je ne suis pas fâché de profiter de l'autorité de l'écrivain consciencieux qu'est M. Paul Gaulot pour faire, une fois de plus, comprendre à M. Rochefort combien il fait fausse route au sujet de Madame Royale.

Dans l'exposé que M. Paul Gaulot fait de la carrière du prétendu Naundorff on sent, comme dans tout le reste de son article, le souci de l'impartialité. Néanmoins, quelques légères erreurs s'y sont glissées que mon devoir est de relever afin de les empêcher de faire la boule de neige.

Je ne pense pas, en effet, qu'on puisse dire qu'à Berlin « les autres horlogers, pour se débarrasser de ce nouveau concurrent (« Naundorff »), le dénoncèrent à la police, comme individu suspect, ayant usurpé un faux nom ». Dans l'état actuel des recherches historiques, je ne connais rien qui permette de soutenir cette hypothèse.

Toutefois, il est certain que « Naundorff » comparut, ainsi que le dit M. Paul Gaulot, « devant un sieur Lecoq », un fonctionnaire, à qui il révéla son origine. M. Gaulot donne à Le Coq le titre de « chef du bu-

Digitized by Google

reau des passeports, et plus tard chef de la police ». Paul-Louis Le Coq était, à l'époque de ses premières entrevues avec le prétendu Naundorff, un fonctionnaire bien plus haut placé qu'un simple « chef du bureau des passeports ». La question de savoir ce qu'était alors Le Coq n'est d'ailleurs pas du tout une question oiseuse, car de la vraie situation de Le Coq tombe une clarté toute particulière sur le mystère qui nous occupe.

Or, Le Coq, comme je l'ai déjà expliqué au chapitre consacré à M. Ernest Daudet, était alors Conseiller intime de légation et *Conseiller rapporteur au Ministère des Affaires étrangères*, où il était sous les ordres directs du Chancelier d'État de Hardenberg. Le Coq était un diplomate fort remarquable que le gouvernement de la Prusse, ainsi que le constate la *Allgemeine Preussische Staats-Zeitung* du 1er mai 1824, a « maintes fois employé pour d'importantes affaires d'État » et qui a donné beaucoup de « preuves d'habileté, de zèle, et de fidélité ». Et il est évident que le prétendu Naundorff, révélant au haut fonctionnaire qu'est Le Coq son origine et son identité avec le fils de Louis XVI, ouvrait par cette simple déclaration une des plus « importantes affaires d'État », qui, étant donnée la situation d'alors de la Prusse et de l'Europe, pouvait « intéresser » le gouvernement de Berlin et l'inciter à chercher à en tirer tout le profit possible.

Mais je ne puis redire ici tout l'historique de cette affaire. Qu'on veuille bien se reporter à ce que j'en ai dit dans le chapitre qui réfute les élucubrations de M. Ernest Daudet (1) ou, d'une manière plus com-

(1) P. 254 et suivantes de ce volume.

Digitized by Google

plète, dans l'*Introduction* de la *Correspondance intime et inédite de Louis XVII*.

Ceux qui veulent bien y recourir verront qu'une grande lumière éclaire ce mystère historique lorsqu'on se rend compte, comment, avec l'aide de Le Coq, Conseiller d'État Royal, devenu, entre-temps, Président de la Police de Berlin, le prétendu Naundoff put acquérir le droit de bourgeoisie à Spandau, quoique dépourvu de toute espèce de papier renseignant sur son véritable état civil, et comment il put, quelques années plus tard, se marier — toujours sans pouvoir produire un acte de naissance ou une pièce quelconque certifiant son origine en tant que Naundorff !...

Au fond, le nœud de la question Naundorff-Louis XVII ou Naundorff-Imposteur gît dans les rapports et négociations qu'il eut avec Le Coq, rapports et négociations qui sont indéniables puisque j'en ai découvert la trace formelle aux archives secrètes de Berlin — encore qu'officiellement on se soit maintes fois permis de les nier...

Comme l'a fort bien dit M. Paul Gaulot, « Naundorff » avait remis à Le Coq des documents prouvant son identité. Plus tard, il les réclama à différentes reprises soit à Le Coq, soit au Chancelier d'État de Hardenberg, sans obtenir de réponse. Or, j'ai notamment retrouvé aux archives de Berlin une requête que « Naundorff » adressa de « Berne », en date du 24 mai 1833, au Prince héritier de Prusse afin de le prier de faire les démarches nécessaires pour lui restituer les papiers en question. Voici quelques extraits de cette supplique :

« Pour arriver à mon but, j'ai besoin avant tout

Digitized by Google

de ces papiers qu'en l'année 1811 j'ai dû, sur l'ordre du prince Hardenberg, remettre au Président de la Police, Le Coq. Ce sont deux documents originaux de la main de mes parents et pourvus du cachet dont mon père se servait pendant sa captivité au Temple...

« Je prie Votre Altesse Royale de rechercher ces documents... » (1)

Sur l'ordre du Prince héritier, on entreprit alors des recherches dans le greffe de la Présidence de la Police. Ces recherches restèrent sans résultat : naturellement !

Mais quelques années plus tard, en 1836, le prétendu « Naundorff » envoya Xavier Laprade, avocat, en Prusse avec mission d'étudier sur place toute sa vie à Berlin, Spandau, Brandebourg, Crossen. Xavier Laprade était surtout aussi chargé de réclamer les documents remis à Le Coq. Il en parla à M. de Rochow, ministre de l'Intérieur et de la Police. Ce dernier, bien entendu, déclarait bien haut que les réclamations de « Naundorff » n'étaient aucunement fondées ; que la remise des papiers à Le Coq était de pure invention ; que jamais « Naundorff » n'avait eu d'entrevues avec Le Coq vers l'époque indiquée par lui.

Malheureusement pour M. de Rochow, tandis qu'il raisonnait ainsi tout haut, il rédigeait tout bas, dans le mystère de son cabinet, une certaine missive adressée à M. Gerlach, Président de la Police en 1836, dont j'ai retrouvé la minute et qui contient les très significatives phrases que voici :

« ... ledit Laprade allègue entre autres choses que

(1) *Archives secrètes de l'Etat, Actes du Ministère de l'Intérieur et de la Police.*

Digitized by Google

ledit Nauendorff veut avoir remis, pendant son séjour ici dans l'année 1810, à l'ancien Président de Police Lecoq, des preuves au sujet de sa naissance.

« Comme maintenant il conste des actes de mon Ministère qu'en ce temps-là des négociations ont eu lieu au sujet dudit Nauendorff à l'*Intendantur* de Police d'alors, desquelles négociations je désire prendre connaissance, je prie Votre Honneur de les présenter immédiatement chez moi. » (1)

A cette réclamation de « négociations », de l'existence documentée desquelles « ledit » de Rochow avait trouvé les preuves dans les actes de son propre Ministère, le Président de Police Gerlach répondit en envoyant copie de sa lettre adressée trois ans auparavant au Prince héritier de Prusse et dans laquelle il émettait l'avis suivant :

« Si l'auteur de cette lettre (adressée par « Naundorff » au Prince de Prusse) allègue que par ordre du feu Prince Chancelier d'État de Hardenberg il a dû remettre dans l'année 1811 les papiers en question au Président de la Police Le Coq, il est à supposer que celui-ci n'aura pas gardé les papiers, mais les aura remis au Chancelier d'État. » (2)

C'est, en effet, plus que probable, d'autant plus probable, pourrait-on ajouter, que Le Coq était « Conseiller *rapporteur* au Ministère des Affaires étrangères »... Il dépendait du Chancelier d'État, et évidemment, n'agissait que par ses ordres.

Non moins probable est que le Prince de Hardenberg ne laissa pas traîner des papiers de ce genre

(1) *Archives secrètes de l'État, Actes du Ministère de l'Intérieur et de la Police.*
(2) *Ibidem.*

Digitized by Google

sur son bureau ! Ils auront donc été mis en lieu sûr et, comme il s'agissait d'un secret d'État... on n'a eu garde de jamais mettre la main sur les papiers en question !... On sait à Berlin, tout aussi bien que Louis XI, son *qui nescit dissimulare, nescit regnare...*

Quoi qu'il en soit, l'aveu du ministre de Rochow est formidablement significatif puisqu'il prouve que les négociations entre Le Coq et le prétendu Naundorff ont réellement eu lieu. Et comme ces négociations ont abouti au certificat d'honorabilité délivré par Le Coq à « Naundorff » et à l'intrusion illégale de ce dernier dans l'estimable corporation des bourgeois de Spandau; comme Son Excellence de Rochow ne convient de la réalité de ces négociations que dans le secret du cabinet et les nie quand il s'agit de parler ouvertement et officiellement, il est évident que « Naundorff » a dit la vérité sur ses rapports avec Le Coq.

Quoi que l'on en pense d'ailleurs, certain est, je le répète, qu'il existait au Ministère de l'Intérieur et de la Police de Berlin des preuves des négociations entre Le Coq et « Naundorff ». Ces « négociations », dont M. de Rochow voulait prendre connaissance, prouvent la vérité de Naundorff-Louis XVII, car si elles prouvaient son imposture, il y a beau temps qu'on les aurait publiées et propagées !

Le Coq, un fonctionnaire d'État si sérieux et d'un rang si élevé, n'aurait du reste pu garantir l'honorabilité de « Naundorff », si celui-ci avait été un vulgaire aventurier, un « imposteur, doublé d'un filou » digne de s'attirer les diatribes insensées de Rochefort, un intrigant éhonté sans antécédents connus. Il est donc évident que le prétendu Naundorff lui a

Digitized by Google

révélé ses antécédents, et lorsque Le Coq affirme et garantit par sa signature qu'il « n'existe point de renseignements défavorables sur son compte », il est impossible d'admettre un seul instant que, pour le fin diplomate qu'est Le Coq, cela signifie qu'il n'existe pas de renseignements du tout sur « Naundorff » et qu'il introduit, par des mesures illégales, dans la bourgeoisie de Spandau un homme dont il ne connaît pas la moralité et dont il ignore l'origine.

D'ailleurs, il est certain aussi que, si « Naundorff » avait été un simple pauvre horloger du nom de... Naundorff, ce n'est pas un Conseiller intime de légation, Conseiller d'État Royal et Conseiller rapporteur au ministère des Affaires Étrangères, un diplomate rompu possédant la confiance de son gouvernement au point d'être « employé pour d'importantes affaires d'État », qui aurait été chargé de s'occuper de cet homme de rien du tout. Le simple commissaire de police du coin aurait eu à en connaître — et son intervention n'aurait pas abouti à faire obtenir le droit de bourgeoisie de la ville de Spandau à un homme du commun, taré, inconnu et incapable de produire son acte de naissance. Cela me paraît péremptoire.

Tournez la question comme vous voudrez, envisagez-la sous toutes ses faces, vous ne parviendrez pas à en tirer une autre conclusion logique que celle de l'identité de Naundorff avec Louis XVII.

M. Paul Gaulot, pour en revenir à son article, a ensuite exposé avec une clarté parfaite la thèse de l'évasion du Temple.

Il est seulement dommage qu'à propos de l'enfant décédé à la place de Louis XVII, M. Gaulot n'ait pas songé à s'appuyer d'une part sur le témoignage de

Digitized by Google

Sénar, au sujet duquel je renvoie le lecteur à ma réponse parue dans *Paris-Journal* (1) ; d'autre part, sur le témoignage de Mme Vautor des Roseaux et sur mes recherches concernant le petit substitué Gonnhaut (2) ; et, de troisième part, sur le document des Archives Nationales concernant la pierre rompue et la boîte de plomb contenant des papiers trouvées à l'endroit indiqué comme recélant la sépulture de Louis XVII. (3) Si M. Gaulot avait pu s'étendre sur ces témoignages ou simplement utiliser les conclusions qu'ils imposent, ses lecteurs se seraient parfaitement rendu compte que le récit de l'évasion, pour romanesque qu'il soit, n'a absolument rien d' « invraisemblable », puisqu'il est confirmé par des témoignages et des documents sérieux découverts à des époques diverses et qui n'ont pu être frauduleusement accordés entre eux.

Quant à Joséphine, si on n'a d'elle aucune parole « avouant *la part qu'elle avait prise à l'enlèvement du petit roi* », on a du moins d'elle de nombreux aveux formels et authentiques qui prouvent qu'elle savait que Louis XVII avait été enlevé et n'était pas mort au Temple. (4)

De Barras, M. Paul Gaulot transcrit une déclaration contradictoire avec le récit de « Naundorff », tout en ajoutant loyalement le correctif nécessaire au sujet des *Mémoires* dont cette déclaration est tirée et qui prouve que l'historien ne saurait se fier à ce témoignage éminemment intéressé et suspect.

(1) Voir ci-dessus, p. 387.
(2) Voir p. 145 de ce volume.
(3) Voir p. 62 du présent livre.
(4) J'ai cité plusieurs témoignages à ce sujet — voir p. 8, 78 et 165-167 de ce volume — et j'aurais pu en citer bien d'autres.

Digitized by Google

Mais il faut dire qu'on a de Barras tout autre chose que cet extrait de ses *Mémoires* tripatouillés. On a le témoignage de la marquise de Broglio-Solari, qu'on peut relire au chapitre consacré à M. Montorgueil. (1) Or, la Marquise déclare qu'assistant avec son mari, Ministre de la République de Venise, à un dîner chez Barras, à Bruxelles, en 1803, elle a entendu l'ex-directeur, « un peu échauffé par le vin » et excité contre Bonaparte, « ce scélérat de Corse », s'écrier : « Le fils de Louis XVI existe » ! Or, vous savez bien : *in vino veritas*... Dans l'espèce, cette exclamation échappée à Barras a une valeur autrement sérieuse que le récit de ses *Mémoires* rédigés, comme le dit fort justement M. Gaulot, « sur de simples notes arrangées et modifiées par l'ami à qui il les avait laissées ». Ce n'est certes pas lorsqu'il se trouvait en exil à Bruxelles que Barras avait intérêt à mentir. Pris de vin et de colère : deux mauvais conseillers ! Barras laissa échapper l'évidente vérité. Tandis que, plus tard, rentré en France, où il s'accommode de la Restauration, de Louis XVIII et de Charles X, vieilli, revenu de l'exil et de... bien des illusions, il ne cherche qu'à pouvoir vivre en paix et à ménager ceux qui pourraient la lui troubler cruellement... Aussi laisse-t-on Barras tranquille, comme l'observe M. Paul Gaulot, « en dépit de son passé révolutionnaire », tout en s'empressant de saisir ses papiers à sa mort en 1829.

Et l'on est d'autant plus autorisé à tenir ainsi la balance entre la vérité du témoignage de la marquise de Broglio-Solari et le mensonge des *Mé-*

(1) Voir p. 7 et 8 de ce livre.

Digitized by Google

moires dits de Barras, que le témoignage de la Marquise est confirmé par celui de Botot, secrétaire de Barras, qui assura même à l'historien Dulaure en savoir « plus que Barras » à l'égard de l'évasion de Louis XVII. (1)

M. Paul Gaulot donne ensuite le très important témoignage de Mme de Rambaud en faveur de l'identité du prétendu Naundorff avec Louis XVII. Si la place n'était pas fatalement trop mesurée dans un journal quotidien, il aurait pu y ajouter bien d'autres témoignages non moins remarquables et non moins compétents, ceux notamment de M. et de Mme Marco de Saint-Hilaire, de M. de Brémond qui, eux aussi, écrivirent à la duchesse d'Angoulême pour lui annoncer qu'ils avaient reconnu en « Naundorff » son véritable frère. Il aurait encore pu transcrire le témoignage concernant M. de Joly; ceux du marquis de la Feuillade, des Princes d'Aubusson, de la marquise de Broglio-Solari, du chevalier de Cosson, bien d'autres encore, proclamant tous l'identité de Louis XVII.

M. Paul Gaulot dit : « il paraît probable qu'on tenta de l'assassiner ». Hélas ! le doute à cet égard n'est pas permis lorsque l'on étudie attentivement les documents qui se rattachent aux attentats, dont le prétendu Naundorff a été la victime. Or, comme le disait Mme de Rambaud : « on n'assassine pas un imposteur, on le juge. » (2)

M. Paul Gaulot expose, en terminant son très re-

(1) *La Restauration convaincue d'hypocrisie, de mensonge et d'usurpation*, etc., par J. Suvigny, etc., p. 30.

(2) Voir, au sujet des principaux de ces attentats, la *Correspondance intime et inédite de Louis XVII*, t. I, p. 234 et suivantes; t. II, pp. 551-579

Digitized by Google

marquable et très impartial article, ces trois hypothèses :

1° Louis XVII est mort au Temple le 8 juin 1795 ;
2° Louis XVII a été enlevé de sa prison et l'on ne sait ce qu'il est devenu par la suite ;
3° Louis XVII évadé est Naundorf.

A l'égard de la première hypothèse, défendue par MM. Montorgueil, Rochefort et Ernest Daudet, qui tous trois ont produit des arguments nombreux et variés, je pense avoir démontré dans les chapitres qui précèdent que, séparément ou réunis en trinité indivisible, ces Messieurs n'ont point prouvé que Louis XVII soit mort au Temple le 8 juin 1795. Ils ne peuvent parvenir à énoncer une telle conclusion qu'en ignorant systématiquement les documents qui prouvent le contraire. Le témoignage de Sénar déclarant que les médecins ont « ouvert » un *autre* enfant; joint au témoignage du général d'Andigné sur la découverte du squelette d'un enfant au pied de la tour du Temple; joint au témoignage de Mme Vautor des Roseaux déclarant que la mère du substitué lui a elle-même fait l'aveu de la mort de son fils à la place de Louis XVII; joint à l'impossibilité de découvrir au cimetière de Sainte-Marguerite le squelette de Louis XVII; joint à la découverte d'une pierre rompue et d'une boîte de plomb remplie de papiers trouvées à l'endroit signalé comme étant celui de l'inhumation officielle de Louis XVII; ces seuls faits prouvent que Louis XVII n'est pas mort au Temple. Cette première hypothèse n'est donc pas soutenable — si vous y ajoutez surtout les aveux de l'évasion faits par Joséphine, Barras, Courtois, Prieur, par tant d'autres et notamment par

Digitized by Google

Charles X et par la duchesse d'Angoulême. Les seuls qui défendent la thèse de la mort au Temple sont ceux qui ignorent totalement la question. Je crois l'avoir démontré à suffisance dans les chapitres précédents.

Quant à cette deuxième hypothèse énoncée par M. Paul Gaulot : « Louis XVII a été enlevé de sa prison et on ne sait ce qu'il est devenu par la suite », il faut dire qu'il est difficilement admissible tout d'abord qu'une personnalité historique et politique de cette importance ait pu disparaître — telle une bulle de savon — sans laisser la moindre trace. Cela serait beaucoup plus invraisemblable que toutes les invraisemblances que l'on reproche au prétendu Naundorff. On ne peut guère imaginer que le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, le frère de la duchesse d'Angoulême, le neveu et roi légitime de Louis XVIII et de Charles X, ait pu s'évanouir totalement sans que son trépas eût été constaté et signalé. Or, malgré tous les puissants moyens d'information modernes, il n'en a jamais été question. Et, précisément, cette deuxième hypothèse n'est pas non plus soutenable puisque l'on sait « ce qu'il est devenu par la suite », puisqu'on qu'on sait que *Louis XVII* s'est éteint, le 10 août 1845 à Delft et y a été inscrit, dans un acte de décès absolument authentique et sur sa tombe, comme fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette...

Pour ceux qui veulent bien mettre le temps nécessaire et quelque conscience à étudier le problème qui nous occupe reste donc cette seule vérité défendable devant l'Histoire :

« Louis XVII évadé est Naundorff. »

Digitized by Google

M. Paul Gaulot est d'avis que les trois hypothèses mentionnées par lui « s'appuient *toutes* sur des arguments plausibles et se heurtent à de graves objections ».

Je cherche vainement, quant à moi, « les arguments plausibles » en faveur de l'hypothèse de la mort de Louis XVII au Temple. Je crois dans tous les cas, d'une part, avoir démontré *quantum sufficit* que ni M. Georges Montorgueil, ni M. Henri Rochefort, ni M. Ernest Daudet n'ont pu produire et soutenir *un seul* « argument plausible » en faveur de leur thèse; d'autre part, avoir détruit *toutes* les objections que ces Messieurs ont cru pouvoir élever contre l'identité du prétendu Naundorff avec Louis XVII.

Et j'ai, de troisième part, trop de foi en la loyauté de M. Paul Gaulot pour ne pas être certain qu'il sera le premier à le reconnaître s'il veut faire à ce livre l'honneur d'une lecture attentive. Je mets la même foi en l'impartialité de tous les esprits indépendants qui voudront se donner la peine de peser le pour et le contre...

FIN

Digitized by Google

Digitized by Google

AVIS

Tous les défenseurs de Louis XVII savent par expérience combien il est difficile, et la plupart du temps impossible, d'obtenir le droit de réponse le plus justifié de nos adversaires qui ne se font pas faute pourtant d'attaquer, souvent par les déclarations les plus odieusement déloyales, la thèse de l'évasion de Louis XVII et de son identité avec le prétendu Naundorff.

Il ne saurait me convenir de régler ma conduite sur de pareils exemples. Je déclare donc ici à tous ceux que j'ai eu l'honneur de nommer dans les pages qui précèdent que je leur accorde le droit de réponse, aussi largement qu'ils peuvent le souhaiter, dans la *Revue historique de la Question Louis XVII* paraissant chez l'éditeur du présent livre.

OTTO FRIEDRICHS.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

	Pages.
Georges Montorgueil	1
Henri Rochefort	84
Ernest Daudet	215
Paul Gaulot	368
Avis	409

2639. — Tours, Imprimerie E. Arrault et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EN VENTE A LA LIBRAIRIE H. DARAGON

96-98, rue Blanche, PARIS (9e)

Correspondance intime et inédite de Louis XVII
Charles-Louis, Duc de Normandie
Naundorff avec sa famille, 1834-1838

2 volumes in-8°. . . . . 20 francs.

Introduction et notes, par Otto Friedrichs, 12 pl. 2 fac. simili d'écriture.

OTTO FRIEDRICHS. — **La Maladie, le Décès, et les Obsèques de Louis XVII à Delft (1845)**

1 brochure in-8°, 1 pl. gravée. . . . . 2 fr. 50

OTTO FRIEDRICHS. — **Les Démentis de S. A. R. le Duc de Parme. Le Comte de Chambord et Louis XVII. Réponse à M. le Vicomte de Reiset.**

1 brochure. . . . . 2 fr. 50

OTTO FRIEDRICHS. — **Autour d'un Problème. Réfutation du livre de J. Turquan sur Louis XVII.**

1 volume in-18°.. . . . . 3 francs.

OTTO FRIEDRICHS. — **M. J. C. Alfred Prost et la Question Louis XVII.**

1 brochure . . . . . 2 fr. 50

OTTO FRIEDRICHS. — **Dans quel sens Louis XVII employait-il le terme d'Aristocrate.**

1 brochure, 1 pl. gravée. . . . . 1 fr. 50

OTTO FRIEDRICHS. — **Témoignage inédit de Steuerwald. Lieutenant général, inspecteur de l'artillerie de l'Armée Néerlandaise.**

1 brochure . . . . . 1 franc.

Abrégé de l'Histoire des Infortunes du Dauphin Fils de Louis XVI (Mémoires de Naundorff)

Introduction, notes et éclaircissements par Henri Provins et Otto Friedrichs

1 volume in-8° (500 pages) 1 portrait gravé. . . . . 15 francs.

Edition conforme à celle de Londres 1836 (en partie détruite par ordre du Gouvernement de Louis-Philippe).

Revue historique de la Question Louis XVII

1905 - 1906 - 1907 - 1908 - 1909

5 années formant 5 volumes de 300 pages. . . . 50 francs.

1911-1912. — Abonnement pour la France et l'étranger : 10 francs.

CATALOGUES SPÉCIAUX DE LIVRES NEUFS ET D'OCCASION
sur la Question Louis XVII
Assortiment unique en Livres rares

H. DARAGON, imprimeur-éditeur, Paris.

Digitized by Google

H. Daragon 96-98 Rue Blanche, Paris. 1913

OUVRAGES PUBLIÉS RÉCEMMENT PAR NOTRE LIBRAIRIE

OTTO FRIEDRICHS

Études et Polémiques historiques sur Louis XVII

BRELAN D'ADVERSAIRES

George Montorgueil - Henri Rochefort - Paul Gaulot - Ernest Daudet

1 vol. in-8° de 450 pages, frontispice . . . . . 5 fr.

Digitized by Google

89092526094

b89092526094a

Digitized by Google

89092526094

B89092526094A

Digitized by Google